U d'/of OTTAWA
39003000241306

4-6-10

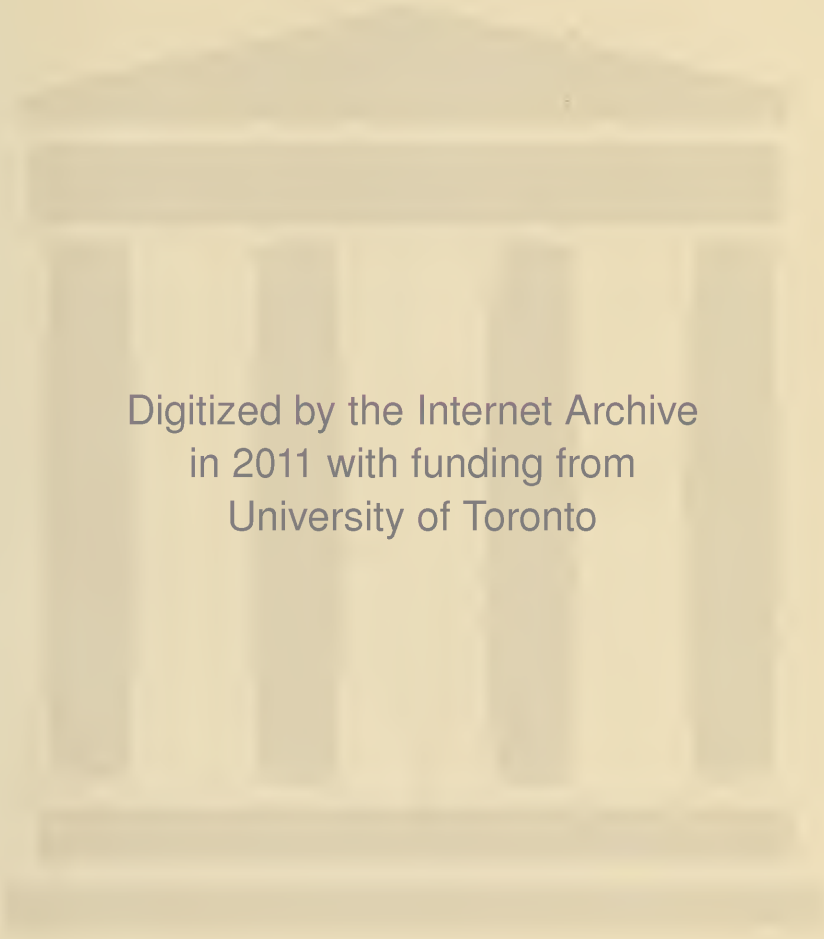

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/massillontudeh00bayl

MASSILLON

ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Vie de saint Philippe de Néri, suivie d'un appendice sur les *oratoires* de France et d'Angleterre, et des maximes du saint pour chaque jour de l'année ; 1 fort vol. in-8°. 6 fr.

Le même ouvrage sans l'appendice. 1 vol. in-12. 3 fr.

Vie de saint Vincent Ferrier, de l'Ordre de Saint-Dominique. 2e édit. 1 vol. in-18 anglais. 3 fr.

Étude sur Prudence, suivie du Cathémérinon, traduit et annoté par M. l'abbé Bayle, docteur en théologie. 1 beau vol. in-8°. 4 fr.

Derniers jours du chrétien (les), ou le saint viatique, l'extrême-onction, la recommandation de l'âme, les funérailles, le dogme du purgatoire, les prières pour les morts, etc., expliqués aux fidèles, suivis de la messe et de l'office complet des morts. 1 beau vol. gr. in-32. 2 fr.

Mgr l'évêque de Marseille a approuvé cet ouvrage.

Ame à l'école de Jésus enfant (l'), Considérations, Exemples, Pratiques pour tous les jours de l'année. Ouvrage traduit librement de l'italien. 1 vol. grand in-18 anglais. 2 fr.

Coulommiers. — Typographie de A. MOUSSIN

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
uOttawa
LIBRARY ANNEX

MASSILLON

ÉTUDE

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

L'ABBÉ A. BAYLE

DOCTEUR DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS
AUMONIER DU LYCÉE DE MARSEILLE

PARIS
AMBROISE BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR
20, RUE CASSETTE, 20

1867

Tous droits réservés

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
Universitas
BIBLIOTHECA

BX
4705
.M387
B378
1867

PRÉFACE

Le dix-septième siècle sera toujours notre grand siècle littéraire. Reculé déjà dans un passé vénérable, il se présente à notre admiration sous le jour qui convient le mieux à sa majestueuse beauté, dont le temps n'a pas terni l'éclat. Les poëtes, les moralistes, les orateurs sacrés de cette époque sont nos classiques par excellence. La lecture assidue de leurs chefs-d'œuvre est le premier devoir de quiconque aspire à l'honneur de cultiver les belles-lettres. Malgré tant d'efforts, quelquefois heureux, tentés par des esprits hardis, pour renouveler parmi nous la littérature, la plupart des écrivains du dix-septième siècle ont été de nos jours l'objet d'études approfondies. L'histoire et la critique se sont prêté un mutuel secours pour éclairer les œuvres de chaque auteur par le récit de sa vie, et sa vie par l'examen de ses œuvres. Que de livres érudits, pleins de recherches curieuses et d'ingé-

nieuses observations ont été écrits, pendant ces dernières années, sur Corneille, Molière, Racine, La Fontaine ! Pascal, La Bruyère, madame de Sévigné n'ont pas été étudiés avec moins de goût et de patiente attention. M. l'abbé Josselin a heureusement complété l'histoire de Fénelon racontée par le cardinal de Bausset. Grâce aux travaux de M. Floquet, nous connaissons tous les détails de la vie Bossuet, qui domine tout le XVII^e^ siècle. Bientôt M. A. Rondelet nous donnera de ses sermons et de ses autres œuvres oratoires une édition enrichie d'études historiques qui nous permettront de comprendre tout ce qu'a dit et tout ce qu'a voulu dire l'incomparable prédicateur devant Louis XIV à l'apogée de sa gloire. Espérons que M. l'abbé Freppel ne privera pas plus longtemps le public de ses leçons d'éloquence sacrée à la Sorbonne sur Bossuet orateur.

Jusqu'à ce jour Massillon, le dernier des grands écrivains du grand siècle, avait été laissé dans l'ombre. Mais son heure est enfin venue. M. l'abbé Blampignon doit publier des lettres inédites de Massillon, précédées de nouvelles recherches sur sa vie et il nous donne en ce moment une excellente édition de ses œuvres, accompagnée de préfaces, de remarques, de notes dignes du philosophe érudit à qui nous devons déjà de si beaux travaux sur Malebranche. Ma-

dame de Marcey, à qui son talent élevé permet de traiter avec succès les sujets les plus sérieux, en y ajoutant l'attrait d'un style chaleureux et coloré, publiera prochainement d'intéressantes études sur la carrière oratoire et sur l'épiscopat de Massillon.

Il doit nous être permis d'ajouter que nos travaux sur Massillon, à défaut d'autre mérite, ont au moins celui de l'antériorité. Dès l'année 1863, nous avons publié, dans la *Revue de Marseille,* des fragments du livre que nous offrons au public. Nous tenons à le constater. Nous nous réjouissons de voir d'autres monuments littéraires s'élever en l'honneur de Massillon. Mais nous sommes heureux que celui qui nous a si longtemps occupé soit le premier terminé. En général le public est indulgent pour ceux qui arrivent les premiers et nous avons trop besoin de son indulgence pour ne pas la réclamer. Si notre livre n'avait pu paraître qu'après tous les travaux de M. l'abbé Blampignon et de madame de Marcey, nous aurions été sans doute découragé.

18 janvier 1867, fête de la Chaire de saint Pierre, à Rome.

MASSILLON

ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

CHAPITRE PREMIER

Rareté des documents qui pourraient servir à écrire la vie de Massillon. — But de cette étude. — Naissance et première éducation de Massillon. — L'oratoire. — Le Jansénisme. — Quiqueran de Baujeu. — Massillon enseigne la théologie à Pézenas, à Montbrison et à Vienne.

Les grands hommes du XVII[e] siècle n'ont pas laissé à la postérité le récit complet de leurs moindres actions. Ils n'ont écrit ni mémoires, ni confidences. Comment auraient-ils désiré occuper après leur mort l'admiration des générations nouvelles, eux qui n'étaient pas même dominés par la passion de faire parler d'eux pendant leur vie? Ils pensaient au ciel et n'ambitionnaient pas d'autre immortalité. Dans les lettres qu'ils adressaient à ceux qui demandaient leurs conseils, ils parlaient rarement d'eux-mêmes et en termes aussi brefs que modestes. Ces lettres peuvent moins servir à surprendre la vie intime des grands personnages qui les ont écrites qu'à faire connaître leurs correspondants. Nulle part, dans les livres qu'ils ont publiés, ils n'ont posé pour les siècles futurs, pas même dans leurs pré-

faces. Ils laissaient venir la gloire jusqu'à eux, mais se gardaient bien de mendier ses faveurs. Comme à cette époque on n'aspirait pas à être universel, comme le poète ne se piquait pas d'être un grand politique, comme l'orateur ne songeait pas à réformer le gouvernement, on se résignait à rentrer dans l'obscurité, heureux d'avoir eu son jour d'éclat et de triomphe. Si célèbre qu'il fût, le même nom ne pouvait pas toujours occuper le public; après avoir été proclamé quelque temps par toutes les bouches, il redescendait dans l'oubli. Les journaux n'avaient pas encore remplacé avantageusement les classiques trompettes de la renommée. Les célébrités du XVII[e] siècle, moins favorisées que les célébrités contemporaines, n'avaient ni moniteurs officieux, ni dictionnaires complaisants pour signaler leurs faits et gestes. Aussi devient-il difficile, à deux cents ans de distance, d'écrire l'histoire de ces grands hommes qui ont si peu raconté leur vie. On est réduit à glaner ça et là dans les écrits du temps quelques renseignements, dont il n'est pas toujours facile de constater la vérité. Comment prolonger, par exemple, au-delà de quelques pages une biographie de Bourdaloue, dont la cour de Louis XIV a écouté la parole pendant plus de trente ans sans se lasser jamais? M. Sainte-Beuve, qui se résigne à ne rien savoir de la vie si admirablement uniforme de Bourdaloue (1), désirerait qu'on écrivît une histoire de

(1) Une lettre de son confesseur, le P. Martineau, un éloge mis en tête de ses sermons par le religieux qui en fut l'éditeur, le P. Bretonneau; une lettre de M. de Lamoignon, son ami de tous les temps; un autre hommage plus développé, mais du même genre, par une personne de condition, Mme de Pringy, c'est tout ce qu'on a sur Bourdaloue; et je le dirai, quand on l'a lu lui-même et considéré quelque temps dans l'esprit qui convient, on ne cherche point sur son compte d'autres particularités, on n'en désire pas. » (Causeries du lundi, t. 9.)

la vie et des ouvrages de Massillon. Il pense avec raison que ce serait un sujet heureux. Mais l'éloquent oratorien n'a guère été, comme l'éloquent jésuite, qu'une grande voix. Il a prêché moins souvent que son prédécesseur et devant un auditoire qui n'était déjà plus à la hauteur de celui qu'avait maîtrisé Bourdaloue. Il est vrai que l'auteur du *Petit Carême* fut mêlé aux querelles jansénistes et que la gloire de l'épiscopat s'unit en lui à la gloire de l'éloquence sacrée. Mais ni l'évêque, ni le prédicateur n'ont cherché le bruit. « On a déjà bien des anecdotes, dit M. Sainte-Beuve, qu'il faudrait vérifier pourtant et rassembler avec ordre; des recherches suivies produiraient infailliblement quelques résultats. Une grande quantité de lettres de Massillon ont été soustraites au moment de sa mort, serait-il possible de les recouvrer? Il y aurait à dresser un historique de ses principaux sermons, à en fixer la date avec les circonstances mémorables qui s'y rattachent. Une étude complète sur Massillon deviendrait naturellement celle de l'éloquence même, dans la dernière moitié du règne de Louis XIV. On y suivrait ce beau fleuve de l'éloquence sacrée, on le descendrait dans toute la magnificence de son cours, on en marquerait les changements à partir de l'endroit où il devient moins rapide, moins impétueux, moins sonore, où il perd de la grandeur austère ou de l'incomparable majesté que lui donnaient ses rives, et où, dans un paysage plus riche en apparence, plus vaste d'étendue, mais plus effacé, il s'élargit et se mêle insensiblement à d'autres eaux, comme aux approches de l'embouchure (1). »

Nous n'avons pas la prétention de remplir ce magnifique programme. Il exige une ampleur d'érudition, une

(1) Causeries du lundi, t. 9.

délicatesse de goût et une sûreté de jugement qui ne se rencontrent que dans l'auteur de ces *Causeries* où la finesse la plus élégante s'unit à la plus docte critique. Nous nous sommes appliqué à mettre en ordre les divers documents que nous avons pu rassembler, pour éclairer d'un nouveau jour la vie religieuse, la vie oratoire, la vie épiscopale de Massillon. Nous regrettons que nos renseignements ne soient pas plus nombreux. D'autres, après nous, feront sans doute de plus précieuses découvertes. Du reste, c'est moins une biographie complète de Massillon que nous avons voulu écrire qu'une étude littéraire de ses œuvres et une étude historique des évènements dont il a été le témoin.

Jean-Baptiste Massillon naquit le 24 juin 1663 à Hyères, petite ville de Provence qui domine un rivage incomparable, baigné par les flots de la Méditerranée, abrité par de vertes collines contre le vent du nord, offrant à l'œil surpris du voyageur, comme une plage orientale, des palmiers, des orangers, des citronniers qui étendent librement dans la campagne leurs rameaux parfumés. La maison qu'habitaient François Massillon et Anne Morin, lorsque vint au monde le fils qui devait immortaliser leur nom, existe encore à Hyères, telle qu'elle était au XVII[e] siècle. Simple, commode, en harmonie avec les goûts modestes d'un notaire de petite ville, elle pouvait passer en 1663 pour une élégante habitation. Aujourd'hui, de plus somptueux édifices ont dû s'élever pour attirer chaque hiver les riches malades qui ont besoin de fuir les frimats et de respirer l'air tiède du Midi. La maison où naquit Massillon est cachée dans une rue étroite (1), mais aucun des nombreux étrangers qui viennent passer à Hyères la saison d'hi-

(1) La rue *Rabatou*.

ver ne s'en va sans la visiter. Quand on en a franchi le seuil on entre de plain-pied dans un appartement où se lit cette simple inscription : « Le vertueux et immortel évêque de Clermont, Jean-Baptiste Massillon, de l'Académie française, reçut le jour dans cette chambre le 24 juin 1663 (1). » Le propriétaire actuel de cette maison, où s'est conservé si fidèlement un glorieux souvenir, n'a pas toujours réussi à préserver le bois et la pierre de la rapacité proverbiale des anglais qui poussent jusqu'au fanatisme le culte des reliques littéraires, sans doute parce qu'ils ont proscrit le culte des reliques religieuses. On nous a montré une porte dont il a fallu remplacer les panneaux inférieurs, parce qu'ils avaient été dévastés par le couteau des touristes anglais, désireux de remporter de leur voyage un morceau de la porte qui fermait la chambre de Massillon.

Très-sobres de détails sur ce qu'il nous importerait le plus de savoir, les premiers biographes de l'évêque de Clermont ont cru devoir nous dire que lorsqu'il était enfant, un de ses amusements favoris était d'aller, avec quelques-uns de ses condisciples, entendre la parole sainte. Le sermon fini, il les rangeait en cercle, se plaçait au milieu d'eux et leur répétait tout ce que sa mémoire lui rappelait du discours du prédicateur, animant son débit des grâces naturelles de son geste et de sa voix. Que d'enfants qui ne seront jamais des Massillon sont poussés par un instinct inné d'imitation à essayer de redire, devant un auditoire de leur âge ou dans un cercle de famille, les discours qu'ils ont entendus ! Le père du

(1) C'est un ministre protestant qui a fait placer cette plaque, avec l'autorisation de l'arrière-neveu de Massillon, alors propriétaire de la maison où est né l'illustre orateur. Une autre inscription est gravée sur le côté de la plaque qui regarde la muraille, mais on n'a pas pu nous en faire connaître la teneur.

jeune orateur ne vit pas dans ces fragments de sermon récités par son fils un signe de vocation. Il l'avait confié de bonne heure aux pères de l'Oratoire, qui avaient à Hyères une maison florissante ; mais sa troisième achevée, il le retira du collége. Il le destinait au notariat et pensait qu'il n'avait pas besoin de se livrer à de plus hautes études. Les goûts littéraires du jeune Massillon étaient déjà trop excités pour qu'il pût se conformer de bon cœur aux désirs de son père. Il le supplia de le laisser achever ses études. Les pères de l'Oratoire, qui avaient été frappés des rares aptitudes de leur élève, unirent leurs instances aux siennes. Vaincu enfin par de si pressantes sollicitations, le père cessa de s'opposer aux desseins de Dieu sur son fils. Massillon fut envoyé à Marseille pour y terminer ses études dans le collége que dirigeaient les pères de l'Oratoire.

Fondé en 1611 par le cardinal de Bérulle, la congrégation de l'Oratoire, dont nous aurons à parler plus d'une fois, s'était propagée avec une merveilleuse rapidité. Dès 1619, elle était répandue dans tout le Midi. Les Oratoriens étaient déjà établis à Marseille depuis sept ans, lorsque le collége de la ville leur fut remis, en 1625, par les consuls. Longtemps la jeunesse de Marseille n'avait été instruite que par des régents particuliers, des maîtres d'école recevant chez eux les enfants pour leur apprendre la grammaire ou les belles-lettres, sans autre contrôle et sans autre protection que celui de la *communauté* ou des magistrats qui administraient la ville.

Vers le milieu du XIV^e^ se forma une sorte de collége communal dont le directeur reçut de la ville une rétribution, à la charge de donner par lui-même ou par ses adjoints un enseignement déterminé. En 1543, le conseil municipal mit au concours la charge de *grand-maître des écoles*. Les gages annuels de ce grand-maître furent fixés

à cent écus d'or. Il reçut en outre dix écus pour son logement. On lui imposa l'obligation d'avoir trois bacheliers « de bon exemple et bien morigénés, un pour les petits enfants et les autres deux pour les grammairiens et les humanistes. » L'enseignement comprenait la grammaire, la poésie et l'art oratoire. Il était complètement gratuit pour les Marseillais. Les étrangers devaient donner deux sous par mois, et quatre s'ils recevaient des leçons de grec. Les consuls s'engagèrent à user de tout leur pouvoir pour interdire dans la ville les établissements particuliers d'instruction et obliger ainsi les écoliers à suivre les cours de l'école communale.

Par lettres-patentes du 16 août 1571, Charles IX permit aux Marseillais, sur leur réquisition, d'ériger un collége à l'instar de ceux de Paris, avec défense de tenir des écoles particulières. Déjà les villes de province tournaient leurs regards vers Paris pour y chercher des modèles, mais elles conservaient encore leur vie propre. Chacune avait son collége qui faisait partie de ses institutions. Elle déterminait le nombre des professeurs, elle les examinait et jugeait leur enseignement : elle s'appliquait à donner à ses écoles un éclat qui contribuait à sa gloire. La centralisation n'étendait pas alors sur toute la France le même niveau. L'Etat ne s'attribuait pas les fonctions naturelles des communes. L'université n'avait pas encore remplacé les universités. Le collége de Marseille eut d'abord quelque peine à s'élever à la hauteur de ceux de Paris. En 1616, l'administration municipale en donna la direction à messire Olivier, docteur en théologie, à la charge par lui d'entretenir huit régents ou professeurs. Il y eut alors deux classes de philosophie, une de rhétorique, une d'humanité et quatre de grammaire. Les régents furent tenus de faire chaque jour deux leçons de deux heures chacune. L'enseignement

fut déclaré tout-à-fait gratuit. Les étrangers eux-mêmes furent dispensés de toute rétribution. On renouvela les défenses contre les instituteurs privés, mais seulement en ce qui concernait la philosophie, la rhétorique et les humanités. Lorsque les Oratoriens eurent fondé de nombreuses maisons dans le Midi de la France, le conseil municipal de Marseille jugea qu'une corporation religieuse dirigerait le collége avec plus de succès qu'un particulier. On lit dans la délibération du 18 février 1625 : « L'assemblée faisant considération aux mérites des pères de l'Oratoire qui font profession d'endoctriner le peuple, délibère que l'exercice, conduite et direction du collége leur sera remis et donné à perpétuité, à condition qu'ils seront tenus de tenir toutes les classes de philosophie et de rhétorique et aultres des humanités, à toujours garnies et pourveues de bons docteurs et capables régents, qu'ils ne pourront établir pour régents aulcuns estrangers et establiront des François de nation et subjects du Roy (1). »

Dès qu'il fut remis entre les mains des pères de l'Oratoire, le collége de Marseille put rivaliser avec tous les établissements du même genre. On y fit des études sérieuses ; il fut fréquenté par de nombreux élèves. Les directeurs n'épargnèrent rien pour donner à la fois aux jeunes gens qui leur étaient confiés une instruction profonde et une solide piété. Pourtant ce collége ne put pas échapper entièrement aux dangers qu'entraîne toujours

(1) V. Augustin Fabre : Notice historique sur les anciennes rues de Marseille démolies en 1862 pour la création de la rue Impériale, p. 229 et suiv. — Le contrat de cession perpétuelle du collége de Marseille fut passé le 26 février 1625, entre les consuls et le P. Pierre de Coreys, supérieur de la maison de l'Oratoire, assisté de Paul Matezeau, docteur en théologie, stipulant tous les deux pour leur congrégation, en vertu du pouvoir dont ils étaient investis. Ce contrat fut ratifié par Pierre de Bérulle et confirmé par lettres-patentes de Louis XIII.

une grande agglomération d'enfants. Lorsque Massillon y entra, il était dirigé par le P. Jacques Marrot, qui devait se distinguer, comme son frère, par son opiniâtre opposition à la constitution *Unigenitus* (1). Nous trouvons une appréciation curieuse de l'état du collége de Marseille à cette époque, dans les lettres inédites d'un contemporain, Mgr Deidier, évêque d'Ascalon, un des premiers membres de la société des missions étrangères et un des premiers apôtres du Tonquin. Le 13 décembre 1681, il écrit du fond du Tonquin à sa sœur, pour l'engager à ne pas faire élever ses enfants au collége. «..... Je vous ai déjà témoigné mon sentiment touchant l'éducation de votre chère famille et je ne me lasserai pas de vous le répéter, parce que je le crois de la dernière importance et que j'en suis si convaincu qu'il est difficile de l'être davantage, ayant été moi-même pensionnaire chez les pères de l'Oratoire pendant toutes mes études. Je vous le dirai donc, la meilleure voie pour bien élever vos enfants et dans la piété et dans les bonnes lettres, c'est de leur donner un bon précepteur qui en ait soin auprès de vous et de M. l'abbé, leur oncle. Je suis très-certain que, pourvu que ce précepteur en ait un soin ordinaire, ils avanceront incomparablement plus chez vous qu'ils ne feraient en pension, quelle qu'elle soit, parce que comme dans ces pensions il y a d'ordinaire beaucoup d'écoliers, ce serait une espèce de miracle si dans ce grand nombre il n'y en avait quelqu'un de vicieux, et il suffit qu'un le soit pour souiller ensuite tous les autres. Il se fait là dedans pour l'ordinaire, de petites cabales des plus libertins contre les plus dévots. J'y en ai vu qui, sachant le préfet couché, passaient la plupart des nuits à jouer au brelan; d'autres qui s'en allaient aux

(1) Le célèbre P. Joseph Marrot ne prit la direction du collége de Marseille, à la place de son frère, qu'en 1680.

cabarets les jours de congé, ou même en des lieux que je n'oserais nommer..... C'est pourquoi, quand j'appris l'an passé que le R. P. Marrot vous avait persuadé d'envoyer à Marseille votre fils aîné étudier auprès de lui, j'en sentis un déplaisir notable ; car, quoique la piété de ce révérend père et l'affection que je ne doute point qu'il ait pour votre famille, tant en qualité de parent, qu'en qualité de sujet d'une si sainte congrégation comme est celle de l'Oratoire de Jésus, dussent faire beaucoup espérer pour l'avancement de votre fils, néanmoins, les grands vices que j'ai vu répandus parmi les écoliers de cette maison, pendant les deux ans de mon cours de philosophie que j'y ai fait, me faisaient tout au moins autant appréhender pour son salut. En effet, quoique ces bons pères prennent un très-grand soin de leurs pensionnaires, comme néanmoins le préfet qu'ils leur donnent ne peut pas toujours être auprès d'eux et qu'ils sont continuellement mêlés les bons avec les mauvais, il est moralement impossible que les mauvaises inclinations ne se communiquent des uns aux autres, c'est pourquoi tenez vos enfants auprès de vous, sans les laisser converser ou faire d'amitiés particulières avec d'autres. Que leur maître leur fasse fidèlement répéter leur leçon et leur explique plus au long jusqu'à ce qu'ils l'entendent parfaitement bien, ce que leur régent ne leur a montré que superficiellement dans la classe.... »

On voit par cette lettre que le collége de Marseille, sous la direction des Pères de l'Oratoire, n'était pas exempt des inévitables inconvénients qui résultent d'une trop grande agglomération d'enfants ; mais sans doute que les bons exemples y étaient plus fréquents que les mauvais. Si les élèves y rencontraient de fâcheuses excitations au mal, ils y trouvaient aussi de puissants secours pour persévérer dans la vertu. Toujours est-il que

la vocation de Massillon ne fût pas plus ébranlée pendant son séjour au collége que ne l'avait été celle de Mgr Deidier lui-même. Il y fut l'objet de soins particuliers. Son heureux caractère, son application, sa vive intelligence le rendirent cher à ses maîtres. Dès qu'ils eurent constaté les premiers germes de sa vocation à l'état ecclésiastique, ils s'appliquèrent à l'attirer dans leur congrégation. Ils gagnèrent facilement son cœur. La reconnaissance l'attachait aux maîtres pieux qui avaient instruit et sanctifié sa jeunesse. Désireux de se consacrer au service des autels, il résolut d'abriter ses jours dans une congrégation où le culte des sciences sacrées s'alliait à la vie religieuse. Il était à peine âgé de dix-huit ans lorsqu'il fut agrégé à l'Oratoire. Ce fut le 10 octobre 1681, dans la maison d'Aix, qu'il entra dans l'Institut fondé par le cardinal de Bérulle. La maison d'Aix était la première que l'Oratoire eut possédée en Provence. Elle avait été fondée par le P. Romillon, né à l'Isle, dans le comtat Venaissin. Ce saint prêtre essayait d'introduire en France l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, pendant que le cardinal de Bérulle jetait les fondements de l'Oratoire de Jésus. Voyant que le succès ne répondait pas à ses efforts, le P. Romillon s'entendit avec le cardinal pour unir les maisons de Provence à la congrégation qui venait d'être établie à Paris, et qui jetait son premier et son plus vif éclat. Les articles d'union furent signés à Tours en 1619 (1).

L'Oratoire, lorsque Massillon y entra, cessait déjà de

(1) C'est dans la rue de l'Ecole que le P. Romillon avait fondé sa maison d'Oratoriens. En 1638, cette maison, trop étroite, fut abandonnée; l'Oratoire s'établit dans la rue du Bon-Pasteur. L'église qu'il y fit construire fut abattue en 1797. Sur ses ruines, les religieuses Carmélites élevèrent plus tard leur chapelle. Les religieuses de la Présentation ont succédé aux Carmélites dans le couvent de l'Oratoire. (*Les Rues d'Aix*, par Roux-Alphéran, 2 vol.)

tenir toutes ses promesses, quoique sa fondation ne datât que de soixante ans. Plusieurs de ses membres s'étaient épris de doctrines condamnées par l'Eglise, et l'esprit de secte avait envahi quelques-unes de ses maisons. La dernière moitié du dix-septième siècle et la première moitié du siècle suivant ont été gravement troublées par une hérésie subtile, tenace, renaissant sous les coups qui l'abattaient, ne voulant ni avouer sa révolte, ni se résigner à la soumission. Le jansénisme n'a disparu que dans le grand cataclysme de la révolution française. Ses débris se sont mêlés aux ruines amoncelées par cet immense écroulement. Aujourd'hui nous ne pouvons plus nous intéresser aux disputes qui ont si vivement passionné nos pères. Nous ne comprenons pas, en notre siècle qui a fait son idole de la liberté, comment les querelles sur la grâce et le libre arbitre ont pu se prolonger si longtemps, comment plusieurs générations ont pu s'engouer d'un système théologique qui aboutissait au fatalisme et au mépris de l'activité humaine. Pour un lecteur du dix-neuvième siècle, l'histoire du jansénisme est nécessairement ennuyeuse; c'est une histoire de livres et de pamphlets, de discussions sans bonne foi, d'intrigues sans intérêt. Cependant, nous ne pouvons éviter de parler du jansénisme en nous occupant de Massillon. Quand il se trouva mêlé aux agitations religieuses dont cette hérésie fut l'origine, la lutte avait perdu en élévation ce qu'elle avait gagné en vivacité. Le grand siècle touchait à son déclin. Les questions religieuses se rapetissaient comme toutes les autres. De même que sur les champs de bataille on n'avait plus que la *monnaie de Turenne*, dans les pamphlets que multipliaient les sectaires, on ne trouvait plus que la monnaie d'Antoine Arnauld.

L'histoire du jansénisme peut se diviser en deux épo-

ques bien distinctes. La première a pour héros principal un livre plutôt qu'un homme, l'*Augustinus*, de l'évêque d'Ypres, avec ces fameuses cinq propositions qui devaient occuper le monde pendant cent ans. Ce fut aussi à propos d'un livre que se livrèrent les grands combats de plume de la seconde époque, à propos des *Réflexions morales* du P. Quesnel sur le Nouveau Testament. Lorsque Massillon entra dans l'Oratoire, le jansénisme était assoupi, mais le *quesnellisme* allait naître. Déjà le P. Quesnel avait fait imprimer à Paris (1671) la première édition de ses *Réflexions morales*. Il se préparait à les compléter et à délayer en plusieurs volumes écrits en français le venin des cinq propositions, pour le faire accepter plus facilement. Nous ne pouvons ici que rappeler en très-peu de mots la doctrine fondamentale de l'*Augustinus*. Selon les jansénistes, Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes : l'affirmer, ce serait être semi-pélagien (5e propos.). Il est mort seulement pour un certain nombre d'hommes qu'il prédestine à la vie éternelle. A ces prédestinés, il donne une grâce intérieure à laquelle ils ne peuvent pas résister (2e propos.) ; mais cette incapacité de résistance ne les empêche pas de mériter. Dans l'état de notre nature déchue, le mérite peut s'acquérir sous le joug d'une nécessité inévitable, qui détermine fatalement la volonté. Il suffit que nulle coaction extérieure ne violente l'homme et ne lui fasse produire par force une action plutôt qu'une autre (3e propos.). Ceux qui ne sont pas prédestinés et ne reçoivent pas cette grâce irrésistible qui oblige à faire le bien, ne peuvent pas, malgré toute leur bonne volonté, tous leurs efforts, tous leurs désirs du salut, observer certains commandements de Dieu (1re propos.). En parcourant ces propositions, il est aisé de voir comment elles enseignent la radicale impuissance de l'activité humaine pour

le bien, et la disparution complète de la liberté sous l'action directe et irrésistible de Dieu. De là au système de Calvin sur la prédestination, ou au système de Luther sur l'inutilité des bonnes œuvres, il n'y a qu'un pas.

L'*Augustinus* n'avait été publié que deux ans après la mort de l'évêque d'Ypres. Deux ans après sa publication, Urbain VIII en défendit la lecture par la bulle *in eminenti*. Mais déjà, dans les Pays-Bas et en France, la doctrine de Jansénius rencontrait d'ardents défenseurs, disposés à mettre l'*Augustinus* au-dessus de toutes les bulles des papes. Le syndic de la Faculté de théologie de Paris, Nicolas Cornet, soumit en Sorbonne, à l'examen des docteurs, cinq propositions extraites du livre de Jansénius. Elles furent solennellement condamnées par Innocent X. (Bulle *cum occasione*, 31 mai 1653.) La Sorbonne donna aussitôt l'exemple de l'obéissance. Par respect pour l'Eglise, la plupart des partisans de Jansénius imitèrent l'exemple de la Sorbonne ; mais plusieurs d'entr'eux, en reconnaissant comme hérétiques les propositions condamnées, prétendirent qu'elles ne se trouvaient pas dans le livre dont elles résumaient la doctrine. Ils demandèrent si l'Eglise est réellement infaillible dans la détermination d'un fait historique tel que le sens d'un livre. Douée d'infaillibilité pour définir la doctrine, est-elle encore infaillible quand elle déclare que telle doctrine est enseignée par tel livre ? Avec cette distinction du fait et du droit, le jansénisme devint quelque chose de plus qu'une hérésie, il se transforma en faction religieuse, en secte schismatique. Alexandre VII, par la bulle *ad sacram* (1656), déclara que les cinq propositions exprimaient réellement la doctrine de l'*Augustinus*, et qu'elles avaient été condamnées selon le sens qu'elles avaient dans le livre. Sur la demande des évêques français, le pape envoya l'année suivante un formulaire que le

clergé devait souscrire sans équivoque. De nos jours, une seule bulle du pape terminerait en France toutes les discussions religieuses ; mais alors l'Eglise gallicane n'accordait au Souverain-Pontife que l'autorité qu'elle ne pouvait méconnaître sans tomber dans le schisme. Quelques évêques refusèrent de souscrire, et donnèrent à l'ardeur des disputes un nouvel aliment. Sous le pontificat de Clément IX, les évêques opposants souscrivirent le formulaire, mais avec cette explication que leur souscription était une pure cérémonie extérieure accomplie dans l'intérêt de la paix ; qu'ils persistaient au fond du cœur dans leur opinion, mais qu'ils consentaient à garder un silence respectueux. Du reste, ils ne firent connaître qu'à leurs amis cette restriction mentale ; le pape et le roi purent croire que les quatre évêques opposants avaient enfin souscrit purement et simplement. Les jansénistes semblaient avoir fait la paix et déposé les armes. On appela cette trève la paix Clémentine. Une médaille fut frappée en l'honneur de cet évènement et déposée dans les fondements du Louvre, auquel on travaillait alors (1668). Sur cette médaille étaient gravés ces mots: *Gratia et pax Deo, ob restitutam ecclesiæ concordiam.* Hélas! cette concorde ne devait pas durer longtemps. Le pape ne devait pas tarder à reconnaître que sa bonne foi avait été surprise. Les jansénistes prétendirent que par son bref aux quatre évêques qui avaient souscrit le dernier formulaire, le Souverain-Pontife autorisait le silence respectueux, et permettait à chacun de garder sur les cinq propositions l'opinion qu'il lui plairait. Clément XI, par la bulle *vineam Domini*, déclara que le silence respectueux ne pouvait suffire, et qu'il fallait ne conserver aucun doute sur la certitude du jugement intervenu.

Quand on se demande, à deux siècles de distance,

comment des hommes d'un mérite incontestable, tels que les solitaires de Port-Royal, comment de graves théologiens ont pu soutenir avec tant d'opiniâtreté une théorie de la liberté humaine qui nous paraît si évidemment absurde; il est difficile de donner une réponse qui explique tout ce vaste mouvement d'opposition, et de rattacher à une cause unique les incidents si variés de ce long débat. Il est probable que Jansénius, comme Baïus, qui lui avait frayé la voie, comme Luther dans son traité du serf-arbitre, n'était arrivé à l'erreur que par la contemplation exclusive d'une vérité. Dominé par l'idée de la toute-puissance de Dieu et de sa souveraine indépendance, il lui sembla que Dieu ne pouvait pas tenir compte de la liberté humaine. Il ne considérait en Dieu qu'un maître absolu, libre de destiner au ciel ou de condamner à l'enfer ses créatures, de choisir les unes et de repousser les autres. Il croyait qu'on ne pouvait accorder au libre arbitre de l'homme une part dans l'œuvre du salut ou de la damnation sans mettre des bornes au pouvoir de Dieu. Egaré en quelque sorte par une idée fixe, il ne voyait pas que ces bornes étaient elles-mêmes l'œuvre de Dieu, qui n'a créé des êtres libres que pour être aimé et servi librement, et pour récompenser le bon usage de la liberté. L'accord de la prescience de Dieu et de la liberté humaine sera toujours un mystère; mais qu'importe que nous ne comprenions pas l'union de ces deux termes pourvu que nous soyons certains de l'un et de l'autre? En même temps que notre raison nous oblige à croire que Dieu peut tout, sait tout et prévoit tout, notre sens intime nous oblige à croire que nous sommes libres. Pour expliquer le mystère, Jansénius supprimait la liberté. Dieu, disait-il, fait de nous ce qu'il veut, il nous sauve et nous perd à son gré; il nous refuse ou nous donne comme il lui plaît la grâce qui fait les

élus ; nous lui appartenons pleinement. S'il ne veut pas de nous et nous prédestine à l'éternel malheur, ne l'accusons pas de cruauté, mais seulement de souveraineté.

A l'exemple de l'évêque d'Ypres, les jansénistes croyaient aussi défendre les droits de Dieu en supprimant les droits de l'homme, qui ne sont encore, après tout, que les droits de Dieu, puisque c'est lui-même qui les a établis. Ils étaient tellement frappés par la puissance et la justice de Dieu, qu'ils oubliaient presque sa bonté. A force de considérer l'abîme infini qui sépare le créateur de la créature, ils en venaient à regarder l'homme comme complètement mauvais, indigne de s'approcher de Dieu et d'aspirer au bonheur de le posséder dans le ciel. D'après eux, le péché originel n'avait pas seulement souillé le genre humain, il avait de plus radicalement vicié chaque personne humaine au point de ne laisser en elle rien de bon, et de changer en péchés toutes ses actions. Avec de tels principes, les jansénistes devaient inspirer des sentiments de crainte, recommander les œuvres de pénitence, blâmer la fréquente communion. Volontiers ils auraient imposé à tous les chrétiens les conseils évangéliques comme des préceptes obligatoires. Les pratiques de dévotion qui aident le chrétien à exprimer sa foi et à ranimer son amour, leur paraissaient de choquantes familiarités. La plupart, du reste, conformaient leur vie à leur doctrine. Rigides jusqu'à la sécheresse, ils penchaient toujours vers la sévérité, réprouvaient la moindre concession à la faiblesse humaine, et affichaient l'horreur de la morale relâchée.

Le principal tort des jansénistes ne fut pas d'embrasser une erreur dans la difficile question de la grâce et du libre arbitre, ce fut de persévérer dans cette erreur et de la soutenir avec une implacable obstination, après que les Souverains-Pontifes l'eurent condamnée. Dès ce

moment leur austérité ne fut plus que le masque de leur orgueil. Ils ne combattirent plus que pour défendre une opinion personnelle, tout en protestant qu'ils ne combattaient que pour soutenir les droits de la grâce. Ils devinrent sectaires. Ils formèrent dans l'Eglise et dans l'Etat un parti remuant, habile aux petites intrigues, produisant chaque jour un nouveau pamphlet, associant à ses rancunes toutes les oppositions. L'esprit de corps ajouta son énergie à celle de cet esprit d'égoïsme qui s'opiniâtre dans l'erreur pour ne pas s'humilier en avouant qu'il s'est trompé. Il y avait alors en France de nombreuses corporations religieuses. Tout en rivalisant de zèle, de science et de piété, elles se disputaient, par quelques-uns de leurs membres, l'influence, la considération, l'estime du monde. Au dix-septième siècle, les jésuites étaient, sans contredit, les religieux les plus influents. Ils excitaient cette jalousie qu'on ne se reproche pas, parce qu'elle n'est pas personnelle, et qu'elle n'est produite que par l'esprit de corps. Destinés à être souvent persécutés au nom de la liberté et de la raison, les jésuites furent, à cette époque d'ardentes discussions théologiques, les plus infatigables défenseurs de la liberté et du sens commun, singulièrement outragés par les jansénistes. Déjà disposés à combattre les jésuites par tous les moyens possibles, les ordres religieux qui renfermaient dans leur sein des membres séduits par les doctrines nouvelles, s'attachèrent à l'erreur avec d'autant plus d'acharnement, qu'elle avait surtout pour adversaires leurs puissants rivaux.

Le jansénisme trouva de bonne heure auprès de plusieurs pères de l'Oratoire un favorable accueil. Un des premiers historiens de cette hérésie, ou de ce parti, raconte que Jansénius, pendant le séjour qu'il fit à Paris, se lia étroitement d'amitié avec les Pères Guibert et Gi-

bieuf, qui jouissaient d'une grande réputation de science. Il eut avec eux de nombreuses conférences théologiques, qui le confirmèrent dans ses opinions sur la grâce, et lui firent prendre la double résolution d'exposer à sa manière la doctrine de saint Augustin et de s'opposer à l'influence des jésuites. Il y eut dès lors entente cordiale entre Jansénius et un certain nombre d'Oratoriens, qui plus tard unirent leurs efforts à ceux des défenseurs de l'*Augustinus*. Ils semblaient avoir fait avec eux une sorte de traité d'alliance, et se diriger d'après les mêmes principes et les mêmes conseils (1).

Les premiers supérieurs de l'Oratoire, le P. Bourgoing, entre autres, n'épargnèrent rien pour soustraire leur congrégation naissante à l'influence du jansénisme; mais leur autorité n'était pas assez puissante sur des membres qui n'étaient pas même engagés par des vœux simples, qui conservaient la liberté de sortir de l'Oratoire quand bon leur semblerait, qui formaient une association plutôt qu'un ordre religieux. Après les liaisons avec Jansénius vinrent les liaisons avec l'abbé de Saint-Cyran et ses disciples. Dès le 29 juin 1657, le P. Bourgoing avait écrit une lettre circulaire pour obliger tous les prêtres de sa congrégation à signer le formulaire et à souscrire à la bulle d'Alexandre VII. On ne pouvait s'y refuser, disait-il, sans déchoir de la qualité de chrétiens, de catholiques, de prêtres de l'Oratoire, d'enfants de l'Eglise. Cette lettre occasionna de fâcheuses divisions. Quelques pères sortirent de l'Oratoire, d'autres en furent exclus, plusieurs y restèrent sans abjurer les nouvelles doctrines. L'assemblée générale tenue à Paris en 1678 défendit à tous les sujets de la congrégation d'enseigner des opinions jansénistes. Ce statut fut sous-

(1) V. Leydecker, liv. 1er. Cet auteur est calviniste et confirme la vérité des renseignements puisés à une autre source.

crit par la plupart des Oratoriens, mais quelques-uns s'absentèrent pendant quelque temps, d'autres se retirèrent, plusieurs même quittèrent le royaume, entre autres le fameux P. Quesnel. Réfugié en Flandre, il communiqua son esprit d'opposition aux Oratoriens de Mons, qui refusèrent d'accepter le statut de l'assemblée générale. Le P. Thorentier, assistant de la congrégation, essaya de ramener ces esprits rebelles. « Quoi de plus affligeant, leur écrivit-il, que de vous voir déclamer contre un formulaire de doctrine approuvé de tant d'honnêtes gens et reçu de toute la congrégation dans plusieurs assemblées, si on en excepte deux ou trois personnes qui *pour se faire un mérite auprès d'un misérable parti*, ont abandonné la vocation de Dieu connue, et se sont arrachés du sein de leur mère, où ils doivent trouver leur salut. » Après avoir échangé plusieurs lettres, les Oratoriens de Mons finirent par céder. Ils signèrent le statut de l'Assemblée générale, mais en apportant à cette acceptation peu de sincérité et beaucoup de restrictions mentales. Le supérieur crut devoir s'excuser auprès d'Arnauld. « J'ai signé avec peine (1), lui écrivit-il, en la manière que je vous ai mandé, et croyant que ma signature ne disait pas grand chose. Je vous avoue que l'éclat que ferait mon refus, la joie que cela donnerait à nos ennemis, et la ruine de notre maison, n'ont pas peu contribué à m'aveugler et à m'affaiblir. J'ai du déplaisir de l'avoir fait, et suis tout disposé à révoquer ma signature, si vous croyez que Dieu en sera glorifié. »

Telle était la situation de l'Oratoire lorsque Massillon y entra. La congrégation avait alors pour supérieur général le P. Abel de Sainte-Marthe, qui avait succédé au

(1) V. d'Avrigny. Mémoires chronologiques et dogmatiques. T. III. p. 32 et suiv.

P. Sénault en 1692 (1). Fils de Scévole de Sainte-Marthe, un des auteurs de la *Gallia Christiana*, et petit-fils du poète latin du même nom, le P. Abel de Sainte-Marthe compromit gravement l'Oratoire par son adhésion aux doctrines de Jansénius, telles que les défendaient Arnauld et ses amis, et par son attachement au P. Quesnel, qui avait capté sa confiance. L'archevêque de Paris jugea qu'il était du devoir et de l'intérêt de l'Oratoire d'écarter de lui tout soupçon par un acte public et solennel ; de là le statut rédigé dans l'assemblée générale de 1678. Après l'avoir souscrit, le P. de Saint-Marthe continua si bien à favoriser Quesnel et ses partisans qu'il fut obligé de se démettre de son généralat.

Dès que Massillon eut terminé son année de noviciat, il fut envoyé dans la maison d'Arles pour y étudier la théologie. On cite parmi ses professeurs le P. Quiqueran de Beaujeu, qui devait plus tard avoir pour rival son élève, et prononcer en même temps que lui l'oraison funèbre de Louis XIV. Issu d'une famille qui s'était déjà rendue illustre, le P. Honoré Quiqueran de Beaujeu, né à Arles le 29 juin 1655, entra dans l'Oratoire à l'âge de dix-sept ans, et se fit remarquer par la diversité de ses aptitudes. Il n'était encore que diacre, quand on le chargea d'enseigner la théologie. Esprit souple et orné de connaissances variées, il put cultiver en Massillon le goût des belles-lettres, tout en le formant aux études théologiques ; mais en inspirant à son élève le désir de la per-

(1) Né en 1601, vingt-six ans avant Bossuet, le P. Sénault fut un des premiers disciples du cardinal de Bérulle. Il réforma l'éloquence de la chaire, en y introduisant le goût et le sentiment des convenances. Il donna l'exemple d'une prédication débarrassée de l'abus des citations, du pédantisme, de l'emphase, de l'obscurité des pensées et des expressions. On a de lui trois volumes de panégyriques. Il fut élu supérieur général de l'Oratoire à la mort du P. Bourgoing.

fection dans le style oratoire, il ne put lui communiquer son merveilleux talent d'improvisation. Si on avait demandé au P. Quiqueran quel était son meilleur sermon, il aurait fait peut-être une réponse tout opposée à celle qu'on attribue à Massillon, il aurait pu dire : « C'est celui que je sais le moins. » Il avait tellement acquis le talent de parler sans préparation, que de trois Carêmes qu'il a prêchés à Aix, à la Rochelle et à Paris, et de quantité d'autres sermons il n'en avait pas écrit quatre. Il se contentait d'en bien méditer le sujet, et si quelquefois il en traçait le plan, c'était en latin, pour se moins assujettir aux termes. Il ne pensait pas qu'il fut prudent de faire dépendre le sort d'un discours de la fidélité de sa mémoire. Il prétendait même que la naïveté des expressions et le sublime des pensées s'émoussaient toujours un peu sur le papier, semblables à des fleurs qui, bien que cueillies avec soin et présentées avec grâce, n'ont jamais toute la fraîcheur et tout l'éclat qu'elles avaient sur leur tige naturelle (1). Il réalisait le type de l'orateur chrétien tel que l'a esquissé Fénelon dans ses Dialogues sur l'éloquence. N'étant pas obligé de réciter de mémoire, il pouvait prêcher plusieurs fois dans la même journée avec la même chaleur entraînante. Aussi lorsque la révocation de l'édit de Nantes eut rendu nécessaires, dans l'Aunis et le Poitou, des missions prêchées habilement par des prédicateurs persuasifs, le P. Quiqueran y fut envoyé par ses supérieurs, et y obtint les succès les plus consolants. Son éloquence, qui n'avait besoin que d'une occasion pour jaillir, remporta à Nîmes un magnifique triomphe, qui n'était possible qu'avec une

(1) Eloge de M^gr l'évêque de Castres, lu par M. Bose à l'assemblée publique de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres le 13 novembre 1736. — V. Mémoires de l'Acad. des insc. et belles-lettres, t. XII. p. 336.

parole soudaine et enflammée. Le maréchal de Montrevel, informé que des fanatiques devaient tenir leur assemblée le dimanche des Rameaux, dans un moulin des faubourgs de Nîmes, le fit investir par cinq cent dragons. Les habitants de Nîmes, croyant qu'on attentait à leur vie, se réfugièrent dans l'église avec leurs armes, résolus de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Fléchier, alors évêque de Nîmes, tout grand orateur qu'il était, n'osa compromettre son ministère avec cette foule épouvantée. Il s'en ouvrit au P. de Beaujeu, qui aussitôt monta en chaire, et parla avec tant de force et d'onction, que le calme, la dévotion même ayant insensiblement succédé au trouble, le service divin se fit à l'ordinaire, et chacun retourna chez soi tranquille et presque honteux d'avoir cessé de l'être (1). Assurément, l'auteur du *Petit Carême* n'aurait pu produire un effet aussi puissant et aussi soudain, même avec le sermon qu'il savait le mieux.

Massillon, riche de tant de dons oratoires, n'avait pas reçu, paraît-il, le plus précieux de tous, celui de l'improvisation. Malgré l'exemple du P. de Beaujeu, il ne s'est jamais exercé à l'éloquence populaire, à cette prédication familière où la bouche parle de l'abondance du cœur, où si on flatte moins l'oreille des auditeurs, on touche plus fortement leur âme. Lorsqu'il eut terminé le cours de ses études théologiques, Massillon fut envoyé à Pézénas pour enseigner à son tour aux autres ce qu'il avait appris. Le jeune professeur fut présenté à un controversiste célèbre que Louis XIV envoyait dans le Lan-

(1) *Ibid.* Fléchier, qui honorait de toute sa confiance le P. Quiqueran de Beaujeu, le fit chanoine de Nîmes et son grand vicaire. Le roi, pour récompenser son zèle, le nomma à l'évêché d'Oléron en 1705, et presque aussitôt après à celui de Castres. Il n'a laissé qu'un petit nombre de Mandements et de Lettres, où se trahit son amitié pour les évêques opposants

guedoc pour y travailler à la conversion des protestants. Charmé de trouver dans un jeune homme encore inconnu un esprit aussi brillant que solide, le théologien eut avec lui de fréquentes conversations. Il lui dit en le quittant: « Vous n'avez qu'à continuer, et vous deviendrez un des premiers hommes du royaume (1). » Cette prédiction ne devait pas tarder à se réaliser. Lorsqu'il eut passé quelques mois à Pézénas, Massillon alla professer la théologie d'abord à Montbrison, puis à Vienne. C'est dans cette dernière ville qu'il fut ordonné prêtre en 1692. Il commença dès lors à s'essayer à la prédication. Il ne le fit que pour obéir à ses supérieurs, car il croyait n'avoir aucun talent oratoire et le ministère de la parole l'effrayait. Dans une lettre du 17 août 1689 il écrivait au P. Abel de Sainte-Marthe, général de l'Oratoire: « Je considère que je ne suis dans la congrégation que pour être utile, et comme mon talent et mon inclination m'éloignent de la chaire, j'ai cru qu'une philosophie ou une théologie me conviendrait mieux (2). » Massillon éprouva la vérité de cette parole de l'Écriture : *Vir obediens loquetur victorias.* En obéissant à la voix de ses supérieurs il triompha de tous les obstacles qui l'épouvantaient. Il comprit qu'il était fait pour occuper la chaire du prédicateur plutôt que la chaire du professeur. La mort de l'archevêque de Vienne fut pour lui la première occasion de révéler avec éclat son talent dans une occasion solennelle. Chargé de prononcer l'oraison funèbre, il s'acquitta de cette tâche difficile avec une habileté qui annonça ses futurs succès. Assurément, cette oraison funèbre ne peut se comparer aux chefs-d'œuvre de Bos-

(1) Bougerel. Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence.

(2) P. Bougerel. Mémoires.

suet, mais elle a commencé la réputation de Massillon, et à ce titre nous devons l'étudier avec attention (1).

(1) Dans la *Nouvelle biographie universelle*, publiée par Didot, nous lisons que Massillon fut chargé d'aller prêcher la Dominicale dans la petite ville de Lézignan, et qu'il n'y fut pas d'abord apprécié, parce qu'on le trouva trop sobre de citations sacrées et profanes. « Les supérieurs l'appellèrent, en 1679, à Montbrison, pour professer la rhétorique, et l'année suivante à Juilly. Dans un de ses voyages à Paris, en 1691, il vit Boileau et soutint contre lui que la lecture des pièces de théâtre n'est pas permise. » L'auteur de l'article ne dit pas où il a puisé ces détails, dont quelques-uns nous paraissent suspects. Ordonné prêtre en 1692, Massillon n'a pas pu prêcher une Dominicale avant cette époque.

CHAPITRE II

Oraison funèbre de l'archevêque de Vienne. — Le gallicanisme. — Vie de Monseigneur Henri de Villars. — Oraison funèbre de l'archevêque de Lyon. — Heureux débuts de Massillon. — Il renonce à la chaire et se retire à l'abbaye de Sept-Fonts. — Il rentre à l'Oratoire.

La vie de Henri de Villars, archevêque de Vienne, dont l'oraison funèbre fut le début oratoire de Massillon, mérite d'être brièvement racontée. Le jansénisme n'était pas le seul ver rongeur de l'église de France, à cette époque; le gallicanisme parlementaire épuisait aussi ses forces et paralysait son action. Il l'empêchait de participer avec plénitude à cette universelle circulation de la vie religieuse qui, dans la société catholique, va du centre aux plus lointaines extrémités, et forme de toute l'église un seul corps. Depuis quelque temps certains théologiens et certains jurisconsultes, en France, semblaient appliqués à résoudre ce problème : comment une église particulière peut-elle se soustraire en réalité à la juridiction du Pape, en conservant toutes les apparences de la soumission ? Comment peut-elle se rapprocher de plus en plus du schisme sans y arriver jamais ? Assurément le gallicanisme des parlements différait beaucoup, en pratique, de celui de Bossuet et des signataires de la déclaration de 1682, mais ils s'appuyaient l'un et l'autre sur

les mêmes principes et ne se distinguaient que par la différence des conséquences qu'ils en tiraient.

On peut réduire à deux maximes fondamentales toute la théorie des libertés de l'église gallicane, libertés à l'égard du pouvoir spirituel dont elles diminuaient l'autorité, servitudes à l'égard du pouvoir temporel dont elles favorisaient le despotisme : 1° L'Église assemblée en concile général, ou même s'exprimant par la voix unanime des évêques dispersés, est supérieure au Pape, attendu qu'elle seule est infaillible, tandis que le Pape ne l'est point, même lorsqu'il parle comme vicaire de Jésus-Christ, chargé de paître les brebis aussi bien que les agneaux du bon pasteur. 2° Le Souverain-Pontife n'a aucune puissance, ni directe, ni indirecte, sur les souverains et les représentants de leur autorité, quand il s'agit de choses temporelles. Les gouvernements civils n'ont aucun compte à rendre au gouvernement ecclésiastique, de la manière dont ils règlent tout ce qui se rapporte aux biens et aux personnes de leurs sujets. — Les rois de France et les parlements se sont d'abord servi de ces maximes pour résister soit au Souverain-Pontife, soit à l'église gallicane elle-même, qu'ils s'efforçaient d'asservir ; les parlements ont invoqué ensuite ces maximes, pour légitimer leur résistance à l'autorité royale. Ces deux maximes se prêtaient à de telles interprétations, qu'elles pouvaient suffire pour détacher du gouvernement de l'église universelle le gouvernement de l'église de France, qui était exposée au danger de devenir une église nationale. On serait arrivé jusqu'aux dernières conséquences logiques des faux principes, qu'on proclamait comme la base de l'organisation particulière de l'église gallicane, sans ce fonds de bon sens qui est inhérent à l'esprit français. La première maxime rendait impossible l'exercice du pouvoir spirituel du Souverain-

Pontife, et obligeait les églises particulières à se suffire à elles-mêmes. Rien n'était plus difficile à rassembler qu'un concile général. Les évêques étaient considérés, avant tout, comme des sujets du roi. Ils ne pouvaient sortir du royaume pour répondre à l'appel du Pape qu'avec la permission du roi. Quand ils ne l'obtenaient pas, ils se croyaient obligés, en vertu des maximes gallicanes, d'obéir non pas au pape, mais au roi. Les définitions d'un concile étant seules infaillibles, à quoi serviront les définitions du Souverain-Pontife ? Pour anathématiser une doctrine, condamner un livre, qualifier des propositions, à quoi bon recourir au Pape ? Lorsqu'il aura parlé, tout ne sera point fini. On pourra toujours en appeler au concile. Autorité faillible pour autorité faillible, tant vaut se contenter de celle des évêques du royaume. Les jansénistes ne manquaient pas d'user et d'abuser de la première maxime de l'église gallicane, pour en appeler au futur concile après chaque nouvelle condamnation qui les frappait. Sans l'adoption de cette maxime, le jansénisme aurait disparu en France après la première bulle du pape. En signant la déclaration de 1682, Bossuet signa à cette hérésie un brevet de longue vie. Du reste, les appelants au futur concile ne furent point ingrats envers le gallicanisme, ils lui rendirent tout l'appui qu'ils en recevaient.

La seconde maxime faisait dépendre du bon plaisir du roi tout changement dans la discipline ecclésiastique, toute prescription se rapportant soit aux membres du clergé, soit aux biens de l'église. En ne reconnaissant au Pape aucun pouvoir sur le temporel, les parlementaires ne voulaient pas dire seulement que les souverains Pontifes ne pouvaient plus user d'un droit que leur avait, un moment, conféré le moyen âge, et déposer les rois en certaines circonstances ; ils prétendaient, en outre, que

le pouvoir spirituel, s'exprimant soit par la bouche du Pape, soit par la bouche des évêques, ne pouvait se mêler en rien de ce qui appartenait à l'état. Or, d'après eux, toute l'église de France appartenait à l'état, les personnes et les choses. C'était donc porter atteinte au pouvoir temporel, que de modifier les prescriptions canoniques touchant les membres du clergé et leurs biens, attendu que ces prescriptions étaient devenues des lois de l'état, et que, par conséquent, le roi seul avait le droit de les changer. En cas de conflit, soit au sujet des personnes, soit au sujet des choses, ce n'était donc pas le Pape qui pouvait terminer les procès, mais les parlements chargés d'appliquer les lois de l'état. Telle était la situation de l'église gallicane, grâce à ses libertés qui ne l'affranchissaient du joug du pouvoir spirituel, que pour la soumettre au joug du pouvoir temporel. Plusieurs évêques eurent à gémir de cette situation trop semblable à celle de l'église russe. L'archevêque de Vienne entre autres, aurait mené une vie plus tranquille et plus utile à son diocèse, si l'église de France, au lieu de subir les conséquences de ses libertés, eût joui des avantages de la liberté (1).

(1) Depuis le concordat, la situation de l'église de France, quant à ses rapports avec le Souverain-Pontife et le pouvoir temporel, sans avoir atteint la perfection idéale, est bien préférable à celle que lui avait faite l'ancien régime. Sans doute, le clergé a perdu ses privilèges et ses immunités. Il est soumis au droit commun; mais, du moins, il est délivré de la théologie de l'état. Il lui est permis d'accepter les décisions doctrinales du Souverain-Pontife, et il n'est plus tenté d'en appeler au futur concile à la moindre hérésie. De plus, les lois de l'église étant essentiellement distinctes des lois de l'état, qui a proclamé la liberté de conscience, le pouvoir temporel ne peut plus se faire juge des questions religieuses. En cas de conflit, dans la hiérarchie ecclésiastique, ni le supérieur ni l'inférieur ne feront terminer le différent par l'état. Mais plus le jugement des causes ecclésiastiques est soustrait à la juridiction du pouvoir temporel, plus il importe que la juridiction spirituelle, qui doit connaître de ces causes, soit organisée et fonctionne régulièrement.

Henri de Villars, fils de Claude de Villars, baron de Maclas et de Charlotte de Calvisson, était prédestiné à l'épiscopat. Il appartenait à une famille où la crosse et la mitre semblaient se transmettre d'oncle en neveu. Il se destina, dès ses plus jeunes années, à l'état ecclésiastique, où le chemin des hautes dignités était tout tracé pour lui. Toutefois, ce ne furent pas des vues humaines qui déterminèrent sa vocation, car il se fit remarquer de bonne heure par une régularité exemplaire, et devint sans contredit un des plus remarquables archevêques de Vienne. En 1650, étant chanoine et *capiscol* (1) de l'église de Saint-Maurice, il fut député de la province à l'assemblée générale du clergé, et fut nommé, l'année suivante, son agent général. Il put, dès lors, se faire une idée des libertés de l'église gallicane. Le cardinal de Retz, alors coadjuteur de l'archevêque de Paris, s'était brouillé avec la cour. Mazarin, qui le détestait, voulut l'obliger à se démettre de sa coadjutorerie. On cassait ses ordonnances, on chassait les grands vicaires qu'il recevait et on leur en substituait d'autres qui recevaient du ministre leur mission. L'abbé de Villars gémit, « en voyant « violer ainsi les lois les plus saintes de l'église, et une « puissance laïque mettre la main à l'encensoir et or- « donner de toutes choses dans le sanctuaire (2). » En sa qualité d'agent général du clergé, il se crut obligé de se plaindre. Pour le récompenser de ses remontrances, Mazarin lui fit dire de ne plus paraître à la cour. Comme le rusé cardinal ne gardait rancune à personne, quand la politique ne l'y engageait pas, il fit sa paix avec l'abbé de Villars, et le fit nommer coadjuteur de son oncle, Pierre de Villars, archevêque de Vienne.

(1) Caput scholæ.

(2) Histoire de la sainte église de Vienne, par M. de Mauper-tuy. Lyon 1608.

Accablé par le poids des années, ce bon archevêque avait passionnément souhaité d'avoir son neveu pour coadjuteur. Quand ses désirs furent comblés, il en éprouva la plus vive joie ; mais cette joie ne dura pas longtemps. Pierre de Villars conçut contre son neveu une jalousie incroyable. « Il s'imagina que le mérite du « jeune prélat offusquait le sien, et que tous les cœurs « de ses diocésains l'abandonnaient, pour se tourner « vers le nouvel archevêque. » Henri de Villars dut quitter le palais archiépiscopal et vivre dans la retraite jusqu'à la mort de son oncle qui arriva en 1662.

Lorsqu'il lui fallut gouverner seul l'église de Vienne, il eut de bien autres soucis. Victime des libertés gallicanes, il vit ce que gagne l'église à déclarer le roi protecteur des saints canons. Le parlement de Grenoble prit plaisir à contrecarrer son administration. « On « compte jusqu'à quatorze arrêts rendus contre lui par « ce parlement, que le conseil privé cassa. » Il dépensa plus de cent mille francs pour demander justice, et ne l'obtint pas toujours. Tout le temps qu'il ne consacrait pas à la visite pastorale de son diocèse, il le passait à plaider. Mais ce ne fut pas pour ses intérêts particuliers, qu'il soutint tant de procès. « Les droits de l'épiscopat « à défendre, la discipline de l'église à maintenir, des « prétentions injustes à réprimer, des ecclésiastiques peu « réglés à réduire, quelques avantages à procurer à son « séminaire ou aux pauvres clercs de son diocèse, les « priviléges et les immunités de son clergé à soutenir, « furent les seuls motifs qui l'engagèrent, contre son « inclination, à paraître si souvent devant les tribunaux « séculiers, comme partie, ou sur son tribunal, comme « juge (1). »

(1) Maupertuy. *loc. cit.*

Il ne sera pas inutile de rapporter quelques exemples de la manière dont messieurs du parlement de Grenoble, catholiques sincères, sans doute, traitaient les affaires de l'église de Vienne.

Un clerc, nommé Floris Romanet, pourvu en cour de Rome de la cure de Saint-Saturnin, l'une des plus considérables du diocèse de Vienne, se présenta à l'archevêque pour être promu aux ordres sacrés et obtenir de lui le *visa* pour ce bénéfice. Comme il avait peu de capacité et que ses mœurs n'étaient pas fort régulières, l'archevêque lui déclara qu'il ne lui donnerait les ordres qu'après un séjour de quelques années dans un séminaire. Romanet prit cette réponse pour un refus formel et se pourvut auprès du parlement de Grenoble, qui ordonna à l'archevêque d'exposer ses causes de refus, sans quoi il serait permis à Romanet de se pourvoir devant un autre évêque pour avoir son *visa*. L'évêque de Grenoble repoussa, lui aussi, les demandes de Romanet, qui eut une seconde fois recours au parlement.

Un nouvel arrêt lui permit de prendre possession de la cure de Saint-Saturnin, après avoir fait sa profession de foi devant le premier prêtre approuvé. Un notaire, commis à cet effet pour le parlement, le mit en possession de sa cure. S'étant fait ordonner en Italie, Romanet vint exercer à Saint-Saturnin toutes les fonctions curiales. Le promoteur du diocèse informa contre cet intrus: défense lui fut signifiée de faire les fonctions de prêtre et de curé. Romanet en appela comme d'abus auprès du parlement, qui accepta son appel et déclara nulle la sentence de l'official. L'archevêque de son côté, en appela au conseil privé, qui évoqua la cause, cassa tous les arrêts du parlement de Grenoble, condamna Roma-

net à l'amende envers le roi et envers l'archevêque et aux dépens de tout le procès (1).

L'archevêque avait désigné le chanoine David pour officier en sa place et en qualité de son vicaire aux fêtes solennelles, lorsqu'il n'officiait pas lui-même. Le 30 avril 1686, le chanoine David, faisant au chœur les fonctions de l'archevêque, donna de l'encens à l'un des chantres et le refusa à l'autre, qui était l'abbé de Montmartin. Disputant à cet abbé la dignité de chantre, le chanoine David se figurait qu'en lui donnant de l'encens, il se condamnait lui-même. Ce refus d'encens excita un grand trouble. On s'émeut, on murmure, on cesse l'office. Les chantres quittent leurs chappes, tous les chanoines sortent du chœur et entrent au chapitre. L'assemblée ordonna que le chanoine David s'absenterait le jour suivant de l'office et du chœur, qu'il s'abstiendrait durant quinze jours de dire la messe dans la grande église; que ce qui pouvait lui revenir des distributions capitulaires et autres, pendant ces quinze jours, serait donné aux pauvres et qu'après les quinze jours expirés, il se rendrait en plein chapitre et demanderait pardon.

Le lendemain avant matines, le chanoine David alla donner avis à l'archevêque de tout ce qui s'était passé. L'archevêque se contenta d'ordonner au chanoine David

(1) Voici quelques-unes des raisons sur lesquelles se fondait le parlement de Grenoble pour établir son droit : «... S'il est permis aux évêques de refuser, sur des moyens de refus qu'ils n'énoncent pas, ils se rendront les maîtres du possessoire des bénéfices et détruiront ainsi la juridiction des parlements et autres juges royaux. » — « L'archevêque de Vienne n'ayant pas de supérieur ecclésiastique en France, on réduit ses diocésains d'aller plaider à Rome : ce qui serait traduire les sujets du roi hors du royaume. » D'après cette jurisprudence, l'archevêque n'ayant pas en France de supérieur ecclésiastique, il fallait le faire juger par des supérieurs laïques. En appeler au pape, c'était plaider hors du royaume; il valait mieux plaider devant les parlements.

de commencer matines pour lui et d'encenser l'abbé de Montmartin à Laudes. Il fit défense en même temps au grand chantre de troubler le sieur David dans ses fonctions. Mais dès que l'office eut été commencé par le chanoine David, le grand chantre fit cesser le chœur et recommencer matines par un chanoine, que le chapitre avait désigné dans sa délibération du jour précédent. Sous prétexte qu'une autre conduite aurait donné atteinte à l'exemption du chapitre et à sa juridiction, les chanoines résistèrent à toutes les ordonnances de l'archevêque. Lorsque le sieur David se disposait, dans la sacristie, à dire la grand'messe, il se vit tout à coup dépouillé de ses habits sacerdotaux par deux chanoines, dont l'un monta aussitôt à l'autel. Le promoteur crut devoir intervenir et, avec la permission de l'official, commença une information. Le chapitre, soutenant qu'il était exempt de la juridiction de l'archevêque, en appela au parlement de Grenoble. Le parlement reçut favorablement la requête des chanoines et défendit à l'archevêque de poursuivre l'information à peine de mille francs d'amende. L'archevêque, qui avait de bonnes raisons pour ne pas plaider à Grenoble, obtint un arrêt de renvoi au parlement de Dijon, qui débouta les chanoines de toutes leurs prétentions.

L'archevêque de Vienne, à qui les arrêts du parlement et les délibérations de son chapitre causèrent tant d'embarras, se sentait beaucoup plus à l'aise quand il n'était lié que par des bulles pontificales. Les ordonnances des papes n'étant pas des lois de l'état, il ne se croyait pas tenu de les observer rigoureusement. Il fut un des premiers à introduire dans la liturgie des changements arbitraires. Il ne se fit aucun scrupule de faire réciter à l'église de Vienne un autre bréviaire que le bréviaire romain. Il nomma une commission chargée de donner à

la prière ecclésiastique une forme nouvelle. Le travail de cette commission servit de modèle à la plupart des travaux du même genre. Le bréviaire de Vienne fut le premier qui n'admit que des textes de la sainte écriture, et où le psautier fut disposé de telle sorte, que tous les psaumes devaient être récités chaque semaine. Si une loi de l'état ou un arrêt du parlement avait défendu l'introduction de nouveaux bréviaires, l'archevêque de Vienne et ses nombreux imitateurs eussent été plus circonspects; mais ils n'étaient arrêtés que par les décrets des souverains Pontifes, et ils pouvaient se soustraire à leur autorité sans craindre un appel comme d'abus.

Malgré ses réformes liturgiques et ses interminables procès, Henri de Villars était un évêque exemplaire. Son biographe loue avec raison sa charité. Durant une année de disette, il fit distribuer chaque jour, à la porte de son palais, huit quintaux de pain. Il ne montait jamais en carosse pour aller à la campagne sans y faire mettre un sac d'argent, et ses aumôniers le répandaient entre les mains des malheureux qu'ils rencontraient le long de la route. Dans le cours de ses visites pastorales, dès qu'il était arrivé en quelque paroisse, il faisait acheter tout le pain qui s'y rencontrait et le partageait entre tous les pauvres de l'endroit. « On peut dire qu'il mourut, en « quelque sorte, l'aumône dans les mains, puisque quel- « ques mois avant que de sortir de ce monde, il avait « mis à part quatre cents pistoles pour acheter du blé, « qui était, cette année-là, très-cher et très-rare, et « qui fut fidèlement distribué aux pauvres, après son « décès, par ses héritiers (1). »

En prononçant l'oraison funèbre de l'archevêque de Vienne, Massillon n'était donc pas condamné au supplice d'inventer des éloges pour louer une médiocrité inca-

(1) Maupertuy : histoire de la sainte église de Vienne.

pable d'exciter l'admiration. L'épiscopat d'Henri de Villars méritait qu'une voix éloquente se fît l'interprète des regrets de tout un peuple. Les qualités et les défauts oratoires de Massillon se rencontrent déjà dans cette oraison funèbre, qui fut la première œuvre où il déploya tout son talent. Quoique le style en soit toujours harmonieux, pur et correct, on remarque, ça et là, des expressions qui tombaient en désuétude; nous n'en citerons qu'une : « Un père, dont la mémoire ne mourra jamais, « lui *fit priser* les voies du Seigneur par ses instruc- « tions. » L'antithèse, cette brillante figure de rhétorique, dont l'éclat charme aisément la jeunesse, abonde dans ce discours, que Massillon composa à l'âge de trente-et-un ans. On croirait lire, par moments, une page de Fléchier. Le jeune orateur dit, en parlant de l'enfance d'Henri de Villars : « Incapable encore de connaître la « créature, il levait déjà ses mains pures vers le créa- « teur. » Il dépeint la vieillesse endurcie qui, « au lieu « de soupirer sur les iniquités qu'elle s'est permises, ne « soupire qu'après le souvenir des plaisirs qu'elle ne peut « plus se permettre. » Mais il y a beaucoup d'expressions heureuses qui révèlent le grand écrivain. Parlant de la charité de l'archevêque : « Ne croyez pas, dit-il, « qu'il n'employât au soulagement des malheureux, que « les actes inutiles de son luxe et de ses plaisirs et *que ses aumônes ne fussent que les débris de ses passions.* » Massillon se complaît déjà dans la majestueuse ampleur de la phrase, dans le style périodique, dans l'abondance des idées secondaires qui doivent développer la pensée principale. Mais la longueur de la phrase l'oblige parfois à des reprises qui lui font souder la fin de la période avec le commencement, à l'aide de la formule, « dis-je » (1).

(1) « Sorti, dis-je, d'une famille. » — « effrayé, dis-je, de ce désordre... »

Il ne se défie pas assez de sa tendance à l'amplification et remplace volontiers la richesse des pensées par la richesse des images. Il se demande ce qu'est un évêque peu soigneux de faire revivre la grâce de la consécration épiscopale, et il répond : « C'est un arbre deux fois mort « et déraciné et qui occupe le plus bel endroit d'une « terre sacrée; c'est un roseau que le vent agite et sur « qui cependant, comme sur une colonne sainte, repose « tout l'édifice de la maison du Seigneur; c'est une nuée « *destinée*, comme autrefois, à faire paraître la grâce du « Seigneur dans le temple et qui nous la dérobe par sa « noirceur; c'est un astre errant qui, *destiné* à nous gar- « der parmi les obscurités des sens et de la foi, ne peut « cependant que nous écarter de la route ; c'est un ser- « pent d'airain élevé pour guérir nos blessures et qui, « placé dans le temple, nous devient une occasion d'ido- « lâtrie et de mort... » L'amplification, qui plaira toujours aux esprits moyens, dont se compose la majorité de l'auditoire des prédicateurs, est la grande tentation des orateurs du second ordre. Cicéron en abusait quelquefois, Démosthène ne s'y abandonnait jamais. Hâtons-nous d'ajouter que l'oraison funèbre, dont nous présentons l'analyse, contient une admirable prosopopée (1), qui dut produire une vive impression, et où se trahit le véritable orateur.

Massillon n'a pas eu recours aux citations profanes, pour donner à son discours un ornement que le goût du temps ne dédaignait pas. Il était persuadé que c'est à l'Ecriture sainte que l'éloquence sacrée doit emprunter sa parure et sa force. Les allusions bibliques surabondent dans cette première œuvre d'un auteur qui s'est fait toujours remarquer par ses justes applications et

(1) « Prêtre éternel, prince des pasteurs, etc... Pieux prélat, si dans le sein d'Abraham, etc... »

ses très-heureux commentaires du texte sacré. Je signalerai cependant un rapprochement qui n'est pas du meilleur goût. L'orateur raconte ainsi la maladie qui précéda la mort de l'archevêque de Vienne : « La main du Sei-« gneur s'étendit sur lui et elle le frappa, mais si légère-« ment, qu'à peine parut-il qu'elle l'eût touché. C'était, « ce semble, pour tromper notre douleur : le coup fut « presque tout insensible : l'histoire du songe de Daniel « s'accomplit une seconde fois et nous vîmes une pierre « légère, détachée des montagnes éternelles, venir heur-« ter faiblement *contre une des jambes* de cette statue pré-« cieuse, dont la structure semblait promettre une si « longue durée, et la réduire d'abord en poudre. » A la vérité, il était difficile de rappeler en style solennel, que l'archevêque était mort à la suite d'une plaie à la jambe, mais était-ce nécessaire ?

L'exorde, un peu long peut-être et donnant trop de place aux précautions oratoires, nous apprend que Massillon avait déjà évangélisé le diocèse de Vienne et prêché souvent devant l'archevêque, qui ne lui permettait pas de lui adresser des compliments du haut de la chaire. « Contraint tant de fois par sa modestie à supprimer ses « louanges dans la chaire évangélique, fallait-il que je « ne fusse autorisé à les publier que par sa mort ! » Se conformant à des procédés de rhétorique et à des habitudes ayant force de loi, dont il secouera bientôt le joug, Massillon divise son discours en trois parties, et il tâche de justifier sa division par les paroles de la sainte Écriture, qu'il a choisies pour texte et qu'il traduit ingénieusement : *Ambulavit pes meus iter rectum a juventute meâ...* « *Zelatus sum bonum et venter meus conturbatus est, propter-*« *ea bonam possidebo possessionem ;* J'ai marché dans « la droiture depuis ma jeunesse, j'ai eu du zèle pour le « bien et mes entrailles se sont émues sur les misères

« de mon peuple... » Ce texte, ainsi expliqué, permet de montrer que Henri de Villars, 1° mena une vie toujours réglée par la loi; 2° que son autorité fut toujours utile à l'église ; 3° que ses richesses furent toujours prodiguées aux pauvres.

En faisant l'éloge de son héros, Massillon est appelé à parler de l'épiscopat. Il se permet quelques hardiesses qui pourraient nous surprendre, si nous ne nous rappelions qu'il était jeune, qu'il était membre d'une congrégation religieuse et que le dix-septième siècle touchait à sa fin. Il trace d'abord un charmant tableau de l'aménité de l'archevêque de Vienne : « Je me représente notre prélat avec « cet air toujours affable et serein, toujours accessible, « toujours accueillant, mettant, pour ainsi dire, sa per- « sonne et sa dignité à toutes les heures, ne retenant de « son rang que le privilége de pouvoir être importuné ; « je me le représente au milieu de vos familles, enveloppé « dans une aimable obscurité, goûtant avec vous les dou- « ceurs d'une vie privée, familiarisant l'épiscopat avec « les fidèles et ne se faisant pas une vaine bienséance de « se rendre invisible et de jouir tout seul d'une dignité « qui n'a été établie que pour les autres. » Il pose ensuite une série de questions qui devaient rappeler à ses auditeurs tel ou tel prélat contemporain, et qui se terminent par une ironie dont la pointe est à peine émoussée par une allusion à une parabole de l'évangile : « Fallait-il, « pour pénétrer jusques à lui, acheter par des lenteurs « éternelles une audience d'un moment et par mille pé- « nibles formalités, des refus encore plus pénibles ?... « Le vîmes-nous jamais affecter ces moments sacrés de « solitude inventés pour ménager le rang ou pour hono- « rer la paresse ? Sa maison ressemblait-elle à ces mai- « sons d'orgueil et de faste, où ceux que les affaires y « attirent pensent presque plus au moyen d'aborder leur

« juge qu'à leur exposer leur droit et leur justice ; où, « dans un silence profond et avec un respect qui appro- « che du culte, on attend que la divinité se montre ; où « mille malheureux souffrent moins de leur misère que « de leur ennui ; et où, comme autrefois dans la piscine « de Jérusalem, après avoir attendu longtemps, cet autre « ange du Seigneur paraît enfin et guérit à peine un « malade ? »

Massillon appréciait ce qu'avait de fâcheux la situation faite à l'église de France par le pouvoir temporel. Il s'en exprime avec une franchise qui ne nous permettra pas de nous étonner quand nous l'entendrons critiquer librement le règne de Louis XIV, dans son oraison funèbre du grand roi. Il déclare qu'il vit en un siècle « où les « devoirs de l'épiscopat sont ou réduits par l'usage, ou « bornés par la puissance séculière, ou adoucis par le « dérèglement des fidèles ; » en un siècle « où toute la « fermeté semble se réduire à ne pas se ménager à soi- « même des occasions de lâcheté ; » en un siècle « où « l'épiscopat ne sert presque plus que de décoration aux « palais des rois ; où les cours semblent être devenues « des diocèses communs ; où les sentinelles de Jérusalem « et les trompettes du temple ne voient et ne parlent plus « qu'avec des yeux et des bouches étrangères, et où l'on « voit souvent les princes de la tribu de Lévi, indignes « dépositaires de l'arche, l'imposer, comme les Philis- « tins, sur des épaules viles, et la laisser errer à l'a- « venture. » Aussi louera-t-il Henri de Villars d'avoir soutenu avec fermeté les lois de l'église. « Sacrés prélats « de nos Gaules, s'écrie-t-il, combien de fois le vîtes-vous « dans vos assemblées, ignorer l'art nouveau de se taire, « redonner à l'épiscopat sa première liberté ; n'envisager « sa fortune qu'à travers son devoir ; être le Gamaliel de « l'assemblée des princes des prêtres et savoir opiner dans

« les conjonctures où il ne fallait savoir que consentir ! »

Après l'oraison funèbre de l'archevêque de Vienne, qui promettait à la chaire un orateur de plus, Massillon fut invité à prononcer l'éloge de l'archevêque de Lyon (1). Camille de Neuville de Villeroi avait gouverné l'antique église de Lyon pendant quarante ans. Il s'était fait une loi de la résidence et avait mérité la reconnaissance de ses diocésains, pendant son long épiscopat, par un grand nombre de fondations. Massillon n'avait pas eu avec l'archevêque de Lyon les mêmes rapports qu'avec Henri de Villars. Aussi, ne pouvant mettre tout son cœur dans cette seconde oraison funèbre, il y a mis toute sa rhétorique. Cette œuvre, sensiblement inférieure à la précédente, ne doit pas nous arrêter longtemps. La division en est commune. Les développements révèlent trop l'artifice d'une composition littéraire écrite sans inspiration. On y remarque un emploi trop fréquent de l'apostrophe, moyen factice de donner à un discours languissant un peu de mouvement et de chaleur. Les précautions oratoires, après avoir rempli l'exorde, ralentis-

(1) Dans toutes les éditions de Massillon, l'oraison funèbre de M. de Villeroi est imprimée après celle de M. de Villars. Cependant ce dernier, mort le 27 décembre 1693, n'avait pas précédé dans la tombe l'archevêque de Vienne, mort le 3 juin de la même année. Dans l'avertissement dont le neveu de Massillon a fait précéder les oraisons funèbres, en donnant la première édition complète des œuvres de son oncle, nous lisons ces lignes : « Il était extrêmement jeune lorsqu'il fit celle de Henri de Villars, archevêque de Vienne, et *peu de temps après* celle de Camille de Neuville de Villeroi, archevêque de Lyon, et, néanmoins, quels applaudissements ces deux pièces ne reçurent-elles pas ! » Pour faire concorder ce renseignement si précis, donné par un éditeur qui devait être bien informé, avec les dates que nous avons rapportées, il faut admettre que Massillon prononça l'oraison funèbre de l'archevêque de Lyon, à l'occasion d'un service funèbre qui eut lieu plusieurs mois après la mort de ce prélat. Bougerel se trompe, croyons-nous, lorsqu'il place l'oraison funèbre de l'archevêque de Lyon après le carême prêché par Massillon à Montpellier en 1698.

sent trop souvent la marche de l'orateur dans le corps du discours. Le style, dont la mélodie caresse agréablement l'oreille, présente toujours l'élégante abondance qu'on admire dans Massillon. Quel autre que lui aurait eu recours à cette énumération pour expliquer ce que sont les talents dont la foi ne règle pas l'usage? « . . . Ce « sont des dons de Dieu qui nous éloignent de lui; « des ressources de salut qui facilitent notre perte; des « lumières étendues qui nous aveuglent sur les objets « que la foi nous met comme sous l'œil; des distinctions « de la nature qui nous confondent dans la multitude « des méchants; des penchants d'immortalité, que nous « usons après des ombres qui périssent; des semences « de vérité que nous étouffons par les sollicitudes du « siècle; des attentes de grâce que la cupidité remplit; « des amusements brillants qui nous font perdre de vue « notre unique affaire; un art de se damner avec un peu « plus de contrainte et de solennité; des fleurs, enfin, « qui le matin brillent et sèchent le soir sur un tombeau, « terme fatal où tout aboutit; abîme éternel, où tout « va se perdre; écueil inévitable, où, après plus ou moins « d'agitations, vient enfin se briser le fantôme qui nous « joue et que nous croyons si solide. » A n'en juger que par ces lignes, on rencontre aussi dans cette oraison funèbre de nombreuses antithèses. Nous n'en signalerons plus qu'une, qui accompagne une apostrophe : « Sacrés dispensateurs de la parole évangélique, com- « bien de fois, en vous ouvrant la bouche pour annoncer « toute vérité, vous la ferma-t-il sur celles qui la re- « gardaient! »

La transition entre la première et la seconde partie, n'est pas heureuse, ou plutôt il n'y en a aucune. Après avoir montré quel usage fit de ses talents l'archevêque de Lyon, Massillon va rappeler quelles furent ses vertus,

et il dit crûment : « Passons à la seconde partie. » Il est difficile de lire cette seconde partie, sans être étonné de la manière dont l'orateur sacré y parle de l'épiscopat de son temps. Si, de nos jours, un prédicateur profitait de l'occasion d'une oraison funèbre pour adresser aux évêques de France de si rudes leçons, il soulèverait l'opinion publique contre lui et toutes les chaires lui seraient interdites. D'où vient cette différence? Faut-il dire que les mœurs oratoires sont changées? Ne faut-il pas plutôt reconnaître que la situation de l'église de France a été profondément modifiée? « Qu'est-ce que l'honneur de « l'épiscopat, se demande Massillon, si l'on en juge par « la corruption et le relâchement de ces derniers temps? « c'est un poste éminent qu'il est permis de souhaiter, « auquel il est glorieux d'atteindre et dont il est doux de « jouir; c'est un titre pompeux, mais vide, qui retient « tous les honneurs du sacerdoce et qui en distribue « aux autres les fatigues comme des faveurs; c'est une « autorité tranquille qui, à l'ombre du faste qui l'envi- « ronne, décide du travail de ceux qui portent le poids « du jour et de la chaleur. » Quelques lignes plus bas, l'orateur adresse aux prélats de cour ces redoutables questions : « Qu'aurez-vous à répondre au tribunal de « Jésus-Christ, vous dont la démarche la plus innocente, « en entrant dans l'héritage du Seigneur, a été de le dé- « sirer; qui ne devez qu'à des bassesses profanes, une « élévation toute sainte (1); qui n'êtes monté qu'en ram- « pant sur le trône sacerdotal; vous, qu'on ne voit assis « dans le sanctuaire du Dieu vivant, que pour avoir été « longtemps debout dans les antichambres des grands, et

(1) Qu'aurait dit Massillon cinquante ans plus tard, lorsque le duc de Choiseul répondait à des évêques qui cherchaient à repousser un indigne confrère : « C'est de ces hommes-là que nous voulons et qu'il nous faut. »

« qui n'auriez jamais été placés sur la tête des hommes, « pour parler avec David, si vous n'aviez été mille fois « lâchement à leurs pieds. »

Après le succès obtenu par les deux oraisons funèbres que nous avons analysées, les supérieurs de Massillon ne pouvaient plus hésiter sur sa vocation. Ils le destinèrent à la chaire, persuadés qu'il ferait plus d'honneur à leur congrégation en prêchant, qu'en se livrant à l'enseignement. Mais, soit qu'il doutât de son aptitude pour la prédication, soit qu'il craignît les dangers qu'entraîne après elle une renommée précoce, Massillon quitta subitement l'oratoire pour aller cacher ses jours dans la solitude et le silence. Il entra dans l'abbaye de Sept-Fonts, soumise à la règle austère de la Trappe. Cette démarche de Massillon a été diversement appréciée. Nous croyons que d'Alembert en a donné l'explication la plus naturelle : « Les oraisons funèbres des archevêques de Lyon et de « Vienne, dit-il, qui n'étaient à la vérité que le coup « d'essai d'un jeune homme, mais d'un jeune homme « qui annonçait déjà ce qu'il fut depuis, eurent le plus « brillant succès. L'humble orateur, effrayé de sa répu- « tation naissante et craignant, comme il le disait, *le* « *démon de l'orgueil*, résolut de lui échapper pour tou- « jours, en se vouant à la retraite la plus profonde et « même la plus austère. Il alla s'ensevelir dans l'abbaye « de Sept-Fonts (1). »

Pendant que l'abbé de Rancé accomplissait la réforme de l'abbaye de la Trappe, Eustache de Beaufort conçut le projet de faire revivre le premier esprit de Citeaux dans

(1) *Éloges de Massillon.* D'Alembert ajoute dans ses notes : « L'anecdote relative au jeune orateur qui, à l'âge de vingt-six ans, (lisez : trente-deux. Né en 1662, Massillon n'a pu entrer à Sept-Fonts qu'en 1694) se retire à Sept-Fonts, est très-vraie. Celui qui nous l'a racontée, prédicateur célèbre et vivant, l'avait apprise à l'oratoire. »

son abbaye de Sept-Fonts. Cette maison était fille de Clairvaux, et, selon une ancienne tradition, saint Bernard l'avait sanctifiée par sa présence. Mais, comme les eaux deviennent moins pures en s'éloignant de leur source, cette abbaye avait perdu l'esprit de ses premiers fondateurs et se ressentait autant qu'aucune autre de la décadence du grand ordre de Citeaux. Eustache de Beaufort, qui avait fait profession dans une observance au-dessous de la commune, fut touché de l'esprit de Dieu, après avoir mené une vie mondaine, se convertit en l'année 1663 et entreprit de réformer son abbaye. Il en vint à bout, malgré les obstacles qu'il rencontra. Tous les anciens religieux se retirèrent, ne voulant pas embrasser la stricte observance. Eustache de Beaufort se trouva seul, pendant plusieurs années, à soutenir une nouvelle réforme et subit toutes les épreuves qui accompagnent une si difficile entreprise. Il commença par exercer sur soi les austérités de la vie pénitente qu'il voulait établir. Il ne put réunir d'abord que trois ou quatre religieux, mais Dieu le consola, comme il avait consolé autrefois les premiers fondateurs de son ordre, en lui envoyant quelques âmes généreuses. Leur nombre s'accrut insensiblement et enfin l'abbaye de Sept-Fonts devint une des plus régulières qu'on eut vues depuis saint Bernard. Elle était située dans le diocèse d'Autun, en Bourbonnais, à six lieues de Moulin et à un quart de lieue de la Loire, au milieu d'une plaine assez fertile, très-diversifiée par des bocages, des étangs, des terres labourables et des prairies arrosées par la petite rivière de Vèbre. L'esprit de l'abbaye de Sept-Fonts était le même que celui de la Trappe. Ces deux maisons, parfaitement unies, étaient comme deux sœurs, non-seulement parce qu'elles étaient toutes les deux filles du grand ordre de Citeaux, mais aussi parce qu'elles s'ap-

pliquaient, avec beaucoup de zèle et de ferveur, à faire revivre les premières austérités de Clairvaux. S'il y avait quelque différence entre elles, c'était peut-être que la Trappe avait plus de réputation et Sept-Fonts plus d'austérité (1).

M. Sainte-Beuve, qui, du reste, a fait bonne justice des pitoyables calomnies débitées contre Massillon par des collecteurs d'anecdotes et des auteurs de chansons satiriques, à une époque où aucune grande renommée, pas même celle de Bossuet, n'était à l'abri des atteintes du pamphlet et de la chronique scandaleuse, M. Sainte-Beuve incline cependant à penser que les motifs qui déterminèrent Massillon à se retirer à Sept-Fonts, n'ont pas été complètement indiqués par d'Alembert. « Massillon, « jeune, a-t-il connu les passions? Un de ses biographes « (Audin) a raconté à ce sujet des détails qu'il dit tenir « de source authentique. Il s'en suivrait que Massillon, « dans cette première jeunesse, aurait eu quelques « écarts de conduite qui l'auraient brouillé avec ses su- « périeurs, avec lesquels, toutefois, il ne tarda pas à se « réconcilier. J'ai trouvé dans les notes manuscrites de « la bibliothèque de Troyes, une inculpation du même « genre, mais provenant d'une source toute janséniste (2). « Il n'y aurait au reste, rien que de très-simple et de « très-naturel à cela : Massillon, jeune, beau, doué de « sensibilité et de tendresse, ayant du Racine en lui par « le génie et par le cœur, put avoir en ces vives années « quelques égarements, quelques chutes ou quelques « rechutes, s'en repentir aussitôt, et c'est à ces premiers

(1) V. Hermant. Histoire des ordres religieux, T. IV, p. 253 et suivantes.

(2) Chaudon, dans une lettre au savant bibliographe Barbier, dit la même chose. (*Bulletin du bibliophile*, 1839, p. 617) — Note de M. Sainte-Beuve.

« orages *peut-être* et à son effort pour en triompher qu'il « faut attribuer sa retraite à l'abbaye de Sept-Fonts. » Assurément, ces écarts que l'on suppose pour expliquer l'entrée de Massillon dans une austère abbaye, ne sont pas impossibles, mais ils ne sont prouvés par aucun document vraiment historique. Nous croyons que les anecdotes qui se rapportent à la jeunesse de Massillon, sont aussi peu véridiques que celles qui se rapportent à une autre époque de sa vie et dont M. Sainte-Beuve a si bien dit qu'il faut non pas les discuter mais les repousser. Puisque la conduite de Massillon fut « odieusement incriminée » après 1704, pourquoi ne l'aurait-elle pas été avant 1694? Du reste, ne soyons pas trop surpris de la retraite du jeune prédicateur à Sept-Fonts. Il ne fut pas, en ce moment, le seul oratorien qui alla s'enfermer dans cette solitude. Plusieurs y entrèrent pour n'en plus sortir, surtout parmi les oratoriens de Provence qui avaient pu, comme Massillon, connaître le P. Marrot et subir l'influence de sa sévère direction.

Dès le mois d'octobre de l'année 1688, le P. Joseph Marrot s'était retiré à Notre-Dame-des-Anges, âpre solitude située au milieu des collines, à quelques lieues de Marseille. Il passa dans cette thébaïde les trente dernières années de sa vie et y fit revivre les austérités des pères du désert. Le nombre des solitaires qui vinrent se fixer à Notre-Dame-des-Anges, ou y passer quelques jours dans la retraite, s'accrut au point que la maison des pères de l'oratoire et celle qu'on avait bâtie dans un endroit séparé, ne suffirent plus pour loger les uns et les autres. On fut obligé d'agrandir les bâtiments. On menait dans cette solitude une vie frugale et pénitente. On y consacrait à la prière et à d'autres exercices de piété un long espace de temps. Les heures mêmes de délassement y étaient employées à des occupations utiles. Il s'exhalait

de cette maison un parfum de sainteté qui attirait de nombreux visiteurs, de tous les pays d'alentour. L'abbé de Forbin-d'Oppède, filleul de Louis XIV, chanoine de l'église d'Aix, y vint, poussé par la curiosité, en compagnie des dames d'un château du voisinage. Il entra dans l'église au moment où le P. Marrot y faisait à haute voix une méditation. Chaque parole pénétrait son âme comme un trait de feu. Touché par la grâce, il résolut d'embrasser, lui aussi, les austérités de la pénitence. Craignant d'être trop près de sa famille s'il restait à Notre-Dame-des-Anges, il demanda au P. Marrot, dans quelle solitude éloignée il pourrait s'ensevelir. Le P. Marrot, qui connaissait Eustache de Beaufort, et qui n'était jamais allé à Paris sans passer quelques jours de retraite à Sept-Fonts (1), conseilla au fervent converti cette sainte maison. A l'exemple de l'abbé Forbin-d'Oppède, cinq ou six autres pénitents du P. Marrot, prirent aussi le parti de se retirer dans l'abbaye de Sept-Fonts. Ils se soumirent avec joie à l'austérité de la règle et persévérèrent jusqu'à la mort dans la pratique des plus héroïques mortifications. Massillon connaissait le P. Marrot. Il avait passé quelque temps à Notre-Dame-des-Anges. Il a dû recevoir, comme tant d'autres pénitents du P. Marrot, désireux de travailler à leur perfection, le conseil de se retirer à l'abbaye de Sept-Fonts. Il est naturel qu'il ait suivi ce conseil (2).

(1) Le P. Marrot porta une fois à l'abbaye de Sept-Fonts une aumône de quatre mille livres, « ce qui fit tant de plaisir au pieux abbé et à sa communauté qui se trouvait manquer de tout dans le moment, qu'on chanta un *Te Deum* en action de grâce, et on permit à ce généreux bienfaiteur de parler à chaque religieux, chose qu'on n'accorde que très-difficilement. » — *Vie manuscrite des pères de l'Oratoire*, à la bibliothèque d'Aix.

(2) Une tradition fidèlement conservée à Notre-Dame-des-Anges, nous apprend que Massillon a séjourné dans cette maison de l'ora-

Les supérieurs de Massillon, persuadés qu'il se fesait illusion sur la voie où Dieu l'appelait, furent très-affligés de son départ; mais il ne devait pas être à jamais perdu pour l'oratoire. Il rentra dans cette congrégation après avoir passé seulement quelques mois à l'abbaye de Sept-Fonts. En s'examinant dans le calme et le recueillement de la solitude, il comprit qu'il n'était pas fait pour la vie contemplative et qu'il devait se consacrer au ministère actif. Quant aux circonstances qui précédèrent la rentrée de Massillon dans l'Oratoire, nous ne savons s'il faut ajouter une foi entière au récit suivant de d'Alembert. « Le cardinal de Noailles adressa à l'abbé de Sept-Fonts, dont il respectait la vertu, un mandement qu'il venait de publier. L'abbé plus religieux qu'éloquent, mais conservant encore, au moins pour sa communauté, quelque reste d'amour-propre, voulait faire au prélat une réponse digne du mandement qu'il avait reçu. Il en chargea le novice ex-oratorien, et Massillon le servit avec autant de succès que de promptitude. Le cardinal, étonné de recevoir de cette thébaïde un ouvrage si bien écrit, ne craignit pas de blesser la vanité du pieux abbé en lui demandant qui en était l'auteur. L'abbé nomma Massillon et le prélat lui répondit qu'il ne fallait pas qu'un si grand talent, suivant l'expression de l'écriture, demeurât caché sous le boisseau. Il exigea que l'on fît quitter l'habit au jeune novice; il lui fit reprendre celui de l'oratoire et le plaça dans le séminaire de Saint-Magloire, en l'exhortant à cultiver l'éloquence de la chaire (1). » Quoi qu'il en soit de cette anecdote, il est

toire, mais aucun document ne nous permet d'indiquer l'année pendant laquelle il y est venu. Ce ne peut être que pendant sa jeunesse.

(1) D'Alembert, qui écrivait trente ans après la mort de Massillon, nous dit qu'il remit son manuscrit aux pères de l'oratoire de la rue Saint-Honoré, en les invitant à lui faire part de leurs observa-

permis de croire que le P. de la Tour, général de l'Oratoire, ne négligea rien pour rendre à sa congrégation le sujet qui devait lui faire le plus d'honneur. De son côté, Massillon dut être heureux du bon accueil que lui fit l'oratoire, lorsqu'il reconnut qu'il s'était mépris sur sa vocation et que sa vie ne pouvait s'écouler dans l'éternel silence d'une abbaye cistercienne. Cependant il emporta de cette tranquille retraite un consolant souvenir. Il aimait plus tard à se rappeler les jours de paix qu'il y avait passés. Durant ses dernières années on l'entendit souvent répéter : « Que je regrette ma cellule de Sept-Fonts ! »

tions et des traits honorables pour la mémoire de leur illustre confrère qui auraient pu lui échapper. Pourtant l'anecdote touchant la rentrée de Massillon à l'oratoire nous paraît douteuse. Elle contient une erreur de date. Selon d'Alembert, c'est en 1697 que le cardinal de Noailles plaça Massillon dans le séminaire de Saint-Magloire. Mais entré à Sept-Fonts vers la fin de l'année 1694, Massillon n'a pu y rester trois ans. De plus, il prêcha le carême à Montpellier en 1698. Or, ses conférences ecclésiastiques à Saint-Magloire sont antérieures à ce carême qui l'engagea définitivement dans la carrière de la prédication. Il nous reste de Massillon une lettre écrite de Paris, à Antoine Arcère, et datée du 2 février 1697.

CHAPITRE III

Massillon à Saint-Magloire. — Ses conférences ecclésiastiques. — De la Vocation. — De la Fuite du monde. — Jugement de Massillon sur les prédicateurs de son temps. — Il va prêcher le carême à Montpellier. — La prédication en province.

Lorsque Massillon rentra dans l'Oratoire, cette congrégation religieuse possédait à Paris trois maisons. Elle avait acheté de la duchesse de Guise, dès l'année 1621, l'hôtel du Bouchage, qui avait appartenu auparavant à la duchesse de Montpensier et à Gabrielle d'Estrées. Sur l'emplacement de cet hôtel, rue Saint-Honoré, elle fit bâtir une église d'un travail achevé, où elle vénéra le tombeau de son illustre fondateur, le cardinal de Bérulle (1). C'est dans cette église que se firent entendre les plus célèbres prédicateurs de l'Oratoire : Sénault, Fromentières, Mascaron, Maure, Hubert, Terrasson, Soanen, La Roche, Massillon, Reinaud.

Les Oratoriens possédaient, en outre, dans la rue Saint-Jacques, l'ancienne abbaye de Saint-Magloire, où

(1) Connue encore aujourd'hui sous le nom de l'*Oratoire*, cette église, où tant de voix éloquentes se firent entendre, fut souillée en 1791 par la consécration sacrilége des évêques intrus, qui consomma le schisme dans l'Eglise de France. Destinée, depuis cette déplorable époque, à des réunions populaires et aux usages les plus profanes, elle est devenue, en 1801, le temple du culte protestant. Le percement de la rue de Rivoli a dégagé l'élégant chevet de ce temple des bâtiments qui le masquaient.

le cardinal de Retz les avait introduits, en les chargeant d'instruire et d'entretenir douze boursiers ou séminaristes à la nomination de l'archevêque de Paris. Le séminaire de Saint-Magloire, le premier qui fut fondé à Paris après le saint concile de Trente, était plus particulièrement le séminaire de l'archevêque. La troisième maison des Oratoriens, située au-delà de la barrière des Chartreux, était un noviciat appelé *l'institution*. On y examinait la vocation des jeunes gens qui désiraient entrer dans l'Oratoire, et on les formait à la vie religieuse.

On connaît l'éloge que fit Bossuet de la maison de Saint-Magloire, lorsqu'il prononça l'oraison funèbre du P. Bourgoing. « Là dans l'air le plus pur et le plus serein de la ville, un nombre infini d'ecclésiastiques respire un air encore plus pur de la discipline cléricale. Ils se répandent dans le diocèse, et portent partout l'esprit de l'Eglise. » Ce fut cette maison de Saint-Magloire qui eut l'avantage de posséder Massillon à son retour de l'abbaye de Sept-Fonts. Il fut chargé de former aux mœurs sacerdotales les jeunes clercs qui fréquentaient le séminaire, en les instruisant de tous leurs devoirs dans des *Conférences ecclésiastiques*. Déjà le P. Thomassin avait établi des conférences sur l'histoire de l'Eglise et sur les conciles, où il faisait profiter ses jeunes auditeurs de sa profonde connaissance de l'antiquité.

Les conférences ecclésiastiques avaient été une des plus heureuses institutions de saint Vincent de Paul. Sous sa direction, se réunissaient non-seulement les jeunes théologiens de l'Université, mais des prêtres qui comptaient déjà plusieurs années de sacerdoce, et quelquefois même des évêques. On conférait ensemble, comme autrefois les Pères du désert, tantôt sur une vertu générale, nécessaire à tout chrétien, tantôt sur les

devoirs propres aux ecclésiastiques, tantôt sur les charges et dignités de l'Eglise. Ces pieuses réunions se tenaient le mardi, dans la maison Saint-Lazare, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, et dans le collége des Bons-Enfants pendant le reste de l'année. Elles reçurent le nom de *Conférences du mardi*. Richelieu, qui comprenait tout le bien que pouvaient produire ces réunions, prenait note des ecclésiastiques qui les fréquentaient. Bossuet, qui s'y rendit assidûment durant sa jeunesse, n'en perdit jamais le souvenir. Cinquante ans plus tard il écrivait au pape Clément XI : « Elevé au sacerdoce, nous fûmes associé à cette compagnie de pieux ecclésiastiques qui s'assemblaient chaque semaine pour traiter ensemble des choses de Dieu. Vincent en fut l'auteur; il en était l'âme. Quand nous écoutions avidement sa parole, pas un qui ne sentît l'accomplissement du mot de l'apôtre : « Si quelqu'un parle, que sa parole soit comme de Dieu. » L'exemple donné par saint Vincent de Paul et les habitués des conférences du mardi fut imité comme il devait l'être dans un siècle où tant de grandes âmes travaillaient de concert à la sanctification du clergé. Chaque séminaire eut ses conférences ecclésiastiques. Celles de la maison de Saint-Magloire s'étaient acquises déjà une juste réputation lorsque Massillon leur donna un nouvel éclat, en y prononçant d'admirables discours sur les principales obligations de la vie sacerdotale.

Jamais peut-être Massillon n'a parlé avec une éloquence plus nerveuse, plus pressante, plus dégagée de toute amplification inutile, plus nourrie de la moëlle de la Sainte-Ecriture et des Pères, que lorsqu'il s'est adressé aux jeunes lévites qui se préparaient, dans le séminaire de Saint-Magloire, à se consacrer au service des autels. Son auditoire, familiarisé avec les études théo-

logiques, avait moins besoin de phrases harmonieuses que de pressantes exhortations. Il fallait décider des ecclésiastiques habitués aux méditations religieuses à examiner attentivement leur vocation, à fuir un monde dangereux, ou à s'y conduire, quand ils étaient obligés de s'y trouver, comme il convient à des prêtres, à se dépouiller de toute ambition coupable, à faire un légitime usage des biens de l'Eglise, à déployer contre les scandales du siècle un zèle infatigable. Quand on lit ces conférences, où l'art de l'écrivain, toujours parfait cependant, s'efface davantage, et où la chaleur de l'orateur n'est jamais refroidie par la crainte de blesser des oreilles trop délicates, on est volontiers de l'avis du cardinal Maury, qui trouvait les discours sur les devoirs ecclésiastiques incomparablement plus originaux et plus riches en idées neuves et lumineuses que les sermons (1). En admirant ces discours, qui devaient impressionner profondément ceux qui les entendaient, on sent qu'ils ont été prononcés dans un temps bien différent du nôtre. Ils contiennent sans doute une doctrine générale qui convient à toutes les époques, et des conseils qu'il est bon de rappeler en toute circonstance, mais on y trouve aussi une foule de détails qui révèlent une situation de l'Eglise qu'on ne peut comparer à l'état actuel du clergé français.

Lorsque Massillon prononçait ses conférences à Saint-

(1) *Essai sur l'éloquence de la chaire*, note IX. — Après avoir rappelé les discours synodaux que Massillon prononçait tous les ans devant son clergé, Maury ajoute : « Les conférences qu'il avait composées pour le séminaire de Saint-Magloire, à Paris, sont plus travaillées ; et il me semble même qu'étant plus analogues à son genre, elles deviennent aussi beaucoup plus éloquentes, à mesure que les sujets en sont moins effrayants. » Selon Marmontel, « les discours sur l'usage des revenus ecclésiastiques sont peut-être ce que notre langue offre de plus démosthénique. » Il faut en dire autant du discours sur *la vocation*.

Magloire, l'Eglise de France était très-riche. Elle possédait d'innombrables bénéfices (1). On en distinguait de trois sortes. Aux uns, tels que les cures, était attachée la charge d'âmes. D'autres, sans avoir cette charge, obligeaient à la résidence, tels étaient les canonicats. Un très-grand nombre, qu'on appelait plus communément en France bénéfices simples, tels que les chapelles, les prieurés en commende, n'entraînaient ni la charge d'âmes ni l'obligation de la résidence. Les possesseurs des bénéfices simples n'étaient tenus qu'à la récitation de l'office divin. Ils pouvaient se contenter de recevoir la tonsure, et ne jamais s'engager dans les ordres sacrés. A quatorze ans on pouvait devenir possesseur d'un bénéfice simple, porter le titre d'abbé, résider à Paris, n'exercer aucune fonction ecclésiastique, et s'acquitter de toutes ses obligations en récitant l'office (2). De là d'inévitables abus. On entrait souvent dans l'Eglise pour y jouir d'un tranquille repos, pour hériter d'un ample bénéfice dont un parent était pourvu, pour se frayer un chemin aux plus hautes dignités. Les cadets des grandes maisons se partageaient le revenu des abbayes. Le nom d'abbé, qui désignait jadis une vertu consommée, était devenu « la qualité de tous les cadets, en sorte que ce n'était plus un nom de dignité ni de mérite, mais un nom d'avarice et d'ambition (3). » Les Pères d'un con-

(1) Avant 1789, l'Eglise de France comptait 18 archevêchés, 113 évêchés, 1,922 abbayes, 1,200 prieurés, 37,800 cures ou vicariats, 828 chapitres ou collégiales, 2,760 canonicats. Son revenu approximatif était de 200,000,000 de francs. Le seul archevêché de Paris jouissait d'un revenu de 200,000 francs. Il comprenait 12 abbayes dont le revenu collectif s'élevait à 386,000 francs.

(2) Le Parlement demandait quatorze ans pour les canonicats des églises cathédrales, et le grand conseil se contentait de dix ans. Pour les commendes, le Parlement exigeait quatorze ans ; le grand conseil ne demandait que sept ans accomplis.

(3) *L'Abbé commendataire*, par le sieur de Bois-Francs.

cile tenu à Bordeaux en 1624 se plaignirent de ce que les gens du monde considéraient l'état ecclésiastique comme une ressource pour la décharge de leurs familles et s'empressaient d'y jeter ceux de leurs enfants qu'ils regardaient comme moins propres aux emplois de la société, et qui auraient été le rebut des autres conditions (1).

Lorsque tant de motifs humains pouvaient diriger vers le sanctuaire des jeunes gens plutôt élus par leur famille qu'appelés par Dieu, on comprend que Massillon, dans ses conférences, ait fortement insisté sur la nécessité de la vocation. Il a traité deux fois ce sujet, et l'a repris ensuite sous une autre forme en parlant de l'ambition des clercs. Il conjure ses auditeurs d'examiner si l'espérance de trouver dans le sanctuaire une situation plus douce, plus honorable et plus commode qu'au milieu de leur famille a décidé de leur choix ; si leur vocation ne doit sa première origine qu'à la cupidité de leurs parents. « Ne s'engager dans un ministère terrible que pour recueillir la succession d'un bénéfice que ceux de notre nom ont possédé de tout temps; que parce que nos espérances, du côté de l'Eglise, sont plus sûres et plus brillantes que du côté du siècle ; que parce qu'on porte un nom a pouvoir aspirer à tout; parce que nos proches selon la chair, comme cette mère des enfants de Zébédée, ont déjà demandé pour nous les premières places dans le royaume de Jésus-Christ; en un mot, pour le dire encore plus nettement, porter pour toute marque de vocation à un ministère d'humilité des désirs d'élévation; à un ministère de travail et de sollicitude, des espérances de repos et de mollesse ; à un ministère de

(1) In nulla re profecto magis elaborant hujus sœculi homines quam ut filii præcipue deformes et ad sæcularia negotia inepti ad sortem Domini assumantur.

pauvreté, des vues de luxe et d'abondance ; aller à Jésus-Christ, comme ce peuple charnel, non parce qu'il a les paroles de vie, mais parce qu'il multiplie un pain terrestre; renoncer à tout pour retrouver tout; ou plutôt ne quitter une barque et des filets que pour être les princes du peuple, c'est un motif criminel, qui l'ignore ? Et le crime, ô mon Dieu, pourrait-il être une marque de vocation au plus saint de tous les états! »

Aujourd'hui les motifs humains qui décideraient à embrasser l'état ecclésiastique ne peuvent plus être d'un grand poids. Les recrues du sanctuaire deviennent trop rares en certains diocèses, et les évêques sont obligés de se préoccuper des moyens de favoriser les vocations ecclésiastiques. Maintenant, pour se consacrer au service des autels, il faut aspirer aux sacrifices ; mais du temps de Massillon, on pouvait aspirer aux bénéfices. Lorsque le clergé était un des trois ordres de la nation, les avantages matériels, la considération, les dignités pouvaient tenter de nombreux jeunes gens qui, n'attendant aucun héritage de leur famille, songeaient à s'assurer une part de l'héritage du Seigneur. Beaucoup de ces intrus de l'avarice déshonoraient l'Eglise en menant une vie toute mondaine, quelquefois même licencieuse. Ne remplissant aucune fonction sacerdotale, ils ne voyaient dans la possession d'un bénéfice qu'un moyen d'avoir de quoi vivre. Ils adoptaient par économie le costume ecclésiastique, mais ils le profanaient en le traînant dans des assemblées d'où ils auraient dû le tenir à jamais éloigné. Que n'a-t-on pas dit de ces abbés poudrés et musqués, maniant l'épée, aiguisant de bons mots, rimant des vers à Chloris, fréquentant les boudoirs, se tenant bien à table, acceptés avec une tolérance intéressée dans les salons de la société élégante. L'abbé de Gondi, qui, devenu cardinal de Retz, a bien voulu nous

édifier sur sa conduite en écrivant ses Mémoires, avait eu de nombreux imitateurs. Les passions révolutionnaires et l'imagination des romanciers ont sans doute exagéré les scandales donnés par les abbés de cour, mais ce que raconte l'impartiale histoire est plus que suffisant pour faire regretter que l'appât des riches bénéfices ait multiplié les demi ecclésiastiques. Comment douter que Paris ne comptât plus d'un *Aramis*, quand on entend Massillon s'écrier : « On voit tous les jours dans le monde des ministres (de l'Eglise) plus versés dans les règles et les affaires militaires que dans les fonctions et les règles de leur état; plus instruits des guerres qui ont troublé le monde que des erreurs et des doctrines perverses qui ont déchiré l'Eglise ; plus au fait de ce qui se passe dans les armées que de ce qui se passe dans le sanctuaire ; et, sous un habit saint, portant sur leur visage l'audace, la fierté, la dissipation de ceux qui sont engagés dans une milice profane (1). »

Lorsque Massillon enseignait aux ecclésiastiques de quelle manière ils devaient se conduire dans le monde, la société n'était pas aussi corrompue qu'elle le devint un demi-siècle plus tard, mais la décadence était déjà très-sensible. On n'affichait encore ni l'impiété ni le libertinage, mais on se permettait à huis clos tout ce que les *roués* devaient étaler au grand jour après la mort de Louis XIV. On se croyait obligé de garder une certaine réserve extérieure ; mais cet hypocrite respect des convenances ne trompait pas les yeux clairvoyants. Les salons n'étaient pas fréquentés comme le furent plus tard ceux de M^me^ du Deffant, de M^lle^ de l'Espinasse, de M^me^ de Tencin, mais ils ne gardaient plus trace de la pruderie et de la *préciosité* de l'hôtel Rambouillet. Ce n'était

(1) De la Conduite des clercs dans le monde. — 2e réflexion.

pas encore le siècle de Voltaire, mais ce n'était plus le siècle de Bossuet. Pour faire comprendre à ses jeunes auditeurs les dangers de la fréquentation du monde, Massillon ne pouvait pas montrer l'incroyable mélange de profane et de sacré que devaient bientôt présenter la vie de l'abbé de Grécourt, de l'abbé de Voisenon, ou de l'abbé Pellegrin, qui « dînait de l'autel et soupait du théâtre. » Mais les types d'abbés mondains n'étaient déjà que trop nombreux. Avant d'essayer de partager, à la Trappe, les austérités de Rancé, l'abbé Têtu n'avait-il pas été « le doyen des abbés blondins ? » Que d'exemples à l'appui aurait pu citer Massillon, quand il disait, à Saint-Magloire : « Les personnes que nous devons éviter sont premièrement celles à qui nous sommes inutiles, secondement celles qui peuvent nous être dangereuses. » Parlant de ces dernières, il ajoutait : « Qu'il en est de ce nombre, soit par l'ascendant de leur esprit, soit par le caractère de leur cœur, soit par les suites de leur profession, soit par les piéges de leur sexe ! »

Ailleurs Massillon analyse avec une remarquable sagacité les divers caractères de l'esprit du monde pour décider les jeunes clercs à se préserver de sa contagion. « L'esprit du monde, dit-il, n'est qu'un commerce de souplesse, d'égards, de complaisances, d'attentions, de ménagements. Il faut n'avoir point de sentiment à soi, penser toujours avec le plus grand nombre ou du moins avec le plus fort; avoir des suffrages toujours prêts, pour ainsi dire, et n'attendre pour les donner que le moment où ils peuvent être agréables. Il faut pouvoir sourire d'une impiété, applaudir à une obscénité finement enveloppée, accoutumer ses oreilles aux traits les plus vifs et les plus cruels de la médisance, donner des éloges à l'ambition et à l'envie de parvenir.... enfin quand on veut vivre dans le monde il faut penser ou du

moins parler comme dans le monde (1).» Après des tableaux aussi frappants et aussi fidèles, Massillon n'avait pas besoin de longs raisonnements pour démontrer à ses auditeurs que l'esprit du monde est incompatible avec l'esprit du sacerdoce, qui est un esprit de séparation, de prière, de travail, de science et de piété. Malheureusement beaucoup entraient dans la cléricature moins pour renoncer au monde, que pour avoir un moyen de faire figure dans le monde, où ils étaient trop bien accueillis. Le monde ne demandait qu'à leur communiquer ses mœurs, pour s'autoriser de leurs exemples. Eux ne demandaient qu'à plaire au monde, pour s'y faire accepter malgré leur nom et leur habit. Massillon pouvait s'écrier en gémissant : « On voit tous les jours dans le monde des ministres de Jésus-Christ non-seulement imiter les mœurs et les excès des mondains, mais renchérir même sur eux; mais les surpasser même en mollesse, en sensualité, en faste, en profusions, en scandale souvent; mais, raffinés même sur les plaisirs, se piquer de plus de goût, de plus de délicatesse pour la volupté, et devenir, ô mon Dieu, des modèles scandaleux d'habileté sur tout ce qui flatte les sens et les passions, au lieu qu'ils auraient dû l'être de toutes les vertus qui les mortifient et qui les combattent. » En écrivant ces lignes, Massillon ne pensait-il pas à l'abbé de Chaulieu, l'*Anacréon du Temple*, qui jouissait de trente mille livres de rente en bénéfices (2)?

Outre qu'ils ne se préservaient jamais entièrement de la corruption du siècle, les abbés qui couraient les ruelles n'échappaient pas au ridicule qui s'attachait à leur

(1) De la Fuite du monde. — 5e réflexion.

(2) V. De la Fuite du monde. — 3e réflexion. — Chaulieu mourut en 1720, à l'âge de 81 ans, songeant beaucoup plus à plaire à Mlle de Launay qu'à rendre compte à Dieu de l'emploi qu'il avait fait des biens de l'Eglise.

existence amphibie. Ils se trouvaient mêlés à de petites intrigues et à de chétives jalousies. Quel déchaînement de médisances ils excitaient! Que d'épigrammes il leur fallait subir! Les petits-maîtres ne les épargnaient pas, et parfois les poètes allongeaient jusqu'à eux le fouet sanglant de la satire. On n'avait pas encore perdu le souvenir de l'abbé Cottin. Boileau et Molière n'auraient pas couvert son nom d'un ridicule immortel s'il avait su se contenter de prêcher ses sermons, qui, sans « entraîner toute la terre, » étaient plus estimés que ne veut bien le dire l'auteur du *Lutrin*. Mais qu'avait-il besoin d'aller coqueter à l'hôtel de Rohan ou à l'hôtel de Luxembourg, dans ces boudoirs où l'on applaudissait son trop fameux madrigal sur le carrosse amarante? Comment n'a-t-il pas craint les sifflets en publiant ses *Œuvres galantes*, presque innocentes d'ailleurs malgré leur titre, dont la signification a bien changé depuis que la langue des précieuses est devenue une langue morte? Il n'avait d'autre excuse que sa naïveté sincère, qui lui faisait dire dans sa préface : « Les femmes de qualité ont poli mes mœurs et cultivé mon esprit... leurs innocentes faveurs ont adouci tout le chagrin de ma vie... J'ai conservé, parmi les plus dangereuses, ma raison et ma liberté. » Cotin paya cher sa fréquentation assidue de la société mondaine. Mais en le transperçant de leurs traits, Molière et Boileau atteignirent ses trop nombreux imitateurs. La république des lettres tout entière se ligua contre eux, et leur reprocha parfois leurs travers avec plus d'énergie que Massillon lui-même. « Un prédicateur assidu auprès des femmes, leur disait-on, et qui se met sur le pied de bel esprit et de faiseur de madrigaux, est bien aise qu'elles le voient en chaire et qu'elles admirent son éloquence, et pour cet effet, il les avertit qu'il prêchera un tel jour. Il n'oublie pas de dire qu'il

redoute leurs oreilles délicates, et de se recommander à leur indulgence. On lui rend bientôt son encens, on lui jure qu'on sera charmé de la beauté de son sermon. Les compliments se renouvellent deux ou trois fois de part et d'autre. Ce sera, si vous le voulez, la clôture d'un long entretien sur des bagatelles de galanterie. On va l'entendre, et l'on voit que de la même bouche d'où sortent journellement mille fleurettes, il détaille les plus sévères maximes et les plus profondes vérités de la religion. Quel effet peuvent-elles faire? Il va voir bientôt ses amies, et débute par les remercier de leur attention. Les coups d'encensoir recommencent de part et d'autre par rapport à l'homélie, et peu après on rentre dans les conversations ordinaires. Quel mélange! quelle disparate (1)! » Combien auraient pu se reconnaître dans ce tableau, pour lequel d'autres que Cotin avaient posé!

Pendant que Massillon, à Saint-Magloire, instruisait les jeunes clercs sur les devoirs de leur état, et commençait par des conférences ecclésiastiques une carrière oratoire qu'il devait terminer par des discours synodaux, il allait entendre des prédicateurs dont la renommée célébrait le mérite, et qui attiraient, soit dans les grandes églises de Paris, soit dans la chapelle de Versailles, une foule nombreuse et choisie. Caché au milieu des simples fidèles, il écoutait les orateurs sacrés avec toute l'attention qu'un tel juge pouvait prêter à une telle éloquence. Le P. de La Tour, général de l'Oratoire, lui demanda ce qu'il pensait de plus célèbres prédicateurs de la capitale; il répondit avec autant de sincérité que de vraie modestie : « Je leur trouve bien de l'esprit et bien du talent, mais si je prêche, je ne prêcherai pas comme eux. » Est-ce Bourdaloue que Massillon avait en vue en pro-

(1) *Réponse aux questions d'un provincial*, pag. 257. — Amsterdam, 1704.

nonçant ces paroles? Nous ne le pensons pas. L'illustre jésuite, type immortel de l'orateur chrétien, touchait à la fin de sa carrière si bien remplie ; il ne montait plus en chaire que rarement et à regret. Mascaron avait prêché pour la dernière fois devant la cour en 1694, deux ans avant l'arrivée de Massillon à Paris. Bossuet, Fléchier, Fénelon, entièrement consacrés aux soins de l'épiscopat, ne se faisaient plus entendre hors de leurs diocèses. Ce n'était donc pas à ces grands hommes que se rapportaient les paroles de Massillon, quand il déclarait qu'il ne prêcherait pas comme les orateurs qu'il entendait, quoiqu'ils eussent beaucoup d'esprit.

Les prédicateurs dont la postérité a gardé le souvenir ne sont pas les seuls dont la voix retentit dans les églises de la capitale pendant les dernières années du dix-septième siècle. Trente ou quarante orateurs sacrés, plus ou moins dignes de ce nom, s'y faisaient entendre chaque Carême et chaque Avent. Les plus mauvais n'étaient pas toujours les moins courus. Plusieurs, fraîchement arrivés de la province, ou sortis depuis peu de l'ombre et du silence du cloître, apportaient en chaire quelques-uns des choquants défauts qui déparaient l'éloquence sacrée au commencement du dix-septième siècle, avant que Bourdaloue et Bossuet eussent prononcé leurs chefs-d'œuvre. Ils prodiguaient les traits d'esprit, les jeux de mots, les pointes, les rapprochements bizarres, les citations ambitieuses. Ils songeaient à briller plutôt qu'à instruire et à toucher. De là des sujets mal choisis, ridiculement divisés, traités parfois avec trop d'emphase, et parfois avec trop de trivialité. Que nous apprend La Bruyère, qui mourut l'année où Massillon vint à Paris (1) : « Depuis trente années on prête l'oreille aux rhé-

(1) En 1696. — Il avait publié son livre des Caractères en 1687. Il avait entendu et admiré Bourdaloue, mais il ne lui fut pas donné

teurs, aux déclamateurs, aux *énumérateurs;* on court ceux qui peignent en grand ou en miniature. Il n'y a pas longtemps qu'ils avaient des chutes et des transitions ingénieuses, quelquefois même si vives et si aiguës qu'elles pourraient passer pour épigrammes; ils les ont adoucies, je l'avoue, et ce ne sont plus que des madrigaux. Ils ont toujours, d'une nécessité indispensable et géométrique, trois sujets admirables de vos attentions. » Ceux que La Bruyère appelle des énumérateurs, et auxquels Massillon accordait beaucoup d'esprit, s'appliquaient à ne pas parler comme tout le monde, à ne pas suivre les chemins battus, à chercher des sujets nouveaux. Ils avaient « l'horreur du lieu commun » sans avoir le génie qui peut justifier cette horreur. Cependant, comme l'observe La Bruyère avec tant de justesse, « le prédicateur doit tirer son discours d'une source commune où tout le monde puise; et s'il s'écarte de ces lieux-communs, il n'est plus populaire, il est abstrait ou déclamateur, il ne prêche plus l'Evangile. Il n'a besoin que d'une noble simplicité, mais il faut l'atteindre; talent rare, et qui passe les forces du commun des hommes; ce qu'ils ont de génie, d'imagination, d'érudition et de mémoire ne leur sert souvent qu'à s'en éloigner. »

Le P. La Rue, que Massillon a dû entendre, et dont les sermons, écrits d'un style inégal et négligé, mais composés solidement, révèlent un disciple heureux de Bourdaloue, digne d'être écouté après le maître, le P. La Rue, dans la préface de ses œuvres, raconte que la première fois qu'il fut désigné pour prêcher devant le

de voir réalisé par Massillon le souhait qu'il exprimait dans ces paroles : « Jusqu'à ce qu'il *revienne* un homme qui, avec un style nourri des Saintes Ecritures, explique au peuple la parole divine uniment et familièrement, les orateurs et les déclamateurs seront suivis. »

roi, il reçut d'un courtisan ce sage conseil : « Ne donnez pas dans l'écueil commun. Ne prétendez pas réussir en nous flattant l'oreille par un bel étalage de fins mots. Si vous allez par le chemin du bel esprit, vous trouverez ici des gens qui en mettront plus dans un seul couplet de chanson que vous dans tout un sermon. Ils se railleront de vous. Mais parlez-leur de Dieu vivement et prudemment, comme vous parleriez aux honnêtes gens de la ville. C'est ce qu'ils n'entendent point et que vous entendez mieux qu'eux. Par là vous serez leur maître, et ils vous respecteront. » Le défaut le plus ordinaire des prédicateurs était donc le bel esprit, c'est-à-dire le faux esprit; car quoi de plus faux et de plus contraire à l'Évangile que de monter en chaire pour faire passer aux auditeurs une heure agréable ! On ne prêche pas pour amuser, mais pour convertir (1).

(1) Nous ne donnerons qu'un exemple du faux esprit qu'on étalait encore en chaire en plein dix-septième siècle. Les *predicatoriana* nous dispensent de multiplier nos citations. Le P. Duneau, qui fit imprimer une partie de ses œuvres en 1679, expose ainsi le plan de son sermon pour la fête de la Transfiguration. « Quand je considère cette grande économie de l'incarnation, il me semble qu'on peut comprendre en trois mots tout ce que le Fils de Dieu a opéré pour notre salut : 1° Il s'est figuré en prenant chair humaine; 2° il s'est transfiguré durant sa vie; 3° il s'est défiguré en sa mort. — Il s'est figuré en se faisant homme; il s'est transfiguré lorsqu'il a paru plus qu'un homme : il s'est défiguré en devenant moins qu'homme. Il s'est figuré dans l'étable de Bethléem; il s'est transfiguré sur la montagne du Thabor; il s'est défiguré sur le Calvaire. Il s'est figuré dans le ventre d'une vierge ; il s'est transfiguré entre deux grands prophètes; il s'est défiguré au milieu de deux larrons. Il s'est figuré à minuit; il s'est transfiguré le matin; il s'est défiguré sur le midi. Il s'est figuré, transfigure, défiguré pour réformer son image, que l'homme avait défigurée par le péché. » (Sermons du P. François Duneau, de la Compagnie de Jésus. — Avignon, Pierre Offray, 1679. T. 1er, p. 141.) Les trente ou quarante prédicateurs qui chaque année se faisaient entendre à Paris n'ont pas tous publié leurs œuvres. Puisque ceux qui espéraient passer à la postérité se permettaient en chaire ces jeux de mots, que disaient donc ceux qui ne songeaient pas à livrer leurs sermons à l'impression ?

Si Massillon, en faisant sa réponse au général de l'Oratoire, avait songé non pas au faux esprit de certains prédicateurs mais à l'incomparable talent de Bourdaloue, il aurait pu encore affirmer sans présomption que s'il prêchait, il ne prêcherait pas comme lui. A-t-il mieux prêché? C'est là une question qui sera toujours diversement résolue, selon l'idéal qu'on se formera de l'éloquence de la chaire ; mais il est certain qu'il a prêché autrement. Le sermon, tel que Bourdaloue le conçoit et le prêche, est avant tout une dissertation religieuse. Pour Massillon, le sermon est avant tout une exhortation. Bourdaloue prouve qu'il faut croire tel dogme et pratiquer telle vertu, Massillon excite ses auditeurs à surmonter enfin les obstacles qui les empêchent d'accomplir leurs devoirs. L'un s'applique à convaincre, l'autre s'efforce de persuader. Les sermons de Bourdaloue sont de véritables thèses dont les raisonnements sont si fortement enchaînés, que lorsque l'orateur déduit ses conclusions, on est obligé d'avouer « qu'il a raison (1). » Les sermons de Massillon sont des conseils affectueux, des reproches à la fois tendres et véhéments qui raniment l'énergie de la volonté plus qu'ils n'éclairent l'intelligence, qui attendrissent l'auditeur, l'obligent à verser des larmes, ou du moins à se frapper la poitrine en s'écriant : « J'ai tort ! » De ces deux manières très-distinctes de concevoir le sermon découlent les principales différences qui séparent les œuvres de ces deux inimitables orateurs sacrés, supérieurs chacun dans son genre : différences d'élocution et de style, et surtout différences de procédés de composition.

(1) On sait que le maréchal de Grammont en entendant un sermon de Bourdaloue, s'écria un jour en pleine église : « Morbleu ! il a raison ! » — Le prince de Condé, dit à ses voisins, au moment où Bourdaloue montait en chaire, « Silence, voici l'ennemi. »

Bourdaloue, après avoir annoncé le sujet de son sermon, fait ce que les anciens appelaient : la préparation à la cause. Il présente à ses auditeurs le sujet du discours sous toutes ses faces. Il l'analyse, il le divise, il en dénombre les parties. Il n'entre en matière qu'après avoir exposé avec un ordre, une précision, une clarté admirables les deux ou trois grandes idées contenues dans l'idée principale de son sermon. De même que cette idée principale peut se comparer à une tige qui se développe en deux ou trois branches, ainsi chaque idée secondaire, à son tour, est semblable à une branche qui se développe en plusieurs rameaux. Chaque point du sermon, symétriquement partagé en subdivisions d'une importance à peu près égale, et aboutissant à une conclusion particulière, est composé avec le même art que le sermon entier, qui aboutit à une conclusion générale. C'est ainsi que dans les monuments de l'architecture classique, chaque aile d'un palais reproduit les lignes et les proportions de l'ensemble, et formerait encore, si elle était séparée, un édifice harmonieux. La péroraison est une récapitulation de toutes les preuves contenues dans le sermon. Elle rappelle et complète chacune des petites récapitulations qui ont servi de passage d'un point à un autre. Elle est suivie d'une conclusion que Bourdaloue aime à présenter sous la forme d'un examen de conscience, pour décider ses auditeurs à conformer leur conduite à la vérité qu'il vient d'établir, et à prendre une généreuse résolution.

Massillon ne fait jamais usage de la préparation à la cause. L'exorde lui suffit pour annoncer le sujet et pour l'exposer. Rarement il l'analyse avec la sagacité et la vigueur de pensée de Bourdaloue. Il annonce deux ou trois considérations qui ne se déduisent pas toujours rigoureusement l'une de l'autre, et qui n'ont pas besoin d'être ap-

puyées de longs raisonnements. En choisissant les diverses pensées qui doivent partager chacun des points de son sermon, il cherche non point des arguments nouveaux, mais des occasions heureuses d'exciter l'imagination et de remuer le cœur de ceux qui l'écoutent. Quelques paroles nettes et précises peuvent suffire pour établir une preuve ; mais pour émouvoir, il faut un langage moins didactique. Il faut varier l'accent, revenir sur la même pensée, la présenter sous tous ses aspects. Dans ses pathétiques exhortations, Massillon insiste sur le même conseil avec des nuances infinies d'expression. Pour ses péroraisons, il emploie souvent la forme de la prière. Tantôt il conjure ses auditeurs, tantôt il supplie Dieu. A ce cri jeté vers le ciel, l'auditeur, déjà ébranlé par de chaleureux mouvements oratoires, par des tableaux saisissants, par de pressantes interrogations, se sent ému jusqu'aux larmes, et s'abandonne un moment sans réserve à la douceur ou à l'énergie du sentiment qu'il éprouve.

De ces deux manières de prêcher quelle est la meilleure? L'une et l'autre sont nécessaires, sans doute. Il est des hommes dont il faut contenter l'intelligence, et d'autres dont il faut émouvoir la sensibilité. Les auditeurs n'ont pas tous les mêmes goûts ni les mêmes aptitudes. Les facultés de leur âme sont diversement développées. Cependant si La Rochefoucault a raison, s'il est vrai de dire qu'en général « l'esprit est la dupe du cœur, » c'est en gagnant le cœur qu'il faut décider l'esprit. Le prédicateur qui ne touche pas, ou qui ne touche qu'à force de prouver la vérité, n'est pas un orateur complet. Il lui manque l'onction. Assurément M^me^ de Sévigné faisait l'éloge de Bourdaloue quand elle écrivait : « Il m'a souvent ôté la respiration par l'extrême attention avec laquelle on est pendu à la force et à la justesse de ses discours, et je ne respirais que quand il lui plaisait de finir. » Mais cet

éloge même ne contient-il pas une critique? Mme de Montespan ne faisait-elle pas preuve d'un bon jugement quand elle disait que « le P. Bourdaloue prêchait assez bien pour la dégoûter de ceux qui prêchaient, mais pas assez bien pour remplir l'idée qu'elle avait d'un prédicateur? » Si on compare les œuvres complètes de Bourdaloue aux œuvres complètes de Massillon, les premières paraîtront, sans contredit, plus substantielles, plus utiles à ceux qui travaillent pour la chaire, plus riches de pensées neuves et fécondes, de grands aperçus théologiques, de profondes observations morales. Mais si l'on compare les dix meilleurs sermons de Bourdaloue aux dix meilleurs sermons de Massillon, il faudra reconnaître, ce nous semble, que ces derniers réalisent plus complètement l'idéal qu'on peut se faire d'un sermon parfait.

Bourdaloue n'avait pas créé le procédé de composition dont il a tiré un si admirable parti dans ses sermons : il était pratiqué avant lui (1); mais il l'a porté à un tel degré de perfection, qu'il en a fait son œuvre propre. De même ce n'est pas Massillon qui a conçu le premier l'idée de simplifier la méthode de Bourdaloue, de rendre moins serré le tissu de la composition, de lui donner sinon plus d'ampleur et d'élégance, au moins plus de souplesse et de douceur. Cette idée est très-judieusement exposée dans la préface des sermons du P. Cheminais, qui commença quelques années avant Massillon sa carrière de prédicateur, trop tôt brisée par la mort, et mérita d'être surnommé le Racine de la chaire (2). « Il serait bon, dit

(1) Jacques Biroat, entr'autres, mort en 1666, a laissé quatre volumes de sermons et de panégyriques où l'on ne retrouve que des discours artificiellement divisés en trois points, subdivisés chacun en trois considérations. Plusieurs sont ingénieusement conçus, mais le style leur fait complètement défaut.

(2) Le P. Cheminais naquit en 1650, et mourut en 1689, à l'âge de trente-neuf ans. Ses sermons furent publiés en 1691, et Massil-

le P. Cheminais, d'imaginer une méthode qui donnât lieu au pathétique, et qui non-seulement persuadât, mais qui touchât et fît prendre de fortes résolutions. La méthode qu'on observe aujourd'hui n'y paraît nullement propre, parce qu'en subdivisant un discours l'éloquence est gênée, contrainte et comme étouffée. Ses mouvements sont interrompus et, si je puis le dire, étranglés. Après avoir parlé avec véhémence, on recommence froidement un autre point, ce qui fatigue l'auditeur.... Cette manière a encore cela d'incommode qu'elle présente à l'auditeur et lui laisse entrevoir d'un premier coup-d'œil tout ce qu'on a à dire dans la suite de chaque partie, et de plus, elle empêche qu'on ne retienne aisément le discours, par la multiplicité des idées souvent mal assorties, et qui n'ont les unes aux autres qu'un rapport très-éloigné. Au lieu qu'en se bornant à un seul article, lui donnant tout le jour qu'il demande, en tirant toutes les conséquences qui s'y trouvent liées, répondant à toutes les objections, en un mot le poussant avec toute la force dont il est susceptible, il s'imprime plus profondément dans les esprits et y fait une sensation plus marquée.... D'abord on ferait une seule entrée de discours, dans laquelle on proposerait clairement la vérité que l'on entreprend d'expliquer. On n'en traiterait jamais qu'une fondamentale; on l'appuierait bien, on l'exposerait par les endroits les plus forts. On répondrait ensuite aux difficultés qui peuvent naître, et le tout étant exécuté de la sorte, c'est alors que l'on conclurait par une courte récapitulation, et que, s'abandonnant à son talent et à son zèle, on finirait par un mouvement vif, pressant, chrétien, doux, insinuant, terrible,

lon les connaissait quand il entra dans la carrière oratoire. Cet orateur vaut la peine d'être étudié; mais il suffit de le comparer à Massillon pour sentir plus vivement l'incomparable talent de ce dernier comme écrivain.

selon que la matière l'exigerait. Par là, l'on s'épargnerait la torture des divisions, l'inconvénient des deux exordes : on irait au cœur.... Je ne puis désavouer que ces divisions et ces subdivisions auxquelles nous sommes accoutumés ne fournissent divers endroits brillants qu'il est plus facile de ranger sous plusieurs chefs que sous un seul, mais la nouvelle méthode que je propose me paraît d'ailleurs avoir des avantages si essentiels, que je n'hésiterais pas à lui donner la préférence. » Si Massillon n'a pas rempli exactement le programme tracé par le P. Cheminais, il s'en est du moins singulièrement rapproché.

En 1698, Massillon alla prêcher le Carême à Montpellier. La province eut donc les prémices de son talent. Il était juste qu'elle eût une idée de la vraie éloquence de la chaire. Si la foule des prédicateurs méritait encore de sévères critiques à Paris, quelles licences ne se permettait-elle pas en province? Le P. Raynoard, de l'Oratoire, nous donne une étrange idée de l'éloquence des provinciaux contemporains de Massillon en nous faisant connaître celle de M. de Megrigny, qui devint évêque de Grasse en 1711. « Sa facilité à prêcher lui nuisait beaucoup, aussi bien qu'à son auditoire, qui ne trouvait ni édification, ni instruction dans ses sermons. Il y faisait entrer tout ce qui lui était arrivé en sa vie. Les plaisanteries inconvenantes et les discours les plus badins, les proverbes de halle, les bouts de vaudeville y avaient leur place. Il contrefaisait le cri d'une fille, d'un petit garçon, d'un vieillard, dans ses contes en chaire. Je lui ai entendu imiter le baragouin des Irlandais, l'aboiement d'un chien, le son des cloches, enfin chanter par deux fois *tolle lege* au panégyrique de saint Augustin (1). »

(1) Lettres et entretiens philosophiques du P. Reynoard, de l'Oratoire. Manuscrit de la bibliothèque de Marseille.

Le facétieux prédicateur n'a pas fait imprimer ses sermons, mais nous pouvons juger, par des livres qui ont eu dans leur temps quelque succès, où en était, au dix-septième siècle, l'éloquence de la chaire en province.

L'année même où le P. Sénault, commençait, à Paris, à réformer la prédication, le P. Étienne Isnard, de l'ordre des Minimes, prêchait l'Avent à l'Eglise métropolitaine de Saint-Sauveur d'Aix. Voici le plan de son sermon pour la fête de Noël : « La méthode suivie en la présente prédication est celle d'une pastorale spirituelle. — *Acte premier.* — Scène 1er. Montrant que les hommes avant l'incarnation étaient des brebis égarées et sujets à mille misères. Scène 2e. Les désirs de l'incarnation qu'avaient ces brebis égarées, désirant leur pasteur. Scène 3e. Dieu et les anges le désiraient aussi. — *Acte II.* — Scène 1re. Le céleste pasteur vient chercher les brebis perdues pour satisfaire aux désirs de Dieu, des anges et des hommes. Scène 2e. Il vient comme un agneau. Scène 3e. Il assemble les pasteurs par un ange, lequel est aussi un pasteur. — *Acte III.* — Scène 1re. Toute la Sainte-Trinité se réjouit en ce mystère. Scène 2e. Les anges aussi s'en réjouissent. Scène 3e. Ils chantent le *Gloria in Altissimis.* — *Acte IV.* — Scène 1re. La Vierge immaculée se réjouít à la naissance du Sauveur. Scène 2e. Saint Joseph s'en rejouit aussi. Scène 3e. Les bergers en sont très-joyeux. — *Acte V.* — Scène 1re. Nous devons aussi nous en réjouir, parce que ce mystère prouve la gloire de Dieu. Scène 2e. Parce qu'il contribue au profit des hommes. Scène 3e. Parce qu'il tourne aussi à la perfection de l'univers. »

Le style de l'ingénieux minime est aussi original que ses plans de sermons. Voici comment il montre que l'homme est devenu malheureux en violant la loi de

Dieu : « Entre Dieu et l'homme la partie n'était pas égale. Car, quelle proportion peut-il y avoir entre le très-fort et le très-infirme, le tout-puissant et l'impuissant, entre l'infini et le fini, le créateur et la créature, le tout et le rien, Dieu et l'homme? Ce sont deux extrémités beaucoup plus éloignées que le ciel de la terre, que le pôle arctique de l'antarctique, que le temps de l'éternité. Soit que la cruche donne contre la pierre, soit que la pierre donne contre la cruche, toujours mal pour la cruche. Soit que le lion attaque le loup, soit que le loup attaque le lion, toujours mal pour le loup. Soit que l'aigle fasse la guerre à la chouette, soit que la chouette fasse la guerre à l'aigle, toujours mal pour la chouette, et soit que l'homme fasse la guerre à Dieu, soit que Dieu fasse la guerre à l'homme, toujours il en advient du mal à l'homme; misérable toujours, et encore un coup, toujours misérable sa condition (1). »

(1) Sermon pour le premier jeudi de l'Avent. — Le bon P. Isnard expose naïvement, dans la préface de son Avent, édité à Lyon chez Jean Juilleron (1631), vingt-cinq méthodes « pour faire des prédications en diverses façons. » Il livre ses secrets. Il apprend à faire promptement des divisions et à se servir de cadres tout prêts. « C'est une très-bonne méthode, dit-il, de suivre l'ordre des trois vertus théologales, traitant : 1° De ce qu'il faut croire touchant le sujet dont il s'agit : 2° De ce qu'il faut espérer par suite de cette croyance; 3° Comment il faut s'exciter à l'amour de Dieu ». Il recommande également de suivre l'ordre des quatre vertus cardinales ou des sept dons du Saint-Esprit. « L'ordre des personnes divines, Père, Fils et Saint-esprit, est très-convenable pour exalter quelque vertu, quelque saint ou quelque mystère. En toutes les matières qui marquent quelque changement, on peut suivre très-convenablement les quatre saisons de l'année. L'ordre des trois vies dévote, purgative, illuminative et unitive, est aussi très-convenable pour traiter de quelque vertu, ou vice, ou mystère. Voulant représenter quelque chose au vif, vous le pourrez faire en proposant des tableaux. » Le P. Isnard n'a pas manqué d'employer cette dernière méthode. Il prouve que Dieu n'abandonne jamais ses serviteurs, à l'aide de quatre tableaux qui sont les quatre points du sermon : 1er tableau, Joseph ; 2e, Moïse ; 3e, David ; 4e, saint Paul.

L'église métropolitaine de Saint-Sauveur d'Aix n'avait pas seule le privilége d'entendre des prédications dont la bizarrerie, jadis très-goûtée, nous paraît maintenant burlesque ; l'Église de Lyon elle-même n'avait rien à lui envier. Dans un recueil de sermons publiés à Lyon en 1685, et dédié à Monseigneur de Vintimille, évêque nommé de Marseille, on rencontre à chaque page de choquantes singularités. Dans le sermon du jour de la Passion, à propos du baiser de Judas, le prédicateur s'écrie : « O baiser funeste! Judas baise la bouche de Jésus, et un peu auparavant Jésus baisait les pieds de Judas!... Nous lisons dans le Livre des Rois que Joab s'approchant d'Amasa le salua, et prenant de sa main droite le menton de ce favori de David, pour le baiser, il le frappa en même temps de son épée dans le côté, et le tua. Judas, comme un autre Joab, vint donner la mort à Amasa, je veux dire à Jésus-Christ. *Osculo filium hominis tradis!* Le baiser, dit saint Augustin, a donné la vie à Jésus-Christ dans l'éternité, et un baiser lui donne la mort dans le temps. C'est le baiser qui nous explique la puissance du Père, la sagesse du Fils et l'amour du Fils. Ce qui fait la grandeur du Verbe dans l'éternité c'est le baiser de son Père, si bien que la puissance produit la sagesse, et le Père et le Fils, par un baiser mutuel, produisent le Saint-Esprit. Le baiser de l'adorable Trinité produit la vie et l'amour, et le baiser de Judas ne produit que la mort et la haine. Quand Dieu, au commencement du monde, pétrit la terre pour en faire l'homme, l'on remarque qu'il y porta sa bouche pour lui donner la vie, *inspiravit in faciem spiraculum vitæ.* Le baiser de Dieu donne la vie, le baiser de Judas donne a mort. Jésus recevant ce baiser inspire un souffle de grâce dans le cœur de Judas, mais Judas, endurci dans son crime, repousse ce souffle divin, et ne pense qu'à

faire mourir celui qui veut mourir pour le faire vivre (1). »

Ce manque de goût, cette érudition hors de propos, ces froides antithèses n'étaient pas des exceptions ; on les retrouvait dans tous les sermons qui émerveillaient la province et que leurs auteurs faisaient imprimer afin que les lecteurs pussent ajouter leur admiration à celle des auditeurs. Il serait trop facile de multiplier les exemples. Nous ne citerons plus qu'un fragment du panégyrique de sainte Madeleine, prêché vers l'année 1687 par le P. Lefebvre, théologal de l'église cathédrale d'Arras. L'orateur montre d'abord la pécheresse possédée par sept démons. « Elle en avait un dans ses yeux dont elle brûlait le cœur de ceux qui l'approchaient, et qui ne sortaient jamais de sa présence sans en rapporter une plaie dont les atteintes étaient mortelles. Un autre était caché dans ses cheveux, qui lui servaient d'instrument et de piége pour y surprendre ceux qui se laissaient éblouir à leur vue. Cette bouche, dont les paroles étaient autant d'oracles, et qui prononçaient à ses adorateurs des arrêts de mort et de vie, n'était que l'organe d'un autre démon qui donnait le branle et le mouvement à ses lèvres. Un autre reposait sur son sein pour attirer sur lui des regards impudiques, et donner ainsi la mort par les yeux à ses spectateurs. Ses bras et ses mains étaient occupés par deux autres qui se servaient de leur fatale nudité pour perdre les gens qui les regardaient. Enfin le dernier démon régnait sur tout le corps de cette captive, pour faire de tous ceux qui la voyaient autant de criminels qui couraient à grands pas à leur perte. »

Le tableau de Madeleine pénitente n'est pas inférieur

(1) Sermons sur les principaux mystères de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, par le P. Claude Lion, prêtre de l'Oratoire de Jésus. Lyon, Jean Certes 1685, p. 237.

à celui de Madeleine pécheresse. Le prédicateur dépeint ses témoignages de repentir aux pieds du Sauveur. « Toutes les larmes qu'elle verse sont autant de preuves de son amour, mais la manière en est sans exemple. A-t-on jamais vu pleurer sur des pieds ? Je ne crois pas que depuis que le soleil éclaire la terre et les mers, on ait jamais vu personne qui fût capable de cet amour et de ce transport.... Mais a-t-on jamais vu dans l'histoire profane qu'on ait jamais employé des cheveux pour essuyer des pieds ? Madeleine, vous pouviez prendre votre mouchoir ou les pans de votre robe, ou du moins trouver dans ce banquet quelque linge pour cet usage. Non, mesdames, elle veut prendre sur son corps et sur elle-même de quoi lui rendre ce service, pour lui témoigner davantage la violence et la force de son amour (1). »

Ainsi régnait encore en province le mauvais goût que Bourdaloue et Bossuet n'avaient pu chasser complétement des chaires de Paris, lorsque Massillon prêcha le Carême à Montpellier. Cette ville, bon juge de l'éloquence, comme toutes les villes meridionales, put admirer dans toute sa fraîcheur le premier épanouissement d'un nouvel orateur sacré dont la jeune réputation devait, dès l'année suivante, balancer celle de ses illustres devanciers. Nous n'avons aucun détail sur ce premier Carême de Massillon, mais il nous paraît certain qu'il donna, pour ainsi dire, à Montpellier une première édition des sermons qui furent plus tard écoutés avec tant de faveur à Paris et à la cour, et qui forment son Grand Carême.

(1) Sermons sur différents sujets, prêchés par le P. Lefebvre, prévôt et théologal de l'église cathédrale d'Arras et aumônier de la reine. Paris, Edme Couterot, 1687.

CHAPITRE IV

Massillon prêche l'Avent de 1699 devant la Cour. — Son premier exorde. — La mort des pécheurs et la mort des justes. — Le délai de la conversion.— Paroles adressées à Louis XIV. — Teinte de jansénisme dans le sermon sur les dispositions à la communion. — De la divinité de Jésus-Christ.

Les heureux fruits de salut produits par le Carême que Massillon avait prêché à Montpellier permirent au général de l'Oratoire de ne pas essayer plus longtemps en province un prédicateur digne de se faire entendre à Paris. En 1699, Massillon dut prêcher le Carême dans l'église de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, où le P. Maure venait de prêcher l'Avent avec « un applaudissement extraordinaire (1). » Paris, toujours décidé à changer d'admiration, fut vivement impressionné en entendant pour la première fois une parole qui ne ressemblait en rien à l'éloquence qu'on avait coutume d'admirer. L'attrait de la nouveauté était cependant, au jugement de tous, le moindre charme de cette prédication inattendue. Désireuse de consacrer une réputation naissante qui promettait d'éclipser les autres, la cour voulut entendre Massillon et le juger. Il prêcha devant elle l'Avent de cette même année, la dernière du siècle. Il parut sans orgueil comme sans crainte sur ce grand

(1) Le P. Bougerel.

et dangereux théâtre. Son début y fut des plus brillants, et l'exorde du premier discours qu'il y prononça est un des chefs-d'œuvre de l'éloquence moderne (1). »

Lorsque Massillon prononça cet exorde fameux, Louis XIV n'était plus à l'apogée de sa gloire ; cependant l'adversité ne lui avait pas infligé assez de rudes leçons pour qu'il pût renoncer à son orgueilleuse devise : *Nec pluribus impar*. Il n'avait rien perdu de son goût pour les profusions inutiles et pour les magnificences qui rehaussaient sa majesté. Mais le règne régulier de M^me^ de Maintenon avait succédé au règne illégitime de M^me^ de Montespan ; les folles réjouissances d'autrefois avaient fait place à une austère gravité. La cour était condamnée à une étiquette dont l'ennui n'était pas égayé par de splendides amusements. Les vices que l'exemple du souverain avait d'abord autorisés à se montrer au grand jour, n'avaient pas imité son repentir, et se contentaient de se résigner provisoirement au silence et au mystère. Les hommes de génie qui ont fait du XVII^e^ siècle notre grand siècle littéraire appartiennent à la première époque du règne de Louis XIV. A la fin de l'année 1699, la plupart avaient cessé de vivre, les autres avaient cessé d'écrire. Molière avait disparu des premiers (1673); Corneille avait prolongé jusqu'en 1684 sa verte vieillesse; Racine était mort le 22 juin 1699, fatigué d'une gloire qu'il avait si chèrement achetée; Boileau, dégoûté du monde après la mort de son ami, se retira dans son jardin d'Auteuil. Le temps n'était plus où il pouvait s'écrier : « Grand roi, cesse de vaincre !... » Il ne vécut plus que de souvenirs et de regrets jusqu'en 1711. Pascal n'avait pu achever le monument que méditait son génie pour se faire pardonner d'avoir eu trop

(1) D'Alembert. Eloge de Massillon.

d'esprit. Les questions religieuses étaient devenues de chétives querelles entretenues avec plus de passion pour de vulgaires intérêts que de zèle pour la vérité. Bossuet, si admirable dans ses controverses avec Claude et Jurieu, qui valurent à l'apologétique l'*Exposition de la Foi* et l'*Histoire des variations*, Bossuet venait de déployer, pour faire condamner le quiétisme de Fénelon, une excessive et âpre énergie, qui formait un contraste pénible avec la modération, pour ne pas dire le silence, dont les jansénistes pouvaient le remercier (1).

Les grandes illustrations militaires s'étaient évanouies aussi bien que les grandes illustrations littéraires. Des généraux plus habitués à réussir à la cour qu'à triompher sur un champ de bataille, faisaient regretter Turenne et Condé. Le maréchal de Luxembourg obligeait encore la victoire à rester fidèle à ses drapeaux; mais après les

(1) L'affaire du quiétisme eut cependant plus d'un heureux résultat. Fénelon, en se soumettant au jugement du Pape, sans en appeler au futur concile, montra aux jansénistes comment ils devaient se conduire. « Exemple peut-être unique dans l'Eglise, dit d'Aguesseau, d'une querelle de doctrine terminée sans retour par un seul jugement, qu'on n'a cherché depuis ni à faire rétracter, ni à éluder par des distinctions spécieuses. » Bossuet, en pressant le Pape de condamner le livre des Maximes des saints, condamnait lui-même la déclaration de 1682. Il prouvait que si l'on peut bâtir les théories gallicanes sur la distinction de l'indéfectibilité et de l'infaillibilité, comme sur une pointe d'aiguille, il faut recourir, en pratique, au centre de l'unité. « Le roi trouva bon, dit naïvement d'Aguesseau, quoique ce fût une espèce de plaie aux libertés de l'Eglise gallicane, qu'une affaire née dans le royaume n'y fût pas décidée avant d'être portée à Rome. » (Œuvres de d'Aguesseau, t. VIII, p. 200, 201.) Il est vrai que le roi « trouva bon » aussi de soumettre le bref du Pape à l'approbation des évêques de France, et de le revêtir ensuite de lettres-patentes, enregistrées au parlement, pour lui donner force de loi. « Fénelon se soumit, dit D'Aguesseau, étonné de cette conduite, avant que le roi eût fait la moindre démarche pour autoriser le bref dans ses Etats.... Il fit une de ces fautes heureuses qu'il n'appartient qu'aux grands hommes de hasarder. » Voilà bien le gallicanisme peint par lui-même.

Vendôme, les Villars, les Créquy, vinrent les Villeroi, les Tallard, les Lafeuillade. Les hommes formés par le gouvernement absolu de Louis XIV ne valaient pas les héros de la génération précédente. Les affaires publiques étaient remises entre des mains incapables d'en soutenir le fardeau. Colbert et Louvois n'avaient point laissé d'héritiers de leur génie. La paix de Ryswick, signée deux années auparavant, n'avait pas été aussi favorable à la France que la paix de Nimègue. Plus d'une victoire glorieuse l'avait précédée, mais déjà d'humiliantes défaites n'avaient que trop prouvé à la coalition européenne, qu'irritait l'ambition de Louis XIV, que la France n'était pas invincible. La révocation de l'édit de Nantes avait fomenté de sourdes colères, qui n'attendaient pour éclater qu'une occasion. Après la déclaration de 1682, par laquelle Louis XIV obligeait les catholiques à reconnaître à son autocratie le droit de faire accepter ou refuser dans son royaume les jugements doctrinaux du Saint-Siége, l'édit de 1685, qui faisait cesser le spectacle d'une secte indépendante sous un gouvernement absolu, n'avait rien que de naturel. Mais les calvinistes persécutés devinrent d'implacables ennemis. Ils tournèrent leurs regards vers l'Angleterre, où la révolution de 1688 avait porté le prince d'Orange qui promettait de donner à la ligue protestante un chef habile et résolu. « Outre les nouveaux convertis, écrivait à cette époque M^me^ de Lafayette, il y a beaucoup d'autres gens mal contents dans le royaume qui se joindraient à eux si la fortune penchait plus du côté des ennemis que du nôtre. Le roi voit tout cela aussi bien qu'un autre, et l'on serait inquiet à moins (1). »

Tel était donc l'état des esprits, telle était la situation

(1) Mémoires de la Cour de France, collection Petitot, tom. LXV, pag. 45.

du royaume et de la cour, lorsque Massillon, prêchant pour la première fois devant Louis XIV, le jour de la fête de la Toussaint, prit pour texte de son sermon ces mots de l'Evangile : *Beati qui lugent quoniam ipsi consolabuntur*, « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés, » et s'adressant au roi, lui dit : « Sire, si le monde parlait ici à la place de Jésus-Christ, sans doute il ne tiendrait pas à Votre Majesté le même langage. Heureux le prince, vous dirait-il, qui n'a jamais combattu que pour vaincre ; qui n'a vu tant de puissances armées contre lui que pour leur donner une paix glorieuse, et qui a toujours été plus grand ou que le péril ou que la victoire. Heureux le prince, etc... » L'auditoire de Versailles, dit d'Alembert, tout accoutumé qu'il était aux Bossuet et aux Bourdaloue, ne l'était pas à une éloquence si fine et si noble. Aussi excita-t-elle, dans l'Assemblée, malgré la gravité du lieu, un mouvement involontaire d'admiration. Cependant cet éloge du monarque, assurément très-délicat et très-adroit, était tempéré par une leçon donnée avec la même délicatesse et la même habileté. On sentit que Massillon était résolu à louer sans flatter, et qu'il ne trahirait pas, en présence des rois, les droits de la vérité. « Ainsi parlerait le monde, ajouta-t-il ; mais, Sire, Jésus-Christ ne parle pas comme le monde. Heureux, vous dit-il, non celui dont l'histoire va immortaliser le règne et les actions dans le souvenir des hommes, mais celui dont les larmes auront effacé l'histoire de ses péchés du souvenir de Dieu même.... Heureux enfin, non celui qui, toujours arbitre de la destinée de ses ennemis, a donné plus d'une fois la paix à la terre, mais celui qui a pu se la donner à soi-même, bannir de son cœur les vices et les affections déréglées qui en troublent la tranquillité. »

Quand on relit cet exorde, et qu'on se représente l'auditoire dont Massillon devait gagner la sympathie, on n'est pas surpris du murmure d'approbation qui circula dans l'auguste assemblée, obligeant l'orateur, confus d'un si complet succès, à s'interrompre un instant. Ces courtisans, habitués à tout ce que la flatterie a de plus fin et de plus délicat, admirèrent ce tour ingénieux, qui permettait à la louange la plus exquise de rester digne de la chaire chrétienne. Ces femmes spirituelles, dont les orateurs et les poëtes se disputaient les suffrages, souriaient à ce compliment qui semblait naturel, tant l'art était habilement voilé, tant une parfaite convenance avait donné à chaque parole sa nuance et sa mesure. Toutefois, cet exorde, comme on l'a très-bien dit, était le triomphe de l'esprit et du goût encore plus que celui de l'éloquence. Le style académique prenait possession de la chaire pour y régner pendant plus d'un siècle en maître absolu.

Après un tel exorde, Massillon ne pouvait manquer d'être écouté avec une favorable attention. Du reste, ce n'était point inutilement qu'il avait pris soin de se concilier les esprits, car le sermon qui suivit cet exorde n'est pas un de ses meilleurs. Le plan manque à la fois d'élévation et de netteté. Pour décider ses auditeurs à imiter les saints, Massillon s'applique à leur prouver que la destinée des gens de bien est « mille fois plus douce et plus tranquille en ce monde même que celle des pécheurs. » La foi enseigne aux justes que la vertu seule rend heureux, et l'expérience le leur prouve. Ces motifs de conversion ne manquent pas de valeur, mais il faut des raisons plus hautes et plus puissantes pour ébranler les âmes. Au lieu d'opposer la vie des personnes pieuses à la vie des mondains, comme il opposa, dans un second sermon, la mort des justes à la mort des pécheurs, Mas-

sillon établit une division arbitraire et qui ne ressort pas de l'exposé même du sujet. Il se demande en quoi consiste le bonheur des justes en cette vie, et il répond : « Il consiste premièrement dans la manifestation de la vérité cachée aux sages du monde ; secondement dans le goût de la charité, refusé aux amateurs du monde ; dans les lumières de la foi, qui adoucissent toutes les peines de l'âme fidèle et qui rendent celles du pécheur plus amères : c'est mon premier point. Dans les douceurs de la grâce, qui calment toutes les passions, et qui, refusée à un cœur corrompu, le laissent en proie à lui-même : c'est le dernier. » Il y a loin de ces propositions indécises et confuses aux formules si claires et si solidement enchaînées de Bourdaloue. On sent que Massillon n'a divisé son sermon en deux parties que pour se conformer à l'usage. Il eût été moins gêné, s'il eût cru pouvoir entrer de plain-pied dans son sujet, sans se préoccuper d'une division inutile, et développer avec ordre, sans les partager en deux points égaux, les considérations qui démontrent que les justes, même sur cette terre, sont plus véritablement heureux que les pécheurs.

Dans ce sermon, comme toujours, Massillon rachète ce que le plan peut avoir de défectueux par la perfection des détails, par l'harmonie et le charme d'un style enchanteur. Mais la douceur de ce style n'empêchait pas les vérités chrétiennes d'apparaître avec leur salutaire sévérité, et de faire réfléchir des auditeurs qui avaient besoin, comme les enfants dont parle le poëte, que les bords de la coupe fussent enduits de miel, pour ne pas repousser le breuvage amer. Que de traits heureux qui devaient percer les cœurs les plus rebelles comme des flèches acérées ! Que de reproches directs, que d'interrogations pressantes ! Quel tableau saisissant du grand monde, de ses joies passagères et de ses longues tristesses,

de ce monde qui, malgré tous ses amusements, « depuis qu'il est monde, se plaint qu'il s'ennuie, » de ce monde toujours trompeur et toujours séduisant, principal obstacle à la conversion des courtisans frivoles qui remplissent la chapelle de Versailles. Qu'est-ce que le monde, demande Massillon, pour les mondains eux-mêmes qui l'aiment, qui paraissent enivrés de ses plaisirs, qui ne peuvent se passer de lui ? Il répond : « Le monde, c'est une servitude éternelle où nul ne vit pour soi, et où pour être heureux il faut pouvoir baiser ses fers et aimer son esclavage ; le monde, c'est une révolution journalière d'événements qui réveillent tour à tour dans le cœur de ses partisans les passions les plus violentes et les plus tristes, des haines cruelles, des perplexités odieuses, des craintes amères, des jalousies dévorantes, des chagrins accablants ; le monde, c'est une terre de malédiction, où les plaisirs même portent avec eux leurs épines et leur amertune : le jeu lasse par ses fureurs et par ses caprices ; les conversations ennuient par les oppositions d'humeur et la contrariété des sentiments ; les passions et les attachements criminels ont leurs dégoûts, leurs contretemps, leurs bruits désagréables ; les spectacles, ne trouvant presque plus dans les spectateurs que des âmes grossièrement dissolues et incapables d'être réveillées que par les excès les plus monstrueux de la débauche, deviennent fades en ne remuant que ces passions délicates qui ne font que montrer le crime de loin et tendre des piéges à l'innocence. Le monde enfin est un lieu où l'espérance même, qu'on regarde comme une passion si douce, rend tous les hommes malheureux ; où ceux qui n'espèrent rien se croient encore plus misérables, où tout ce qui plaît ne plaît jamais longtemps, et où l'ennui est presque la destinée la plus douce et la plus supportable qu'on puisse y attendre. Voilà le monde, mes Frères, et ce n'est pas ce monde

obscur qui ne connaît ni les grands plaisirs, ni les charmes de la prospérité, de la faveur et de l'opulence : c'est le monde dans son beau, c'est le monde de la cour, c'est vous-mêmes qui m'écoutez, mes Frères. » Quel courtisan aurait pu reprocher à Massillon d'avoir peint ce tableau de couleurs trop sombres ? L'orateur sacré ne faisait que répéter du haut de la chaire ce que chacun de ses auditeurs se disait tout bas, lorsque le tourbillon qui emportait sa vie oisive lui permettait une heure de calme et de sérieuse réflexion. Massillon dut recevoir plus d'une fois, dans son humble cellule de religieux, les confidences de ces courtisans ennuyés, qui ne pouvaient ni supporter le joug du monde ni le secouer, ni se passer des frivolités qui remplissaient leurs jours inutiles, ni s'en contenter. Irrités à la fois contre eux-mêmes et contre l'élégante société dont ils subissaient les caprices, avec quelle amère éloquence ils se plaignaient des injustices du monde, de ses agitations perpétuelles, de l'inconstance de ses affections, de la malignité de ses jugements. Pouvaient-ils ne pas incliner la tête, comme sous le poids d'une écrasante vérité, quand Massillon, les obligeant à rentrer en eux-mêmes, leur demandait : « N'est-il pas vrai que la voie du monde et des passions est encore plus pénible que celle de l'Evangile, et que le royaume de l'enfer, si l'on peut parler ainsi, souffre encore plus de violence que celui du ciel. »

Le sermon sur *la mort du pécheur et la mort du juste* est peut-être le plus émouvant de tous ceux que Massillon a prononcés. Il est impossible de le lire sans être profondément remué. Qu'est-ce pourtant qu'une froide lecture qui ne peut faire revivre la pathétique éloquence du débit, du geste, d'une action oratoire tantôt menaçante et terrible, tantôt douce et suppliante. Le sujet se prêtait merveilleusement au talent de l'orateur. Massillon

n'avait pas besoin de chercher des divisions subtiles. Deux tableaux, l'un inspirant l'effroi, l'autre ranimant la confiance, lui permettent des amplifications du plus puissant effet. Il emprunte les principaux traits de chacun de ces tableaux à une division qu'il a déjà mise en œuvre, en comparant la vie des personnes pieuses à la vie des mondains. Ce rapprochement du passé, du présent et de l'avenir, qui ailleurs peut paraître banal, fournit d'heureuses subdivisions et donne lieu à de saisissants développements quand il s'agit d'exposer les angoisses du pécheur et les consolations du juste, au moment de la mort. Massillon présente d'abord aux regards consternés le tableau le plus triste. Quand il a imprimé à l'âme de ses auditeurs une terreur salutaire, quand il les a comme accablés par l'épouvantable description des derniers moments de l'impie, il les relève, les apaise, les attendrit en leur offrant le touchant spectacle d'une mort chrétienne. On pourrait trouver que ces deux tableaux se font pendant avec une régularité trop parfaite ; mais pour faire sentir plus vivement combien diffèrent la mort du juste et la mort du pécheur il fallait bien comparer entre eux chaque détail et chaque circonstance de leur dernière heure. Massillon a tiré un merveilleux parti de ces belles paroles que l'église fait entendre auprès du lit des mourants, en priant pour eux au moment de l'agonie : partez, âme chrétienne ! *proficiscere, anima christiana* ! Quel effrayant commandement elles renferment, adressées au pécheur dont l'éternité malheureuse va commencer ! quelle rassurante invitation elles expriment, adressées au juste que le Ciel attend ! Les traits énergiques abondent dans cette peinture du pécheur qui se sent mourir peu à peu et ne tient plus à la vie que par un cadavre qui n'est déjà plus qu'un spectacle d'horreur dont on peut à peine soutenir la vue ; dont les agitations ne

sont qu'un regret de perdre la vie et non pas une douleur de l'avoir mal passée ; qui, ayant à peine connu Dieu, ne peut lui offrir que ses crimes et le chagrin de voir finir des jours qu'il croyait éternels. Mais l'orateur redouble de force et de véhémence dans cette énumération finale : « Alors le pécheur mourant, ne trouvant plus dans les souvenirs du passé que des regrets qui l'accablent ; dans tout ce qui se passe à ses yeux que des images qui l'affligent ; dans la pensée de l'avenir que des horreurs qui l'épouvantent ; ne sachant plus à qui avoir recours, ni aux créatures qui lui échappent, ni au monde qui s'évanouit, ni aux hommes qui ne sauraient le délivrer de la mort, ni au Dieu juste qu'il regarde comme un ennemi déclaré dont il ne doit plus attendre d'indulgence : il se roule dans ses propres horreurs ; il se tourmente, il s'agite pour fuir la mort qui le saisit, ou du moins pour se fuir lui-même ; il sort de ses yeux mourants je ne sais quoi de sombre et de farouche qui exprime les fureurs de son âme ; il pousse du fond de sa tristesse des paroles entrecoupées de sanglots, qu'on n'entend qu'à demi et qu'on ne sait si c'est le désespoir ou le repentir qui les a formées ; il jette sur un Dieu crucifié des regards affreux et qui laissent douter si c'est la crainte ou l'espérance, la haine ou l'amour qu'ils expriment ; il entre dans des saisissements où l'on ignore si c'est le corps qui se dissout, ou l'âme qui sent l'approche de son juge ; il soupire profondément et l'on ne sait si c'est le souvenir de ses crimes qui lui arrache ces soupirs ou le désespoir de quitter la vie. Enfin au milieu de ces tristes efforts ses yeux se fixent, ses traits changent, son visage se défigure, sa bouche livide s'entr'ouvre d'elle-même ; tout son corps frémit, et par ce dernier effort son âme infortunée s'arrache comme à regret de ce corps de boue, tombe entre les mains de Dieu et

se trouve seule aux pieds du tribunal redoutable (1). »

Tels sont les traits, vigoureux sans être choquants, qui achèvent le lugubre tableau de la mort du pécheur. On a dit qu'ils manquaient de vérité, qu'il est rare de voir des hommes, si criminelle qu'ait été leur vie, mourir en donnant de tels signes de désespoir, que la plupart expirent sans se douter qu'ils vont paraître devant Dieu pour être jugés, que plusieurs semblent plongés dans un assoupissement intellectuel aussi profond que l'engourdissement du corps, que d'autres conservent, avec leur présence d'esprit, une tranquillité apparente qui est à peine troublée par le poignant aiguillon de la souffrance physique. Mais n'oublions pas qu'il faut toujours permettre au discours public une certaine exagération oratoire, sans laquelle aucune éloquence ne serait possible, ni dans la chaire ni ailleurs. C'est moins la réalité que l'idéal qu'il faut présenter à l'esprit des auditeurs. Massillon, en retraçant, si je puis m'exprimer ainsi, l'idéal de la mort du pécheur, n'a pas dépassé le but qu'il se proposait. Il n'est que trop possible de mourir dans les angoisses qu'il a si bien décrites. Du reste, il parlait à une époque où la foi était encore générale. A de rares exceptions près tous ses auditeurs croyaient au ciel et à l'enfer, même lorsqu'ils n'avaient pas la force de vaincre leurs passions et de conformer leur vie aux préceptes de la morale chrétienne. Qu'on se représente un pécheur croyant au jugement de Dieu et à l'éternité et pourtant aimant encore, au moment d'expirer, tout ce dont la mort va le séparer, et qu'on dise

(1) On peut signaler deux incorrections grammaticales dans cette longue période, si admirable comme développement oratoire. La correction du style écrit peut nuire quelquefois à l'effet du style parlé, en exigeant des répétitions ou des tournures de phrase qui ralentissent l'élan du discours.

si, à l'approche du dernier soupir, lorsque s'évanouiront ses plus tenaces illusions, il ne souffrira pas tous les tourments que Massillon a si éloquemment énumérés.

Un demi-siècle plus tard les choses étaient bien changées. L'impiété avait remplacé la foi dans un très-grand nombre d'âmes. On ne croyait plus à la vie future. On s'appliquait à mourir en souriant, en imitant Socrate, en conversant avec ses amis, en composant une pièce d'éloquence ou une chanson. Parfois, pour allier la convenance des formes avec la révolte des idées, on demandait les cérémonies religieuses, quand on était sûr qu'elles arriveraient trop tard; c'était ce qu'on appelait : sauver les apparences. Sous Louis XIV on pensait encore à la mort, on l'attendait, on s'y préparait. Plus tard on l'oublia complétement. On vécut comme si cette implacable ennemie avait suspendu ses coups. « Elle arrivera comme un hôte imprévu que l'on s'efforcera de recevoir poliment. Les femmes du grand monde se feront elles-mêmes un point d'honneur et de bon goût de mourir avec philosophie. Les unes installeront près de leur lit une partie de loto, pour que le bruit du jeu couvre le bruit de leur dernier soupir. D'autres d'une main agonisante rimeront leur épitaphe. Une princesse moribonde, appelant ses médecins, son confesseur et son intendant auprès de son lit, dira à ses médecins : « Messieurs, vous m'avez tuée, mais c'est en suivant vos règles et vos principes; » à son confesseur : « Vous avez fait votre devoir en me causant une grande terreur ; » et à son intendant : « Vous vous trouvez ici à la sollicitation de mes gens qui désirent que je fasse mon testament. Vous vous acquittez tous fort bien de votre rôle, mais convenez que je ne joue pas mal le mien (1). »

(1) *La femme au* XVIII^e^ *siècle*, par MM. Edmond et Jules de Goncourt, p. 157. — « A cette parole de la femme de chambre : « Ma-

Cependant même du temps de Massillon il n'était pas toujours aisé de préparer les mourants à comparaître devant Dieu, à purifier leur conscience, à recevoir les derniers secours de la religion. De là ces plaintes de l'orateur sacré sur les difficultés de la conversion au lit de la mort, plaintes qui n'ont rien perdu de leur à-propos. « Ah! les discours de Dieu fatiguent alors le pécheur au lit de la mort : ils aigrissent ses maux, sa tête en souffre, son repos en est altéré. Il faut ménager sa faiblesse en ne coulant que quelques mots à propos; prendre des précautions, de peur que la longueur n'importune; choisir ses moments pour lui parler du Dieu qui va le juger et qu'il n'a jamais connu. Il faut de saints artifices de charité et le tromper presque pour le faire souvenir de son salut. Les ministres mêmes de l'Eglise n'approchent que rarement, parce qu'on sent bien qu'ils sont à charge : on les écarte comme des prophètes tristes et désagréables; on détourne les discours de salut comme des nouvelles de mort et des discours lugubres qui fatiguent; on ne cherche qu'à égayer ses maux par le récit des affaires et des vanités du siècle, qui l'avaient occupé durant sa vie. »

Le sermon sur *le Jugement universel* dut raffermir dans ce sentiment de crainte qui est le commencement de la sagesse, les auditeurs déjà fortement impressionnés par

dame la duchesse, le bon Dieu est là, permettez-vous qu'on le fasse entrer ? Il souhaiterait avoir l'honneur de vous administrer, » celles-ci trouvent la force de se soulever sur leur lit comme pour la visite d'un roi : celles-là ont encore assez de volonté pour renvoyer un Dieu dont « elles n'ont pas besoin. » Des femmes qui vont mourir appellent leur cuisinier et lui recommandent de faire bonne chère pour que la société ne déserte pas leur table. Des femmes occupent les longueurs d'une maladie lente à écrire un testament où elles n'oublient pas un de leurs parents, de leurs amis, de leurs connaissances, de leurs pauvres, un chef d'œuvre de netteté, une merveille de calcul proportionnel ! » — Id. p. 456.

le tableau de la mort du pécheur. Guidé par l'Évangile du premier dimanche de l'avent, Massillon se transporte au dernier jour du monde; mais il ne racontera pas tous les détails de ce triste événement. Il concentre l'attention de ceux qui l'écoutent sur une seule circonstance : la manifestation des consciences. « Le pécheur montré à lui-même, le pécheur montré à toutes les créatures; voilà sur quoi j'ai résolu de faire quelques réflexions simples et édifiantes. » Ce plan simple et naturel n'a pas dû lui coûter de longs efforts de méditation, mais une vue plus pénétrante du sujet n'était pas nécessaire pour obtenir le but qu'il se proposait. Il ne veut pas faire un discours profond mais seulement *quelques réflexions édifiantes*, capables de faire rentrer en eux-mêmes les pécheurs, à la pensée du redoutable jugement qui doit terminer l'histoire du genre humain. Toutefois Massillon n'annonce pas dans sa division tout ce que le sermon contient. Après avoir montré comment tous les hommes, au jugement dernier, se connaîtront eux-mêmes et seront connus tels qu'ils sont, il fait le tableau de la séparation suprême des élus et des réprouvés. Sans ce tableau, qui amène la paraphrase des paroles adressées par le Sauveur aux bénis du père céleste et aux maudits, un sermon sur le jugement dernier serait trop incomplet.

La mort, le jugement, quelles vérités ! quels sujets de réflexion ! Quels motifs de se détacher des joies de la terre pour tendre vers le ciel de toute l'ardeur de son âme ! Il semble qu'après avoir entendu les exhortations de Massillon, à propos du dernier jour de chacun d'entre eux et du dernier jour du monde, ses auditeurs auraient dû transformer leur vie. Mais quels prétextes n'imagine pas le cœur humain pour se dispenser d'accomplir un devoir ? Après avoir rappelé la nécessité de la conversion, Massillon ne pouvait se dispenser de combattre les prétextes

qu'on allègue pour différer d'année en année de se donner à Dieu. C'est dans la réfutation des prétextes que Massillon se surpasse lui-même. Quand il combat les vaines excuses que le monde invoque pour se dispenser d'accomplir la loi de Dieu, il est plus pressant que Bourdaloue. Il n'a pas une dialectique aussi serrée, mais il a plus de véhémence et plus de feu. Le sermon sur le délai de la conversion est un vrai chef-d'œuvre de réfutation éloquente. Rien n'est inutile dans ce discours, rien ne sent l'art et le calme travail du cabinet. La vanité de chaque prétexte est mise à nu avec une sûreté d'analyse qui révèle une profonde connaissance du cœur humain. Les interrogations se succèdent avec une effrayante rapidité. L'auditeur n'est plus un accusateur mais un accusé pris à partie et sommé de s'expliquer. Il ne sait que répondre à ces questions vives et promptes qui l'accablent comme d'une grêle de traits et ne lui laissent pas le temps de respirer. Il sent non-seulement la faiblesse mais encore le ridicule des raisons qu'il donnait pour justifier sa conduite. Humilié à la vue de sa folie coupable, il se relève en redisant avec l'orateur l'admirable prière qui sert de péroraison à ce discours. On a comparé à un fleuve limpide la plupart des sermons de Massillon ; celui dont nous parlons est un torrent impétueux.

Parmi les prétextes réfutés par Massillon, il en est qui sont de tous les temps, tels que l'âge, les passions, les suites d'un changement de vie qu'on craint de ne pouvoir soutenir. Mais d'autres étaient le résultat des discussions théologiques sur la grâce. A force d'exagérer l'action de Dieu dans l'homme et de diminuer l'action du libre arbitre, les jansénistes avaient produit dans les âmes qui ne cherchaient que des excuses une sorte de fatalisme pratique. Puisque la conversion n'est pas l'ouvrage de l'homme, disait-on, puisque Dieu seul change le cœur,

attendons la grâce efficace. Tout ce que nous ferions sans elle serait inutile, et dès qu'elle arrivera, nous ne pourrons lui résister. Massillon est obligé de combattre ce prétexte qui se trouvait malheureusement trop appuyé par la théologie janséniste, dont l'Oratoire lui-même n'avait pas su se préserver. De toutes les grâces, la plus nécessaire est la foi. Beaucoup se plaignaient de l'avoir perdue. La réponse que Massillon leur adresse serait sans doute moins décisive aujourd'hui qu'elle ne l'était de son temps ; elle atteint cependant plusieurs de ceux qui, de nos jours, déclarent qu'ils n'ont pas la foi : « Ah ! ce n'est pas la foi qui vous manque, c'est la volonté de remplir les devoirs qu'elle vous impose ; ce ne sont pas vos doutes qui vous arrêtent, ce sont vos passions. Vous ne vous connaissez pas vous-même ; vous êtes bien aise de vous persuader que vous manquez de foi parce que ce prétexte, que vous opposez à la grâce, est moins humiliant pour l'amour-propre que celui des voies honteuses qui vous retiennent. Mais remontez à la source ; vos doutes ne sont nés que de vos déréglements ; réglez donc vos mœurs, et la foi ne vous offrira plus rien que de certain et de consolant. Soyez chaste, pudique, tempérant, et je vous réponds de la foi que vous croyez avoir perdue. Vivez bien et il ne vous en coûtera plus rien de croire.... La foi ne vous paraît difficile que parce qu'elle règle des passions et non parce qu'elle propose des mystères. C'est donc la sainteté de ses maximes qui vous révolte, plutôt que l'incompréhensibilité de ses secrets ; vous êtes donc corrompu, mais vous n'êtes pas incrédule. »

Le prédicateur ne monte pas en chaire uniquement pour toucher les pécheurs et les convertir ; il doit aussi affermir les justes et les aider à marcher dans les voies de la piété. Massillon, dans son *Avent*, a rempli ce second devoir en exhortant ses auditeurs à se résigner à leurs

afflictions et à les transformer en mérites ; à recevoir la communion avec des dispositions dignes de la grandeur de celui qui se donne dans l'Eucharistie ; à être fidèles à la grâce, soit en la conservant avec une vigilante attention, soit en suivant ses inspirations ; à remplir généreusement leurs devoirs envers la vérité, à ne la rejeter, à ne la dissimuler, à ne la persécuter jamais. C'est en exposant la conduite différente que tiennent les mages, les prêtres de Jérusalem et l'ambitieux Hérode, lorsqu'une étoile miraculeuse eut annoncé la naissance du Sauveur, que Massillon apprend à recevoir la vérité avec une âme docile et sincère, comme les rois de l'Orient, et non avec une âme lâche et dissimulée, comme les prêtres consultés par Hérode, ou avec une âme endurcie, comme ce roi cruel. Ce sermon, je pourrais dire cette homélie pour la fête de l'épiphanie, est un modèle d'exhortation pieuse, fondée sur l'explication d'un fait évangélique. Il serait difficile de tirer parti plus ingénieusement et plus éloquemment des moindres circonstances du récit sacré.

Dans le sermon sur les afflictions nous trouvons un passage que Massillon, assurément, n'a pas prononcé lorsqu'il a prêché sa première station devant la cour, en 1699, et qu'il a évidemment ajouté plus tard au texte primitif. La soudure, quoique très-habile, ne peut échapper à un regard attentif. Après avoir rappelé que Dieu éprouve ceux qu'il aime, Massillon console les affligés en leur disant que moins leurs afflictions ressemblent à celles des autres hommes, plus ils doivent les regarder comme les afflictions des élus de Dieu. Tout à coup, il s'adresse à Louis XIV. « Des batailles perdues, lors même que la victoire nous paraissait assurée ; des villes imprenables tombées en la présence seule de nos ennemis ; des états et des provinces conquises sur nous ; un royaume, le plus florissant de l'Europe, frappé de tous

les fléaux que Dieu peut verser sur les peuples dans sa colère ; la cour remplie de deuil et toute la race royale presque éteinte : voilà, Sire, ce que le Seigneur, dans sa miséricorde, réservait à votre piété, et les malheurs singuliers qu'il vous préparait pour purifier les prospérités d'un règne le plus glorieux dont il soit parlé dans nos histoires. Les événements pompeux et singuliers qui ont partagé toute votre vie, vous ont rendu le plus grand roi que la monarchie et les autres nations même aient jamais vu sur le trône ; la singularité des événements malheureux dont Dieu vous afflige ne sont destinés, par la soumission et la constance chrétienne avec laquelle nous les voyons soutenir, qu'à vous rendre un aussi grand saint que vous avez été grand roi. »

Ce n'est pas un mois après l'exorde du sermon pour la fête de tous les saints que Louis XIV a pu entendre ces paroles d'un ton si différent. Dans ce passage, écrit longtemps après la paix de Ryswick, Massillon fait allusion aux rudes épreuves qui signalèrent les dernières années du grand règne, aux désastres de Ramillies et de Malplaquet, à la disette de l'année 1709, aux coups redoublés frappés par la mort, qui moissonna presque toute la postérité de Louis XIV, en 1711 et 1712. Maury suppose que ce passage a été ajouté aux texte primitif par Massillon, lorsque, « dans sa glorieuse retraite en Auvergne,» il retoucha ses sermons, leur donna le dernier poli et fixa, pour la postérité, la rédaction que nous lisons aujourd'hui. Il nous semble difficile d'admettre que l'évêque de Clermont, dix ou vingt ans après la mort de Louis XIV, revoyant son sermon sur les afflictions, ait eu la pensée d'y ajouter un passage où, sous la forme d'une apostrophe au roi, il rappellerait des événements presque oubliés. Quoique nulle station devant la cour n'ait été confiée à Massillon après 1704, et avant le Petit-

Carême, il peut avoir prêché devant Louis XIV un sermon de circonstance. Peut-être fut-il un moment question de lui pour un avent, sur la fin du règne. Pendant qu'il préparait la station dont il pouvait être chargé, le sermon sur les afflictions dut lui offrir une occasion heureuse pour consoler la vieillesse du grand roi et pour tirer de ses adversités même une délicate louange. Il aurait pu le prêcher le jour même de la fête de tous les saints en conservant le texte : *Beati qui lugent.*

S'il est impossible de fixer avec précision la date du fragment intercalé dans le sermon sur l'affliction, nous ne pouvons douter que les paroles suivantes n'aient été adressées à Louis XIV en 1699, le jour de la fête de la Conception de la Vierge Marie. Il faut citer ces paroles pour montrer quelle était la respectueuse franchise des prédicateurs ordinaires du roi. Massillon ne pouvait pas abdiquer, au déclin du règne, la sainte liberté que Bossuet et Bourdaloue avaient introduite dans la chaire, en un temps où la gloire et la prospérité semblaient éblouir le monarque et la cour. Exhortant ses auditeurs à demeurer fidèles aux résolutions généreuses qu'ils ont prises, il les prémunit contre trois écueils : leur propre fragilité qui les entraîne ; le monde, avec lequel ils veulent encore garder des ménagements et des mesures; l'oubli de la grâce, qui peu à peu les rend moins attentifs à la grandeur du bienfait par lequel Dieu a changé leurs cœurs. Pour montrer que le souvenir des fautes passées aide puissamment à persévérer dans la vertu, il rappelle l'exemple de David. Il ne fut pas difficile aux courtisans d'appliquer à Louis XIV tout ce que l'orateur sacré disait du roi d'Israël. L'allusion ne peut pas être plus transparente. « David, après les rigueurs de sa pénitence et les larmes de ses cantiques ne voyait encore en lui que le meurtrier d'Urie et le violateur de la

sainteté du lit conjugal : son péché, depuis longtemps expié, comme une ombre importune, reparaissait sans cesse à ses yeux, et ni l'éclat du trône, ni la prospérité de son règne, ni le nombre de ses victoires, ni sa fidélité depuis constante dans la loi de Dieu, ni son zèle pour la majesté du culte, ni les louanges des prophètes, qui semblaient avoir oublié sa faute pour ne se souvenir que de sa piété et de tant de saintes actions qui l'avaient depuis réparée, n'en avaient pu effacer le souvenir de son esprit et de son cœur : *et peccatum meum contra me est semper*. O Dieu ! disait sans cesse ce roi pénitent, quand je rappelle en votre présence la multitude de mes iniquités, les grâces dont vous m'avez toujours favorisé, lors même que je violais votre loi sainte avec plus d'ingratitude et de scandale, mon cœur se trouble, ma confiance m'abandonne, mes yeux ne voient plus avec plaisir tout cet éclat et toute cette grandeur qui m'environnent. Oui, Seigneur, tous les plaisirs de la royauté ne sauraient plus égayer ce fonds de tristesse que la douleur de vous avoir offensé laisse dans mon âme ; *afflictus sum*. Toute la gloire de mon règne ne saurait remplacer l'humiliation secrète que le souvenir de mes faiblesses me fait sentir devant vous ; *humiliatus sum*. Que vous rendrai-je, ô Seigneur, pour toutes les bénédictions dont vous m'avez toujours prévenu ? Vous ne m'avez jamais abandonné dans mes égarements ; vous m'avez suscité des prophètes qui m'ont annoncé vos volontés saintes, vous m'avez donné un cœur docile à la vérité ; vous m'avez toujours favorisé contre mes ennemis ; vous avez multiplié ma race et affermi pour jamais le trône de Juda dans ma maison ; vous m'avez rendu redoutable à mes voisins et cher à mes peuples ; que vous rendrai-je, Seigneur, pour tant de bienfaits ? » Ainsi parlait Massillon à Louis XIV. Il ne craignait pas de lui reprocher,

en cachant adroitement le blâme sous les dehors d'un compliment, *ce fond de tristesse* que rien ne pouvait plus égayer, dont la cour commençait à se ressentir, et qui faisait pousser à Mme de Maintenon, après d'héroïques efforts d'imagination et de patience, ce cri de découragement : le roi s'ennuie (1) !

On a souvent accusé Massillon, non sans apparence de raison, d'avoir prêché une morale sévère à l'excès et très-voisine du rigorisme janséniste. Quand nous parlerons de son sermon sur le petit nombre des élus, nous discuterons les reproches dont il a été l'occasion; mais il nous paraît plus difficile de disculper le sermon sur les dispositions à la communion, qui semble un écho à peine affaibli du fameux livre d'Antoine Arnaud, trompeusement intitulé : *De la fréquente communion.* Une historiette de Tallemand des Réaux nous fait connaître l'origine de ce livre. Mme de Guéméné avait un directeur janséniste qui lui permit de communier, mais ne lui permit pas d'aller au bal le même jour. Une autre dame, la duchesse Anne de

(1) Bossuet entendit ce sermon de Massillon. Dans son journal, l'abbé Ledieu, esprit très-vulgaire, nous fait connaître son jugement sur Massillon et interprète celui de Bossuet dont la gloire le préoccupe outre mesure et le rend injuste pour toute gloire rivale. « Le premier Dimanche de l'Avent, il (Bossuet) n'entendit pas le sermon du P. Massillon de l'Oratoire, de crainte du froid. La grande réputation de ce prédicateur, après son premier Carême à Paris, lui mérita de passer de plein saut de la chaire des Pères de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré à celle du Chateau de Versailles. *On* ne trouve pas son mérite digne de sa réputation. Son premier discours qui était contre les libertins et qu'il avait assez mal amené à l'évangile du jour, parut faible. On loua sa piété et sa modestie, sa voix douce, son geste réglé, jusqu'à lui accorder, contre l'avis de quelques-uns, la grâce de l'élocution. On trouva de la politesse dans ses discours, des termes choisis et de l'onction. Il fut très bien écouté et la cour et le roi en furent édifiés. — M. de Meaux donna la sainte Communion à Mme de Bourgogne le jeudi de la Conception et entendit le nouveau prédicateur à la même fête. Il en jugea ce que je viens de dire et en un mot que cet orateur était bien éloigné du sublime et qu'il n'y parviendrait jamais. (Journal de l'abbé Ledieu, T. 1er, p. 2).

Rohan, qui ne voulait ni se priver d'un plaisir ni renoncer à un acte de piété, fit résoudre ce cas de conscience à son propre directeur. Le P. Desmaisons écrivit une lettre pour prouver par toute sorte de textes et de raisons que le bal et la communion ne sont pas incompatibles. A cette lettre, il fut fait réponse. On répliqua, on répondit de nouveau, et le livre d'Antoine Arnaud naquit de cette correspondance (1). Il fut publié en 1643 par ordre de Saint-Cyran. Le grand docteur Janséniste déclare que nul ne peut recevoir l'Eucharistie s'il n'a le plus pur amour de Dieu, sans mélange. Il établit qu'aucun pécheur ne doit être admis à la sainte Table avant d'avoir fait une longue pénitence, et chaque faute mortelle oblige à se tenir éloigné de la communion pendant plusieurs mois. Massillon est-il moins rigoriste? « Mes Frères, dit-il, si la communion ne fait pas naître J.-C. dans nos cœurs, elle l'y fait mourir; si elle ne nous rend point participants de son esprit et de ses grâces, elle est pour nous l'arrêt de notre condamnation; si elle n'est pas pour notre âme un fruit de vie, elle est un fruit de mort : alternative terrible qui doit nous faire trembler, mais qui ne doit pas nous éloigner *entièrement* de la Table sacrée. » Arnaud n'aurait pas mieux dit. Pour l'orateur, comme pour le controversiste de la secte, point de milieu entre la dignité parfaite et l'indignité. Ils oublient que l'Eucharistie est devenue la nourriture des voya-

(1) Malgré sa conduite plus que mondaine, Mme de Guéméné trouvait donc des jansénistes pour l'absoudre. Ces austères censeurs croyaient donc aussi « qu'il est avec le ciel des accommodements. » « Oh! Madame de Guéméné, des deux partis, le meilleur pour vous eût été d'aller au bal et de ne pas communier. Vous êtes de celles qui détournent les moucherons et qui avalent les chameaux. D'après ce que de Retz nous raconte de vous, si vous vous étiez agenouillée dans le confessionnal de saint Alphonse, vous en seriez sortie sans l'absolution. » — (*La sainte Commuuion*, par le P. Dalgairus, ch. VIII. Sévérité et rigorisme.)

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

geurs, *cibus viatorum*, et se souviennent seulement qu'elle est le pain des anges. Quelle est la foi que Massillon exige de ceux qui désirent communier? Ce n'est point celle qui croit et qui aime, c'est celle qui croit et tremble. «.... Je parle de cette foi respectueuse qui est *saisie d'une horreur de religion* à la seule présence du sanctuaire.... qui, du plus loin qu'elle découvre Jésus-Christ sur l'autel, sent un éclat de majesté qui la frappe, l'interdit, la trouble, lui fait craindre qu'elle ne vienne s'y présenter sans son ordre. » Il rappelle, comme Arnaud, l'ancienne discipline de l'Eglise touchant la pénitence publique; il demande qu'entre l'absolution et la communion s'écoule un certain temps d'épreuve. Il veut qu'on accoutume peu à peu le cœur à l'Eucharistie. « Il faut, dit-il, le préparer par la retraite, par la prière, par la fuite des occasions, par des victoires journalières sur vous-même, et par ces *longues et sages* épreuves, le fortifier et le rendre capable de recevoir Jésus-Christ. » Ainsi la communion n'est plus le remède des âmes faibles, c'est la récompense des parfaits. « Une vie molle et sensuelle ne peut être qu'un préjugé d'une communion indigne. La vie de la plupart des gens du monde, *de ceux même qui ne sont pas dans le désordre*... est une vie qui n'annonce pas la mort du Seigneur, et qui dès lors vous exclut de ce mystère.... Le pain de vie se change en poison pour la plupart des fidèles... L'autel voit presque plus de crimes que le théâtre, Jésus-Christ est plus outragé dans son sanctuaire que dans les assemblées des pécheurs; les solennités ne sont plus que des mystères de deuil pour lui et des jours établis pour le déshonorer. »

On est vraiment affligé de rencontrer dans Massillon de si regrettables exagérations. Il n'y a rien de plus choquant dans le livre de la *fréquente communion*. Si un pa-

reil rigorisme devenait général, la Sainte Table serait bientôt désertée. Qui pourrait se flatter d'avoir toutes les dispositions exigées par l'école janséniste ? Les jésuites prêchaient une doctrine à la fois moins sévère et plus orthodoxe. Ils comprenaient que décourager les âmes et les tenir éloignées de l'autel, c'était ruiner lentement, mais sûrement, la pratique de la religion, et avec elle la foi catholique. Ils aimaient mieux être trop faciles que trop rigides. Le concile de Trente, disaient-ils, a déclaré que, selon la coutume observée de tout temps dans l'Eglise, l'épreuve que l'apôtre saint Paul demande par ces paroles : *Probet autem seipsum homo,* consiste en ce que nul ne doit s'approcher de l'Eucharistie, s'il se sent coupable de quelque péché mortel, sans s'être confessé et avoir reçu l'absolution. Donc, 1° tout homme qui, après avoir examiné sa conscience avec soin, n'y reconnaît aucun péché mortel, peut communier utilement, puisqu'il s'est éprouvé, et n'a rien trouvé qui puisse le rendre incapable du corps et du sang de Jésus-Christ; 2° celui qui, sentant sa conscience chargée d'un ou plusieurs crimes, se confesse et se réconcilie avec son Dieu, peut communier utilement, puisqu'il a pratiqué l'épreuve que l'Eglise ordonne, selon la déclaration du concile de Trente (Session 13, chap. 7). « Pourquoi l'empêcher de recevoir son Créateur en cet état ? Pourquoi différer longtemps sa communion? Ne vaut-il pas mieux serrer le nœud de sa réconciliation le plus tôt possible? Le père de l'enfant prodigue tarda-t-il de l'admettre au banquet de réjouissance après lui avoir pardonné sa faute ? N'est-il pas mieux de se prémunir contre des tentations qui pourraient amener des rechutes, et de se fortifier contre les faiblesses de sa chair par celle du Sauveur ? A quoi bon ces délais de tant de semaines, de tant de mois, et quelquefois de tant

d'années? sinon pour priver d'un remède ceux qui en ont besoin (1). »

Quelques expressions inusitées permettraient de croire que Massillon a écrit le sermon sur les dispositions à la communion pendant sa jeunesse, et lorsqu'il subissait l'influence de la théologie enseignée à l'Oratoire. « Notre esprit ne pourrait *s'en désoccuper*, nous ne verrions plus que Jésus-Christ. » — « Vous le mettez dans un cœur usé que des passions *envieillies* ont affaibli. » Mais on ne peut douter que ce sermon n'ait été prêché plusieurs fois. Évidemment ce sont des événements postérieurs à 1699 qui ont inspiré à Massillon cette belle prosopopée à propos des châtiments célestes qui punissent les sacriléges : « Ah! vous nous frappez depuis longtemps, Seigneur; vous versez sur nos villes et sur nos provinces la coupe de votre fureur; vous armez les rois contre les rois et les peuples contre les peuples; on n'entend parler que de combats et de bruits de guerre; vous faites pleuvoir du ciel la stérilité sur nos campagnes; le glaive de l'ennemi dépeuple nos familles et ôte aux pères la consolation de leurs vieux ans... »

Nous devons signaler, dans l'Avent de Massillon, deux sermons dont Jésus-Christ est l'objet direct. Le premier, pour le jour de Noël, ne dépasse pas la mesure des prédications ordinaires. Il expose les bienfaits que la naissance du Sauveur est venue apporter à la terre. L'hymne chantée par les anges au-dessus des collines de Bethléem fournit une division naturelle et pour ainsi dire obligée qui prête à de beaux développements oratoires. La naissance de Jésus-Christ a rendu *à Dieu la gloire* que les hommes avaient voulu lui ravir; elle a rendu *aux hommes la paix* qu'ils n'avaient cessé de se ravir à eux-

(1) Sermons du P. François Duneau, de la Compagnie de Jésus. . I, p. 456.

mêmes. Le second sermon, qui fut prêché le 1er janvier 1700, par conséquent le premier jour du dix-huitième siècle, traite de la divinité de Jésus-Christ, et doit nous arrêter un instant.

Le dogme fondamental du christianisme, l'incarnation du Verbe, a été attaqué de nos jours avec un tel mélange d'audace et d'hypocrisie, de froide science et d'illuminisme ignorant, que diverses sortes d'esprits ont pu être séduits, et que de toute part d'éloquentes protestations se sont élevées. Le monde chrétien a tressailli d'indignation. Des luthériens d'Allemagne et des calvinistes français se sont unis aux catholiques pour repousser comme une œuvre impie cette menteuse *Vie de Jésus*, dont l'auteur voulait d'abord faire descendre le Sauveur du monde du trône de sa divinité pour le poser sur le piédestal des grands hommes, et abaisser ensuite peu à peu la hauteur de ce piédestal, en ramenant à de vulgaires proportions l'incomparable figure du Rédempteur. Cette critique tranchante qui nie sans motif et affirme sans preuves, qui rejette ce qui lui déplaît et admet ce qui peut se plier à ses interprétations, a produit assez de résultats heureux pour que nous puissions nous consoler du mal qu'elle a fait. Elle nous a valu de lumineuses et décisives réfutations. Elle a forcé un siècle distrait à réfléchir sérieusement sur la question dont toutes les autres dépendent, sur le dogme sublime qui est le foyer de la religion chrétienne, sur le fait divin qui est le centre de l'histoire depuis dix-huit siècles. En écrivant la *Vie de Jésus*, M. Renan a prouvé malgré lui la divinité de Jésus-Christ. Il a prouvé que le vieillard Siméon était divinement inspiré, lorsque, tenant dans ses bras l'enfant Jésus, il a prononcé cette prophétie : Il sera un signe de contradiction, *erit signum cui contradicetur*. Ne soyons donc pas surpris que de siècle en siècle

des voix s'élèvent pour nier la divinité de Jésus-Christ. Si elles ne contredisaient pas la voix de l'Eglise, la prédiction qui les annonçait se trouverait fausse. Sous Louis XIV comme aujourd'hui, le Sauveur adoré par les chrétiens avec tant de foi et d'amour rencontrait des contradicteurs. Déjà Bourdaloue se plaignait de ce que l'incrédulité devenait l'hérésie du siècle. « Dans tous les temps, dit Massillon, ce point fondamental de notre sainte religion, j'entends la divinité de Jésus-Christ, a été le plus exposé aux contradictions insensées de l'esprit humain. Il faut donc que dans tous les temps l'éloquence chrétienne redise aux fidèles comment l'impiété, en refusant de fléchir le genou devant Jésus-Christ, fils de Dieu, et en s'obstinant à ne voir en lui que le fils de l'homme, méconnaît à la fois la grandeur de l'homme et l'amour de Dieu, et blasphème ce qu'elle ignore. »

Massillon démontrera donc la divinité de Jésus-Christ, moins pour combattre les impies que pour consoler la foi de ses auditeurs et la raffermir. « Il est à propos, dit-il, de renouveler de temps en temps ces grandes vérités dans l'esprit des grands et des princes du peuple, pour les affermir contre les discours de l'incrédulité, dons ils ne sont d'ordinaire que trop environnés. » Hélas ! aujourd'hui ce n'est pas seulement l'esprit des grands qu'il faut affermir contre les sophismes de la critique incrédule. C'est à la foi populaire qu'on s'attaque. On voudrait arracher du cœur du pauvre les seules croyances capables d'adoucir ses misères, de diminuer ses douleurs au contact de la croix, de récompenser sa résignation par un éternel bonheur. Le problème de la vie du corps à bon marché a été moins promptement résolu que celui de la mort de l'âme à bon marché.

Dans un sermon qui se rapproche singulièrement de

ce qu'on nomme aujourd'hui *conférence*, mais qui en diffère par les applications morales qui suivent chacune des considérations principales, Massillon a résumé les preuves les plus oratoires de la divinité de Jésus-Christ. On y trouve en germe la plupart des pensées qu'ont développées les plus célèbres orateurs sacrés de notre temps. Après une proposition qui aurait pu être formulée avec plus de précision et de clarté, le discours se déroule avec une ordonnance si régulière, une si constante élévation, une si chaleureuse éloquence, qu'on doit le ranger au nombre des œuvres les plus parfaites de Massillon. Il prouve la divinité de Jésus-Christ d'abord par « l'éclat de son ministère, » c'est-à-dire par les signes extérieurs qui révèlent en lui une personne surhumaine, par les prophéties et les figures qui l'ont annoncé, par les miracles qu'il a opérés; en second lieu, par « l'esprit de son ministère, » c'est-à-dire par la nature et les effets de son enseignement. La première partie est le développement de cette pensée aussi juste que hardie de Richard de Saint-Victor : « Mon Dieu, si nous sommes dans l'erreur, c'est vous-même qui nous avez trompés; *Domine, si error est, a teipso decepti sumus.* « Si le Seigneur Jésus, venu dans la plénitude des temps, n'était qu'un homme juste et innocent, choisi seulement pour être l'envoyé de Dieu sur la terre, la fin principale de son ministère aurait été de rendre le monde idolâtre et de ravir à la divinité la gloire qui lui est due pour se l'attribuer à lui-même... Si Jésus-Christ n'était qu'un homme semblable à nous, Dieu, qui l'a envoyé sur la terre revêtu de tant de gloire et de puissance, nous aurait lui-même trompés, et serait lui-même coupable de l'idolâtrie de ceux qui l'adorent... O vous qui lui refusez sa gloire et sa divinité, et qui le regardez pourtant comme l'envoyé de Dieu pour instruire les hommes, achevez

le blasphème, et confondez-le avec ces imposteurs qui sont venus séduire le monde, puisque loin d'y rétablir la gloire de Dieu et la connaissance de son nom, l'éclat de son ministère n'a servi qu'à l'ériger lui-même en divinité. »

Cette preuve par l'absurde est péremptoire, mais elle ne s'adresse qu'à ceux qui admettent un Dieu personnel. Pour M. Renan, Dieu n'est que *la catégorie de l'idéal*, Dieu n'existe que dans la pensée de l'homme. Comment prouver la divinité de Jésus-Christ à celui qui n'admet pas même la divinité de Dieu? Il faut croire à un Dieu personnel, libre, tout-puissant, qui a créé le monde et qui le gouverne pour sentir la force de cet argument : Si Jésus-Christ n'était pas le Verbe incarné, le Dieu tout-puissant n'aurait pas permis qu'il fût adoré depuis dix-huit siècles par les plus beaux génies et les plus grands cœurs.

Massillon tire ensuite des paroles mêmes du Sauveur une nouvelle preuve de sa divinité. Jésus-Christ s'est affirmé Dieu, donc il est Dieu. « Il faut refuser à Jésus-Christ sa qualité d'homme juste et d'envoyé du Dieu tout-puissant, que les ennemis de sa divinité lui accordent, ou convenir qu'il est lui-même un Dieu manifesté en chair et descendu sur la terre pour sauver les hommes. Si Jésus-Christ est saint, il est Dieu. Soit que vous considériez la doctrine qu'il nous a enseignée par rapport à son Père ou par rapport aux hommes, elle n'est plus qu'un amas d'équivoques ou de blasphèmes enveloppés s'il n'est qu'un homme ordinaire, envoyé seulement de Dieu pour instruire les hommes. » Cette preuve sera toujours sans réplique pour un esprit droit. Jésus-Christ resterait un mystère inexplicable si l'on n'admettait pas sa divinité. D'un côté, on ne peut pas l'accuser d'imposture : « Il a trop de vertu pour n'être pas sincère. » D'un

autre côté, il s'est formellement affirmé Dieu, digne de l'adoration des hommes. Je sais bien qu'il reste à M. Renan la ressource de dire qu'il y a « plusieurs mesures dans la sincérité » et plusieurs mesures dans l'hallucination. Mais alors le manteau de philosophe qu'il veut jeter sur les épaules de Jésus est plus insultant que la pourpre dérisoire dont les valets de Caïphe l'avaient enveloppé, lorsque, le soufflетant et s'agenouillant devant lui, ils lui disaient : Salut, roi des juifs !

CHAPITRE V

Mot de Louis XIV après l'Avent de 1699. — Massillon prêche devant le roi le Carême de 1701 et celui de 1704. — Il succède au P. Maure. — Quelques détails sur ce prédicateur. — Comment assistait-on au sermon ?— Analyse du sermon de Massillon et de celui de Jacques Saurin sur la parole de Dieu. — Sermon sur le respect dans les temples.

Lorsque Massillon eut terminé la station de l'Avent à Versailles, Louis XIV, qui aimait à donner des éloges délicats, comme il aimait à les recevoir, lui adressa ces paroles flatteuses en présence de toute la cour : « Mon père, j'ai entendu plusieurs grands orateurs dans ma chapelle, j'en ai été fort content; pour vous, toutes les fois que je vous entends, je suis très-mécontent de moi-même. » Le grand roi, qui a prononcé tant de mots heureux, exprimait à la fois très-finement et très-justement l'irrésistible trouble de conscience que Massillon avait produit dans l'âme de ses auditeurs, en traitant, pendant l'Avent, les sujets les plus capables d'impressionner des chrétiens, tels que : la mort, le jugement, l'éternité. A cette époque de sa vie, Louis XIV n'était pas fâché de sortir du sermon mécontent de lui-même; peut-être n'en était-il pas ainsi pour tous ses courtisans. Ils aimaient mieux entendre de grands orateurs que de grandes vérités. Madame de Maintenon put encourager le jeune Ora-

torien et l'exhorter à marcher résolument dans la voie qu'il venait de se frayer. Quel autre que ce prédicateur si habile à donner un tour élégant et persuasif aux pensées les plus graves, pouvait l'aider plus puissamment à convertir la cour comme elle avait converti le roi ? La station de l'Avent n'était d'ordinaire que le prélude de la station du Carême. Massillon prêcha deux Carêmes devant Louis XIV, l'un en 1701 et l'autre en 1704, année fatale qui vit descendre dans la tombe les deux maîtres les plus illustres de l'éloquence de la chaire : Bossuet et Bourdaloue (1).

Un mot de la préface des sermons de Massillon, écrite par son neveu, qui devait être, ce semble, mieux informé que personne, pourrait faire supposer qu'après l'Avent de 1699 l'illustre Oratorien n'a prêché qu'un Carême devant Louis XIV. « En 1704, lisons-nous dans cette préface, il parut pour la seconde fois à la cour. » Il faut ajouter, croyons-nous : « pour y prêcher le Carême. » Plusieurs critiques ont conclu de cette phrase que Massillon n'avait pas été chargé de la station de 1701. Le P. Bougerel, dans sa trop courte notice, ne parle que du Carême de 1704 prêché à la cour et ne dit rien de celui de 1701. Ce point reste à éclaircir, dit M. Sainte-Beuve. Cependant il se range de l'avis des biographes qui font monter deux fois Massillon dans la chaire de Versailles, comme prédicateur du Carême. Il suffit de quelques textes et de quelques observations pour éclaircir ce point.

La péroraison du sermon pour le jour de Pâques prouve

(1) L'Avent et le Carême furent prêchés d'abord devant la cour par un des huits *prédicateurs du roi*, choisis parmi les plus habiles théologiens du royaume. Plus tard, à chaque station, un prédicateur fut désigné par le grand aumônier qui appelait tour à tour les prédicateurs les plus en renom, quand il n'était pas obligé d'appeler les plus en faveur.

qu'il a été prononcé en 1704. L'orateur, terminant sa péroraison par une prière, demande à Dieu de sanctifier la duchesse de Bourgogne, Adélaïde de Savoie. Cette princesse allait mettre au monde un fils qui reçut le titre de duc de Bretagne et ne vécut que huit mois. « Sanctifiez cette princesse qui porte en son sein l'espérance de l'État et qui en fait elle-même l'amour et les plus chères délices. » Du reste si Massillon avait terminé autrement son sermon nous saurions qu'il a prêché le Carême à la cour en 1704, par ces mots d'une lettre de Madame de Coulanges à Madame de Grignan, en date du 3 mars 1704 : « Le P. Massillon réussit à la cour comme il a réussi à Paris, mais on sème souvent dans une terre ingrate, quand on sème à la cour. C'est-à-dire que les personnes qui sont fort touchées des sermons sont déjà converties et les autres attendent la grâce souvent sans impatience ; l'impatience serait déjà une grande grâce. » Le Carême de 1704 ne peut donc faire l'objet d'aucun doute.

Quant au Carême de 1701, nous en avons pour garant le journal de l'abbé Ledieu, où nous lisons : « Mardi 1er mars 1701, coucher à Versailles, jeudi, séjour à Versailles, et vendredi (4 mars 1701), il (Bossuet) y entendit le sermon de la samaritaine prêché par le P. Massillon, dont il fut très-content. » A ce témoignage nous ajouterons celui de Dangeau, qui écrit le 17 mars 1700 : « Le roi a nommé pour l'Avent le P. Maure qui n'a jamais prêché ici, mais qui est en grande réputation, et pour le Carême le P. Massillon qui prêcha ici l'Avent dernier; ces deux prédicateurs sont pères de l'Oratoire. On choisit toujours les prédicateurs en ce temps-ci, afin qu'ils aient le loisir de travailler à leurs sermons. » Enfin nous lisons dans la *Gazette* de février 1701 : « Le 13, premier dimanche de Carême, le Roi, accompagné de Madame la duchesse de Bourgogne, entendit dans la cha-

pelle du chateau la prédication du P. Massillon, prêtre de l'Oratoire. » Du reste, il suffit de rapprocher le *grand Carême* et les sermons sur les mystères pour se convaincre que Massillon a dû prêcher devant la cour deux stations quadragésimales. Il nous a laissé deux sermons sur la passion et deux sermons pour la fête de Pâques. Nous chercherions en vain, dans ses œuvres, deux sermons pour la fête de la Pentecôte ou pour celle de la Toussaint. Il y a plus, le carême, à la cour, s'ouvrait le jour de la fête de la purification. Or, nous trouvons précisément deux discours pour cette fête dans les sermons sur les mystères. Pour aucune autre fête, Massillon n'a écrit deux sermons. De ces observations nous pouvons conclure que Massillon a composé deux Carêmes complets qui ont dû être prêchés l'un et l'autre devant la cour. L'éditeur, au lieu de partager les sermons de son oncle en deux Carêmes distincts, les a tous réunis, en les rapportant aux divers jours de la semaine. Il y a joint les plus beaux sermons pour le vendredi saint et pour la fête de Pâques et il a donné à cette collection le nom de grand Carême. Il a publié ensuite, sous le titre de « sermons pour les mystères » tous ceux qu'il n'avait pas fait entrer dans ce recueil : les deux sermons pour la purification, la seconde passion et le second discours pour la fête de Pâques (1).

La seconde Passion de Massillon est beaucoup moins connue que la première. Elle est cependant plus fortement pensée, quoiqu'elle ne puisse attendrir si profondément l'auditeur. Elle se rapproche du genre de Bourdaloue et doit avoir été prêchée pendant le Carême de 1701.

(1) M. l'abbé Blampignon, dans son édition de Massillon, indique avec beaucoup de sagacité quels sont les sermons qui appartiennent, sûrement ou probablement, au premier Carême, et quels sont ceux qui appartiennent au second.

Massillon nous présente la Passion d'abord comme « la plus grande preuve de l'opposition du monde pour la vérité, » puis comme « le plus grand témoignage rendu à la vérité par Jésus-Christ. » Tel est son plan, déjà préparé par son texte : *Ad hoc veni in mundum ut testimonium perhibeam veritati.* Le monde prouve son opposition à la vérité pendant la passion du Sauveur. Les apôtres se montrent opposés à la vérité de sa doctrine. Les prêtres et les docteurs de la loi se montrent opposés à la vérité des Écritures, le peuple juif se montre opposé à la vérité des miracles du Sauveur, Pilate se montre opposé à la vérité de son innocence, Hérode à celle de sa royauté. Tandis que le monde s'aveugle et résiste à la vérité, Jésus-Christ lui rend, pendant sa passion, un éclatant témoignage. Il confirme la vérité des Écritures en les accomplissant par sa mort, il confirme sa doctrine par ses opprobres et ses souffrances, il rend témoignage à la vérité de ses miracles en les renouvelant, il donne une preuve suprême de son innocence en priant pour ses ennemis, il confirme sa royauté en conquérant le monde par sa croix. Un passage de ce sermon nous semble indiquer suffisamment qu'il a été prêché à la cour. Après avoir raconté comment Hérode fit revêtir le Sauveur d'une robe blanche ainsi qu'un insensé, Massillon ajoute : « Voilà, mes frères, comme Jésus-Christ dans ses serviteurs est tous les jours traité dans le monde, et *surtout à la cour des rois*. Si les gens de bien s'y dispensent de certains plaisirs; s'ils se taisent à certains discours; s'ils ne se conforment pas à certains usages; s'ils se font un scrupule de certains abus que l'exemple commun autorise; loin d'admirer en eux la force de la grâce et la grandeur de la foi, qui peut résister au torrent des plaisirs et des exemples, on traite leur piété et la magnanimité de leur vertu de petitesse d'esprit... On se croit né

pour de plus grandes choses que pour servir Dieu, que pour sauver son âme, que pour mériter un royaume immortel, que pour être reçu dans cette cité éternelle où tous les citoyens seront rois, et où, toute grandeur anéantie, ils jouiront seuls de l'immortalité et de la gloire (1).

La première Passion de Massillon est célèbre par le beau commentaire qu'il a fait de la parole que le Sauveur prononça sur la croix avant d'expirer ; *consummatum est*, tout est consommé. On a dit que cette heureuse application du texte sacré ne lui appartenait pas et qu'elle avait été développée avant lui dans plusieurs ouvrages. Massillon a pris son bien où il l'a trouvé. Il a rencontré dans un traité ascétique une idée qui l'a frappé. Il a donné à cette idée un développement oratoire que personne avant lui n'avait songé à lui donner. Dans les méditations sur les sublimes excellences du Verbe incarné, livre substantiel que Bossuet lisait souvent, et où le P. Bourgoing se montre digne disciple du cardinal de Bérulle et du P. de Condren, le *consummatum est* est ainsi expliqué : « La consommation accomplie par Jésus-Christ a été multiple. 1° Il a consommé les promesses de Dieu, les prophéties et les figures de l'ancienne loi. 2° Il a consommé les volontés

(1) Dans le second sermon pour le jour de Pâques nous ne trouvons aucun passage qui prouve aussi clairement qu'il a été prêché devant la cour, mais une allusion au quiétisme peut nous donner sa date approximative. Pendant les premiers siècles chrétiens, dit Massillon, « on n'avait pas encore fermé le sein de la gloire aux fidèles pour les en rendre plus dignes ; on n'avait pas encore fait une perfection monstrueuse d'être indifférent aux promesses de la foi, pour y arriver plus surement ; on aurait eu horreur de penser que le salut dût être le fruit du désespoir ou de l'indifférence pour le salut même. » Le quiétisme fut condamné à la fin de l'année 1699. Ce n'est pas cinq ans après que Massillon a pu songer à faire allusion à cette erreur. Il est probable qu'il écrivit ce sermon pour la fête de Pâque lorsqu'il eut à prêcher le Carême dans l'église de l'Oratoire, en 1699, et qu'il le répéta ensuite devant la cour en 1701.

de son père céleste. 3° Il a consommé les labeurs de sa vie mortelle et les douleurs de sa passion. » Evidemment il y a là le germe de la magnifique division de Massillon, mais il fallait le génie de l'orateur pour savoir le développer. Il faut être créateur et non point simplement imitateur, pour animer ces lignes arides et en tirer tout un discours de l'effet le plus puissant, dont ces quelques mots indiquent tout le dessin: « La mort du Sauveur renferme trois consommations qui vont nous expliquer tout le mystère de ce grand sacrifice dont l'Église honore le souvenir : une consommation de justice du côté de son père, une consommation de malice de la part des hommes, une consommation d'amour du côté de Jésus-Christ. Ces trois vérités partageront tout ce discours. » Le simple rapprochement du plan de Massillon et du texte du P. Bourgoing prouve que les prédicateurs peuvent tirer un grand profit de la lecture des auteurs ascétiques. Eclairés par une lumière surnaturelle, dans leurs pieuses méditations, ces auteurs expriment souvent en quelques paroles brèves et sans art les plus hautes pensées. C'est à l'orateur à les découvrir et à comprendre qu'il ne faut qu'une étincelle jaillie d'un cœur éloquent pour dilater ces pensées, pour leur donner l'ampleur et la magnificence d'expression dont elles sont susceptibles, pour impressionner par elles un auditoire, fournir à sa ferveur un aliment ou fortifier ses convictions.

Pour la seconde fois, en 1701, Massillon monta dans une chaire d'où venait de descendre le P. Maure, écouté alors avec une faveur unanime dans la chapelle de Versailles, comme dans l'église de l'Oratoire. Massillon eut besoin de tout son mérite pour réussir après le P. Maure. Ce prédicateur, dont les sermons n'ont jamais été imprimés, est oublié aujourd'hui, malgré la célébrité qui entoura justement son nom quand il parut à la cour; mais

il doit nous être permis de consacrer ici quelques lignes à sa mémoire.

Le P. Maure était né la même année que Massillon, dans l'antique ville d'Arles. Entré de bonne heure à l'Oratoire, il professa d'abord la rhétorique, puis fut destiné à la chaire par ses supérieurs, frappés de ses heureuses dispositions. Après s'être occupé uniquement pendant quelques années de l'étude de la religion, il donna aux villes de Caen et de Rouen les prémices de son ministère. Le général de l'Oratoire se hâta de l'appeler à Paris. Il y obtint le même succès qu'en province. La cour voulut l'entendre. Il prêcha devant le roi l'Avent de l'année 1700 avec un succès qui dépassa les espérances de ses supérieurs. Il reparut devant la cour pendant l'Avent de l'année 1704. Dès ses premiers sermons, Louis XIV, après lui avoir témoigné sa satisfaction, lui demanda quel âge il avait. « — Sire, répondit-il, trente-six ans. — Vous avez bien employé votre temps, » lui dit Louis XIV. Le jour de Noël, le P. Maure adressa au grand roi un compliment qui fut regardé comme un chef-d'œuvre. On le lui demanda avec empressement pour le faire imprimer, mais il le refusa. Le duc du Maine lui promit de ne le faire voir qu'à la duchesse, qui ne l'avait pas entendu; mais il ne put se résoudre à le lui donner par écrit; il alla seulement le réciter à cette princesse qui parut satisfaite de sa complaisance. A cette époque, aucun sténographe n'allait s'asseoir traîtreusement au pied d'une chaire, afin de livrer au public des paroles qui n'étaient pas dites pour le public.

Pour donner une juste idée du talent de ce modeste prédicateur, il nous suffira de citer quelques lignes d'une brochure qui parut en 1704, à Liége, sous ce titre : *Caractère des RR. PP. Maure et Massillon :* « Deux nouveaux orateurs, sortis d'une même province, élevés dans une

même congrégation, illustres par des talents différents, s'emparent des suffrages qui semblaient n'être dus qu'à Bourdaloue. Ils entrent en vogue le premier jour qu'ils montent en chaire; un Avent fait la réputation de l'un; un Carême place l'autre au-dessus de tous les hommes éloquents. Le P. Maure possède tous les avantages du dehors. Sa physionomie est agréable, sa voix nette et son action très-formée. Il prononce aussi bien qu'il écrit. Sa composition est délicate et sa manière de débiter très-prévenante. Il excelle dans la morale. Ses discours ne sont guères moins solides que fleuris, ni ses descriptions moins vives que régulières. Son feu diminue rarement, sa justesse n'altère jamais la vivacité de son style. Il connaît parfaitement le cœur de l'homme. On se reconnaît dans les portraits qu'il ébauche, rien ne manque à ceux qu'il achève; du reste ce ne sont point de ces peintures vagues; la ressemblance y est entière. Ce ne sont point aussi des images profanes, plus propres à faire aimer le vice agréablement représenté qu'à en inspirer l'horreur. Il peint en orateur chrétien. Il n'imite pas ces hommes qui par un faux zèle subtilisent les traits d'une sainteté mondaine avec les douces corrections de l'Évangile. Trop jeune pour être consommé, mais doué d'un beau génie, il possède ce que les autres ne peuvent obtenir que des années et d'un long travail. Une heureuse invention lui tient lieu d'expérience. L'art n'est pas toujours également déguisé dans toutes ses pièces; elles font admirer son esprit, et, si j'ose le dire, elles le découvrent quelquefois un peu trop. D'aussi belles dispositions nous donnent de grandes espérances. Il aura peu d'égaux quand il les aura remplies; il pourra même les surpasser, et la cour où il a paru n'a pas été l'écueil de sa réputation (1). »

(1) Nous donnons ce portrait d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Aix; *Vies des Pères de l'Oratoire*. M. l'abbé Blampignon a

Massillon et le P. Maure étaient unis par la plus étroite amitié. Quoiqu'ils suivissent ensemble, à Paris, la même carrière avec des succès presque égaux, ils ne connurent ni l'un ni l'autre cette basse jalousie qui souffre de la gloire d'autrui. La rivalité n'altéra jamais l'intime union qui s'était formée entre eux. Le P. Maure, devenu malade de la poitrine, fut obligé de renoncer à la chaire à l'âge de quarante-huit ans. Massillon conserva toujours pour lui la même affection. Il ne laissa échapper aucune occasion de lui en donner des preuves, même lorsqu'il fut devenu évêque de Clermont. Regrettant quelquefois les jours de sa vie, où, libre du fardeau des dignités, il n'avait à répondre que de lui seul, il se consolait en déposant dans le sein du P. Maure les peines attachées à son nouvel état. Dans ce doux commerce où l'âme s'ouvre à l'amitié, on le voit souvent envier le sort de son ancien confrère et gémir des titres dont il est revêtu. « Nous nous avançons tous les deux vers l'éternité, lui écrivit-il en 1727, mais votre sort est infiniment préférable au mien. Vous paraîtrez devant Dieu avec une sainte confiance; vous lui présenterez des croix, des afflictions, des maladies. Pour moi, je ne pourrai lui offrir que de vains titres, que des dignités... » Le P. Maure ne survécut pas longtemps à cette lettre, dernier témoignage d'une amitié qui avait honoré et consolé sa vie. Quinze ans de souffrance et de langueur l'avaient épuisé; il mourut le 27 janvier 1728 dans la maison de Paris (1).

reproduit ce portrait d'après le P. Tabaraud, qui le termine ainsi : « La cour où il doit bientôt paraître ne sera pas l'écueil de sa réputation. » Si cet écrit a été imprimé à Liége avant le Carême de 1704, on ignorait encore à Liége que le P. Maure prêcherait l'Avent de 1704, mais on savait qu'il avait prêché celui de 1700.

(1) Nous trouvons dans le journal de l'abbé Ledieu un jugement de Bossuet sur le P. Maure : « Le lundi 6 décembre 1700, séjour à Versailles, mardi de même. Le mercredi 8, fête de la Conception, madame la duchesse de Bourgogne a communié aux Récollets de

Lorsque Massillon et le P. Maure prêchaient l'Avent et le Carême, quelles étaient les dispositions de leur auditoire ? Venait-on au sermon pour se procurer le plaisir d'entendre un discours éloquent, pour accomplir un devoir qu'on n'aurait pu négliger sans déplaire au roi, pour faire comme tout le monde et connaître un sujet de conversation dont la ville et la cour allaient bientôt s'entretenir, ou pour s'exciter à conformer plus rigoureusement sa conduite aux préceptes de la morale chrétienne ? Le sermon sur *la parole de Dieu* peut nous aider à répondre à cette question. Déjà La Bruyère s'était plaint de ce que les sermons des prédicateurs célèbres n'étaient, pour un trop grand nombre d'auditeurs empressés, qu'un spectacle et un passe-temps. Il devait en être ainsi. Les questions religieuses passionnaient les hautes classes de la société ; le goût des choses de l'esprit était plus vif, chez elles, et plus répandu que de nos jours ; les amusements extérieurs étaient moins nombreux. On accourait en foule dans l'église où devait se faire entendre un orateur qui avait obtenu les suffrages de la cour. « L'enceinte des temples, dit Massillon, peut à peine suffire à la multitude des fidèles ; l'heure même des mystères *terribles* ne voit pas les autels environnés de tant d'adorateurs ; les assemblées profanes cessent pour venir grossir l'assemblée sainte, au temps de l'instruction. » Mais il ne se fait pas illusion sur l'empressement de ses auditeurs. Comme il les connaît bien et avec quelle franchise il leur révèle les motifs qui ont amené la plupart d'entre eux au pied de la chaire ! « Une vaine curiosité qu'on veut satisfaire ; un loisir inu-

Versailles, de la main de M. de Meaux. Notre prélat a ouï le sermon du P. Maure, de l'Oratoire, et il a loué la pureté du style, la netteté, les tours insinuants et pleins d'esprit. Mais il n'y a trouvé ni sublimité, ni force. Il le tient *même* en dessous de son confrère Massillon. » (A. 17, p. 665) Ce *même* a bien son prix sous la plume de l'abbé Ledieu.

tile qu'on est bien aise d'amuser ; un spectacle de religion dont on veut avoir le plaisir ; une coutume qu'on suit parce que le monde l'a reçue ; que sais-je? Le désir de plaire au maître, en imitant son respect pour la parole de l'Evangile, et de s'attirer plutôt ses regards que ceux de la miséricorde divine : que sais-je encore? Des vues peut-être plus criminelles et dont on n'oserait parler, de peur d'avilir la gravité de notre ministère. Nul motif de salut ne vous conduit ici... » Ainsi plusieurs allaient au sermon dans l'espoir d'être remarqués par le roi. Ils faisaient plaisir à madame de Maintenon qui, envoyant ce grand concours d'auditeurs, se réjouissait de ce que la piété « devenait fort à la mode. » Quant aux vues criminelles que Massillon se contente d'indiquer, elles n'étaient pas impossibles avec des habitudes qui permettaient au prédicateur de s'écrier : « La seule pompe extérieure que vous portez ici, femmes mondaines, nous annonce-t-elle une bonne disposition? Les mêmes soins d'indécence et de vanité qui vous préparent aux spectacles profanes ne vous conduisent-ils pas à nos instructions où le monde est condamné? Y faites-vous quelque différence? Et ne semble-t-il pas ou que nous devons vous y annoncer les maximes insensées du théâtre, ou que vous n'y venez vous-mêmes que pour insulter par un appareil indécent, même selon le monde, aux saintes maximes de l'Evangile? » Quelle n'aurait pas été la sainte indignation de Massillon quelques années plus tard! Jamais ce qu'il appelle « un appareil indécent même selon le monde » ne s'étala dans une église avec plus d'audace qu'un jour où prêchait le P. Rainaud, né à Hyères, comme Massillon, comme lui appartenant à l'Oratoire et devenu célèbre parmi la société élégante, par la conversion de madame de Mailly. Une femme du grand monde, — on ne parlait pas du demi-monde en ce temps-là, — paria qu'elle ôterait le sang-

froid au P. Rainaud au milieu de son sermon. A force de coquetteries, d'œillades et d'étalage impudique, elle gagna son pari et le prédicateur troublé fut obligé de descendre de chaire avant la fin du second point (1).

Massillon distinguait autour de sa chaire trois sortes d'auditeurs mal disposés. Les uns, l'accusant d'outrer la vérité, refusaient d'accepter son enseignement. Les autres s'attribuaient le droit de juger sa doctrine et de censurer sa parole ; quelques-uns voulaient uniquement contenter leur curiosité littéraire et applaudir aux passages éloquents. Avec quelle force il combat ces dispositions qui rendent infructueux le zèle du prédicateur. Au reproche d'exagération, il oppose la situation délicate où se trouvait placé l'orateur sacré, quand il était appelé à exposer devant la cour les sévères préceptes de l'Evangile. « Hélas ! nous ne ménageons peut-être que trop votre faiblesse ; nous respectons peut-être trop des coutumes qu'un long usage a conservées, de peur de paraître censurer les grands exemples qui les autorisent ; nous n'osons presque parler de certains désordres, de peur que nos censures ne paraissent plutôt tomber sur les personnes que sur les vices... Que dirai-je ! la faiblesse nous arrache souvent des éloges où le zèle devrait placer des anathèmes et des censures ; nous nous laissons, comme le monde, éblouir par les noms et par les titres. »

(1) V. *Revue rétrospective*, 2, V. — La femme au XVIII^e^ siècle, p. 396. — Le P. Rainaud, né en 1687, mourut à Paris en 1770. Il obtint de grands succès, comme prédicateur, refusa deux fois d'être évêque et ne voulut pas faire imprimer ses sermons. Maury cite le fragment suivant d'une lettre que Massillon lui avait écrit, en 1738. « Le panégyrique de la sainte Vierge est une composition oratoire qui n'est facile que pour les prédicateurs sans talent dont on attend rien, qui se contentent de tout, qui ne voient rien au-delà de leurs idées et se flattent d'avoir fait un panégyrique en délayant des événements dépourvus d'intérêt dans un vide continuel de lieux communs. » Je crains que ce fragment de lettre ne soit plutôt de Maury que de Massillon.

Le reproche d'exagération n'était qu'une critique générale ; on s'en permettait d'autres. On se préoccupait, non point des grandes vérités exposées par le prédicateur, mais du plan de son discours, de son style, des allusions qu'on croyait voir dans ses paroles, de son débit, de son geste, de sa voix. « Parmi tous ceux qui nous écoutent ajoutait Massillon, il en est peu aujourd'hui qui ne s'érigent en juges et en censeurs de la parole sainte. On ne vient ici que pour décider du mérite de ceux qui l'annoncent, pour faire des parallèles insensés, pour prononcer sur la différence des jours et des instructions. On se fait honneur d'être difficile... et tout le fruit qu'on retire d'un discours chrétien se borne à en avoir mieux remarqué les défauts que tout autre. » L'habitude de s'établir juge de celui qui prêche, au lieu de se juger soi-même d'après les vérités qu'il annonce, peut être mise au nombre des plus incorrigibles. Aujourd'hui les prédicateurs ont peut-être moins d'auditeurs qu'autrefois, mais ils sont soumis aux mêmes critiques. En entrant dans l'église, l'auditeur veut acquérir le droit de dire ce qui lui plaît et ce qui lui déplaît dans l'orateur sacré. Longtemps encore Garo en remontrera à son curé, et le sermon sera, comme au temps de La Bruyère, « une sorte d'amusement entre mille autres. » Certes, Massillon n'avait pas à redouter la critique de son auditoire toujours charmé par son éloquence persuasive, mais il plaidait la cause de tous les prédicateurs et parlait au nom de tous ceux que leur devoir obligeait à monter en chaire, quand il s'écriait : « Mes frères ! nous soutenons pour vous tout le poids d'un ministère pénible ; nos soins, nos veilles, nos prières, les travaux infinis qui nous conduisent à ces chaires chrétiennes n'ont point d'autre objet que votre salut. Eh ! ne méritons-nous pas du moins que vous respectiez nos peines. Le zèle qui souffre

tout pour vour assurer le salut peut-il devenir le triste sujet de vos censures ? Demandez à Dieu, à la bonne heure, pour la gloire de l'Eglise et pour l'honneur de son Evangile, qu'il suscite à son peuple des ouvriers puissants en parole, de ces hommes que l'onction seule de l'esprit de Dieu rend éloquents, et qui annoncent l'Evangile d'une manière digne de son élévation et de sa sainteté. Mais quand nous y manquons, que votre foi supplée à nos discours, que votre piété rende à la vérité dans vos cœurs ce qu'elle perd dans notre bouche ; et par vos dégoûts injustes, n'obligez pas les ministres de l'Evangile à recourir, pour vous plaire, aux vains artifices d'une éloquence humaine. »

On peut comparer à ce sermon sur la *parole de Dieu*, un discours sur le même sujet prononcé par un contemporain de Massillon devant un auditoire bien différent de celui que dominait la majesté de Louis XIV. Les vains prétextes que peuvent alléguer des chrétiens pour se dispenser d'écouter sérieusement le prédicateur et d'en profiter, ont été combattus pareillement par Jacques Saurin, célèbre prédicateur protestant, que ses coréligionnaires, dans un excès d'admiration, ont placé quelquefois, sinon au-dessus, au moins au niveau de Massillon. Trois choses lui manquent pour mériter un tel honneur. Il n'a ni une méthode assez oratoire, ni un goût assez épuré, ni un style assez français.

Jacques Saurin était né à Nîmes en 1677, environ quinze ans après Massillon. La révocation de l'édit de Nantes obligea son père à quitter sa patrie et à se réfugier à Genève. Le jeune Saurin étudia la théologie calviniste à sa source. Lorsqu'une coalition européenne se forma contre Louis XIV, il entra dans le régiment du marquis de Ruvigny, composé, en majeure partie, de protestants, et affronta vaillamment tous les dangers d'une

guerre qui était à ses yeux une guerre sainte. Il se battait, non point contre la France, sa patrie, mais contre celui qu'il regardait comme le persécuteur de ses frères. La paix de Ryswick le rendit à ses études théologiques. En 1701 il fut chargé de remplir les fonctions de ministre du saint Evangile à Londres, où il put entendre un des plus célèbres prédicateurs anglicans, l'érudit et froid Tillotson. Le climat d'Angleterre ne convenant pas à sa santé, il se rendit, en 1705, à la Haye, où un grand nombre de protestants français s'étaient réfugiés. Les notables de l'Eglise wallonne lui proposèrent un traitement fixe pour qu'il se fît entendre régulièrement le matin de l'avant-dernier dimanche de chaque mois. Dès qu'il eut commencé à remplir ses nouvelles fonctions, il acquit plus de célébrité que tous les orateurs calvinistes. Son éloquence enthousiasma les Hollandais, mais sa popularité lui suscita des jalousies qui l'empêchèrent de mener une vie aussi paisible qu'il l'aurait voulu et n'épargnèrent pas même ses derniers moments. S'il est impossible d'être prophète dans son pays, il est difficile de l'être ailleurs sans irriter d'implacables rivaux. Du reste, il ne se défiait pas assez de son amour-propre et « peut-être faisait-il trop sentir quelquefois sa supériorité sur les autres (1). » Saurin mourut en 1730, laissant douze volumes de sermons.

Nous comprenons que Saurin ait été admiré par les Hollandais et par ses coréligionnaires au siècle dernier, à une époque où un prédicateur protestant « le jour de Noël, par exemple, parlait sur la manière d'affourrager les bœufs ; un autre, le jour de Pâques, sur l'utilité de la

(1) En citant ce jugement de Chaufepié (*Dict. hist,*), le pasteur Van Oosterze ajoute dans un récent panégyrique de Saurin : « Nous présumons aussi que des manières très-distinguées et un genre de vie du meilleur ton, mais pas toujours circonspect, en scandalisèrent beaucoup, qui les trouvaient incompatibles avec le grand sérieux de sa prédication. »

promenade, ou, le dimanche des Rameaux, sur le dommage qu'on fait aux arbres en les dépouillant de leurs feuilles (1). » Saurin est toujours chrétien et toujours théologien. Il s'appuie avant tout sur l'Écriture, et soit qu'il expose un dogme, soit qu'il traite un point de morale, il multiplie les citations des livres saints. Mais on ne peut comparer ses sermons, si éloignés des règles de l'art et de l'idéal de la prédication, aux chefs-d'œuvre de Massillon et de Bourdaloue. Il est plus souvent professeur qu'orateur. Il a de très-beaux fragments, des péroraisons d'une véhémence remarquable, mais il n'a pas un seul sermon parfait. En le lisant, on le croirait contemporain non pas de Massillon, mais de Lingendes. Il fait parade de son érudition. Il explique les textes de l'Ecriture comme s'il était dans une chaire d'exégèse. Il est vrai qu'il doit ces défauts à la méthode de prédication que le protestantisme impose à ses ministres. Pour être autre chose que d'honnêtes philosophes, ils ont besoin d'être d'habiles commentateurs de l'Ecriture. Tant que les protestants ont cru à la Bible, leurs ministres ont dû leur prêcher comme Saurin; maintenant qu'ils commencent à ne plus y croire, on peut leur prêcher comme Socrate ou Sénèque. Le style de Saurin a tous les défauts de ce qu'on a appelé le « style réfugié. » On dirait parfois qu'il ne connaît pas nos grands écrivains, et qu'il n'a lu que les livres français imprimés en Hollande. Il parle surtout une langue étrange lorsqu'il veut traduire littéralement les textes sacrés; il se rapproche des psaumes de Marot (2). Ajoutons cependant que la lecture des sermons de Saurin peut être très-utile à ceux qui se destinent à la chaire. On remarque dans

(1) *Jacques Saurin*, par Van Oosterzee, pasteur à Rotterdam.

(2) Dans la prière qu'il faisait ordinairement avant son sermon, Saurin disait à Dieu : « ..... Tu es un Dieu miséricordieux, pitoyable, tardif à colère, abondant en gratuité, tu ne veux pas que le pécheur meure, etc. »

plusieurs d'entre eux des points de vue qui ne manquent ni de sagacité, ni de profondeur. On trouve quelquefois dans un seul discours la matière et les divisions de plusieurs sermons, et on peut assurément en extraire plus d'or que Virgile n'en trouvait dans Ennius.

Une rapide analyse du sermon de Saurin sur la manière d'entendre la parole de Dieu et d'étudier la religion, achèvera de donner une exacte idée de son éloquence. Il prend pour texte un verset de l'épître de saint Jacques qu'il traduit ainsi : « Celui qui aura regardé attentivement dans la loi parfaite, qui est celle de la liberté, et qui aura persévéré, n'étant point un auditeur qui oublie, mais mettant en effet l'œuvre, celui-là sera heureux en ce qu'il aura fait. » Ce langage est barbare, mais les protestants voulaient que la Bible fût traduite en langue *vulgaire*. Selon sa coutume, Saurin commence par expliquer longuement son texte. « Attachons de justes idées aux expressions de l'Apôtre, dit-il; celle qui a le plus besoin d'être expliquée est celle-ci : La loi parfaite qui est celle de la liberté. » Il montre comment, d'après ces paroles, 1° la religion est une loi et par conséquent une science pratique; 2° une loi parfaite. Elle émane d'un pouvoir légitime,— elle est praticable,— elle est soutenue de grands motifs; 3° une loi de liberté, car être asservi aux lois de l'Evangile et être affranchi de l'esclavage du péché, c'est une seule et même chose. Après ce préambule, Saurin entre dans son sujet. Quatre sortes d'hommes écoutent mal la parole de Dieu et ne peuvent obtenir le bonheur dont parle saint Jacques. En effet, pour être heureux, d'après le texte de l'Apôtre, il faut : 1° regarder attentivement dans la loi parfaite; or, il y a des auditeurs qui s'arrêtent à l'écorce de la loi; 2° il faut avoir persévéré; or, il y a des auditeurs qui se lassent dans les travaux qu'ils entre-

prennent pour étudier la religion; 3° il ne faut être point un auditeur qui oublie ; or, il y a des auditeurs dont les idées s'effacent incontinent après qu'ils les ont reçues; 4° il faut mettre en effet l'œuvre ; or, il y a des auditeurs qui négligent de pratiquer la doctrine qu'on leur enseigne. Tels sont les quatre points du sermon. En les développant, Saurin se permet diverses digressions. Ainsi, pour montrer comment il faut persévérer dans l'étude de la religion, il suppose qu'il est chargé d'instruire un enfant d'un heureux naturel, et il déroule tout un plan d'éducation. Il donne quelques conseils pratiques aux auditeurs qui oublient ce qu'ils apprennent au sermon, parce qu'ils n'ont pas une bonne mémoire. Enfin, il combat les prétextes allégués par les auditeurs qui ne veulent pas mettre en pratique la doctrine qu'on leur expose. Ici le sermon touche à sa fin, et Saurin quitte le ton du professeur pour prendre le ton oratoire. Il a des mouvements très-heureux et son style se ressent de la chaleur soudaine de son âme. Nous citerons textuellement un passage qu'on peut rapprocher de la première partie du sermon de Massillon sur la parole de Dieu.

« Troisième prétexte : La parole de Dieu est mal prêchée. Les sermons n'ont pas toute la justesse, toute la profondeur qn'il est nécessaire pour inculquer la religion. Vains discours encore. La parole de Dieu est mal prêchée, dites-vous ; mais vous qui vous donnez la licence de juger des sermons en dernier ressort, avez-vous, pour la plupart, des idées saines de la prédication? Savez-vous distinguer ce que c'est que bien prêcher et ce que c'est que mal prêcher ? Des gens qui n'ont ni principes, ni éducation, des gens nourris d'illusions et de préjugés, des gens qui ne connaissent nos sermons que par l'ennui qu'ils leur ont causé, des gens qui ont l'esprit rempli

d'objets grossiers et matériels, des gens qui n'apportent à nos exercices qu'une attention superficielle et qui sont plus occupés, en nous écoutant, de cette partie de jeu qu'ils viennent de quitter et de celle qu'ils s'apprêtent à lier, que des vérités qu'on leur annonce, *des gens de cet ordre* savent-ils ce que c'est que bien prêcher ? Est-ce à des gens de cet ordre de déterminer si un homme raisonne avec précision ou s'il se perd dans *les espaces des généralités* et des idées vagues, s'il cite avec exactitude ou s'il forge lui-même ses autorités, s'il enseigne selon « l'analogie de la foi, » ou s'il débite ses propres chimères? La parole de Dieu est mal prêchée ! Mais entrez dans votre conscience ; rappelez le souvenir des sermons qui vous ont paru les moins supportables et qui étaient en effet les moins réguliers. En avez-vous entendu quelqu'un qui ne pût vous être utile? En avez-vous entendu quelqu'un qui ne fût propre à vous inspirer de sérieuses réflexions sur vous-mêmes, si vous l'aviez écouté dans le dessein de vous connaître et de vous corriger? La parole de Dieu est mal prêchée ! Ah ! si cette manne dont vous êtes si dégoûtés parce qu'elle tombe tous les jours à vos portes, si cette manne était accordée à ces pauvres réformés qui éprouvent l'effet de la menace que Dieu faisait autrefois à l'ancien peuple : *Je leur enverrai une famine, non pas une famine de pain, mais une famine d'ouïr la parole de Dieu ;* si le moindre de ces sermons dont vous êtes si las était adressé à nos pauvres frères, si le plus petit de ces pasteurs qui vous prêchent était envoyé à ces *brebis égarées de la maison d'Israël* qui ont été arrachées du bercail du Seigneur et qui n'y rentreront peut-être jamais, qu'elles regarderaient avec d'autres yeux le ministère dont vous jouissez ! La parole de Dieu est mal prêchée ! et que ne faites-vous chacun vos efforts pour qu'elle soit prêchée avec plus de force?

Que ne destinez-vous au saint ministère ceux de vos enfants en qui vous trouvez les talents propres à le remplir avec édification et avec éclat? Que n'avez-vous de la vénération pour un emploi que votre Rédempteur et votre Dieu n'a pas dédaigné lui-même d'exercer? Que ne formez-vous des établissements pieux en faveur de ceux qui, voulant se vouer à cette charge, *manquent de facultés* pour fournir aux frais de l'étude ?.... »

Ce passage est certainement éloquent. Il y a dans ces répétitions, dans ces interrogations multipliées, l'énergique vivacité d'une âme indignée d'avoir à combattre sérieusement de pitoyables prétextes. Saurin termine souvent ses longs discours par de pareils mouvements oratoires; mais le style laisse toujours à désirer. Lorsqu'on lit un sermon de Massillon après un sermon de Saurin, on mesure la différence qui sépare l'éloquence qu'admirait la cour de Louis XIV de l'éloquence qu'admiraient les Hollandais (1).

Après le sermon sur la parole de Dieu, il faut lire

(1) Que les protestants appellent Saurin leur Chrysostôme, c'est leur droit, s'ils n'ont pas d'autre bouche d'or. Mais le pasteur Van Oosterzee dépasse toute mesure quand il écrit que « les catholiques romains eux-mêmes s'accordèrent à élever Saurin au-dessus de l'illustre phalange de leurs orateurs français. » Nous le défions de citer un seul écrivain catholique qui ait mis Saurin, non pas au-dessus, mais seulement à côté de nos grands prédicateurs. Tout critique sérieux confirmera le jugement de Maury, que le même auteur trouve injuste et qui est très-impartial. Du reste, le pasteur Van Oosterzee a détruit lui-même l'effet de ses exagérations en rapportant l'anecdote suivante : « Nous croyons entendre cette question bien naturelle : recommanderiez-vous Saurin comme modèle du prédicateur pour notre époque? .... Il n'est pas difficile de répondre. « Etudiez-vous vous-même, disait un jour Van des Palm (célèbre professeur de Leyde) à un jeune homme qui lui demandait quel modèle il devait surtout étudier. Comme ce jeune homme ne se contentait pas de ce conseil plein de sens, Van des Palm reprit : « Eh bien, étudiez Massillon ! » (*Jacques Saurin*, par Van Oosterzee, pasteur à Rotterdam, p. 117).

celui *sur le respect dans les temples* si nous voulons nous retracer encore, à deux siècles de distance, la physionomie de l'auditoire de Massillon. A cette époque, on était forcé, sinon toujours par les lois, du moins par les coutumes et les habitudes de la cour, de se rendre à certaines heures dans le temple, pour y entendre une prédication, pour y assister à tel ou tel exercice religieux. Les courtisans ne pouvaient pas plus s'absenter de l'église que des autres lieux où l'étiquette les condamnait à se trouver. Leur attitude prouvait trop souvent qu'ils n'étaient venus dans le temple que parce qu'ils n'avaient pas pu faire autrement. Pour les y attirer, on avait recours aux charmes d'une musique parfois trop mondaine. « Il faut pour vous rendre attentifs, leur disait Massillon, employer les mêmes agréments et souvent les mêmes bouches qui corrompent tous les jours les cœurs sur des théâtres impurs et lascifs (1). » Plusieurs s'appliquaient surtout, dans l'église, à se faire remarquer par Louis XIV et par Madame de Maintenon, afin de s'attirer des faveurs qu'ils n'auraient pas obtenues sans ces dehors trompeurs de piété (2). « Tous les re-

(1) Il était du dernier galant de régaler celle qu'on aimait par quelque beau salut en musique. On lit dans le *Ménagiana* (III, 71) : « M. N*** s'est ruiné à donner des *Vêpres* à ses maîtresses. » Quoi! s'écrie Labruyère, parce qu'on ne danse pas encore aux TT. (Théâtins), me forcera-t-on d'appeler tout ce spectacle office d'Église. — Le 6 novembre 1688 M. de Seignelay écrivait à l'archevêque de Paris : « On s'est plaint au roi que les Théâtins, sous prétexte d'une dévotion aux âmes du purgatoire, faisaient chanter un véritable opéra dans leur église, où le monde se rend à dessein d'entendre la musique ; que la porte en est gardée par deux Suisses, qu'on y loue les chaises dix sous. » — V. la comédie de Labruyère par M. Edouard Fournier, t. II, p. 365.

(2) Madame de Maintenon écrivait, le 3 avril 1700, à la comtesse de Saint-Géran : « .... Que vous dirai-je de M. de Catinat? Il fait son métier, mais il ne connaît pas Dieu. *Le roi n'aime pas confier ses affaires à des gens sans dévotion.* M. de Catinat croit que son orgueilleuse philosophie suffit à tout. C'est bien dommage qu'il n'aime pas Dieu! »

gards sont ici pour le prince, qui n'en a lui-même que pour Dieu; tous les vœux s'adressent à lui, et son profond anéantissement aux pieds des autels, loin de nous apprendre à respecter ici le Seigneur, devant lequel un grand roi lui-même, qui porte pour ainsi dire l'univers, courbe sa tête et oublie toute sa grandeur, nous apprend seulement à nous servir de sa religion et des faveurs dont il honore la vertu, pour en emprunter les apparences, et nous élever par là à de nouveaux degrés de grandeur sur la terre. »

L'ambition n'était malheureusement pas la seule passion qui se glissait jusques dans l'ombre du sanctuaire. On oubliait si complétement la sainteté du temple, qu'on profitait, pour des intrigues galantes, de cette occasion de voir et d'être vu. « Que sera-ce, grand Dieu! de choisir ces lieux saints et l'heure des mystères terribles pour venir y inspirer des passions honteuses, pour s'y permettre des regards impurs; pour y former des désirs criminels; pour y chercher des occasions que la bienséance toute seule empêche de chercher ailleurs; pour y retrouver peut-être des objets que la vigilance de ceux qui nous éclairent éloigne de tous les autres lieux? Que sera-ce de faire servir ce que la religion a de plus saint de facilité au crime, de choisir votre présence, grand Dieu! pour couvrir le secret d'une passion impure, et de faire de votre temple saint un rendez-vous d'iniquités, et un lieu plus dangereux que ces assemblées de péchés d'où la religion bannit les fidèles? »

Il était difficile aux jeunes seigneurs de la cour de ne pas être distraits dans le saint lieu, lorsqu'il était permis aux dames de s'y présenter avec des toilettes qui ont excité plus d'une fois l'indignation de Massillon, et dont la description, malgré les voiles du style de la chaire, est assez claire et assez précise pour nous éton-

ner. « Femmes du monde, à quoi bon tout cet appareil, je ne dis pas seulement de faste et de vanité, mais d'immodestie et d'impudeur, avec lequel vous venez paraître dans cette maison de larmes et de prières?... Voulez-vous qu'il n'y ait pas un lieu sur la terre, le temple même, l'asile de la religion et de la piété, où l'innocence puisse être à couvert de vos nudités profanes et lascives (1) ? Le monde ne vous fournit-il pas assez de théâtres impurs, assez d'assemblées de plaisir où vous pouvez faire gloire d'être une pierre de scandale à vos frères? Vos maisons mêmes, ouvertes à la dissipation et à la joie, ne suffisent-elles pas pour vous y montrer avec une indécence qui n'aurait convenu autrefois qu'à des maisons de crime et de débauche, et qui fait que, ne vous respectant pas vous-mêmes, on perd pour vous ce respect dont la politesse de la nation a toujours été si jalouse, parce que la pudeur seule est estimable. »

Ce que Massillon disait dans la chapelle de Versailles n'aurait pas trouvé sans doute une aussi juste application dans les diverses églises de Paris ou de la province.

(1) Avant de quitter Paris pour occuper le siége de Clermont, Massillon put voir à la mode *le négligé*. La tête nue, le corset échancré, le bout du pied jouant dans une mule, et, pour robe, une étoffe impalpable de l'Inde, telles furent les conditions d'un *négligé*. Un auteur contemporain évaluait à 12 onces le poids de tout l'habillement d'une femme. Ce furent les dames du plus haut rang, dit Lemontey, qui firent les premiers essais de cette liberté et qui affectèrent de l'étaler dans les lieux publics, pour mieux constater leur indépendance des ménagements vulgaires. — Du reste, cinquante ans avant Massillon, le P. Le Boux, qui fut depuis évêque de Périgueux, fit entendre, devant la cour, dans un sermon sur *le mariage*, les plaintes moins élégantes mais aussi vives que celles que nous avons citées. « On ne rougit pas d'étaler aujourd'hui jusqu'au pied des autels la plus affreuse nudité et de paraître sous un extérieur qui annonce une chasteté mourante, selon l'expression de saint Jérôme. Ministres du Dieu vivant, c'est ici que vous devez, à l'exemple de Jésus-Christ, votre divin maître, chasser ces objets vraiment scandaleux. »

Là même, cependant, tout n'était pas irréprochable. Aujourd'hui que nul auditoire, dans une église, ne mériterait de semblables reproches, nous ne comprenons pas qu'un prédicateur, sous le règne de Louis XIV, ait cru devoir les adresser plusieurs fois. C'est que les mœurs et les habitudes ne sont plus les mêmes ; c'est qu'il n'y a plus maintenant de religion d'État. Ni les lois, ni les désirs du prince, ni les coutumes sociales n'obligent personne à donner des marques extérieures de piété en contradiction avec ses sentiments intérieurs. Chacun est complétement libre, devant les hommes, d'entendre un sermon ou de ne pas l'entendre, d'entrer dans une église ou de ne pas y entrer. Pour nommer quelqu'un aux plus hautes dignités, on ne demande ni quel est le culte qu'il professe, ni quelle est la place que la religion occupe dans sa vie. Une des conséquences de cette absence de pression morale, autant que de contrainte matérielle, est que les temples sont peuplés seulement par des chrétiens que leur piété y conduit. Ou l'on ne les fréquente pas ou l'on s'y tient avec respect.

CHAPITRE VI

Massillon apologiste de la religion. — Un jugement téméraire de M. Nisard. — La controverse en chaire au XVII^e^ siècle. — Sermon sur *la vérité d'un avenir.* — Sur la divinité du christianisme. — Sur les doutes touchant la religion.

A des auditeurs plus curieux qu'attentifs, plus désireux d'être charmés que d'être convertis, plus captivés par les qualités oratoires de la parole de l'homme que par les graves enseignements de la parole de Dieu, Massillon rappela sans ménagements les devoirs que leur imposait leur titre de chrétiens. Persuadé que ce qui leur manquait c'était moins la foi que la pratique de la religion, il traita plus souvent devant eux des sujets de morale que des points de dogme. Leur cœur était plus corrompu que leur esprit n'était obscurci. Au lieu de prendre au sérieux leurs doutes, qui ne paraissaient pas sincères, Massillon crut devoir s'attaquer avant tout à leurs passions. On lui en a fait un reproche. De nos jours, habitués à entendre chaque année, dans la chaire de Notre-Dame, des orateurs sacrés dont les conférences s'adressent aux incrédules, et oubliant qu'il ne faut pas juger la prédication qui convenait au XVII^e^ siècle par celle qui convient au nôtre, des critiques ont prétendu que Massillon avait ôté au sermon l'autorité du dogme, et amoindri par là même la puissance de l'éloquence sacrée, mais qu'il s'était efforcé de compenser ce désavantage, qu'il sentait mieux que personne, et que, pour y parvenir, il avait outré la morale. « Déjà Bour-

daloue, a-t-on dit, avait affaibli l'autorité du sermon en y réduisant la part du dogme. Massillon, en l'omettant tout à fait, ou, ce qui est la même chose, en ne le rappelant que pour mémoire, fit du sermon une leçon de morale, où le christianisme ne paraît être que la plus sévère des philosophies humaines... Il craint de hérisser son discours de textes sacrés; s'il cite les Pères, c'est pour ôter au discours l'air mondain plutôt que pour y mettre le nerf de la tradition. Le christianisme dogmatique ne lui est redevable d'aucune de ces démonstrations imposantes qui affermissent la foi ou embarrassent l'incrédulité (1). »

Ce jugement accuse une étude trop superficielle des

(1) M. Nisard. *Études d'histoire et de littérature*, les grands sermonnaires français. — Cet académicien ajoute : « Il faut dire aussi que le temps ou Massillon prêchait n'était guère favorable à une exposition théologique.... Un ennemi venait de s'élever contre le christianisme, c'était la philosophie. Elle parlait aux imaginations, elle avait les faveurs de la mode, il fallait que la chaire lui disputât les esprits, et comme la philosophie se piquait de n'avoir affaire qu'à la raison, la chaire s'accoutumait à retirer du débat le dogme, qui veut qu'on lui sacrifie la raison, et n'y laissait que la morale, dont les plus incrédules s'accommodent. » M. Nisard oublie qu'à l'époque où Massillon prêchait devant la cour (1699-1704), la philosophie du XVIIIe siècle n'avait pas encore pour elle la mode. Croit-il d'ailleurs que les incrédules s'accommodent de la morale chrétienne? Ils accepteraient au contraire le dogme, s'il n'avait pour conséquence la morale. « Je vois les mondains de la régence, dit le même critique, au sortir de ces sermons foudroyants, souriant des duretés de ce prêtre si doux, et, pour ne pas se trouver aussi coupables qu'il le voulait, se trouvant moins en faute qu'ils n'étaient. » Les mondains de la régence en 1704! « Ces exagérations du moraliste, chez Massillon, ne sont pas seulement une sorte de compensation de ce qu'il retranchait au dogme. Je crains d'y voir une habitude de rhéteur. » Dites plutôt une habitude d'Oratorien. M. Nisard ne se fait pas une juste idée du sermon : « Forcer ma raison à être attentive aux preuves de la foi, l'étonner, la troubler par le développement des mystères et les preuves du dogme, tel doit être l'objet principal du sermon. » Non, *forcer la raison* ne peut être que l'objet accidentel du sermon; son objet principal est de *forcer la volonté*.

grands sermonnaires français. Aucun d'eux n'a consacré l'Avent ou le Carême à une exposition dogmatique. A certaines fêtes de l'année, ils prêchaient sur les mystères et livraient aux fidèles le fruit de leurs méditations sur les grands dogmes de la foi catholique. Ils apprenaient aux chrétiens à célébrer dignement la fête de la Trinité, de l'Incarnation, de la Naissance de Jésus-Christ, de sa résurrection, de l'Eucharistie, en les nourrissant de la plus pure séve de l'enseignement théologique sur ces augustes mystères, si lumineux pour l'esprit, dans leur obscurité, si consolants pour le cœur. Mais pendant l'Avent et le Carême, ils étaient moins théologiens que prédicateurs ; ils se proposaient moins d'instruire que de convertir. Ces stations étaient des jours de grâce et de salut, des jours de préparation aux plus grandes solennités de l'année. Pendant le Carême, les églises se remplissaient non point d'incrédules demandant qu'on dissipât leurs doutes sur la religion, mais de pécheurs songeant à la communion pascale, se résignant à entendre l'énergique condamnation de leurs faiblesses, attendant les paroles persuasives qui devaient les aider à se repentir de leurs fautes et à rentrer dans le chemin de la vertu. Ni dans le Carême de Bossuet, ni dans celui de Bourdaloue, on ne trouve «, une de ces démonstrations imposantes qui affermissent la foi en embarrassant l'incrédulité. » Ils ne pouvaient pas se proposer le même but que les conférenciers de Notre-Dame. Il faut le regretter, sans doute ; mais comment auraient-ils songé à regarder l'incrédulité comme un fait accompli, et à traiter pour ainsi dire avec elle de puissance à puissance ? La pensée de rassembler dans une église un auditoire d'incroyants pour les ramener à la foi ne s'est jamais présentée à leur esprit ; la liberté de conscience ne s'imposait encore ni en droit ni en fait. La très-grande majorité de ceux qui venaient les enten-

dre se composait de chrétiens convaincus. A peine y avait il çà et là un incrédule, et ce n'est pas pour lui qu'ils devaient prêcher le Carême. Massillon, que l'on accuse d'avoir affaibli l'autorité du sermon en y réduisant la part du dogme, est précisément celui de nos grands sermonnaires qui s'est le plus souvent adressé à la minorité incrédule de son auditoire. Nous avons déjà parlé de son sermon sur la divinité de Jésus-Christ ; nous trouvons dans son grand Carême un sermon sur la vérité de la religion, un autre sur les doutes touchant les vérités de la foi, un autre sur la certitude d'un avenir. L'exposé des motifs de crédibilité, la démonstration de la vérité de l'enseignement catholique occupe une moins large place dans le Carême de Bourdaloue ; elle se borne à un sermon sur la divinité de la religion. Il en est de même pour le Carême du P. la Rue, qui fut appelé plus souvent que Massillon à prêcher devant la cour. Il ne se compose que de sermons de morale, à l'exception d'un discours sur la divinité de la religion prouvée par le miracle de son établissement. Les fidèles avaient droit à ce que la parole qui retentissait dans les temples, qu'ils remplissaient seuls, leur fût directement adressée et répondît à leurs besoins. Les incrédules se tenaient hors du temple. Pour les atteindre, on avait recours aux livres. On ne se faisait pas faute de les multiplier, et chaque année en voyait éclore un grand nombre de tout genre et de tout style, depuis *le Traité de l'existence de Dieu*, que Fénelon semblait avoir écrit pour les gens du monde, et où la plus harmonieuse poésie servait d'introduction à la métaphysique la plus sublime, jusqu'à *la Démonstration évangélique*, écrite pour les savants par le docte Huet, qui essayait de ramener les preuves de la religion à la rigoureuse précision d'un raisonnement mathématique, entassait avec une prodigieuse érudition des textes

sans fin et les interprétait avec une ingénieuse sagacité.

Avant Bossuet, la controverse était fréquente dans la chaire chrétienne. Il fallait prémunir les fidèles contre les séductions de l'hérésie. Les doctrines des réformateurs du XVI^e^ siècle étaient encore propagées avec toute l'ardeur des premiers jours. Le protestantisme, à cette époque, n'était pas ce qu'il est devenu aujourd'hui : une sorte de philosophie ou de religion naturelle, enseignée d'office par une hiérarchie de ministres reconnus par l'Etat. C'était une secte jeune et militante, pleine d'espérances et d'illusions, se flattant de conserver les dogmes fondamentaux du christianisme, croyant faire de l'unité avec la révolte, comme on a cru, de nos jours, faire de l'ordre avec le désordre, puisant une ardeur nouvelle dans le sentiment de son petit nombre et de l'antipathie, pour ne pas dire la persécution, dont elle était l'objet en France, où elle ne parvenait pas à se naturaliser et à perdre les traits de son origine étrangère, écrivant des in-folio et des pamphlets, prêchant partout où elle pouvait se faire entendre, tenant des conciliabules, des synodes, des assemblées de tout genre, demandant la liberté de conscience quand elle était en minorité, opprimant la conscience des catholiques dès qu'elle avait pour elle la raison du plus fort. Répandues de tout côté avec un zèle de propagande infatigable, les doctrines protestantes, accompagnées des plus étranges accusations touchant l'Eglise romaine, troublaient les âmes qui n'étaient pas préparées aux objections soulevées contre la présence réelle, contre l'honneur rendu aux reliques, le culte des saints, les sacrements et les autres points controversés. Les prédicateurs durent exposer souvent et longuement la doctrine catholique, la justifier des attaques des calvinistes, combattre à leur tour la secte nouvelle, et montrer qu'elle ne pouvait pas être la véritable

Eglise de Jésus-Christ. C'est ce que firent les orateurs sacrés, depuis saint François de Sales jusqu'à Bossuet. Pour ne pas remonter jusqu'au cardinal Duperron, que de fois, dans Lingendes, le protestantisme est pris à partie! Que de fois est établie la doctrine catholique sur l'Eucharistie! Que de fois sont réfutées les explications luthérienne, zuinglienne, calviniste de ce texte si précis : *Hoc est corpus meum*. C'était le besoin du moment. La fin du XVI^e^ siècle et le commencement du suivant réclamaient des conférences contre l'hérésie, comme notre siècle réclame des conférences contre l'incrédulité. On sait quels travaux a imposé à Bossuet la nécessité de défendre la vraie foi et de réfuter les calvinistes. Outre ses controverses avec les ministres Jurieu, Claude et Ferry, il a dû publier six avertissements aux protestants, une défense de la tradition, une histoire des variations des diverses sectes de la réforme, une exposition de la doctrine catholique. Mais ce rude joûteur, qui a opposé une digue si puissante au progrès du protestantisme en France, a rarement porté la controverse en chaire. Durant ses prédications de l'Avent et du Carême, il développait avec bonheur, devant des auditeurs pleins de foi, les sublimités du dogme chrétien et leurs conséquences morales. Il ne réfutait l'hérésie qu'en passant et par occasion. Nous chercherions vainement dans ses sermons une démonstration suivie du catholicisme contre les protestants : encore moins faut-il songer à y trouver une démonstration du christianisme contre les incrédules. Bossuet ne dédaigne pas de les stigmatiser d'un mot quand il les rencontre sur son passage (1), mais ils sont trop peu nombreux dans son

(1) Ainsi dans le sermon sur la divinité de la religion, pour le 2^e^ dimanche de l'Avent : « Les entendrai-je toujours et les trouverai-je toujours dans le monde ces libertins déclarés, esclaves de leurs

auditoire pour qu'il prenne la peine de répondre directement à tous leurs doutes, à toutes leurs objections.

Il suffit de lire les *Pensées* de Pascal et le chapitre consacré aux esprits-forts par Labruyère pour comprendre combien ces vigoureux écrivains étaient préoccupés du nombre croissant des incrédules, qui, d'abord isolés, devaient bientôt se grouper, saluer Voltaire comme leur chef, et produire l'Encyclopédie. Bourdaloue partageait leurs craintes. Il pressentait le XVIII^e^ siècle. Il comprenait que bientôt le péril pour l'Eglise ne viendrait pas de l'hérésie, mais de l'incrédulité. A travers les disputes sur l'efficacité de la grâce, il entrevoyait les discussions sur l'efficacité de la religion. « Il s'élève tous les jours dans le christianisme, écrivait-il, des sociétés de libertins qui, par leurs impiétés et leurs railleries, profanent les choses les plus saintes et discréditent autant qu'ils peuvent le service de Dieu ; qui s'attaquent à Dieu même, à ce Dieu que nous adorons, et voudraient en effacer toute idée de notre esprit ; qui lui disputent jusqu'à son être, et s'efforcent de le faire passer pour une divinité imaginaire ; qui ne tiennent nul compte de ses commandements ni de son culte, et regardent comme des superstitions tous les hommages dont on l'honore ; qui cherchent à lui enlever ses plus

passions et téméraires censeurs des desseins de Dieu, qui, tout plongés qu'ils sont dans les choses basses, se mêlent de décider hardiment des plus élevées! ... O Dieu ! les verrai-je toujours triompher dans les compagnies et empoisonner les esprits par leurs railleries sacriléges ? Mais, hommes doctes et curieux, si vous voulez discuter la religion, apportez du moins et la gravité et le poids que la matière demande. Ne faites point les plaisants mal à propos, dans des choses si sérieuses et si vénérables. Ces importantes questions ne se décident pas par vos demi-mots et par vos branlements de tête, par ces fines railleries que vous nous vantez et par ce dédaigneux sourire.... » — Après cette apostrophe véhémente, Bossuet ajoute : « Mais, messieurs, c'est assez combattre ces esprits profanes et témérairement curieux ; ce n'est pas le vice le plus commun.... »

fidèles serviteurs et à les retirer de ses autels, se jouant de leurs pieuses pratiques, et les accusant ou d'hypocrisie ou de simplicité; il y a, dis-je, des impies de cette sorte, il y en a plus que jamais; leur nombre croît sans cesse, et parmi des chrétiens, parmi des catholiques, parmi même des âmes dévotes, on les écoute, on les souffre (1). »

Il semble qu'étant si convaincu et si attristé des progrès de l'incrédulité, Bourdaloue aurait dû pulvériser en chaire ses arguments; cependant il ne crut pas devoir employer son habile dialectique à établir une suite de thèses contre ces impies dont l'audace l'indignait. Il n'abandonna jamais la morale pour la controverse. Ceux qui avaient perdu la foi ne se rendaient pas au pied de sa chaire. Il ne parlait qu'à d'humbles croyants qu avaient besoin d'être excités à faire de la doctrine chrétienne la règle de leur conduite. Une seule fois Bourdaloue a établi les principaux motifs de crédibilité qui montrent combien la foi des chrétiens est raisonnable, et combien l'incrédulité est opposée au légitime usage de la raison. Dans le sermon pour le mercredi de la seconde semaine du Carême, il prouve la divinité de la religion et la folie de ceux qui ne veulent pas se soumettre à son autorité. Bourdaloue a condensé dans la première partie de ce sermon une foule de preuves dont chacune comporterait de longs développements. La conversion du monde à la voix des douze apôtres, malgré la persécution des empereurs romains et des peuples païens, est un miracle qui suffit à lui seul pour prouver à la fois la divinité de Jésus-Christ et la divinité de la religion qu'il est venu apporter à la terre. Telle est la thèse principale de Bourdaloue. Il la fortifie en montrant que cette

(1) Pensées sur divers sujets de religion et de morale, à la suite des sermons de Bourdaloue.

conversion du monde est un miracle perpétuel dont les incrédules ne détruiront jamais l'autorité, un miracle surpassant tous les autres prodiges de l'ancienne et de la nouvelle loi, un miracle présupposant et justifiant tous les miracles rapportés dans l'Evangile, dont il n'est que la suite et l'effet. Prêchant un sermon et non une conférence, Bourdaloue, après avoir établi la vérité de la foi dans un premier point, consacre le second à faire rentrer en eux-mêmes ceux qui ont renoncé à leur foi, ceu qui ont corrompu leur foi, ceux qui, dans leur conduite, démentent leur foi. Quand il décrivait la manière dont la foi se corrompt au contact de l'hérésie, ne songeait-il pas au jansénisme, et pouvait-il tracer un tableau d'une vérité plus saisissante ? « Les uns, dit-il, ne s'attachaient à l'hérésie que par un fonds de chagrin contre l'Eglise et par une opposition générale à ses sentiments.... les autres par des antipathies particulières, ne combattant la vérité que parce qu'elle était soutenue par leurs ennemis, et déterminés à la soutenir si leurs prétendus ennemis avaient entrepris de la combattre; quelques-uns par de lâches intérêts, plusieurs par un esprit de cabale; ceux-ci par une maligne curiosité, et pour être de l'intrigue; ceux-là par une malheureuse ambition et pour être chefs de parti; les grands, par politique et parce qu'ils en faisaient une raison d'Etat; les petits, par nécessité et parce qu'ils dépendaient des grands; les femmes, par une vaine affectation de passer pour savantes et pour spirituelles; les hommes, par une complaisance pour elles encore plus vaine, et jusqu'à régler par elles leur religion ; les génies médiocres, pour s'attirer la réputation et l'estime attachée à la nouveauté; les génies plus élevés, par crainte de s'attirer la haine des novateurs et d'être en butte à leurs traits; les amis, entraînés par leurs amis, les proches gagnés par

leurs proches; le peuple, sans autre raison que la mode et parce que tout le monde allait là; chacun pour satisfaire sa passion. »

Le P. La Rue, dans son sermon sur la divinité de la religion, n'a fait que développer la proposition principale de Bourdaloue. Pour satisfaire « à la maligne curiosité de tant de demi-savants qui ne reçoivent rien sans preuve, » pour confondre « les railleries des libertins sur la crédulité des simples fidèles, » le P. La Rue fait voir dans l'établissement du christianisme la preuve infaillible de sa divinité. Il résume ainsi sa démonstration : « C'est par l'obscurité des mystères de la foi, par la sévérité des maximes de la morale, par l'insuffisance de ses prédicateurs, par les souffrances et le sang de ses sectateurs, que le christianisme s'est enraciné dans les âmes. Or, que l'obscurité de la foi l'ait emporté sur les évidences naturelles de la raison; que la sévérité de la morale ait triomphé de la licence des passions; que l'ignorance et la simplicité des apôtres ait confondu l'artifice et la subtilité des savants; que la patience des martyrs ait étouffé la fureur des tyrans; enfin que la religion chrétienne, si contraire à tous les préjugés naturels, se soit élevée sur les ruines de tant de religions si conformes à la nature, c'est un miracle au-dessus de toute la nature, un ouvrage qui ne peut être sorti que des mains de Dieu. » Après avoir été didactique dans la première partie de son sermon, le P. La Rue, comme Bourdaloue, son modèle, devient pratique dans la seconde partie, et rappelle aux incrédules que ne pas croire est la dernière folie, attendu qu'en croyant on ne risque rien, tandis qu'en ne croyant pas on risque tout.

Massillon a étendu le champ de la démonstration oratoire des vérités fondamentales. Maury, qui avait étudié nos grands sermonnaires plus sérieusement que ne

l'a fait M. Nisard, fait honneur à Massillon d'avoir le premier mêlé des discours apologétiques à des sermons de morale. « L'apologie de la religion, dit-il, ouvre un champ vaste et fertile à l'éloquence sacrée ; c'est un genre en quelque sorte nouveau dont Massillon a su enrichir son grand Carême par ses deux chefs-d'œuvre sur *la vérité de la religion* et sur *la certitude d'un avenir* (1). » Maury aurait pu ajouter à ces deux sermons celui qui traite *des doutes sur la religion.*

Ne soyons pas surpris que Massillon soit revenu à plusieurs reprises sur des sujets que ses prédécesseurs se contentaient de traiter une fois. L'incrédulité avait fait depuis Bourdaloue d'effrayants progrès. L'impiété cachée du duc d'Orléans et de ses amis détruisait l'effet de la piété publique de Louis XIV et des courtisans de sa vieillesse. Dans une ombre souvent transparente, où le grand roi fatigué ne voulait pas regarder, de peur de trop voir, se préparaient les mœurs de la régence. Dès 1699, la princesse palatine écrivait : « La foi est tellement éteinte en ce pays, qu'on ne voit plus maintenant un seul jeune homme qui ne veuille être athée; mais ce qu'il y a de plus drôle, c'est que le même individu qui fait l'athée à Paris joue le dévot à la cour. On prétend aussi que tous les suicides que nous avons eu en si grande quantité depuis quelque temps sont causés par l'athéisme. » Vingt ans plus tard, elle ajoutait : « La plupart des gens ici ne s'occupent que de leurs plaisirs et de leurs débauches; hors de cela, ils ne veulent rien savoir ni rien écouter. Ils ne croient pas à la vie future, et ils s'imaginent que tout finit à la mort (2). »

(1) Essai sur l'éloquence de la chaire, XXI. *Du choix des sujets.*

(2) La princesse palatine, dont nous parlerons longuement, à propos de son oraison funèbre, prononcée par Massillon, raconte, dans

A ce matérialisme pratique, absorbé dans les jouissances de la vie terrestre et repoussant avec effroi la pensée de l'éternité, Massillon devait rappeler avec force la certitude de la vie future. Il montre comment la vérité d'un avenir est justifiée par les plus pures lumières de la raison, par la sagesse et la gloire de Dieu et par le témoignage de notre propre conscience. Il suffit de consulter les lumières de la raison pour se convaincre que l'incertitude des impies, touchant la vie future, est suspecte dans le principe qui la produit et qui n'est autre que le déréglement du cœur, insensée dans les raisonnements sur lesquels elle s'appuie, affreuse dans ses conséquences. L'incrédulité n'est pas toujours logique, bien qu'elle se vante de n'obéir qu'à laraison. Elle pose souvent un doute en principe pour en déduire une affirmation. Qui sait ce qui se passe dans cet autre monde dont on nous parle? disaient ces forts esprits; et de cette question, qu'ils prétendaient insoluble, ils concluaient que tout finit à la mort. Cette façon de déraisonner était devenue si populaire que Massillon ne pouvait s'empêcher de la prendre au sérieux. En la combattant, il n'a pas mérité, croyons-nous,

une lettre du 30 mars 1720, une singulière anecdote qui peut servir à juger des progrès de l'impiété. « L'autre jour l'on a brûlé vifs deux jeunes gens. L'un était le fils d'une femme qui fournit à ma maison des étoffes et du linge. Ils étaient en prison pour vol, et comme on leur avait envoyé un prêtre, ils ont voulu le forcer à renier Jésus-Christ. Il n'a pas voulu, et ils lui ont arraché les ongles et enlevé la peau de la tête, et l'ont tellement maltraité, qu'il est mort quelques jours après. » — On se tromperait si on faisait dater de la mort de Louis XIV la contagion des mauvaises mœurs et de l'impiété qui, à cette époque, jetèrent seulement le masque d'hypocrisie dont elles étaient obligées de se couvrir devant le roi. Le premier livre français qui ait attaqué directement le christianisme, la *lettre d'Hippocrate à Damagète*, attribuée au comte de Boulainvilliers, parut en 1700. Les sociétés philosophiques de Sceaux, du Temple et du Palais-Royal remontent au temps de Louis XIV.

le reproche que lui adresse Maury. « Croirait-on, dit ce critique, ordinairement si judicieux, que dans son sermon sur la certitude d'un avenir, qui est rempli d'ailleurs de beautés mâles et énergiques, Massillon réfute sérieusement et plus d'une fois l'objection frivole qui se fonde sur l'impossibilité de croire à une autre vie, par la raison que personne n'en est revenu ! L'orateur français par excellence, Bossuet, a daigné confondre aussi cette prétention des pécheurs qui voudraient être favorisés d'apparitions miraculeuses pour déterminer leur conversion. Une phrase lui suffit en finissant l'oraison funèbre de madame Henriette, le plus touchant de tous ses discours, pour étouffer cette demande par un trait sublime. Plût à Dieu que Massillon eût souvent imité cette hardiesse de pinceau ! « Attendons-nous, s'écrie l'évêque de Meaux, que Dieu ressuscite les morts pour nous instruire? Il n'est point nécessaire que les morts reviennent, ni que quelqu'un sorte du tombeau : ce qui entre aujourd'hui dans le tombeau doit suffire pour nous convertir (1). »

Sans être aussi sublime que Bossuet, qui ne pouvait, dans une oraison funèbre, exposer de longs raisonnements, et qui d'ailleurs ne voyait qu'une folie exceptionnelle dans la négation de l'immortalité de l'âme, Massillon a prouvé la réalité d'une vie future avec une énergique éloquence dont Laharpe était ému, et avec une magnificence de développements que Voltaire a imitée dans un de ses poëmes, sans parvenir à donner à ses vers l'ampleur et l'harmonie de la prose de l'orateur sacré. « Si l'homme n'a point d'autre bonheur à espérer qu'un bonheur temporel, pourquoi ne le trouve-t-il nulle part sur la terre? D'où vient que les richesses l'inquiètent, que les honneurs le fatiguent, que les plaisirs le

(1) Essai sur l'éloquence de la chaire, CVIII *de Massillon.*

lassent, que les sciences le confondent et irritent sa curiosité, loin de la satisfaire; que la réputation le gêne et l'embarrasse, que tout cela ensemble ne peut remplir l'immensité de son cœur et lui laisse encore quelque chose à désirer? Tous les autres êtres, contents de leur destination, paraissent heureux à leur manière, dans la situation où l'auteur de la nature les a placés. Les astres, tranquilles dans le firmament, ne quittent pas leur séjour pour aller éclairer une autre terre ; la terre, réglée dans ses mouvements, ne s'élance pas en haut pour aller reprendre leur place; les animaux rampent dans les campagnes sans envier la destinée de l'homme qui habite les villes et les palais somptueux; les oiseaux se réjouissent dans les airs sans penser s'il y a des créatures plus heureuses sur la terre (1). Tout est heureux pour ainsi dire, tout est à sa place dans la nature; l'homme seul est inquiet et mécontent; l'homme seul est en proie à ses désirs, se laisse déchirer par des craintes, trouve son supplice dans ses espérances, devient triste et malheureux au milieu de ses plaisirs ; l'homme seul ne rencontre rien ici-bas où son cœur puisse se fixer. D'où vient cela? ô homme! ne serait-ce point parce que vous êtes ici-bas déplacé, que vous êtes fait pour le ciel, que votre cœur est plus grand que le monde, que la terre n'est pas votre patrie, et que tout ce qui n'est pas Dieu n'est rien pour vous? »

Le sermon sur la vérité de la religion est une magnifique thèse dont toutes les parties sont fortement enchaînées

(1) De son être content, qui d'entre eux s'inquiète,
S'il est une autre espèce ou plus ou moins parfaite ?

Ces vers sont au-dessous du médiocre. Voltaire a été plus heureux lorsque, se souvenant de cette phrase du discours sur *l'ambition des clercs* : « l'Eglise n'a pas besoin de grands noms mais de grandes vertus, » il a dit dans *Rome sauvée* :

« Faut-il des noms à Rome ? Il lui faut des vertus. »

l'une à l'autre, dont tous les raisonnements sont déduits avec une parfaite lucidité, dont la pressante dialectique ajoute une beauté de plus aux mouvements oratoires. Le seul reproche qu'on pourrait lui adresser serait de contenir trop de preuves et trop d'idées amoncelées dans un seul discours. On n'est pas habitué à rencontrer dans Massillon des sermons d'un tissu aussi serré et aussi riche de pensées. On regrette qu'il n'ait pas traité plus souvent de semblables sujets qui convenaient, ce semble, à son talent souple et facile, aussi bien que les sermons de morale et les homélies. Pour décider l'incrédule à courber sous le joug de la foi son orgueilleuse raison, Massillon établit que la religion est raisonnable, qu'elle est glorieuse, qu'elle est nécessaire. Sans doute, c'est la foi qui fait le chrétien, mais la raison conduit l'homme à la foi en lui faisant comprendre qu'il doit croire. Elle lui prouve: 1° que l'autorité qui exige la soumission du fidèle est la plus grande, la plus respectable, la mieux établie qui soit sur la terre, à cause de son ancienneté, de sa perpétuité, de son immutabilité; 2° que les vérités qu'on veut lui persuader sont les seules conformes aux principes de l'équité, de l'honnêteté, de la conscience, les seules qui aient corrigé dans l'homme les sentiments insensés de la divinité que lui inspirait l'idolâtrie, les sentiments peu raisonnables de lui-même que lui inspirait la philosophie, les sentiments injustes envers les autres hommes que lui inspirait la cupidité; 3° que les motifs dont on se sert pour le persuader sont les plus décisifs, les plus triomphants les plus propres à soumettre les espris les moins crédules. Les principaux de ces motifs sont l'acomplissement des prophéties, la certitude des miracles, la conversion du monde païen. Qui peut rougir de se soumettre à une doctrine qui a soumis tout l'univers ?

En même temps qu'elle est raisonnable, la foi est glo-

rieuse, soit du côté des promesses qu'elle renferme pour l'avenir, soit par la situation où elle met le fidèle dans le présent, soit du côté des grands modèles qu'elle lui propose à imiter. Renoncera-t-on à cette triple gloire ? Mais la foi est absolument nécessaire et c'est ce qui rend l'incrédule inexcusable. Dans les voies ténébreuses de cette vie, la foi est nécessaire à l'homme, parce que sa raison est faible et qu'il faut l'aider, parce que sa raison est corrompue et qu'il faut la guérir, parce que sa raison est changeante et qu'il faut la fixer. La foi est en même temps le secours qui aide la raison, le remède qui la guérit, le frein qui la règle et la fixe.

En développant ce vaste plan qui pourrait être celui d'un traité aussi bien que d'un discours, Massillon trace de l'incrédule un portrait que les lecteurs du XIX^e^ siècle trouveront peut-être vieilli et poussé au noir. « Savez-vous bien ce que c'est qu'un incrédule ? C'est un homme sans mœurs, sans probité, sans foi, sans caractère, qui n'a plus d'autre règle que ses passions, d'autre loi que ses injustes pensées, d'autre maître que ses désirs, d'autre frein que la crainte de l'autorité, d'autre Dieu que lui-même ; enfant dénaturé, puisqu'il croit que le hasard tout seul lui a donné des pères ; ami infidèle, puisqu'il ne regarde les hommes que comme les fruits d'un assemblage bizarre et fortuit, auxquels il ne tient que par des liens passagers ; maître cruel puisqu'il est persuadé que c'est le plus fort et le plus heureux qui a toujours raison. Car, qui pourrait se fier à vous ? Vous ne craignez plus Dieu, vous ne respectez plus les hommes, vous n'attendez plus rien après cette vie ; la vertu et le vice vous paraissent des préjugés de l'enfance et les suites de la crédulité des peuples. »

Massillon a décrit l'athée, non point tel qu'il est, mais tel qu'il devrait être. Qui ne sait qu'il y a peu d'incrédules dont toutes les actions soient la conséquence logique de

leur impiété ? De même qu'il est des chrétiens qui ne mettent pas leur conduite en harmonie avec leur foi, ainsi une foule d'incrédules oublient leurs théories matérialistes, quand ils doivent déployer dans leur famille et dans leur patrie des vertus désintéressées. Dans la bouche d'un prédicateur contemporain, le portrait tracé par Massillon paraîtrait exagéré. Pour y trouver une ressemblance frappante il faudrait le rapprocher de certaines exceptions qui assurément sont très-rares. En ce temps de liberté religieuse, qui ne connaît des incrédules qui ne sont ni enfants dénaturés, ni amis infidèles, ni maîtres cruels ? Les orateurs sacrés parlent d'eux en chaire avec moins d'irritation et plus de vérité. Ils portent sans doute sur leurs doctrines les mêmes sévères jugements mais ils ne vont pas jusqu'à ne leur supposer aucune bonne foi et aucune moralité, après tant de révolutions qui ont troublé les esprits en même temps que l'ordre social. De leur côté, les incroyants de nos jours, délivrés de toute contrainte extérieure, parlent de la religion, il faut le reconnaître, avec plus de sérieux et plus de respect que leurs devanciers.

Massillon est plus exact lorsqu'il décrit la manière dont les questions religieuses étaient traitées dans les frivoles entretiens de la société élégante qui entourait sa chaire : « Aujourd'hui, ce que la religion a de plus auguste est devenu le sujet des conversations mondaines, on y parle de tout, on y décide librement de tout. Des homme vains, d'un caractère superficiel, n'ayant pour toute connaissance de la religion qu'un peu plus de témérité que l'ignorant et le peuple, n'apportent pour toute science que des doutes vulgaires et usés qu'il ont appris mais qu'ils n'ont pas formés ; des doutes tant de fois éclaircis et qui ne semblent subsister encore que pour faire honneur à la vérité. Des hommes qui, dans des mœurs

dissipées, n'ont jamais donné une heure d'attention sérieuse aux vérités de la religion, tranchent décidément sur des points qu'une vie entière d'étude, accompagnée de lumière et de piété, pourrait à peine éclaircir. Des personnes, même dans un sexe où l'ignorance sur certains points devrait être un mérite, où la politesse et la bienséance du moins voudraient qu'en sachant on affectât d'ignorer, des personnes qui connaissent mieux le monde que Jésus-Christ, qui ne savent pas même de la religion ce qu'il faut en savoir pour régler leurs mœurs, font les difficiles, veulent être éclaircies, craignent d'en trop croire, ont des doutes sur tout et n'en ont point sur leur misère et sur l'égarement visible de leur vie. »

Etablir la vérité de la religion ne suffisait pas, il fallait encore « découvrir le faux de l'incrédulité. « C'est le but que se propose Massillon en réduisant à leur juste valeur les doutes sur la religion. Il ne revient pas sur les grandes preuves du christianisme. Ce sujet, trop vaste pour un seul discours, n'est pas, dit-il, « à la portée de la plupart de ceux qui l'écoutent, » il veut seulement combattre un des prétextes les plus communément allégués pour ne pas changer de vie, celui des doutes sur les vérités religieuses. Il prouve d'abord, contre ces doutes prétendus, que c'est le déréglement qui les propose, sans oser les croire; en second lieu, que c'est l'ignorance qui les adopte sans les comprendre ; enfin, que c'est la vanité qui s'en fait honneur sans pouvoir parvenir à s'en faire une ressource.

Pour apprécier exactement Massillon comme controversiste, il faut joindre ce sermon sur les doutes de l'incrédule à ceux que nous avons analysés. Il est aussi fortement conçu que les autres et contient plus d'un passage d'une émouvante éloquence. Parmi ses auditeurs plusieurs durent se reconnaître dans le tableau qu'il a tracé

avec une merveilleuse connaissance du cœur humain, pour montrer comment les mauvais chrétiens sont pousses vers l'incrédulité, non par la force de leur raison, mais par la faiblesse de leur cœur corrompu; comment ils s'efforcent de s'étourdir, en redisant, chaque fois que le remords les aiguillonne, que les menaces de la religon sont de puériles frayeurs. Il les compare à « un homme qui a peur la nuit et qui chante en marchant tout seul dans les ténèbres pour se rassurer lui-même. »

Nous citerons quelques fragments de ce sermon, non point les plus éloquents, mais ceux où nous pouvons saisir une précieuse indication des mœurs du temps. Dès les premières années du XVIII^e^ siècle, l'athéisme fut l'assaisonnement obligé du libertinage, dans certaines compagnies dissolues. Massillon ne l'ignorait pas : « Afin que la débauche soit de bon air, il faut y ajouter l'impiété et le libertinage, autrement ce serait être débauché en novice; il faut l'être en impie et en scélérat. On laisse à ceux qui ne sont point exercés dans le crime à craindre encore un enfer et ses peines : ce reste de religion paraît se sentir encore un peu trop de l'enfance et du collége. Mais quand on a fait un certain chemin dans la débauche, oh! il faut se mettre au-dessus de ces faiblesses vulgaires. » Mais on tombait dans d'autres faiblesses. La superstition la plus étrange acompagnait souvent l'incrédulité. On ne dédaignait pas la magie. On consultait Cagliostro, en attendant de se plonger dans le baquet de Mesmer. Les tables ne parlaient pas encore et les *medium* n'étaient pas encore venus d'Amérique, mais on croyait aux songes, aux cartes, aux petits points (1). Sachant bien qu'on était

(1) Saint-Simon, après avoir raconté la mort de la maréchale de Clérambault, ajoute : « Madame fut d'autant plus touchée de la perte de cette ancienne amie, que les petits points avaient toujours prédit qu'elle lui survivrait, mais que ce serait de fort peu. En effet elle la suivit de fort près. »

l'ennemi de Dieu, on n'aurait pas été fâché d'avoir le diable pour ami. Le duc d'Orléans passait pour ne pas reculer devant les évocations et les plus effrayants mystères de la magie noire (1). Nous avons vu ces prétendus esprits forts qui refusent de consulter les oracles des saints prophètes consulter des devins, accorder aux hommes la science de l'avenir qu'ils refusent à Dieu : donner dans les crédulités puériles, tandis qu'ils se révoltent contre la majesté de la foi ; attendre leur élévation et leur fortune d'un oracle imposteur et ne vouloir pas espérer leur salut des oracles de nos livres saints ; en un mot croire ridiculement aux démons, tandis qu'ils se font un devoir de ne pas croire en Dieu. »

Pour se rassurer contre son incrédulité, qui n'étouffait pas entièrement les remords de la conscience, on voulait voir de vrais impies, les entendre, les toucher, s'assurer qu'il y avait réellement des gens qui ne croyaient à rien. Le *magister dixit* avait changé d'application. On doutait en écoutant la voix dix-huit fois séculaire de l'Eglise ; on ne doutait pas en écoutant l'enseignement d'un maître en impiété. Indigné de cette crédulité de l'incrédule, Massillon, en faisant ressortir tout ce qu'elle a de honteux, se permet, contre son habitude, une personnalité : « Pourquoi croyez-vous que les prétendus incrédules dont nous parlons souhaitent si fort de voir des impies véritables, fermes et intrépides dans l'impiété ; qu'ils en cherchent, qu'ils en attirent même des pays étrangers, comme un Spinosa ; si le fait est vrai, qu'on l'appelle en France pour le consulter et pour l'entendre ?.... (2). Un Spinosa,

(1) On raconte que, pendant plusieurs nuits, le duc d'Orléans et le duc de Mirepoix évoquèrent le diable dans les carrières de Vanvres et de Vaugirard. Le duc de Richelieu se compromit pendant son ambassade de Vienne, par une folie du même genre.

(2) Spinosa, fils d'un juif portugais, naquit à Amsterdam, en 1632, et mourut à la Haye, à l'âge de 43 ans. Il publia son *Traité théologico-*

ce monstre qui, après avoir embrassé différentes religions finit par n'en avoir aucune, n'était pas empressé de chercher quelque impie déclaré qui l'affermit dans le parti de l'irreligion et de l'athéisme. Il s'était formé à lui-même ce chaos impénétrable d'impiété, cet ouvrage de confusion et de ténèbres, où le seul désir de ne pas croire en Dieu peut soutenir l'ennui et la confusion de ceux qui le lisent, où hors l'impiété, tout est inintelligible, et qui, à la honte de l'humanité, serait tombé en naissant dans un oubli éternel et n'aurait jamais trouvé de lecteur s'il n'eut attaqué l'Etre suprême. Cet impie, dis-je, vivait caché, retiré, tranquille; il faisait son unique occupation de ses productions ténébreuses, et n'avait besoin, pour se rassurer que de lui même. Mais ceux qui le cherchaient avec tant d'empressement, qui voulaient le voir, l'entendre, le consulter, ces hommes frivoles et dissolus, c'étaient des insensés qui souhaitaient de devenir impies, et qui, ne trouvant pas dans le témoignage de tous les siècles, de toutes les nations et de tous les grands hommes que la religion a eus, assez d'autorité pour demeurer fidèles, cherchaient dans le témoignage d'un homme obscur, d'un transfuge de toutes les religions, d'un monstre obligé de se cacher aux yeux de tous les hommes, une autorité déplorable et monstrueuse qui les affermît dans l'impiété et qui les défendît contre leur propre conscience. »

politique, en 1670, et laissa un volume d'*œuvres posthumes* qui furent imprimées l'année même de sa mort. Les hypothèses des Juifs, touchant les prophéties messianiques, ne contentèrent pas son esprit, à la fois subtil et positif. Il quitta le judaïsme et se fit calviniste. Mais la doctrine des *Arminiens* ne le satisfit pas plus que celle des rabbins. Il s'absorba dans ses méditations, vécut solitaire et s'éblouit de ses propres pensées. L'a-t-on vraiment appelé à Paris pour apprendre de lui un système qui anéantissait toute religion ? Le fait n'est pas suffisamment prouvé. Il est plus probable qu'on est allé le trouver dans sa solitude. La Hollande était alors le refuge de toutes les erreurs et on y accourait de tout côté pour en faire provision.

Cette sortie virulente de Massillon a pour excuse les tristes ravages qu'exerçait alors le panthéisme de Spinosa, si justement appelé un athéisme déguisé. Fénelon, le P. Lami, Clarke et une foule d'autres philosophes chrétiens réfutèrent ce système, dont l'apparente simplicité pouvait séduire les simples, ou plutôt ceux qui tenaient à simplifier leurs croyances pour que leurs passions n'en fussent pas gênées. Sans nier directement une divinité toute puissante, la théorie panthéiste dénature la notion d'un Dieu personnel, libre, créateur de toutes choses et distinct de ses créatures, en n'admettant qu'une seule et unique substance dont tous les êtres sont les multiples développements. Il est facile d'entrevoir les funestes conséquences de ce système dans l'ordre moral. Si l'homme n'est qu'une émanation de la divinité, comme les astres qui l'éclairent, comme les animaux qui servent à sa nourriture, s'il n'est qu'une partie du grand tout, il n'a plus de personnalité, plus de libre arbitre, tous ses actes sont des actes divins fatalement accomplis. Le bien et le mal, le vice et la vertu n'ont plus de différences réelles, ce ne sont que des distinctions idéales. Plus de responsabilité, plus de mérite et de démérite, plus de devoir. Tout ce qui arrive dans l'homme et hors de l'homme n'est que le résultat des évolutions du grand tout, dont nous ne pouvons comprendre le sens parce que nous ne sommes que d'infimes parcelles de cet être infini. Massillon a raison d'appeler le livre de Spinosa un ouvrage de confusion et de ténèbres. Ce n'est pas la clarté qui caractérise cet opiniâtre raisonneur, dominé par une idée fixe. Il n'a pas inventé le panthéisme qui fait le fond de la religion des Indiens et qu'enseignaient en Grèce certaines écoles de philosophie, mais il a essayé de l'appuyer sur une démonstration semblable aux déductions géométriques. Posant en axiome une fausse notion de la substance qu'il

définit : « Tout ce qui ne peut pas être conçu comme n'existant pas, » il en déduit une série de propositions et de corollaires qui aboutissent à la confusion du fini et de l'infini dans une seule substance, dont la pensée et l'étendue sont les deux nécessaires attributs. Ses théorèmes latins ont subi une première transformation en Allemagne. Ils ont ensuite passé le Rhin ; on les a présentés aux lecteurs français sous une forme à peu près accessible. La théorie de l'unité de substance séduit encore de nos jours un assez grand nombre d'esprits ; mais cette théorie, si simple au premier aspect, présente, à qui veut l'approfondir, beaucoup plus d'obscurités que le dogme chrétien, ou plutôt le dogme universel d'un Dieu personnel et créateur. Tant que le sens commun, qui est après tout le fondement de la logique scientifique aussi bien que de la logique usuelle, sera compté pour quelque chose, il sera aisé de prouver avec évidence l'absurdité du panthéisme. Il suffira toujours de déduire les conséquences pratiques de ce système pour le réfuter victorieusement.

Si le doux Massillon, dans son indignation contre Spinosa, n'a pas craint de l'appeler par deux fois un monstre, qu'aurait-il dit de Voltaire, cinquante ans plus tard? Le panthéisme était du moins un système exposé scientifiquement, dont la réfutation faisait ressortir le caractère rationnel du dogme chrétien ; mais que répondre à la moquerie, à l'insulte, au blasphème? Dans ce XVIII^e^ siècle, si pauvre en hommes de génie, les prétendus philosophes qui riaient de tout, suscitèrent des apologistes dignes d'être écoutés, tels que : Bergier, Guénée, Nonotte, Barruel. Malheureusement, les livres de ces courageux défenseurs de la foi, trop savants pour des esprits qui voulaient être amusés, ne furent lus que par ceux qui n'avaient pas besoin de les lire. Les orateurs sacrés ne pouvaient pas introduire en chaire les spiri-

tuelles railleries des *Helviennes*, ni relever toutes les *erreurs de Voltaire*. Ils ne pouvaient pas même discuter avec des adversaires qui n'avaient d'autre argument que le sarcasme. Il ne leur restait qu'une ressource : l'anathème; ils ne l'employèrent pas. Au lieu de tonner contre l'incrédulité, la plupart ne s'appliquèrent qu'à se faire accepter par elle. Ils prêchèrent trop souvent sur des sujets qui auraient pu être aussi bien traités dans le salon de Madame du Deffand que dans une église. Ils voilèrent les sévérités de l'Evangile et ne lui empruntèrent que la partie de sa morale qui pouvait ressembler à de la philosophie.

Il fallait à l'impiété voltairienne une réponse foudroyante : la révolution s'en chargea. Devant l'échafaud en permanence, les éclats de rire cessèrent, ils furent remplacés par les gémissements, les larmes, le règne de la terreur. L'immense catastrophe sociale qui termina le XVIII^e^ siècle rendit à la France le sérieux qu'elle avait perdu. L'orsqu'un peuple instruit par le malheur se rassembla de nouveau aux pieds des autels, Châteaubriand fit admirer à ceux dont les pères avaient tant ri du christianisme le divin génie de cette religion, éternel foyer du vrai, du bien et du beau. Tous les esprits ne furent pas convaincus par cette poésie soudaine qui élevait à la hauteur d'une question religieuse l'ancienne querelle littéraire des anciens et des modernes ; mais du moins tous les esprits étaient graves et la discussion devenait possible. Trois ou quatre sermons adressés aux incrédules, durant le carême, ne pouvaient plus être considérés comme un enseignement suffisant. Mgr de Frayssinous comprit qu'il fallait offrir à ceux qui cherchaient de bonne foi la vérité une exposition méthodique de la doctrine chrétienne et une réfutation scientifique des erreurs qui lui sont opposées. Il eut l'honneur de jeter

les premiers fondements des conférences de Notre-Dame, grandiose monument qui sera, comme l'antique cathédrale, l'œuvre de plusieurs générations, et dont nous voyons poser chaque année une nouvelle assise.

CHAPITRE VII

Massillon moraliste. — Traces de jansénisme dans les sermons sur le petit nombre des élus, sur l'impénitence finale, sur la confession. — L'épître de Boileau sur l'amour de Dieu. — Une leçon du P. La Chaise. — Tableaux de mœurs tracés par Massillon. — Le luxe, la corruption, les excès de table, la passion du jeu au XVIII^e^ siècle.

Persuadé qu'en s'adressant aux incrédules, il prêcherait pour les absents, Massillon composa la plupart des sermons de son grand Carême pour les deux classes d'auditeurs qui entouraient sa chaire, soit dans la chapelle de Versailles, soit dans les diverses églises de Paris : pour les pécheurs qui avaient besoin d'être excités à un vif repentir, premier gage d'une conversion sincère, et pour les âmes tièdes, dont la piété languissante avait besoin d'être excitée à de plus généreux élans vers la perfection. Les sermons sur le petit nombre des élus, sur la mort, sur le salut, sur le respect humain, sur les motifs de conversion, les homélies sur le mauvais riche, sur l'enfant prodigue, sur la Samaritaine, sur la pécheresse, sur l'évangile de Lazare, ont surtout pour objet de ramener de la mort du péché à la vie de la grâce les âmes oublieuses de l'éternité, séduites par les joies corruptrices de la terre, séparées de Dieu et violant ses commandements. Quoique la conversion des pécheurs soit le principal but que doive se proposer un prédicateur de carême, il ne peut pas oublier qu'il y a dans son auditoire un grand nombre de

chrétiens qui sont en grâce avec Dieu, mais qui ne s'efforcent pas de s'élever, par un progrès continu, jusqu'au degré de sainteté qu'ils devraient atteindre. C'est pour ces âmes appelées à devenir de plus en plus justes et s'abandonant à une funeste paresse spirituelle, que Massillon a prêché les sermons sur l'incertitude de la justice dans la tiédeur, sur les dégoûts qui accompagnent la piété en cette vie, sur la prière, sur l'emploi du temps, sur l'inconstance dans les voies du salut. Nous ne pouvons consacrer à chacun de ces nombreux sermons une analyse particulière. Il suffit de les lire pour en sentir le mérite et la beauté. L'écrivain s'y montre plus achevé encore que l'orateur. De même que Voltaire, pour tout commentaire des tragédies de Racine, proposait d'écrire après chaque vers : bien, très bien, parfait; ainsi après chaque sermon du grand Carême, nous pourrions renouveler l'expression uniforme de notre admiration. Nous ne saurions surtout comment exprimer notre juste enthousiasme après les homélies, qui sont d'inimitables chefs-d'œuvre, dans un genre que Massillon a pour ainsi dire créé, qu'il a porté du moins à sa dernière perfection (1). Comme dans ses divers sermons toutes les ressources de l'art oratoire sontm ises naturellement et sans excès au service de l'éloquence sacrée! Quel mouvement ! quelle onction! quelle chaleur! Les comparaisons et les allégories de Massillon sont aussi justes qu'ingénieuses et il en tire un merveilleux parti. Les exemples qu'il cite pour appuyer ses preuves sont bien choisis.

(1) On lit dans le journal de l'abbé Le Dieu à la date du 14 mars 1701 : « Séjour à Versailles. Bossuet y entendit le sermon de la Samaritaine prêché par le P. Massillon, dont il fut très-content. » Il faut que Bossuet ait exprimé bien nettement sa satisfaction pour que l'abbé Le Dieu l'ait consignée dans son journal. Mais qu'aurait dit le grand orateur s'il eût entendu l'homélie de l'enfant prodigue?

Ses transitions sont habiles. Ses épithètes servent toujours à donner à ses phrases plus d'harmonie, ou à sa pensée plus de force, ou à ses images plus d'éclat. Ses amplifications obligent l'auditeur à considérer sous toutes ses faces une vérité importante. Il est parfois trop abondant, mais il sait éviter la diffusion, l'enflure, l'obscurité. Il est possible d'avoir plus d'énergie, mais il est impossible d'avoir plus de goût. Quelquefois ses plans ne sont pas assez fortement conçus ou se rattachent trop subtilement aux paroles du texte, mais la beauté des développements fait pardonner quelques divisions trop rapidement tracées. Massillon établit souvent une sorte de dialogue entre ses auditeurs et lui ; il les interroge, il les presse, il répond pour eux, il parle comme ils parleraient eux-mêmes, il prévient leurs objections, il lit dans leurs cœurs leurs vains prétextes, il accepte un instant leurs excuses pour les confondre plus sûrement, il les amène à convenir de leurs torts, à reconnaître leurs faiblesses, à s'humilier de leurs défauts. Par cet emploi fréquent du style direct, par ce dramatique entretien avec ceux qu'il voulait persuader, Massillon obligeait ses auditeurs à prêter une attention soutenue à des sermons qui se prolongeaient pendant plus d'une heure. Après la lecture du grand Carême, il est difficile de ne pas souscrire au jugement suivant du cardinal Maury : « Nul orateur sacré n'égala jamais la pieuse éloquence de l'évêque de Clermont dans ses invocations fréquentes que son ministère dirige vers le Ciel au nom de son auditoire. Quelle onction, quelle profonde connaissance du cœur humain, quelle vérité, quelle délicatesse de sentiment, quelle éloquence enfin dans les prières, les dialogues, les apostrophes et même dans les louanges qui découlent toujours si à propos et avec tant de grâce de la plume féconde ou plutôt de l'âme si natu-

rellement prompte à s'émouvoir de notre Cicéron Français (1). »

En renonçant à étudier en détail chaque sermon, nous ne pouvons éviter de rechercher si Massillon a mérité un des plus graves reproches qu'on lui ait adressés à l'occasion de son grand Carême. A-t-il outré la morale? S'est-il laissé aller à de regrettables exagérations? Considéré comme moraliste, un prédicateur peut être exagéré de deux manières : dans sa doctrine et dans ses tableaux de mœurs. Massillon a-t-il prêché une morale trop sévère? Dans ses peintures des mœurs du temps a-t-il assombri ses couleurs et grossi la réalité? Telles sont les deux questions que nous devons examiner. Ce que nous avons déjà dit, au sujet du sermon sur les dispositions à la communion, peut faire pressentir quelle sera notre réponse à la première de ces questions. Oui, Massillon a plus d'une fois outré la morale et jeté sur sa prédication une fâcheuse teinte de jansénisme. Pouvait-il faire autrement? Comment ne pas

(1) Il faut pardonner cette dernière expression au cardinal Maury, trop porté à ne juger que l'orateur dans le prédicateur. On ne pouvait alors faire plus d'honneur aux modernes, c'est-à-dire aux Chrétiens, que de les comparer aux anciens, c'est-à-dire aux païens. Châteaubriand n'avait pas encore écrit : « Que l'on compare à Cicéron Massillon, Bossuet à Démosthènes, et l'on trouvera toujours entre leur éloquence les différences que nous avons indiquées dans les orateurs chrétiens : un ordre d'idées plus général, une connaissance du cœur humain plus profonde, une chaîne de raisonnements plus clairs, une éloquence religieuse et mélancolique, une rêverie de sentiment et de pensée ignorée de l'antiquité. » — Quoique étranger et protestant, Hugues Blair, dont la rhétorique est très-estimée en Angleterre et mérite de l'être, a porté sur Massillon un jugement plus élogieux encore que celui de Maury. « Massillon est fort supérieur pour la grâce, le sentiment, et, selon moi, pour le génie. Il montre plus de connaissance du monde et du cœur humain, il est pathétique et persuasif, et, tout considéré, peut-être est-il le plus éloquent de tous les prédicateurs qu'ont produits les temps modernes. »

transporter en chaire la doctrine qu'il avait puisée à l'Oratoire, à une époque où la peur de la morale relâchée avait conduit cette congrégation dans un mal pire encore, dans la morale rigoriste. Parcourons les sermons sur le petit nombre des élus, sur la confession, sur l'impénitence finale.

On sait que le sermon sur le petit nombre des élus agita d'un soudain mouvement de terreur l'auditoire de Massillon, d'abord à Saint-Eustache, puis dans la chapelle de Versailles. Il était difficile de ne pas être épouvanté par ce tableau saisissant des difficultés du salut, par cette vue anticipée du jugement dernier, par cette apparition de Jésus-Christ, venant au milieu d'une assemblée consternée faire le partage des élus et des réprouvés. Devant ce triomphe de l'éloquence sacrée, la critique ose à peine se faire entendre. Il le faut, cependant.

Massillon, dans son exorde, pose en principe, comme une vérité incontestable, le petit nombre des élus. L'Eglise pourtant n'a rien décidé sur ce point. *Res dubia*, dit Suarez. Pour prouver que dans tous les temps, les élus ont été fort rares, Massillon rappelle que la famille de Noé fut seule sauvée de l'inondation générale. Mais a-t-elle seule obtenu le salut éternel ? Abraham, dit-il, fut seul discerné du reste des hommes, mais pour une vocation spéciale. Il cite Isaïe pour montrer les élus aussi rares que ces grappes de raisin qu'on trouve encore après la vendange, que ces épis qui restent par hasard après la moisson. Il prétend que « l'Evangile ajoute encore à la terreur de ces images. » Nous lui répondrons avec Bergier : « Si les paraboles de l'Evangile peuvent servir de preuve, on en doit plutôt conclure le grand nombre que le petit nombre des hommes sauvés. Jésus-Christ compare la séparation des bons avec les méchants, au jugement dernier, à celle que l'on fait du bon grain avec l'ivraie.

Or, dans un champ cultivé avec soin, l'ivraie n'a jamais été plus abondante que le bon grain. Il la compare à la séparation des mauvais poissons d'avec les bons ; à quel pêcheur est-il arrivé de prendre moins de bons poissons que de mauvais ? De dix vierges appelées aux noces, cinq sont admises dans la compagnie de l'époux, dans la parabole des talents, deux serviteurs sont récompensés, un seul puni (1). »Les paroles : *Multi enim sunt vocati, pauvi cero electi*, dont peuvent abuser les prédicateurs, qui « se permettent facilement, dit Mgr Gousset (2), des exagérations sur le petit nombre des élus » se lisent à la fin de deux paraboles rapportées par saint Mathieu (ch. xx et ch. xxii). — Le père de famille a loué dès le matin des ouvriers pour travailler à sa vigne. D'autres y sont amenés à différentes heures. Le soir venu, le maître donne à chacun la même récompense. Les premiers se plaignent ; le père de famille leur répond : « Les derniers seront les premiers et les premiers seront les derniers, car beaucoup sont appelés mais peu sont élus. » La plupart des saints pères entendent par ces premiers et ces derniers les saints qui occuperont dans le Ciel divers degrés et divers états. Beaucoup sont appelés à jouir du bonheur céleste, mais ceux qui sont élus pour être élevés aux premiers degrés sont peu nombreux. — Un roi a préparé les noces de son fils. Ses serviteurs sont envoyés auprès des invités pour les presser de venir. Les invités refusent sous divers prétextes ; il en est même qui maltraitent les serviteurs. Le roi, irrité, ordonne de faire entrer dans la salle du festin tous ceux qu'on rencontrera dans les rues et les carrefours. Mais à la table s'assied un homme qui n'est pas revêtu de la robe nuptiale. Le roi l'aperçoit, l'interroge et ne recevant aucune réponse, il ordonne à ses servi-

(1) Traité de la vraie Religion.
(2) Théologie dogmatique, tome II. Traité de Dieu, article III.

teurs de lui lier les mains et les pieds et de le jeter dans les ténèbres extérieures, « car beaucoup sont appelés, mais peu sont élus. » Parmi ces convives recueillis dans les rues et aussi nombreux que les invités qui ont refusé de venir, un seul est chassé. Appelé comme les autres, il aurait été élu comme les autres s'il avait eu la robe nuptiale et si, au lieu de garder le silence, il eût imploré le pardon du roi.

Pour ne pas borner tout le fruit de son sermon à prouver seulement que très-peu de personnes se sauvent, Massillon recherche quelles sont les causes qui rendent le salut si rare. Sans se tracer un plan solidement enchaîné, il en marque trois principales et les expose dans un ordre qu'il aurait pu facilement intervertir. Peu de gens se sauvent, dit-il, 1° parce qu'on ne fait pas assez pénitence, 2° parce qu'on suit les maximes du monde, incompatibles avec le salut, 3° parce qu'on ne suit pas les maximes de l'Evangile, malgré les promesses solennelles du baptême. Telles sont les trois parties de son sermon. Les deux dernières présentent çà et là plus d'une phrase qu'on pourrait noter, mais en somme, comme conseils de perfection, elles n'ont rien que d'acceptable. On n'exhortera jamais assez les chrétiens à fuir le monde, à conformer leur vie aux maximes de l'Evangile, à s'élever de vertu en vertu jusqu'à la plus sublime sainteté. C'est surtout dans la première partie que Massillon expose une doctrine qui serait fausse, si elle était prise à la rigueur.

Il n'y a que deux voies de salut : l'innocence et la pénitence. « Or, mourir innocent est un privilége où peu d'âmes peuvent aspirer; vivre pénitent est une grâce que les adoucissements de la discipline et le relâchement de nos mœurs rendent presque *encore plus rare.* » Malgré le mot presque, cette dernière proposition est évidemment exagérée. Massillon ne regarde pas comme pénitents ceux

qui, après avoir reçu le pardon de leurs fautes, par le sacrement de pénitence, ne commettent plus de péchés mortels. « Où sont ceux, demande-t-il, qui expient leurs crimes par les larmes et les macérations? » Il ajoute : « On peut satisfaire à l'Eglise sans subir les peines publiques qu'elle imposait autrefois : on ne peut satisfaire à Dieu sans lui en offrir de particulières qui les égalent et qui soient une juste compensation. » Massillon oublie le purgatoire. Le plus grand criminel peut être sauvé, pourvu qu'il se repente de ses iniquités, les confesse et reçoive l'absolution. Il lui reste sans doute à satisfaire la justice de Dieu, mais s'il ne le fait point en cette vie, il le fera dans l'autre. Un élu est celui qui meurt pardonné et n'est pas condamné à l'enfer. « Ce sont les obligations d'une âme innocente, continue Massillon, de recevoir avec soumission les coups dont Dieu la frappe, de remplir avec courage les devoirs de son état, d'être fidèle aux lois de l'Eglise; mais vous, qui êtes pécheur, ne devez-vous rien au-delà ? » Pour aller au ciel sans passer par le purgatoire, le pécheur pardonné doit, sans doute, beaucoup au-delà; mais, pour ne pas être damné, il suffit qu'il remplisse les devoirs de son état et qu'il observe fidèlement les commandements de Dieu et de l'Eglise. Massillon confond la perfection, à laquelle tous les chrétiens doivent tendre, avec l'état de grâce, seul nécessaire pour être sauvé, lorsque il s'écrie : « Si vous faisiez attention que, devant aimer Dieu de tout votre cœur et de toutes vos forces, un seul désir qui ne peut se rapporter à lui vous souille, si vous le compreniez, vous vous trouveriez un monstre devant ses yeux... Si cela est ainsi, ô mon Dieu, qui donc pourra se sauver? Peu de gens, mon cher auditeur... » Il est permis à l'éloquence de viser quelquefois au-delà du but, mais quand il s'agit de doctrine sur un point délicat, il faut être prudent et ne rien outrer. Con-

cluons avec le P. Gratry que « le discours de Massillon sur le petit nombre des élus, admirable au point de vue oratoire, est théologiquement inexact, et noté comme tel dans toute l'Eglise. Les exagérations sur le petit nombre des élus qui ont encore quelque cours parmi nous sont un fruit du jansénisme. Jamais Rome ne les a proposées ni admises ; elle les a toujours combattues (1). »

Après avoir montré combien peu de pécheurs expient par de courageuses pénitences les fautes dont ils ont reçu le pardon, combien peu se séparent du monde, suivent strictement les maximes de l'Evangile et renoncent complétement au démon, à ses pompes et à ses œuvres, Massillon arrive à sa fameuse supposition qui glaça d'effroi son auditoire et qu'on ne peut lire sans faire sur soi-même un sérieux retour. « Je suppose que c'est ici votre dernière heure et la fin de l'univers, que les cieux vont s'ouvrir sur vos têtes, Jésus-Christ paraître dans sa gloire au milieu de ce temple et que vous n'y êtes assemblés que pour l'attendre, et comme des criminels tremblants, à qui l'on va prononcer une sentence de grâce ou un arrêt de mort éternelle : car vous avez beau vous flatter, vous mourrez tels que vous êtes aujourd'hui. (Encore une exagération...) Or, je vous demande, et je vous le demande frappé de terreur, ne séparant pas en ce point mon sort du vôtre et me mettant dans la même disposition où je souhaite que vous entriez ; je vous demande donc : Si Jésus-Christ paraissait dans ce temple, au milieu de cette assemblée, la plus auguste de l'univers, pour nous juger, pour faire le terrible discernement des boucs et des brebis, croyez-vous que le plus grand nombre de tout ce que nous sommes ici fût placé à la droite? croyez-vous que les choses du moins fussent égales? croyez-vous qu'il s'y trouvât seulement dix justes, que le Sei-

(1) Philosophie du *Credo*, par le P. Gratry, de l'Oratoire.

gneur ne put trouver autrefois en cinq villes tout entières? Je vous le demande; vous l'ignorez, je l'ignore moi-même ; vous seul, ô mon Dieu, connaissez ceux qui vous appartiennent; mais si nous ne connaissons pas ceux qui lui appartiennent, nous savons du moins que les pécheurs ne lui appartiennent pas. Or, qui sont les fidèles ici assemblés? Les titres et les dignités ne doivent être comptés pour rien; vous en serez dépouillés devant Jésus-Christ. Qui sont-ils ? beaucoup de pécheurs qui ne veulent pas se convertir; encore plus qui le voudraient mais qui diffèrent leur conversion ; plusieurs autres qui ne se convertissent jamais que pour retomber, enfin un grand nombre qui croient n'avoir pas besoin de conversion : voilà le parti des réprouvés. Retranchez ces quatre sortes de pécheurs de cette assemblée *sainte*, car ils en seront retranchés au grand jour. Paraissez maintenant, justes; où êtes-vous? Restes d'Israël, passez à la droite, froment de Jésus-Christ, démêlez-vous de cette paille destinée au feu : O Dieu! où sont vos élus? et que reste-t-il pour votre partage ? »

Massillon aurait pu classer autrement son auditoire, s'il avait voulu être moins sévère. Il aurait pu compter un petit nombre de chrétiens, s'efforçant de se sanctifier chaque jour davantage; un grand nombre de pécheurs pardonnés, dont le repentir n'allait qu'à s'abstenir des fautes mortelles; beaucoup d'autres qui, se trouvant encore dans le mal, étaient fermement résolus à se réconcilier avec Dieu avant de mourir; enfin un petit nombre d'incrédules obstinés, de pécheurs endurcis, décidés à persévérer jusqu'à la fin dans leurs voies mauvaises. Un pareil classement n'aurait pas permis cette terrible interrogation : « O Dieu, où sont vos élus? et que reste-t-il pour votre partage? »

Mais c'est assez discuter l'exactitude de la doctrine.

Admirons comme il le mérite ce magnifique mouvement oratoire (1) qui eut tout le succès qu'un prédicateur peut désirer, qui terrifia les consciences coupables et força les âmes assoupies dans la tiédeur à sortir enfin de leur léthargie. Le rigorisme de Massillon n'a-t-il pas pour excuse la situation morale de son auditoire, qui avait besoin d'entendre gronder les foudres de la justice de Dieu ? Ne fallait-il pas un contre-poids, non pas à la morale relâchée des molinistes, elle ne perdait pas les âmes, mais à la morale relâchée de tant de grands seigneurs libertins qui préparaient dans l'ombre les orgies de la régence? Lorsqu'il prêchera son petit Carême devant Louis XV, Massillon n'adoucira que trop l'austérité accoutumée de l'éloquence sacrée. Laissons-le profiter des dernières années du grand règne pour adresser au XVIIIe siècle qui commence de sévères avertissements, pour essayer de l'arrêter sur la pente fatale qui doit le conduire au culte de la déesse Raison et au règne de la Terreur.

A la simple lecture du sermon sur le petit nombre des élus, on ne peut pas se représenter aisément le triomphe de Massillon. Il faut se transporter par la pensée au pied

(1) Cette figure, dit Voltaire, la plus hardie qu'on n'ait jamais employée, est un des plus beaux traits d'éloquence qu'on puisse lire chez les nations anciennes et modernes. Voltaire, qui avait dix ans en 1704, a pu entendre Massillon dans son enfance. Il a certainement connu des personnes qui avaient assisté au sermon sur le petit nombre des élus. Il est donc historien fidèle, lorqu'il raconte qu'il y eut un moment « où un transport de saisissement s'empara de tout l'auditoire. Presque tout le monde se leva à moitié, par un mouvement involontaire. Le mouvement d'acclamation et de surprise fut si fort, qu'il troubla l'orateur, et ce trouble ne servit qu'à augmenter le pathétique de ce morceau. » —On dit qu'il n'y eut pas jusqu'au sonneur qui ne voulut avoir sa part du succès de ce chef-d'œuvre, et qu'il allait partout s'écriant : C'est moi qui ai sonné le sermon ! Cette naïveté n'a rien que de très-naturel. Quel homme ne tire pas vanité des succès qu'il a *sonnés* ?

de sa chaire. Il faut supposer, dit très-bien Maury, la religion vivante dans tous les cœurs. « Vous comprendrez alors l'effet prodigieux que produisit la sublime exclamation du prédicateur dans l'église de Saint-Eustache, où l'auditoire entier se leva par un mouvement soudain, en poussant un cri sourd et lugubre de frayeur et d'effroi, comme si la foudre fût tombée tout à coup au milieu du temple. Enfin, vous concevrez et vous éprouverez peut-être vous-même la commotion excitée par le même trait de ce sermon dans la chapelle de Versailles. Louis XIV la partagea devant Massillon, qu'on vit aussitôt changer de visage et couvrir son front de ses tremblantes mains. Les soupirs étouffés de l'assemblée rendirent l'orateur muet pendant quelques instants et il parut lui-même encore plus consterné que toute la cour. C'était une réaction soudaine que devait faire éprouver à la pieuse sensibilité de Massillon, l'impression profonde de son discours sur l'âme de ses auditeurs. Il serait resté au-dessous de son ministère et de son talent, s'il se fût montré simple spectateur de l'émotion qu'il venait de produire. Que dis-je? il l'aurait refroidie en ne l'éprouvant pas dans cette même chaire d'où venait de partir la foudre. Son silence et son attitude achevèrent son triomphe. »

L'opinion de Massillon touchant le petit nombre des élus s'explique par celle qu'il a professée touchant la conversion à l'heure de la mort, dans son sermon sur l'impénitence finale, dirigé non point contre ceux qui meurent sans se repentir, mais contre ceux qui se repentent avant de mourir. Il reconnaît qu'on ne peut admettre la possibilité de la conversion à la mort sans admettre par là même la possibilité du grand nombre des élus. « C'est une vérité de la foi (dans le *Credo* janséniste) que le nombre de ceux qui se sauvent est petit : et cependant

si les marques de repentir que donnent les pécheurs au lit de la mort, partaient d'un cœur véritablement pénitent et suffisaient pour le salut, il n'y aurait presque point de pécheur qui ne fût sauvé; puisque si vous en exceptez quelque impie, qui pousse jusqu'à ce dernier moment son affreuse insensibilité, et qui meurt sans vouloir entendre parler du Dieu qui va le juger, et qu'un siècle voit à peine une fois, tous les autres pécheurs meurent en se frappant la poitrine et en implorant la miséricorde du Seigneur (1). » Pour affirmer que les élus forment à peine « un petit troupeau qui échappe presque à la vue, » il faut donc affirmer que la conversion au lit de la mort est : 1° presque impossible, et 2° presque inutile. La première de ces propositions est déjà suffisamment effrayante : la seconde est insoutenable. Massillon établit d'abord que le pécheur mourant ne sera plus en état de chercher Dieu et de retourner à lui. « Ou le temps vous manquera pour vous convertir; ou, le temps vous étant accordé, l'accablement de vos maux ne vous le permetttra pas; ou, enfin, vos maux vous le permettant, vos anciennes passions y mettront des obstacles que vous ne serez plus en état de surmonter. » Assurément, on ne saurait trop rappeler aux chrétiens qu'ils ne sont pas les maîtres du temps, que l'heure de la mort est incertaine, qu'ils seront peut-être frappés subitement, qu'ils doivent travailler sans retard au salut de leur âme. Toutefois, il ne faut rien exagérer. On peut dire qu'il est souvent difficile aux pécheurs de se convertir au lit de mort, quand Dieu leur laisse le temps de se reconnaître, mais on ne peut pas prétendre que c'est presque impossible. Que plusieurs soient dominés

(1) Sermon sur l'*impénitence finale*, à la fin. — Du temps de Massillon, un impie mourant sans vouloir entendre parler de Dieu, était donc un spectacle *qu'un siècle à peine voyait une fois*. Cinquante ans plus tard et de nos jours, il n'aurait pas tenu ce langage.

par leurs passions jusqu'à la dernière heure, rien n'est plus vrai; que presque tous le soient, rien n'est plus faux. « Vous croyez, demande Massillon, qu'un impie qui a mis sa gloire dans sa confusion et qui a mille fois profané la sainteté de nos mystères par des dérisions sacriléges, deviendra fidèle et religieux au lit de la mort (1) ? » D'abord on a vu plus d'une fois de pareils impies mourir avec les sentiments de la plus sincère componction. En second lieu, les impies qui meurent sans repentir, sont des exceptions, Massillon lui-même l'avoue; on ne peut donc assimiler la mort du commun des pécheurs à celle de ces impies. Mais où le rigoriste prédicateur excède toute mesure, c'est lorsqu'il représente la conversion à la mort comme *inutile*, 1° parce que le pécheur au lit de mort est abandonné de Dieu; 2° parce que les marques les plus touchantes de repentir qu'il pourra donner seront rejetées. Nulle part Massillon ne se fait plus sensiblement l'écho des sombres doctrines du jansénisme que dans la seconde partie du sermon sur l'impénitence finale. Il oublie la bonté de Dieu pour

(1) Les lignes qui suivent contiennent des allusions à des faits contemporains que les auditeurs de Massillon devaient aisément saisir. « Peut-être se fera-t-il honneur jusqu'à la fin d'une force d'esprit qui flattera sa vanité, peut-être voudra-t-il paraître au dessus des frayeurs vulgaires, peut-être laissera-t-il en mourant aux spectateurs le plaisir affreux d'un bon mot aux dépens de son salut, éternel. » On racontait alors que Saint-Evremond, mort en 1703, à l'âge de 90 ans, avait dit avant d'expirer : *Je voudrais bien me réconcilier;* et, comme on prenait ces paroles pour un retour de religion, avait ajouté : *avec l'appétit.* — Vers le même temps, le président R., une heure avant de mourir, disait, au prêtre qui l'exhortait à se préparer à la mort : *On vous paiera tout de même de votre peine, mais laissez-moi en repos.* Voilà du moins ce que nous apprend Deslandes, dans un opuscule publié en 1714, sous ce titre : *Réflexions sur les grands hommes qui sont morts en plaisantant.* Ce littérateur, justement oublié comme tant d'autres, né à Pondichéry en 1690, mort à Paris en 1757, avait ordonné avant de mourir, qu'on brûlât son petit livre. « Et qui diable savait qu'il l'eût fait ? » écrit Voltaire à Dalembert (6 décembre 1757).

s'absorber dans la pensée de sa justice, et quelle justice ! non point celle d'un père, mais celle d'un maître impitoyable et farouche. « Dieu doit à sa justice l'abandon du pécheur au lit de la mort. » Il ne craint pas de développer cette étrange théologie. « O mon Dieu ! où serait donc cette justice qui trempe ses flèches dans le sang du pécheur, qui insulte aux larmes de l'impie mourant et qui se console dans sa vengeance ?... Quand est-ce que Dieu se vengerait s'il ne se vengeait point alors. » Parfois l'âme tendre de Massillon se révolte contre les doctrines de l'école qu'il représente en chaire. « Lorsque je vois d'un côté le pécheur mourant chercher son Dieu et lever vers lui ses mains suppliantes, et de l'autre, le Dieu vengeur s'éloigner de lui et fermer ses oreilles aux cris de sa douleur et à toutes les marques de sa pénitence, j'avoue que je me sens saisi d'une secrète horreur. » On le serait à moins. S'il avait écouté ce témoignage d'une âme naturellement anti-janséniste, il n'aurait pas terminé son sermon par deux dialogues dont on ne sait dire quel est le plus faux ou le plus odieux.

Le premier nous montre les pécheurs mourants criant inutilement vers Dieu, du fond de leur misère et de leur repentir : «.... Vous lui direz : ô Dieu plein de bonté ! vous n'êtes venu que pour sauver les pécheurs, et il vous répondra qu'il n'y a point de salut pour l'impie. Vous lui direz : ô Sauveur des hommes, je ne mets ma confiance que dans vos miséricordes infinies, et il vous répondra que l'espérance du pécheur périra avec lui. Vous lui direz : ô divin Pasteur de nos âmes, vous ne rejetez pas les brebis égarées qui reviennent à vous, et il vous répondra qu'il y a un temps de pardonner et un temps de punir. Vous lui direz : ô Jésus, je remets mon âme entre vos mains, et il vous répondra qu'elle ne lui appartient point, et qu'il ne la reçoit que pour en faire la

victime éternelle de sa justice : et vos gémissements infructueux et vos supplications inutiles ne seront plus qu'un doux spectacle pour sa fureur et sa vengeance. » Je doute qu'il y ait dans *l'Augustinus* ou dans les *Réflexions morales* un tableau plus révoltant et plus digne d'être censuré. Mais peut-on refuser aux orateurs ce droit de tout oser qui, d'après Horace, a toujours été accordé aux peintres et aux poëtes (1).

Sentant que Dieu repousse son repentir, le pécheur mourant appelle un confesseur; mais il ne demande pas un moliniste, il ne veut plus de dangereuse complaisance. Il appelle du fond de sa retraite « quelque homme de Dieu. » Croyant qu'il ne lui est pas permis de répondre ce que la religion l'oblige de penser, l'homme de Dieu a recours à de nécessaires restrictions mentales. « Pourquoi m'avez-vous obligé à sortir de ma retraite ? il n'est plus temps de recourir au Seigneur, il vous a abandonné... Voilà ce que pense le ministre du Seigneur (s'il est bon janséniste). Il vous exhorte à ne pas désespérer, mais il n'espère pas beaucoup lui-même. Il vous parle des miséricordes du Seigneur, mais il adore en secret les ordres terribles de sa justice sur vous. Il vous ouvre le sein de la gloire, mais il voit l'abîme déjà ouvert sous vos pieds.... » Non ! telles ne sont point les pensées des ministres du sacrement de pardon, auprès du lit de mort d'un pécheur, si coupable qu'ait été sa vie. J'en appelle à ceux qui ont rempli la difficile et consolante mission de réconcilier avec Dieu et d'accompagner à l'échafaud les condamnés à mort.

S'il est presque impossible aux pécheurs, d'après Massillon, d'obtenir le pardon de leurs fautes au lit de la

(1) ..... Pictoribus (ajoutons : oratoribus) atque poetis
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.

(Hor. *Art poët.*)

mort, il ne leur est pas très-facile de l'obtenir dans le cours de la vie. C'est pour eux sans doute que Jésus-Christ a institué le sacrement de pénitence, et ils peuvent le recevoir toutes les fois qu'ils ont besoin d'être purifiés de la souillure du péché mortel. Mais dans la troisième partie de son sermon sur la confession, Massillon exige des pécheurs une contrition extraordinaire. Pour qu'une confession soit bonne, il faut, dit-il avec raison, que le pécheur examine avec soin sa conscience, qu'il fasse de ses fautes un aveu sincère, et qu'il ait un véritable repentir. En quoi consistera ce repentir ? Dieu exige-t-il du commun des pécheurs des sentiments de contrition qu'il est très-difficile d'éprouver, ou se contente-t-il, dans sa bonté, de cette douleur que toute âme impressionnée par la grâce et par la considération des grandes vérités de la foi ne peut manquer de ressentir ? L'Eglise enseigne que la contrition nécessaire au pécheur, pour que l'absolution prononcée sur lui, après le sincère aveu de ses fautes, lui rende la vie de la grâce, doit être surnaturelle, c'est-à-dire fondée sur des motifs plus élevés que notre vie naturelle dans le temps, et se rapportant à Dieu et à notre éternité. Deux sentiments composent nécessairement cette contrition surnaturelle: le sentiment de l'amour de Dieu, dont le péché a outragé la perfection, et le sentiment de la crainte des peines de l'enfer et de la privation du ciel. Point d'amour de Dieu dans le pécheur repentant, sans une crainte réelle de ne pas le posséder ; point de crainte de l'enfer, sans un réel commencement d'amour de Dieu. Il est impossible à l'homme de faire complétement abstraction de sa personnalité et de vivre dans un état de quiétisme où il aimerait tellement Dieu pour lui-même, qu'il resterait indifférent à son bonheur éternel. De même, comme dit Bossuet, « le désir de posséder Dieu à titre de récompense

n'empêche pas de l'aimer pour lui-même. » Ainsi en est-il de la crainte de ne pas le posséder. Le sentiment de l'amour peut dominer, dans le repentir, le sentiment de la crainte ; c'est ce que les théologiens appellent la contrition parfaite. Elle peut suppléer le sacrement de la pénitence, lorsqu'il y a impossibilité de le recevoir. De même le sentiment de la crainte peut dominer, dans le repentir, le sentiment de l'amour. C'est ce que les théologiens appellent la contrition imparfaite ou attrition. Elle suffit au pécheur pour recevoir, avec l'absolution, le pardon des fautes qu'il a sincèrement avouées (1).

Les jansénistes voulaient être plus sévères que l'Eglise. Ils prétendaient que pour recevoir le pardon, au tribunal de la pénitence, les pécheurs devaient donner des signes extraordinaires de repentir, avoir une contrition évidemment parfaite, ressentir un amour de Dieu plus sensible que la crainte de l'enfer. « Il en est, dit Massillon, qui prennent la douleur qui forme le repentir pour ce trouble qui nait de la crainte toute seule des peines éternelles : ce trouble qui, ouvrant l'enfer et tous ses tourments au pécheur, ne lui découvre rien de plus odieux dans l'iniquité que la punition dont elle est suivie... L'amour tout seul qui a fait les pécheurs peut former des pénitents. L'amour tout seul qui a ravi notre

(1) Le catéchisme *ad parochos* définit simplement la contrition, comme les Pères du concile de Trente : « Animi dolor ac detestatio de peccato commisso cum proposito non peccandi de cœtero. » Il formule comme une vérité de foi la distinction de la contrition imparfaite, qui ne suffit pas sans le sacrement pour obtenir le pardon, mais suffit avec le sacrement, et de la contrition parfaite, qui entraîne avec elle le pardon, indépendamment du sacrement. « Ex fidei catholica doctrina, omnibus credendum et constanter affirmandum est : si quis ita animo affectus sit ut peccatta admissa doleat, simulque in posterum non peccare constituat, etsi ejusmodi dolore non afficiatur qui ad impetrandam veniam satis esse possit, ei tamen, cum peccata sacerdoti rite confessus fuerit, vi clavium scelera omnia remitti ac condonari.

cœur à Dieu peut le lui rendre ; l'amour tout seul, qui faisait tout le dérèglement de notre volonté, peut y rétablir l'ordre et faire notre justice, et vous ne sauriez vous réconcilier avec Dieu, si vous ne commencez du moins à l'aimer plus que les vaines créatures qui vous avaient éloigné de lui. » Cette dernière phrase est seule exacte. L'orateur n'y demande qu'un commencement d'amour de Dieu, précisément ce qui est inséparable de la crainte d'une éternelle séparation. Du moment qu'un pécheur se repent de ses fautes passées et prend la résolution de ne plus les commettre, il commence à aimer Dieu plus que les créatures qui l'en avaient éloigné. Ne lui dites donc pas que sa contrition n'est pas suffisante pour que l'absolution le purifie. Ne lui dites donc pas : « Si vous n'êtes pas vif dans la douleur de votre repentir, comme vous l'avez été dans vos désordres, c'est que vous n'êtes qu'un faux pénitent. » Si Fénelon eût enseigné l'insuffisance de la crainte de l'enfer et la nécessité d'un tendre amour de Dieu dans les pécheurs qui demandent l'absolution, je ne serais pas surpris de cette exagération pieuse (1). Il était tellement habitué à considérer Dieu

(1) Fénelon distingue subtilement cinq amours de Dieu :

1° On peut aimer Dieu pour des biens purement temporels qu'il promettrait à ceux qui l'aimeraient ; c'est *l'amour servile ;*

2° On peut aimer Dieu comme l'instrument de son bonheur, en sentant qu'on ne peut être heureux qu'en possédant Dieu ; c'est *l'amour de concupiscence ;*

3° On peut aimer Dieu pour soi, mais en y mêlant un commencement d'amour de Dieu pour lui-même ; c'est *l'amour d'espérance ;*

4° On peut aimer Dieu pour lui-même, en conservant encore un degré d'amour de Dieu pour soi ; c'est *l'amour de charité, mais intéressé ;*

5° Enfin on peut aimer Dieu uniquement pour lui-même, sans retour sur soi, sans penser qu'il fera notre bonheur, sans aucun motif de crainte et d'espérance ; c'est *l'amour désintéressé ou pur.* C'est le quiétisme raffiné du livre *des maximes des saints.* — Fénelon se trompait en croyant à la possibilité de vivre dans un état d'entier oubli de soi-même. On ne peut vouloir aimer sans vouloir exister.

comme souverainement bon, qu'il lui semblait facile d'arriver à l'amour désintéressé. Mais les jansénistes m'étonnent. Ils s'appliquaient à représenter Dieu comme souverainement redoutable, comme un juge terrible et menaçant, puis ils disaient aux pécheurs tremblants d'effroi : Si vous voulez que la confession vous purifie, ne vous contentez pas de ce sentiment de crainte; aimez tendrement ce Dieu peu aimable dont nous vous rappelons sans cesse l'impitoyable justice, et que vous ne pourrez aimer tant que vous n'aurez pas reçu la grâce efficace, qu'il accorde ou refuse selon son bon plaisir.

Un jour Boileau, s'improvisant théologien, écrivit une épître sur l'amour de Dieu, dans un style auprès duquel l'ode sur la prise de Namur est un chef-d'œuvre de poésie. Déjà, trouvant plus facile de chanter les dieux de l'Olympe que de chanter le Dieu du Calvaire, il avait prétendu que

> De la foi d'un chrétien les mystères terribles
> D'ornements égayés ne sont pas susceptibles.

Mais l'amour de Dieu ne peut pas être compté au nombre des mystères terribles de notre foi. Boileau devait donc, sinon égayer son épître, du moins la parer de quelques ornements qui auraient empêché de la trouver lourde et froide comme un bloc de glace. Il y a plus de poésie dans une strophe des cantiques de saint Fançois-d'Assise que dans toute cette épitre sur un sujet aussi sublime que l'amour de Dieu. Boileau ne se propose pas de nous faire entendre les touchantes effusions d'un cœur pieux; il veut seulement combattre la contrition suffisante, l'attrition, et prouver que l'amour de Dieu est né-

Mais du moins il ne regardait l'amour pur que comme le partage des parfaits. Il n'exigeait des pécheurs repentants, pour les absoudre, que l'amour de concupiscence ou d'espérance. Il s'efforçait ensuite de les élever par degrés jusqu'à l'amour parfait.

cessaire au pécheur pour que l'absolution le purifie. Il ne combat que des chimères. Qui doute que les chrétiens doivent aimer Dieu ? Il s'agit de savoir quel est le degré d'amour de Dieu qui suffit au pécheur, avec le sacrement de pénitence pour recevoir le pardon. Boileau reste dans l'équivoque « maudite ou maudit. » On n'en sort que par des distinctions et des définitions et Boileau ne veut pas en entendre parler. Abely, qu'il prend à partie, n'a jamais nié

> Qu'il faut pour être absous d'un crime confessé,
> Avoir pour Dieu du moins un amour commencé.

En quoi consiste cet amour commencé, sinon dans cette crainte qui est le commencement de la sagesse parfaite ? Comment craindre d'être séparé éternellement de Dieu sans désirer de lui être éternellement uni ? Et qu'est-ce donc que l'amour de Dieu, sinon le désir d'être toujours avec lui. Boileau ne s'explique pas très-clairement. Il dit d'abord :

> Par cette ardeur si sainte
> *Queje veux qu'en un cœur* amène enfin la crainte,
> Je n'entends pas *ici* ce doux saisissement,
> Les transports pleins de joie et de ravissement
> Qui fond des bienheureux la juste récompense
> Et qu'un cœur rarement goûte *ici* par avance.

Et quelques vers plus bas, il semble se contredire. Il ne veut pas

> Donner le nom d'amour au trouble inanimé
> Qu'au cœur du criminel la peur seule a formé.
> L'ardeur qui justifie et que Dieu nous envoie,
> Quoique ici-bas souvent inquiète et sans joie,
> Est pourtant cette ardeur, ce même feu d'amour
> Dont brûle un bienheureux en l'éternel séjour.

Boileau suppose un pécheur qui n'a d'autre sentiment que la peur du supplice éternel, quand il pense à Dieu,

Et souhaite en son cœur que ce Dieu ne soit pas.

Massillon, de même, suppose des chrétiens « qui dans le secret de leur cœur sont fâchés que Dieu soit juste et qui, sans l'enfer et ses tourments, mourraient comme des athées, » car, « l'enfer est la seule divinité qu'ils craignent. » Il est évident que dans cette hypothèse, il n'y a aucune douleur de l'âme, aucun commencement d'amour de Dieu, mais plutôt un commencement de haine, et par conséquent ni contrition ni attrition.

L'auteur du *Lutrin* se ferait volontiers le disciple de Fénelon, quoique il n'ait pas le cœur bien tendre, pour promulguer en vers

L'indispensable loi d'aimer Dieu pour lui-même.

Il est plus précis et plus vrai quand il prête à Dieu ce langage :

Qui fait exactement ce que ma loi commande
A pour moi, dit ce Dieu, l'amour que je demande.

Voilà l'amour suffisant et la contrition suffisante. Se repentir de n'avoir pas fait ce que la loi commande, être résolu à le faire à l'avenir, c'est réellement tout ce que Dieu demande pour pardonner au pécheur au tribunal de la pénitence. Massillon a tort d'exiger des signes extraordinaires de repentir : « Les préludes d'une conversion et d'un renouvellement entier de mœurs ont je ne sais quoi de si vif et de si marqué qu'il se fait d'abord sentir et ne laisse rien d'équivoque : des larmes, des combats, des agitations, des vues nouvelles, des démarches sérieuses et pénibles ; que sais-je encore ? quelque chose qu'on n'avait pas encore senti et que ceux qui nous fréquentent n'avaient pas encore vu... Il n'est que des douleurs d'un certain caractère qui annoncent la naissance du nouvel homme dans nos cœurs. » Le cathéchisme du Concile de Trente est moins sévère. Il dit aux confesseurs qu'ils peuvent ab-

soudre le pénitent lorsque ils jugent *qu'il ne manque pas tout à fait* de soin diligent pour énumérer ses péchés, ni de douleur pour les détester (1). Massillon aurait pu recevoir du P. La Chaise la leçon que le confesseur du roi crut devoir donner à Boileau lorsque le satirique alla lui lire son épître sur l'amour de Dieu. En racontant à Racine le résultat de son entrevue avec le P. La Chaise, Boileau dont l'humilité était le moindre défaut, fait pourtant cet aveu : « Il m'a dit que la matière que je traitais était fort délicate et demandait beaucoup de savoir..... qu'il fallait faire une grande différence de l'amour *affectif* d'avec l'amour *effectif ;* que ce dernier était absolument nécessaire et entrait dans l'attrition ; au lieu que l'amour affectif venait de la contrition parfaite, et qu'ainsi il justifiait lui-même le pécheur ; mais que l'amour effectif n'avait d'effet qu'avec l'absolution du prêtre (2). » S'il ne s'était jamais écarté de cette doctrine, Massillon n'aurait pas poussé l'exagération jusqu'à prêcher en quelque sorte l'inutilité du sacrement de pénitence. Les saints tribunaux, dit-il, « ne servent plus qu'à nous découvrir les maux; les guérisons n'y sont plus en usage. Nous y voyons aborder une multitude de pécheurs, nous n'en voyons presque pas sortir de pénitents: on nous y expose des plaies et le bain sacré n'en voit presque jamais de

(1) Si enim, audita confessione, judicaverit neque in enumerandis peccatis diligentiam, neque in detestandis dolorem penitenti omnino defuisse, absolvere poterit. — Cathech, ad parochos, pars II. De pœnit, sacram., num. 82.

(2) Voir la lettre de Boileau à Racine (à Auteuil, mercredi 1697.) On a dit que le *petit théologien* dont il est question à la fin de cette lettre n'était autre que le P. Cheminais. Mais il est difficile d'admettre que le P. Gaillard ait appelé le dernier des hommes un jeune religieux, une des gloires de la compagnie. Il est possible que Boileau n'ait pas rapporté très-fidèlement les paroles du P. Gaillard. — *V. le duc d'Orléans et le chancelier Daguesseau*, par M. Oscar de Vallée, p. 271.

fermées : il nous fait connaître les malades, mais il n'en est plus le remède..... ce remède divin, loin de guérir les maux de l'Eglise les a augmentés, pour ainsi dire, a donné lieu à des profanations, loin de rétablir la piété, et a fait des sacriléges où il aurait dû faire des pénitents. »

Si on trouve dans les sermons que nous venons d'analyser, et dans quelques autres tels que les sermons sur *la tiédeur*, sur *la rechute*, sur *la communion*, des traces évidentes de rigorisme janséniste, que ne peut excuser entièrement le désir de remuer les auditeurs par l'énergie des mouvements oratoires, peut-on accuser aussi d'exagération les tableaux de mœurs que le prédicateur a dû tracer? A-t-il représenté son siècle plus mauvais qu'il n'était ? Sur ce point, nous pouvons justifier complétement Massillon. Il n'a pas calomnié son auditoire. N'oublions pas que la plupart de ses sermons ont été composés pour être prononcés devant la cour, et que lorsqu'il prêchait dans les diverses églises de Paris, c'était surtout la société élégante qui se pressait autour de sa chaire. Or, quand on compare les peintures qu'il nous fait de cette société à celles que nous ont laissées divers contemporains, on est forcé de convenir que ses tableaux sont encore les moins chargés. Il connaît à fond la corruption d'une partie de l'aristocratie de son temps. Il essaie de la faire rougir en l'obligeant à reconnaître ses vices dans un miroir fidèle. Il ne parle pas pour flatter ses auditeurs, mais pour les convertir. Il tonne avec tout le zèle d'un apôtre contre ces désordres si communs, dit-il, « dans notre siècle, où le luxe confond tous les états ; où un peu de prospérité fait disputer de faste le publicain avec les princes du peuple, où les misères publiques, en augmentant les murmures, semblent augmenter les profusions ; où l'on ne connaît

plus ni les hommes à leurs noms ni les femmes à leur visage, et où l'on est modeste quand on n'outre pas le luxe établi et qu'on ne fait que se conformer à la folie et à l'excès de l'usage (1). » Ce sont surtout les vices des grands et des publicains enrichis qui excitent sa juste indignation. N'est-ce pas parmi les grands que « la débauche plus affreuse raffine mieux sur les crimes communs, que les dissolutions deviennent un art et que pour prévenir les dégoûts inséparables du déréglement, on cherche dans le crime des ressources contre le crime même (2) ? » N'est-ce pas parmi les grands qu'on rencontre « ces femmes molles, voluptueuses et mondaines qui blessent tous les jours nos yeux par l'indécence de leurs parures, et qui corrompent les cœurs par la liberté de leurs mœurs et les piéges qu'elles tendent à l'innocence (3) ? » N'est-ce pas parmi les grands que la recherche des plaisirs de la table a été portée aux derniers excès ? « Dieu veut que de ces tables voluptueuses, où vos grands biens peuvent à peine suffire à votre sensualité et aux profusions d'une délicatesse insensée, vous laissiez du moins tomber quelques miettes pour soulager des Lazares pressés de la faim et de la misère (4). »

Massillon s'élève souvent avec force contre « la fureur d'un jeu outré. » Il s'étonne qu'il y ait des chrétiens qui ne succombent pas « à l'application et au sérieux d'un jeu outré dont la plus forte tête se trouverait accablée (5). » On n'avait pas inventé à cette époque les bals de charité, mais il existait déjà des *brelans* de charité. « On taxe son jeu et ses plaisirs pour les pauvres, on les fait entrer en société de son gain, et la fureur du jeu, si

(1) Sermon sur le mauvais riche, première partie.
(2) Sermon pour le dimanche de la Passion.
(3) Sermon pour le dimanche de la Passion.
(4) Sermon sur l'aumône.
(5) Sermon sur le jeûne.

opposée au sérieux et à la dignité de la vie chrétienne, n'a plus rien de criminel à nos yeux, depuis qu'on a trouvé le moyen de mettre les pauvres de moitié dans cette passion effrénée (1). » Il faut bien se délasser, disait-on, pour excuser la fureur du jeu; Massillon confond ainsi ce prétexte. « Si vous avez besoin de vous délasser, c'est de la continuité de vos plaisirs et de vos délassements mêmes; c'est de la fureur d'un jeu outré, dont la durée, le sérieux, l'application, outre la perte du temps, vous rend inhabile, au sortir de là, à vaquer à tous les autres devoirs de votre état. Quel délassement qu'une passion effrénée qui occupe presque toute votre vie, qui épuise votre santé, qui dérange votre fortune, qui vous rend le jouet éternel de la bizarrerie du hasard! Et n'est-ce pas dans ces maisons où règne un jeu éternel et public qu'on ne voit nul ordre, nulle règle, nulle discipline, tous les devoirs sérieux oubliés, des enfants mal élevés, des domestiques déréglés, des affaires en décadence, les murmures de ceux qui ont autorité sur vous, le scandale des gens de bien, la risée du public, les soupçons, et peut-être les discours sur vos mœurs et sur votre conduite, sur une vie qui vous livre pour ainsi dire au public, à des inconnus comme à vos citoyens, à des sociétés qui ne siéent ni à votre rang, ni à votre sexe, à des familiarités dont la réputation souffre toujours! La passion du jeu n'est presque jamais seule, et dans les personnes du sexe surtout, elle est toujours la source ou l'occasion de toutes les autres (2). »

En recueillant ça et là, dans les divers sermons de Massillon, les traits épars les plus frappants, nous pourrions tracer un tableau complet des mœurs qu'il voulait réformer. Il nous a, pour ainsi dire, épargné cette

(1) Sermon sur le véritable culte.
(2) Sermon sur l'emploi du temps.

peine, en résumant, à la fin de son sermon sur les *Motifs de conversion*, tous les reproches qu'il pouvait adresser aux chrétiens de son temps. Ce sermon fut prononcé après les désastres d'Hochstet, de Ramillies et de Turin, la prise de Lille et de Douai, lorsque « le fléau de la guerre et de la désolation répandait le deuil et la misère sur nos villes et sur nos campagnes, et lorsque la France, que les auditeurs de Massillon avaient vue si florissante durant leurs jeunes années, était plongée dans une tristesse amère et profonde (1). D'où vient ce changement ? demande Massillon, en commentant avec une foudroyante éloquence une parole du psalmiste. On croirait entendre Savonarole obligeant Florence à s'humilier sous les coups de la justice divine. « Je l'ai déjà dit. La colère de Dieu éclate sur nos crimes : leur énormité est enfin montée jusqu'au trône de ses vengeances. Il a regardé du haut

(1) Ce sermon sur les *Motifs de conversion* est un des premiers que Massillon ait composés. Il en a modifié la dernière partie en le prêchant de nouveau pendant les désastres qui marquèrent la fin du règne de Louis XIV. Ce n'est pas seulement la simplicité du plan qui nous fait attribuer ce sermon à la jeunesse de Massillon. On y trouve des locutions que l'auteur n'a plus employées. Signalons, entre autres, la fréquente répétition du même adjectif pris substantivement. « Que sais-je même si les circonstances de leur mort inopinée n'ont pas dû vous faire sentir encore plus vivement *le frivole* de tout ce qui passe. » — « Enfin la vérité perce le nuage, le grand, le solide de la religion prend la place, dans un bon esprit, de tout *le frivole* qui l'avait amusé. » — « Le goût *du frivole*, qui nous avait fait d'abord applaudir, dès que l'âge ne l'excuse plus, nous rend à la fin méprisables. Qu'on nous permette encore une remarque minutieuse. Voici la première phrase du sermon : « Dieu, dont les miséricordes semblent devenir plus abondantes, à mesure que nos misères augmentent, redouble pour ainsi dire en ce temps saint, ses soins et ses empressements, pour nous rappeler à la pénitence. » L'expression : *ce temps saint* surprend d'abord le lecteur, d'autant plus qu'elle occasionne une suite désagréable de lettres sifflantes. Mais le sentiment de l'harmonie du style et du nombre oratoire a décidé Massillon à préférer *ce temps saint* à *ce saint temps* qui aurait donné aux cinq membres de la phrase la même assonnance.

de sa demeure éternelle, dit le prophète : *prospexit de excelso sancto suo*, et il a vu les abominations qui sont au milieu de nous ; les fidèles sans mœurs, les grands sans religion, les ministres mêmes sans piété ; le sexe sans pudeur et sans bienséance, s'avilissant par des indécences dont les siècles de nos pères auraient rougi, et n'étant plus en sûreté que par le dégoût qu'en ont ceux mêmes à qui il s'étudie de plaire : *prospexit de excelso sancto suo*. Il a regardé du haut du ciel et il a vu les abominations en honneur au milieu de son peuple ; les rapines et les injustices revêtues des titres et des dignités publiques ; les débauches et les excès affreux autorisés par de grands exemples, un luxe monstrueux et insensé croître et augmenter avec la misère publique ; les théâtres devenus des lieux de prostitution par le déréglement déclaré de ces victimes infortunées qu'on y court entendre ; et les mœurs publiques devenues des scandales publics : *prospexit de excelso sancto suo*. Il a regardé du haut du ciel, et il a vu l'intrigue, l'ambition, le schisme et l'aigreur déshonorer son sanctuaire ; la défense de la vérité devenue le prétexte des animosités personnelles ; le zèle allumé par un vil intérêt, les passions appelées à la défense de la religion qui les condamne ; la piété changée en gain et en une indigne hypocrisie ; et ce royaume, autrefois le soutien de la foi et la plus pure portion de son Eglise, devenu par la licence des discours et l'impiété des sentiments le théâtre d'honneur des philosophes et des incrédules : *prospexit de excelso sancto suo*. Il a regardé du haut du ciel et il a vu un souverain pieux environné d'une cour dissolue ; le courtisan, toujours parmi nous servile imitateur du maître, devenir ici son censeur secret ; la piété sur le trône devenue plus odieuse ; les crimes se multiplier par la contrainte ; le péril de la débauche en assaisonner

les excès ; l'ambition se revêtir des apparences de la piété pour attirer les largesses du souverain ; l'hypocrisie s'enrichir des bienfaits destinés à récompenser la vertu ; et la religion plus déshonorée par les mœurs et les artifices de ses faux justes que par la licence des pécheurs les plus déclarés : *prospexit de excelso sancto suo.* Et alors il a versé sur nous la coupe de sa fureur et de sa colère. Il a fait périr par le glaive de nos ennemis nos enfants, nos époux, nos frères et nos proches. Il a répandu sur nos armées un esprit de terreur et de vertige. Il a fait échouer nos projets... »

L'histoire justifie chaque trait de cet effrayant tableau. Massillon n'a eu besoin, pour être éloquent, d'aucun excès de sévérité. Dans ses esquisses morales il n'a jamais grossi outre mesure les vices d'une société dont il regardait les malheurs comme de justes châtiments. Pour être convaincus qu'il n'a rien exagéré, nous n'avons qu'à consulter les mémoires du temps. Saint-Simon est autrement vif que Massillon. Il est vrai qu'il lui était permis d'écrire dans son cabinet ce que le prédicateur ne pouvait pas dire en chaire. Récusera-t-on le témoignage de cet historien passionné qui mêle les anecdotes de Suétone aux réflexions de Tacite ? Nous en citerons un autre. La princesse Palatine n'a pas écrit, comme Saint-Simon, pour se venger de n'avoir pas joué un grand rôle politique et pour rendre la postérité complice de ses rancunes. Elle est pessimiste sans doute, comme l'auteur des *Mémoires;* mais elle est plus sincère et plus vraie. Lisons quelques fragments de ses lettres ; nous y trouverons la confirmation de tout ce qu'a dit Massillon.

« Tout ce qu'on lit dans la Bible sur les excès que punit le déluge et les débordements de Sodome et de Gomorrhe n'approche pas de la vie qu'on mène à Paris.... La plupart des gens ici ne s'occupent que de leurs plai-

sirs et de leurs débauches ; hors de cela, ils ne veulent rien savoir et rien écouter. Ils ne croient pas à la vie future, et ils s'imaginent que tout finit avec la mort. » (26 avril 1721). — « Les gens de qualité sont en ce temps beaucoup plus corrompus que les gens du commun. Chez ceux-ci, il, n'y a que galanterie ou passion vive, mais sincère; mais chez les autres, c'est pure débauche, et il n'y a plus de honte nulle part. Les femmes s'expriment d'une façon encore plus dévergondée que les hommes (1). » (27 février 1721). — « La vie déréglée et folle, à Paris, devient chaque jour plus détestable et plus horrible. Toutes les fois qu'il tonne, j'ai peur pour cette ville. Trois femmes de qualité ont fait des choses vraiment affreuses. Elles ont suivi à Paris l'ambassadeur turc. Elles ont attiré à elles son fils, l'ont bel et bien enivré, et ont passé deux jours avec ce drôle à grande barbe dans le labyrinthe de Versailles... Cela fera une belle réputation à Constantinople aux chrétiennes et aux dames de qualité. » (27 septembre 1720). — Toute la jeunesse de l'un et de l'autre sexe mène en France une vie des plus répréhensibles. Plus elle est déréglée, mieux cela vaut. Ils me semblent se conduire *wie sauisch und wie schweine* (2). » (18 novembre 1717). — « On trouve ici fort peu de femmes qui ne soient pas coquettes de leur nature, et il est excessivement rare qu'on en rencontre qui ne le soient pas. Devant Dieu, la chose est peut-être très-répréhensible, mais devant les

(1) Déjà, en 1704, une thèse de médecine sur la question de savoir si l'homme commence par être un ver était devenue l'entretien général des sociétés. Il fallut, pour la commodité de femmes, la traduire en français et le débit en fut énorme. (V. Lemontey. *Hist. de la Régence*, ch. XXI.)

(2) Le traducteur des lettres de la princesse palatine a laissé ces derniers mots en allemand. Nous imiterons son exemple. Pourtant à l'aide d'une périphrase Delille a bien dit : « l'Animal qui se nourrit de glands. »

hommes, elle est regardée comme un jeu... Il ne faut pas croire qu'on se lasse de la coquetterie; on ne peut plus s'en passer, pour ainsi dire, et on ne s'en fatigue jamais. » (17 février 1714). — « Il n'est que trop vrai que des femmes se font peindre des veines bleues afin de faire croire qu'elles ont la peau si fine qu'on distingue leurs veines à travers. » (28 septembre 1717). — « L'ivrognerie n'est que trop à la mode parmi les jeunes femmes (1). » (29 avril 1704). — « S'enivrer est chose fort commune chez les femmes, en France, et Mme de Mazarin a laissé une fille, la marquise de Richelieu, qui s'en acquitte à la perfection. » (7 août 1699). — « La danse est maintenant passée de mode partout. Ici en France, aussitôt qu'on est réuni, on ne fait rien que jouer au lansquenet; c'est le jeu qui est le plus en vogue; mais les jeunes gens ne veulent plus danser. Pour moi, je ne fais ni l'un ni l'autre... Je ne joue jamais, pour deux très-bonnes raisons : la première, c'est que je n'ai pas d'argent; la seconde, c'est que je n'aime pas le jeu. On joue ici des sommes effrayantes, et les joueurs sont comme des insensés. L'un hurle, l'autre frappe si fort la table du poing, que toute la salle en retentit; le troisième blasphème d'une façon qui fait dresser les cheveux sur la tête. Tous paraissent hors d'eux-mêmes et sont effrayants (2). » (14 mars 1695).

(1) Mme de Villedieu mourut des suites d'une ivresse. On vit en 1718 une princesse de Condé, veuve du duc de Vendôme, se reclure dans un cabinet rempli de flacons de liqueurs et mourir à 40 ans, consumée par ces excès d'une crapule solitaire. (Lemontey, *Hist. de la Régence*, ch. XXI.)

(2) Fouquet, dans une partie avec Gourville, perdit 55,000 livres en une demi-heure. — Un abbé de Gordes, en 1660, perdit avec le roi 150,000 livres en une seule séance. — Gui-Patin rapporte que M. de Garguet, intendant des finances, mourut de regret d'avoir perdu tout d'un coup un million au jeu. (Lettre du 6 mars 1656). — Des femmes d'un rang élevé, la maréchale d'Estrades, entre

Quelques années après, la passion du jeu avait fait de tels progrès, qu'Horace Walpole, en rendant compte de son voyage en France, put renchérir sur tout ce qu'avait écrit la princesse palatine. « Plus de cent cinquante personnes de la plus haute qualité, dans Paris, n'ont pas d'autres ressources que tenir publiquement une maison de jeu. Vous pouvez entrer chez elles à toute heure de la nuit, vous êtes sûr d'y trouver un jeu de hasard, pharaon, etc. Le fermier de ces tables de jeu, chez le duc de Gèvres, lui paie douze guinées par nuit. Les princesses du sang, elles-mêmes, n'ont pas honte de tirer profit des banques établies dans leurs maisons. Nous en avons vu deux ou trois. Elles ne sont ni jeunes ni remarquables, si ce n'est par l'épaisseur de leur rouge, dont elles usent avec plus d'extravagance encore que les autres femmes, ce qui n'est pas peu dire assurément (1). » — Après de pareils témoignages, il faut avouer que Massillon n'a pas dépassé les limites de la vérité dans les divers tableaux qu'il a dû tracer en chaire du luxe, de la corruption, des excès de table, de la fureur du jeu, de tous les vices, en un mot, qui attirèrent sur la société du dix-huitième siècle de si terribles châtiments.

Massillon a profité dans ses sermons de toutes les occasions qu'amenait le développement naturel de son sujet pour condamner énergiquement les spectacles qui passionnaient alors la haute société. « Vous nous demandez souvent si les spectacles et les autres plaisirs publics sont innocents pour des chrétiens. Je n'ai à mon tour qu'une demande à vous faire. Sont-ce des œu-

autres, tenaient chez elles un jeu public. (Depping, correspondance administrative sous Louis XIV). — La comtesse de Livry, dit Marais, dans son journal (août 1722), a gagné 300,000 livres au vicomte de Turenne, en jouant avec lui tête à tête au pharaon.

(1) V. Correspondance inédite de Mme du Deffand. Notice préliminaire.

vres de satan ou des œuvres de Jésus-Christ?... Quoi !... les spectacles, tels que nous les voyons aujourd'hui, plus criminels encore par la débauche publique des créatures infortunées qui montent sur le théâtre, que par les scènes impures ou passionnées qu'elles débitent, les spectacles seraient des œuvres de Jésus-Christ !... Jésus-Christ paraîtrait sur les théâtres en la personne d'un acteur, d'une actrice effrontée, gens infâmes, même selon les lois des hommes ! mais ces blasphèmes me font horreur ! Jésus-Christ présiderait à des assemblées de péché où tout ce qu'on entend anéantit sa doctrine, où le poison entre par tous les sens dans l'âme, où tout l'art se réduit à inspirer, à éveiller, à justifier les passions qu'il condamne ! »

Ces paroles pourraient paraître trop sévères si le théâtre, à cette époque, n'avait attiré la foule qu'avec des tragédies comme *Britannicus* et *Cinna*. Mais les beaux vers étaient déjà la moindre séduction des spectacles, les divertissements, les opéras, les bals étaient loin d'offrir une récréation d'un ordre aussi élevé que les chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine. Sans avoir l'esprit chagrin on pouvait dire de tel spectacle ce que M. Pelletan a dit du théâtre contemporain : « Ce n'est même plus la débauche de l'esprit, c'est la débauche du regard (1). » D'ailleurs Massillon ne pouvait pas avoir une morale plus relâchée que celle de Bossuet et adoucir les *Maximes sur la comédie* publiées peu d'années auparavant. En flétrissant les comédiennes de son temps, Massillon n'était que l'écho de Bossuet qui n'avait pas craint de demander : « Quelle mère, je ne dis pas chrétienne, mais tant soit peu honnête n'aimerait pas mieux

(1) Sermon sur *le petit nombre des élus*. Lire aussi la dernière partie du Sermon sur *le mauvais riche*.

(2) Corps Législatif, séance du 20 mars 1866.

voir sa fille dans le tombeau que sur le théâtre ? » Les acteurs étaient encore excommuniés en France non-seulement par l'église mais par la société elle-même. Aux yeux des moralistes les spectateurs qui allaient les applaudir méritaient les mêmes anathèmes. « Si les peintures immodestes, dit Bossuet, causent naturellement ce qu'elles expriment... combien plus sera-t-on touché des expressions du théâtre, où tout paraît effectif, où ils ne sont point des traits morts, des couleurs sèches, qui agissent, mais des personnages vivants, de vrais yeux ou ardents ou tendres, et plongés dans la passion, de vraies larmes dans les acteurs qui en attirent d'autres dans ceux qui les regardent, enfin de vrais mouvements qui mettent en feu tout le parterre et toutes les loges. » — « On voit par expérience à quoi s'est enfin terminée t oute la réforme de la comédie qu'on a voulu introduire de nos jours. Le licencieux grossier et manifeste est demeuré dans les farces, dont les pièces comiques tiennent beaucoup : on ne peut goûter sans amour les pièces sérieuses ; et tout le fruit des précautions d'un grand ministre qui a daigné employer ses soins à purger théâtre c'est qu'on y présente aux âmes infirmes appats plus cachés et plus dangereux. »

Comment les prédicateurs pouvaient-ils ne pas accuser le théâtre d'exciter les passions les plus difficiles à dompter? Les hommes du monde eux-mêmes reconnaissaient le danger des représentations dramatiques. Plus d'une fois Voltaire s'est plaint de ce qu'on ne pouvait intéresser le public, en France, avec des tragédies sans amour. Lorsque La Bruyère dit que il semble que le roman et la comédie pourraient être aussi utiles qu'ils sont nuisibles, n'avoue-t-il pas qu'ils ont besoin d'être transformés pour devenir des récréations innocentes? Boileau ne semble-t-il pas avoir aimé la prose de

Bossuet dans les vers suivants de sa dixième satire?

De quel air penses-tu que ta sainte verra
D'un spectacle enchanteur la pompe harmonieuse,
Ces danses, ces héros à voix luxurieuse;
Entendre ces discours sur l'amour seul roulants
Ces doucereux Renauds, ces insensés Rolands;
Saura d'eux qu'à l'amour, comme au seul Dieu suprême,
On doit immoler tout jusqu'à la vertu même;
Qu'on ne saurait trop tôt se laisser enflammer;
Qu'on n'a reçu du ciel un cœur que pour aimer;
Et tous ces lieux communs de morale lubrique
Que Lulli réchauffa du feu de sa musique?
Mais de quels mouvements dans son cœur excités
Sentira-t-elle alors tous ses sens agités!

Je m'étonne qu'après ces vers sur l'influence des spectacles, publiés en 1694, l'année même où Bossuet écrivit les *Maximes sur la comédie*, Boileau se soit plaint des opinions de Massillon sur le théâtre, exprimées soit en chaire soit en conversation. Le poëte satirique et le prédicateur auraient du être d'accord. « Quoi qu'en dise Massillon, écrivait Boileau le 17 septembre 1703, le poëme dramatique n'est mauvais que par le mauvais usage qu'on en fait (1). » Cette maxime peut être admise

(1) Voyez édition Blampignon : note du Sermon sur *le Petit nombre* des élus. — On a publié à la suite des *Œuvres de Racine*, une lettre d'Antoine Arnauld à Boileau, qui commence ainsi : « Ce ne sont pas les scrupules du Père Massillon qui ont été cause que j'ai tant différé à vous écrire de l'*Athalie* pour remercier l'auteur du présent qu'il m'en a fait. » Cette lettre est datée de Bruxelles, 10 avril 1691. Mais à cette époque, Massillon était à Vienne; il n'était âgé que de vingt-huit ans, et n'était pas encore prêtre. Il n'a été ordonné qu'en 1692. Il n'avait alors aucune notoriété et ne pouvait être appelé le Père Massillon. Je hasarderai une conjecture. Arnaud n'aurait-il pas écrit : Le P. M... ou le P. Mas... désignant ainsi Mascaron? Cet oratorien a souvent prêché devant la cour. Une lettre de la princesse Palatine, du 23 décembre 1694, nous apprend ce que le roi lui dit et ce qu'elle dit au roi, pendant un Sermon sur les spectacles, prêché par Mascaron, alors évêque d'Agen, et quelques mois après, la publication des *Maximes sur la comédie*.

par le moraliste le plus sévère, mais il n'en est pas moins vrai qu'il est très-facile de faire un mauvais usage du poëme dramatique, et que même au XVII^e^ siècle ce mauvais usage n'était que trop fréquent. Il n'en faut pas davantage pour justifier ce que Bossuet a écrit touchant le théâtre et ce que Massillon a prêché.

CHAPITRE VIII

Massillon cesse d'être prédicateur ordinaire du roi. — Le *Cas de conscience*. — Amis et ennemis de Massillon. — Ses lettres au P. Arcère et à l'abbé de Louvois. — Conversions opérées par ses sermons. — Massillon est-il un orateur sacré accompli ?

Après le Carême prêché en 1704 dans la chapelle de Versailles, Louis XIV, témoignant à Massillon combien il avait été satisfait de ses sermons, lui adressa ces paroles flatteuses : « Je veux, mon père, vous entendre tous les deux ans. » Le grand roi semblait contracter un engagement d'autant plus facile à tenir que l'année 1704 vit mourir Bossuet et Bourdaloue et que ces orateurs sacrés ne laissaient pas de successeurs plus dignes d'eux que Massillon. Pourtant des prédicateurs dont le nom est à peine arrivé jusqu'à nous lui furent préférés. Non-seulement Louis XIV n'entendit pas Massillon tous les deux ans, selon le désir qu'il avait exprimé et que partatageait la cour entière, mais il ne l'entendit plus du tout. Pendant les onze dernières années du grand règne, Massillon ne reparut plus dans la chaire de Versailles. Quelles furent les causes d'un pareil ostracisme ? — La jalousie et l'intrigue, répond Maury.

Les querelles religieuses dont le jansénisme fut l'origine où le prétexte semblaient s'être assoupies, depuis que Clément IX avait imposé les quelques années de

trève qu'on appela la paix Clémentine. Mais en 1704 la publication du *Cas de conscience* raviva de nouveau le feu qui couvait sous la cendre. — Faut-il absoudre, demandait-on, celui qui croit que les cinq propositions ne se trouvent pas dans Jansénius; que toutes les actions qui ne sont pas faites par l'impression de quelque mouvement d'amour de Dieu sont des péchés ; qu'en assistant à la messe avec l'affection au péché mortel on commet un nouveau péché ; etc. — Quarante docteurs répondirent affirmativement. Leur décision excita de vives réclamations. Elle fut condamnée par un bref du pape. Le cardinal de Noailles et plusieurs évêques censurèrent le *Cas de conscience*. La faculté de théologie de Paris, par une délibération en date du 4 septembre 1704 exclut de son sein les signataires de la décision qui refuseraient de se rétracter. La plupart révoquèrent leur signature, mais plusieurs continuèrent à se retrancher derrière le silence respectueux, prétendant qu'ils pouvaient garder dans leur for intérieur toutes les opinions condamnées et qu'ils n'étaient obligés qu'à ne pas contredire ouvertement les décisions du Souverain pontife. Contre ces hommes qui « employaient mille subterfuges pour troubler la paix de l'Église, » Clément XI publia la bulle *vineam Domini*. Avec le système du silence respectueux, disait le pape « on n'obéit pas à l'Église, on s'en joue. » Mais le jansénisme entrait dans sa seconde phase. Trop obstinés pour se soumettre aux plus formelles décisions des Souverains pontifes, les sectaires prétendirent que la bulle de Clément XI ne décidait rien et qu'elle ne les atteignait pas. Ces discussions entretenaient dans le royaume une agitation religieuse dont Louis XIV s'irritait sans pouvoir l'apaiser. Elle se jouait de son pouvoir absolu. Comment en finir avec ces subtils et opiniâtres dissidents sur une question de doctrine? Il ne dépendait

pas de lui d'assembler un concile général. C'était pourtant le seul moyen, puisqu'il avait fait déclarer au clergé de France, en 1682, que le pape n'était infaillible qu'autant que ses décisions étaient acceptées par la majorité des évêques. Impuissant contre les doctrines jansénistes, Louis XIV n'avait d'autre ressource que de retirer ses faveurs aux hommes qui les soutenaient et de les accabler de sa disgrâce. Mais, par suite de sa fausse position, quoiqu'il servît la vérité en traitant les jansénistes en ennemis, comme il n'obéissait ni au pape ni à un concile général il semblait n'obéir qu'aux jésuites.

La disgrâce trop méritée des jansénistes devait entraîner celle des oratoriens en général et de Massillon en particulier. Les adversaires de la morale rigoriste formaient eux aussi un parti puissant, ils ne négligeaient aucune occasion de combattre par la langue et par la plume les adversaires de la morale relâchée. Plusieurs sermons du prédicateur dont l'Oratoire était justement fier donnaient à la critique de quoi s'exercer. Le P. La Chaise dut trouver que l'amour affectif et l'amour effectif y étaient aussi peu distingués que dans l'épître de Boileau. Mme de Maintenon entendait certainement Massillon avec plaisir. « Il a la même diction dans la prose, disait-elle, que Racine dans la poésie. » Mais après les troubles suscités par le *Cas de conscience* et par les *Réflexions morales*, pouvait-elle souhaiter que l'honneur de prêcher dans la chapelle de Versailles fût accordé à un Père de cette congrégation de l'Oratoire qui avait nourri dans son sein Quesnel, Duguet et tant d'autres inflexibles soutiens de la coterie janséniste (1) ?

(1) Avant 1704 les Pères de l'Oratoire prêchèrent souvent devant la cour. Mascaron prêcha les Avents de 1666, 1668, 1671, 1679, 1683, 1694 et les Carêmes de 1667, 1669 1670, 1675; le P. Hubert le Carême de 1683; le P. Joanen les Carêmes de 1686, 1688, 1699 ; le P. La Roche les Carêmes de 1691 et 1692, le P. Maure les Avents

Mme de Maintenon avait un autre grief contre Massillon : il n'aimait pas assez le roi. Pour lui plaire il ne suffisait pas d'être dévoué au roi ; il fallait l'aimer aveuglément (1). Comme il arrive à tous les partis qui ne sont pas en faveur et que le souverain sacrifie à un parti rival, les jansénistes, pour employer une expression moderne, étaient des hommes d'opposition. Loin d'applaudir tous les actes de Louis XIV, ils les blâmaient quelquefois sévèrement. Comment n'auraient-ils pas contrôlé la politique du roi, eux qui avaient la prétention d'enseigner la théologie au pape. Louis XIV n'éblouissait plus de sa gloire tout le royaume. Il était isolé dans son malheur et dans sa majesté. Tout en respectant sa vieillesse, les mécontents attendaient avec une impatience mal déguisée l'heure de sa mort qui devait amener des changements désirés. Parmi ces mécontents, dont plusieurs avaient de justes sujets de l'être, les principaux se groupaient autour du duc d'Orléans. Les parlementaires comptaient sur lui pour rétablir leurs droits méconnus ; les jansénistes comptaient sur lui pour gouverner les affaires religieuses, et de persécutés devenir

de 1701 et 1704; Massillon l'Avent de 1699 et les Carêmes de 1701 et 1704. — Depuis le dernier Carême de Massillon jusqu'à la mort de Louis XIV les prédicateurs du roi ne furent plus choisis parmi les oratoriens. Ce ne fut qu'en 1717 que la cour entendit de nouveau, pendant le Carême, un oratorien, le P. Terrasson.

(1) Un trait suffira pour faire comprendre comment Mme de Maintenon entendait qu'on aimât le roi. Elle annonça un jour aux jeunes filles de Saint-Cyr qu'une victoire venait d'être remportée. Ces enfants exprimèrent naïvement la joie que leur causait cette nouvelle. Mme de Maintenon demanda à chacune d'elles ce qui la touchait le plus dans ce succès. — Cela nous achemine à la paix, dit l'une. — Cela soulage le peuple, dit l'autre. Ainsi de suite. Une dernière répondit : Cela fait plaisir au roi. — Ah ! enfin, dit Mme de Maintenon, voilà la première qui y pense ; c'est elle qui a raison. Oui, mes enfants, voilà comme il faut aimer le roi. (Œuvres de Mme de Maintenon, édit. Lavallée, IV, 185.)

persécuteurs. Quelques amis de Fénelon, quelques ennemis de l'intolérance royale fortifiaient cette opposition. L'oraison funèbre de Louis XIV et le *Petit Carême* nous prouvent que Massillon partageait, si je puis m'exprimer ainsi, les opinions libérales de Daguesseau, de Duguet et d'une foule d'autres qui préféraient à l'autocratie absolue la monarchie tempérée telle que l'avait rêvée l'auteur du *Télémaque* et telle que l'avait comprise le duc de Bourgogne. Daguesseau, pour contenir dans de justes bornes l'autorité absolue du souverain aurait voulu que l'autorité du parlement fût plus réelle. « Être comme la voix de la patrie, disait-il, qui réclame toujours la règle et la loi, qui, dans les temps difficiles, proteste sagement pour le bien public, et dans les jours plus tranquilles rappelle le souvenir de l'ancien ordre de l'État et ramène la patrie à ses véritables principes, telle est non-seulement la gloire mais l'obligation d'une compagnie qui est comme la dépositaire des intérêts publics. »

Un ami de Daguesseau et de Massillon, Duguet, qui avait rédigé pour la mère du chancelier un traité sur la « conduite d'une dame chrétienne, pour vivre saintement dans le monde, » écrivit pour le fils aîné du duc de Savoie l'*Institution d'un prince* (1). On y trouve plus d'une critique indirecte du gouvernement de Louis XIV. « Un prince, dit Duguet, ne doit pas confondre la souveraine autorité avec le pouvoir arbitraire..... Un prince

(1) Duguet eut aussi pour amis Arnaud et Quesnel et se réfugia comme eux à Bruxelles pour résister avec plus de liberté à la bulle *Unigenitus*. Il commença le livre de l'*Institution d'un prince* dans l'abbaye de Tamiers, près d'Annecy. De retour à Paris, après la mort de Louis XIV, il acheva les deux premières parties, les fit transcrire et les envoya au duc de Savoie par le sieur Blondin, domestique du célèbre Rollin. (Notice sur Duguet, en tête de l'*Institution d'un prince*, édition de Londres, 1743.)

est bien instruit de deux choses : l'une est que le peuple est incapable d'une entière liberté, l'autre qu'il ne mérite pas une entière servitude. Il sait conserver un *sage milieu* entre un gouvernement faible, qui serait pernicieux au peuple et un gouvernement injuste qui l'opprimerait. » Avec ce désir d'un sage milieu, Duguet n'est pas très-éloigné du régime parlementaire. « La manière la plus naturelle, dit-il, d'établir sur le peuple des taxes nouvelles est de les faire accepter par les états assemblés. Il n'y a rien dont le peuple ne soit capable quand on prend confiance en lui et qu'on paraît l'admettre dans les conseils publics. » Duguet ne soupçonne pas la doctrine du libre échange, les ressources du crédit lui sont inconnues, il voudrait interdire le prêt à intérêt, mais il demande le morcellement de la propriété. « Un roi intelligent doit employer tous les moyens possibles pour mettre en valeur toute la terre de son royaume. L'un des premiers est de faire en sorte que chaque père de famille qui demeure dans les bourgades et les hameaux ait quelque portion de terre qui lui appartienne en propre, afin que ce champ, qui lui est plus cher qu'aucun autre, soit cultivé avec soin, que sa famille s'y intéresse, qu'elle s'y attache, qu'elle y subsiste et qu'elle soit par là retenue dans le pays (1). » Duguet recommande au jeune prince de Savoie de ne pas bâtir des palais de Versailles. « Que le souverain soit principalement en garde contre l'amour du luxe, des embellissements, des délices. » Il lui montre à quels revers s'exposent les princes qui font craindre aux autres leur ambition et qui « s'imaginent être grands, parce qu'ils sont orgueilleux et injustes. » Comment ne pas reconnaître Louis XIV dans ce trop fidèle tableau ? «... Il excite la jalousie des princes voisins, qui s'unissent pour réprimer son ambi-

(1) *Institution d'un prince*, 2e partie, ch. XII, art. 2.

tion, qui l'obligent à se défendre, au lieu de les attaquer, et qui tâchent de le réduire à un tel état qu'il ne puisse les intimider. Il est contraint d'acheter la paix qu'il avait lui-même troublée, de restituer pour cela des places usurpées et d'en raser d'autres, qu'il avait fortifiées avec des dépenses infinies. Il est forcé de passer les dernières années de sa vie dans la guerre, au lieu du repos qu'il s'y était promis ; elle devient plus générale et plus animée lorsque il en est las et qu'on sait bien qu'il désire de la terminer à des conditions honteuses. On commence à le mépriser, lorsque il n'est plus en état de mépriser les autres. On lui demande plus qu'il n'a pris. On veut lui enlever son ancien héritage, pour le faire repentir de ses usurpations. » Ainsi se vengeaient les jansénistes. On pouvait leur interdire la chaire de Versailles, mais on ne pouvait ni les empêcher d'écrire ni empêcher leurs amis d'acheter leurs livres.

Massillon qui, en écrivant le *Petit Carême*, semblait s'être inspiré du *Télémaque*, était assez lié d'amitié avec Daguesseau et Duguet pour qu'on pût supposer qu'il était d'accord avec eux sur les questions politiques autant que sur les questions religieuses. Ses rapports avec des hommes notoirement jansénistes ou notoirement mécontents, expliquent assez clairement pourquoi il ne fut plus choisi pour prêcher l'Avent ou le Carême devant le roi. Il n'est pas nécessaire de chercher avec d'Alembert, les motifs de sa disgrâce dans les bruits calomnieux que « l'intrigue et la jalousie » essayaient de propager et ne parvinrent pas à faire accepter. Il est certain que peu de temps après son second Carême à Versailles la vie de Massillon fut odieusement incriminée (1). Les

(1) Dans une anecdote « dénuée de toute authenticité, » Chamfort prétend que Massillon était occupé d'une manière mondaine de Mme de Simiane, petite-fille de Mme de Sévigné. Si

jansénistes n'ont pas épargné les calomnies à leurs adversaires; ne soyons pas surpris si plusieurs de ceux qu'ils s'efforçaient de rattacher à leur parti ont été accusés injustement. Il importe, dit très-bien M. Sainte-Beuve, non de discuter, mais de repousser, et par la bouche de Massillon, ces accusations diffamantes. Laissons le plus sagace et le plus érudit de nos critiques discuter ce point délicat. « Il arriva à Massillon, après ses premiers succès, ce qui arrive à tout prédicateur éloquent et célèbre. Il fut recherché, on accourut à lui, on le força de quitter cette retraite de la maison Saint-Honoré où il vivait humble, studieux et occupé de la méditation de l'Eternité. Y eut-il un moment où Massillon ne fut point assez en garde contre ce monde malicieux et perfide qui l'entourait et qui ne demandait que prétextes à raillerie? Se laissa-t-il trop engager, en effet, à ces demandes de direction qui lui venaient de toutes parts et que des femmes encore à demi-mondaines lui adressaient à l'envi? Il aimait naturellement la bonne compagnie : s'y laissa-t-il un peu trop gagner en apparence? alla-t-il passer, dès 1704 les vacances d'automne dans les terres et les châteaux où on l'invitait? Il est possible qu'à ce moment où il entrait dans la célébrité il ait commis quelque imprudence de ce genre, et les railleurs à l'affût, ne pouvant ôter à sa parole puissante de son onction et de son charme, essayèrent de lui

le fait était vrai on en trouverait quelque indice dans les lettres de Mme de Coulanges. Les contemporains de Massillon ont nommé la marquise de l'Hôpital, femme du célèbre géomètre, auteur de l'*Analyse des infiniment petits*. Massillon la dirigeait, dit-on, dès 1703, et il alla passer les vacances chez elle, à Saint-Mesme, en 1704. Elle venait de perdre son mari ; ce fut un prétexte suffisant pour faire circuler des couplets injurieux. Fontenelle, cependant, a célébré les vertus domestiques du marquis et de la marquise de l'Hôpital. « Leur union, dit-il, a été jusqu'au point qu'il lui a fait part de son génie pour les mathématiques. »

ôter de son autorité. Il semble en plusieurs de ses sermons y avoir songé et y avoir répondu. Qu'on lise dans cette pensée le sermon sur l'*Injustice du monde envers les gens de bien* et celui surtout sur la *Médisance*. » Les traits de la médisance, dit-il, ne sont jamais plus vifs, plus brillants, plus applaudis dans le monde que lorsqu'ils portent sur les ministres des saints autels. « Le monde, si indulgent pour lui-même, semble n'avoir conservé de sévérité qu'à leur égard et ils ont pour eux des yeux plus censeurs et une langue plus empoisonnée que pour le reste des hommes. » Il caractérise en termes vifs et précis toutes les suites de cette médisance, d'abord futile et légère, « ce rien qui va emprunter de la réalité en passant par différentes bouches. » Ce qui n'était d'abord qu'une simple plaisanterie, qu'une conjecture maligne, va devenir bientôt une affaire sérieuse, un décri formel et public, le sujet de tous les entretiens. « C'est un scandale qui veut survivre, s'écrie Massillon; les histoires scandaleuses des cours ne meurent jamais avec leurs héros : des écrivains lascifs ont fait passer jusqu'à nous les satires, les déréglements des cours qui nous ont précédés, et il se trouve parmi nous des auteurs licencieux qui instruisent les âges à venir des bruits publics, des événements scandaleux et des vices de la nôtre. » Ces paroles pourraient s'écrire comme épigraphe et comme sentence en tête du recueil tout entier de Maurepas (et d'une foule d'autres recueils et mémoires manuscrits ou inprimés). Quant à Massillon, pour couper court à une question qui n'en saurait être une et à une justification à laquelle il ne faut point descendre, il suffit avec lui de redire : « Un prêtre corrompu ne l'est jamais à demi (1). »

Massillon pouvait se consoler des calomnies anonymes

(1) Causeries du lundi, t. IX, p. 22 et suiv.

que l'envie et la méchanceté faisaient circuler dans l'ombre ; d'illustres amitiés l'entouraient d'une affectueuse estime qui honorait à la fois l'homme et l'orateur. Les rapports qui l'unissaient à divers savants de son temps nous sont prouvés par trois lettres de lui qui sont parvenues jusqu'à nous et qu'on sera bien aise de trouver ici. La première est adressée à l'orientaliste Antoine Arcère, qu'il avait connu à l'Oratoire.

Né à Marseille le 5 octobre 1663, Antoine Arcère fit ses études dans le collége des pères de l'Oratoire, où Massillon devint son condisciple et son ami. Ils entrèrent la même année dans la congrégation de l'Oratoire, à Aix, et se rendirent ensemble à Arles pour y étudier la théologie. Le jeune Arcère avait un goût irrésistible et une aptitude rare pour l'étude des langues. Il apprit en peu d'années l'hébreu, le grec, le syriaque, l'arabe, le persan, le turc, l'éthiopien et la plupart des langues européennes. Il avait composé pour son usage des grammaires de toutes ces langues. Après être resté dix ans dans la congrégation de l'Oratoire il en sortit pour se perfectionner dans les langues orientales aux lieux mêmes où elles étaient parlées. En 1691 il partit pour l'Orient et y séjourna plus de deux ans. Pour rendre service aux missionnaires il composa un dictionnaire français-turc. De retour à Marseille, et son dictionnaire terminé, il écrivit à l'abbé Bignon, alors directeur de l'imprimerie royale, pour obtenir de faire imprimer aux dépens du roi un livre qui n'avait été entrepris que pour son service. « Si je ne me trompe, lui disait-il, le commerce et la religion tireront un égal avantage de mon travail. » (Lettre du 21 juin 1696). L'abbé Bignon lui répondit, quelques mois après, qu'il estimait fort son mérite et l'utilité de son dictionnaire, mais que ce livre ne pouvait être imprimé aux frais du roi, attendu que la guerre

avait fait retrancher bien des dépenses et, en particulier, avait fait supprimer le peu que l'on donnait pour les impressions du Louvre. Il conseillait à l'auteur de s'adresser aux libraires et ajoutait qu'il ne doutait pas du succès de la première édition. Arcère serait parvenu sans doute à faire imprimer son dictionnaire s'il n'avait pas quitté l'Oratoire. Un livre tel que le sien avait besoin d'être offert par une congrégation puissante pour être accepté par un libraire. Tous ses amis de l'Oratoire l'engageaient à rentrer dans une communauté où ses talents pouvaient être utilisés. Massillon surtout le pressa vivement. Il lui écrivit le 2 février 1697 :

« Il y a bien du temps, mon cher monsieur, que je pense à vous et que j'avais résolu de vous écrire. La tendre amitié qui nous avait liés depuis notre enfance et la connaissance particulière que j'avais de ce que vous valez, me rendit sensible à votre sortie. Si j'eusse été à portée, je vous avoue que je n'eusse rien oublié pour vous empêcher de nous quitter. Il est bien tard pour vous marquer ma douleur là-dessus, mais l'amitié ne prescrit point ; et d'ailleurs, comme mes sentiments pour vous ne se sont jamais effacés de mon cœur, ils sont encore nouveaux pour moi, et votre perte est le dernier chagrin qui me soit arrivé. Mais, mon cher, êtes-vous de ces savants opiniâtres qui se font un mérite d'être seuls de leur sentiment et de n'en jamais démordre ? Vous étiez autrefois docile aux conseils de vos amis, et avec toutes vos dispositions pour les siences, je vous en trouvais bien autant pour une douce et tendre société. Que faites-vous donc, dans votre famille, chargé de mille talents qui pouvaient honorer un corps ? On n'a pas eu pour vous dans l'Oratoire, peut-être, tous les égards qu'on devait à tout ce que vous promettiez et à tout ce que vous étiez déjà. Mais vous connaissez les corps libres : il est peu de

particuliers qui s'intéressent à l'honneur de la communauté. Vous aimez les livres et la solitude. Ainsi une vie commune et régulière ne vous ferait pas obstacle. C'est dommage, mon cher ami, qu'un homme comme vous pourrisse dans un fond de province et n'étudie que pour étudier. Auriez-vous une si grande opposition à venir à Paris vous rendre à un corps à qui vous vous devez et pour lequel vous êtes né? Vous pouvez compter sur toutes les facilités et sur tous les agréments imaginables, de la part de notre nouveau général. Il aime les gens de lettres, il en cherche de tous côtés. Il veut en assembler un bon nombre à Paris et les faire travailler tous ensemble à quelque ouvrage utile à l'Eglise. Un homme comme vous serait ici d'un secours infini. Vous vous feriez honneur, vous nous en feriez, vous serviriez l'Eglise d'une manière digne de vous, et vous rejoindriez l'ami le plus tendre et le plus sincère que vous ayez jamais eu. Le gouvernement de l'Oratoire, sous ce nouveau général, est tout à fait changé, et son règne va être celui des gens de lettres et de mérite. Il s'attache à faire fleurir l'Oratoire de ce côté-là. Voyez, mon cher, ce qui pourrait vous faire de la peine dans la démarche que je vous propose, et me le mandez. Encore une fois vous n'êtes pas à votre place. Je vous parle en ami sage et qui vous a toujours solidement aimé. Adieu, mon cher, j'attends votre réponse avec assez d'impatience (1). »

Arcère n'était pas éloigné de céder aux désirs de Massillon, mais il voulait achever son grand dictionnaire

(1) Cette lettre précieuse et peu connue a été publiée pour la première fois en 1828, dans le *Conservateur marseillais*, tome premier (et unique) p. 46. Marseille, imprimerie d'Achard. — Le dictionnaire français-turc d'Antoine Arcère passa, après la mort de l'auteur, entre les mains de son neveu, Louis Arcère, de l'Oratoire, né à Marseille en 1698. N'ayant pu trouver le temps d'y mettre la dernière main, Louis Arcère légua le manuscrit de son oncle à la bibliothèque du roi.

avant de rentrer dans l'Oratoire. La mort ne lui en laissa pas le temps. Ses travaux incessants avaient ruiné sa santé. Il mourut à Marseille, le 23 janvier 1693, à l'âge de trente-cinq ans. Avant de perdre cet ami d'enfance, Massillon s'était attaché par des liens étroits un autre savant qui devait aussi mourir jeune, Camille Letellier, abbé de Louvois.

Quatrième fils du ministre laborieux et hautain dont Louis XIV détestait la personne tout en ne pouvant se passer de ses services, l'abbé de Louvois était né à Paris le 11 avril 1675. Son père lui donna les maîtres les plus habiles qu'on pût trouver et il fit de si rapides progrès dans l'étude des langues classiques qu'il mérita d'être cité comme un prodige dans l'histoire des enfants célèbres. Dès l'âge de neuf ans il fut pourvu de plusieurs bénéfices et de la charge de grand maître de la librairie. On y joignit bientôt, sous le titre général de bibliothécaire, la double place de conservateur de la bibliothèque et d'intendant du cabinet des médailles. A l'âge de douze ans, il soutint un examen public sur l'*Iliade* et l'*Odyssée* et répondit aux questions que lui adressa Bossuet de manière à satisfaire l'illustre prélat. Ses études terminées, il prit le doctorat en Sorbonne et fut envoyé en Italie, pour y chercher des livres rares, des manuscrits curieux, des antiquités de tout genre. Il partit au mois d'octobre 1700, emmenant avec lui, comme secrétaire, Jean-Baptiste Louail. S'il faut en croire les lettres de ce sécretaire, l'abbé de Louvois n'était pas absorbé par les antiqutés romaines au point de négliger le monde où il avait un facile accès, soit à cause du nom qu'il portait, soit à cause de la position de son frère, le jeune ministre Barbézieux. S'il est facile de trouver des ruines en Italie, il est encore plus facile d'y rencontrer des distractions mondaines. A son retour de Rome, d'où il rapporta un grand nombre de

livres précieux, dont il enrichit la bibliothèque confiée à ses soins, l'abbé de Louvois fut nommé grand vicaire de son oncle Letellier, archevêque de Rheims. Il remplit les devoirs de cette charge avec plus de zèle qu'on n'en attendait d'un érudit et s'appliqua surtout à procurer aux jeunes écclésiastiques des moyens d'instruction. L'évêché de Clermont lui fut offert en 1717, mais il souffrait alors d'une maladie cruelle qui ne lui permit pas d'accepter le fardeau de l'épiscopat. Il mourut des suites de cette maladie le 5 novembre 1718. Saint-Simon l'a jugé, avec sa méchanceté ordinaire qui suppose aux meilleures actions des motifs intéressés. « L'abbé de Louvois, dit-il, refusa l'évêché de Clermont sous prétexte de sa santé, en effet, parce qu'il s'était attendu longtemps aux plus grands postes et qu'il se trouvait vieux pour en accepter un si médiocre..... A peine commençait-il à poindre lors de la mort de son père, qui était perdu bien auparavant. Barbézieux, crossé par le roi, comme un jeune homme des débauches et des disparates duquel il était très-souvent mécontent, n'eut pas le loisir de mûrir et de s'accréditer assez pour vaincre auprès du roi les soupçons que les jésuites et M^me^ de Maintenon, par Saint-Sulpice, lui donnaient sans cesse de l'éducation ecélésiastique du neveu de l'archevêque de Rheims, que les jésuites avaient toujours regardé comme leur ennemi et donné par conséquent pour un dangereux janséniste. Ce manége avait perdu l'abbé de Louvois dans l'esprit du roi et quelques bagatelles de première jeunesse qu'en ce genre il ne pardonnait jamais. Ainsi l'abbé de Louvois avait vu les premiers postes lui échapper, mais il n'avait pu s'accoutumer à en perdre l'espérance depuis même que sa situation était devenue ordinaire par la perte du ministère de son frère et de son oncle. Il était demeuré assez de crédit et d'établissement parmi ses frères et sœurs pour le nour-

rir et tout attendre de la facilité du régent. Quand il vit ses espérances trompées par l'évêché de Clermont, il ne put en digérer l'humiliation et il aima mieux hasarder de ne sortir point du second ordre. Le P. Massillon, père de l'Oratoire, célèbre par ses sermons, en profita (1). » Saint-Simon est d'une injustice irritante. Souffrant d'une maladie cruelle dont une douloureuse opération ne put retarder le dénouement, comment l'abbé de Louvois aurait-il accepté l'épiscopat? Obligé de refuser l'évêché de Clermont, il recommanda au régent Massillon, son ami, que déjà recommandaient suffisamment ses mérites personnels. Massillon ne prévoyait pas qu'il occuperait un jour le siège refusé par l'abbé de Louvois, lorsque le 2 janvier 1701 il écrivit cette première lettre à son ami qui venait d'être envoyé en Italie :

« Je commence, Monsieur, à user de la liberté que vous m'avez donnée. Il est juste de vous demander au commencement de ce siècle la continuation de vos bontés et de demander au Seigneur, pour vous, la continuation et l'accroissement de ses miséricordes. Vous devez être jusqu'ici bien content de votre voyage. A peine avez-vous paru à Rome que vous nous avez donné un pape des premiers temps (2). Du moins on le dit ainsi vers la rue de Saint-Louis ; mais au faubourg Saint-Jacques on attend, et quoique on y aime les premiers siècles, je ne vois pas qu'on se presse d'y battre des mains (3). Peut-être se

(1) Mémoires de Saint-Simon à l'année 1717.

(2) Jean François Albani, né à Pesaro en 1669, cardinal en 1690, élu pape le 24 novembre 1700, prit le nom de Clément XI. Son élection fut due en partie à l'influence du cardinal de Bouillon, grand aumônier de France, nommé en 1698 ambassadeur de France à Rome, où il mourut en 1715.

(3) Les Jésuites avaient leur maison principale rue Saint-Antoine, près la rue Saint-Louis, au Marais. (C'est aujourd'hui l'église Saint-Louis-Saint-Paul). — Au faubourg Saint-Jacques était l'abbaye de Port-Royal, (aujourd'hui hospice de la maternité) qui soutenait la cause des jansénistes.

trompe-t-on des deux côtés ; car nous autres, Français, nous sommes sujets à être dépaysés et à prendre le change. Vous rétablissez à Rome, Monsieur, de ce côté-là l'honneur de la nation. Vous y avez porté tout ce qu'il faut, pour ne se méprendre sur rien et faire bon usage de tout. Je dis de tout et des abus même ; il est bon de les voir dans leur source pour en mieux connaître les faiblesses et la vanité. Du moins, Monsieur, si l'Italie n'a rien à vous donner du côté de la matûrité, qu'elle ne vous ôte rien du côté de la santé, et reportez-nous toute celle que vous aviez quand vous sortîtes de France. Je crois que vous préviendrez les grandes chaleurs et par là vous éviterez les incommodités du séjour de Rome. Je n'envie de toutes les merveilles que vous y voyez que la consolation que vous avez de pouvoir aller quelquefois prier sur le tombeau des saints apôtres et y respirer ces restes d'esprit apostolique que leurs cendres inspirent encore. *J'aimerais bien mieux les aller puiser là qu'au Vatican.* Vous savez, Monsieur, tout ce qui se passe à Paris et il serait inutile de vous écrire des nouvelles. M. de Barbézieux a eu deux ou trois accès de fièvre, mais ce n'est rien (1) : comme les affaires ont augmenté et qu'il a beaucoup travaillé, le travail l'a un peu échauffé. C'est M^me^ de Louvois (2), qui me fit l'honneur avant-hier de me venir voir, qui me donna cette nouvelle. Je suis, etc. »

Cette lettre nous prouve qu'au moment où elle fut écrite, Port-Royal pouvait compter Massillon au nombre de ses

(1) Louis-François-Marie Letellier, fils du marquis de Louvois et frère de l'abbé de Louvois. Né en 1668, il fut, après la mort de son père et quoique très-jeune, investi des fonctions de ministre de la guerre. Il s'occupa beaucoup plus de ses plaisirs que des affaires et mourut en 1701, lorsqu'il commençait à prendre goût au travail.

(2) Anne de Souvré, marquise de Courtanvaux, mariée le 19 mars 1662 au marquis de Louvois, morte le 2 décembre 1715.

amis. Il y parle du Vatican et des jésuites avec une pointe de malice qui aurait fait sourire Quesnel. Le sévère prédicateur était déjà en relation avec la haute société. Mme de Louvois n'était pas sans doute la seule personne du grand monde qu'attirait sa jeune réputation. L'état de M. de Barbézieux devint bientôt plus alarmant que Massillon ne le croyait ou ne voulait le laisser croire à l'abbé de Louvois. Quelques jours à peine après le départ de la lettre où sa maladie était annoncée le brillant courtisan mourut à la fleur de l'âge. Massillon écrivit à l'abbé de Louvois, le 10 avril 1701, une lettre de condoléance où il ne laissa parler que son cœur et sa piété.

« Je n'aurais jamais cru, Monsieur, qu'un devoir triste se fût mêlé parmi ceux que vous m'aviez permis de vous rendre pendant votre séjour à Rome. Mais le Seigneur se joue de nos pensées et de nos espérances et nous frappe toujours par l'endroit par où nous nous croyons être plus en sûreté. Prenant toute la part possible à votre affliction, je le bénis dans les vues de miséricorde qu'il a sur vous, Monsieur ; il vous ménage de grandes instructions domestiques et je suis bien sûr qu'elles ne vous seront pas inutiles. Vous perdez tout selon le monde en perdant M. de Barbézieux, mais selon Dieu cette perte peut devenir un grand profit et vous mettre au dessus du monde même. Je vous assure, Monsieur, que dans ce terrible événement je n'ai été occupé que de vous seul. Je connais la bonté de votre cœur, la tendresse particulière que vous aviez pour le défunt et celle qu'il avait pour vous, et je comprends bien que vous auriez eu besoin, pour soutenir un aussi rude coup, de toute votre religion et de tout le secours de vos amis. Je tâche de rendre à Madame de Louvois tous les soins dont je suis capable ; jugez de son accablement et du besoin qu'elle a aussi d'être consolée. Les grandes prospérités

sont mêlées de grandes amertumes. Heureux ceux qui en connaissent le néant et qui n'attendent pas à la mort à reconnaître que tout est vanité et affliction d'esprit ; je vous avoue que dans mon obscurité ces grands exemples ne laissent pas de m'instruire, et au sortir du monde, où je me trouve tout désolé et accablé de cette perte, la retraite me paraît un lieu aimable. Que ne puis-je avoir, Monsieur, l'honneur d'être près de vous dans ces tristes moments. Peut-être ne vous serais-je pas inutile, car un ami chrétien et sincère ne l'est jamais dans ces occasions. Je prie le Seigneur de vous consoler lui-même et de remplir dans votre cœur la place qu'y occupait celui que nous pleurons. Je serai toute ma vie, avec un respect véritable et un attachement infini, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur (1). »

Les honorables amitiés qui entourèrent Massillon, dès que son talent oratoire eut brillé de tout sont éclat, l'aidèrent à supporter les critiques injustes et les fausses accusations que suscite toujours une célébrité naissante. Mais ce qui devait surtout le consoler, lorsque le vague murmure de la calomnie arrivait jusqu'à son oreille, c'étaient les conversions nombreuses dont sa parole était l'occasion et l'instrument. On croit avec beaucoup de ressemblance, raconte Laharpe que c'est le sermon sur la parole de Dieu qui opéra une conversion qui fit beaucoup de bruit dans le temps, et dont j'ai entendu parler cent fois dans ma jeunesse comme d'un fait public et avéré. Un homme de la cour allait à un opéra nouveau

(1) Ces deux lettres de Massillon à l'abbé de Louvois ont été publiées pour la première fois dans l'*Athenæum français* par M. Frédérick Lock, qui a conservé fidèlement l'orthographe de l'original. « Parmi les singularités que l'on y remarque, quelques-unes ne sont probablement qu'accidentelles et échappées au courant de la plume ; d'autres, par exemple la suppression des doubles consonnes dans certains mots, peuvent paraître systématiques, ou au moins habituelles à l'écrivain. »

qui attirait de bonne heure un grand concours. Son carosse se trouva arrêté près des Quinze-Vingts par une double file de voitures, dont les unes étaient pour l'opéra et les autres pour l'église des Quinze-Vingts, qui était voisine du Palais-Royal, où était alors la salle de l'opéra. Cet homme impatienté, après avoir attendu assez longtemps, demanda ce qui pouvait occasionner cette concurrence de tant de voitures, la plupart en sens contraire On lui dit que c'était pour entendre Massillon qui allait prêcher. — «Ah! dit-il, je ne l'ai jamais entendu, et on en dit tant de merveilles! Il faut que je profite de l'occasion puisque je suis tout porté et que peut-être ne trouverai-je plus de place à l'opéra. » Il en trouva heureusement au sermon qui semblait s'adresser particulièrement à lui et lui dire: *Tu es ille vir*. Il en sortit tout autre qu'il n'y était entré, n'alla plus à l'opéra mais à l'église, et non plus par curiosité (1).

Un des premiers convertis de Massillon fut le colonel françois-Armand de Courville. Ce valeureux et brillant officier joignait à la physionomie la plus gracieuse tout ce qui peut attirer l'estime et l'affection. Il se mêla comme tant d'autres à la foule qui se pressait pour entendre les premiers sermons de Massillon. Les grandes vérités de la religion, exposées avec une force inaccoutumée, firent sur son âme une impression irrésistible. Il alla se jeter en larmes aux pieds du prédicateur et lui fit un aveu sincère de ses fautes. Dès ce moment et jusqu'au dernier jour de sa vie il pratiqua toutes les vertus chrétiennes avec la plus exacte et la plus édifiante fidélité. Il était colonel du régiment du Maine, lorsqu'il fut grièvement blessé, la veille de la bataille d'Almanza. Il allait être fait maréchal de camp mais il mourut peu de jours après des suites de sa blessure, à l'âge de quarante-six ans (en 1707). Telle était

(1) Laharpe, *Cours de littérature*, t. V. XIV.

sa réputation et tels furent ses bons exemples qu'on peut dire qu'il mourut en odeur de sainteté (1).

La conversion du comte de Forbin-Janson ne fit pas moins de bruit que celle du colonel de Courville. Né en 1654, d'une famille qui avait donné plus d'un héros à la patrie, François-Toussaint de Forbin-Janson se destina de bonne heure à la carrière militaire. A l'âge de vingt ans il eut une querelle avec un de ses amis. Un duel s'en suivit. Il eut le malheur de tuer son adversaire et se réfugia aussitôt en Allemagne pour se soustraire aux peines sévères portées contre les duélistes. Là il prit le nom de comte de Rosemberg, demanda et obtint aisément un grade supérieur dans l'armée. Il se distingua dans la guerre contre les Turcs et prit une part brillante à la célèbre victoire de Vienne, que l'immortel Sobieski remporta sur l'armée ottomane, et qui délivra définitivement l'Europe des menaces des musulmans. Peu de temps après, l'empereur Léopold déclara la guerre à la France. Le comte de Rosemberg ne voulut pas porter les armes contre sa patrie. Il offrit à Louis XIV ses services, qui furent acceptés. Nommé major dans un régiment allemand il fut employé dans l'armée qui combattait en Piémont sous les ordres de Catinat. Il fit des prodiges de valeur à la bataille de la Marsaille (1693). Couvert de blessures il perdit son sang à flots et s'évanouit. Il fut d'abord laissé sur le champ de bataille, puis retrouvé parmi les morts et transporté à l'ambulance. De là il fut conduit chez les jésuites de Pignerol qui le traitèrent avec tous les égards dus à sa naissance et à sa valeur. Il ne put respirer la paix et le bonheur de cette religieuse solitude sans rentrer en lui-même et songer à se donner à Dieu. Mais il fut guéri de ses blessures plus promptement qu'il ne l'espérait. Dès qu'il fut rétabli il se rendit

(1) V. Vie de Courville par la Rivière.

à Paris. Après la paix de Ryswick il abandonna la carrière des armes et se livra sans mesure à toutes les dissipations de la vie mondaine.

Pour partager une distraction qui passionnait tout le monde, il alla entendre prêcher Massillon. Il sortit bouleversé de ces sermons qui l'obligeaient à penser à son éternel avenir. Étant tombé malade il se hâta de faire appeler Massillon et lui ouvrit sa conscience. Il lui révéla qu'après la bataille de la Marsaille il avait fait vœu de se retirer à la Trappe s'il échappait à la mort. Massillon ne le pressa pas d'accomplir le vœu, et lui laissant le temps de la réflexion, il mit entre ses mains les ouvrages de l'abbé de Rancé. La lecture des livres de l'austère réformateur acheva de décider le comte de Forbin-Janson. Il se rendit à la Trappe, y prit l'habit religieux, le 7 décembre 1702, et reçut le nom de P. Arsène. Le duc de Toscane ayant demandé à l'abbé de la Trappe quelques-uns de ses plus fervents religieux, le P. Arsène fut envoyé avec cinq autres Pères, à l'abbaye de Buon-Solazzo. C'est là qu'il termina ses jours, en 1710, après avoir édifié tous ses frères qui le regardaient comme le modèle des religieux.

Nous ne pouvons passer sous silence un autre triomphe de l'éloquence de Massillon. Il nous montre avec quelle force cet orateur persuasif remuait les cœurs, les embrasait d'une ardeur subite et les rendait capables des sacrifices les plus généreux. Un jour que Massillon devait prêcher à Saint-Leu, Rollin, qui était alors principal du collége de Beauvais, conduisit ses élèves au sermon. Ils écoutèrent le prédicateur avec toute l'attention que des humanistes et des réthoriciens peuvent accorder à un orateur célèbre. Mais bientôt ils oublièrent son éloquence pour ne penser qu'à l'état de leur âme et à leurs devoirs. Tantôt il baissaient les yeux comme des

coupables convaincus de leurs fautes, et tantôt il les tenaient fixés sur le ministre de la parole sainte. Le sermon fini, ils retournèrent au collége dans un silence profond qui étonna tous les passants, peu habitués à tant de recueillement et de gravité. Plusieurs voulurent suivre à la lettre les conseils du prédicateur, s'imposer de rudes mortifications et se condamner à des jeûnes rigoureux. Il fallut modérer leur ardeur et s'opposer prudemment à leurs pieux excès. Si Massillon, au lieu de remuer leurs cœurs, ne se fût adressé qu'à leurs esprits, sa parole n'eût pas fait sur eux une si forte impression (1).

Tels furent les heureux succès du zèle de Massillon

(1) Rollin fut nommé principal du collége de Beauvais en 1697. L'abbé Vittement lui fit donner cette place, lorsque il fut appelé à la cour, pour être sous-précepteur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri. Rollin gouverna le collége de Beauvais jusqu'en 1712. Dans les notes de son poëme de l'*Éloquence*, le P. La Serre, de l'Oratoire, dit que ce fut un sermon sur la *Sainteté du chrétien* qui produisit cet effet inattendu. Nous ne trouvons pas de sermon sous ce titre dans les œuvres de Massillon, et nous croyons que le P. La Serre a voulu parler du sermon sur les *Caractères de l'esprit de J.-C. et de l'esprit du monde,* indiqué, dans les œuvres de Massillon, comme un sermon détaché qu'il a prêché le jour de la Pentecôte La seconde partie de ce sermon a pu décider les élèves du collége de Beauvais à s'imposer de rigoureuses mortifications. L'esprit de J.-C. y est présenté comme un esprit de renoncement et de pénitence. « Nous plaignons-nous devant Dieu, demande Massillon, de la faiblesse de notre chair et de ne pouvoir en faire, par des satisfactions rigoureuses, l'instrument de notre pénitence, comme elle l'a été de nos crimes? La punissons-nous du moins selon ses forces, si notre lâcheté et sa faiblesse ne nous permettent pas d'aller au-delà? Nous regardons-nous comme des criminels à qui tous les plaisirs sont interdits et qui ne peuvent éviter la mort éternelle qu'ils ont encourue par leurs crimes qu'en se condamnant à une mort temporelle, c'est-à-dire, en mourant tous les jours, par la pénitence, au monde, à la chair, à ses désirs et à toutes les créatures. » — Les élèves du collége de Beauvais devaient être préparés à cette morale sévère. Rollin était un ardent janséniste, un zélé partisan du diacre Pâris et des convulsionnaires de Saint-Médard.

dès les premières années de son apostolat. Bourdaloue en fut témoin. Vers la fin de sa carrière si bien remplie, il put se consoler en pensant que l'éloquence sacrée, qu'il avait élevée à un si haut degré de perfection, ne rentrerait pas avec lui dans la tombe. On dit qu'étant allé à l'église de Notre-Dame, pour entendre Massillon qui commençait à attirer la foule, il témoigna toute sa satisfaction et prédit que le jeune oratorien serait son digne successeur. Plusieurs de ses confrères lui demandèrent son avis. Il leur montra Massillon qui descendait de chaire et leur répondit en s'appliquant les paroles du précurseur : *Oportet illum crescere, me autem minui.* Cette réponse fait autant d'honneur au grand homme qui l'a prononcée qu'à celui qui en a été l'occasion. C'est une chose merveilleuse, observe très-bien Dussault, que la candeur, la naïveté avec laquelle les génies supérieurs de cette illustre époque se rendaient justice les uns aux autres. Bossuet, en parlant de Bourdaloue, disait : « Il est notre maître à tous. « Fénelon déplorant la mort de Fléchier, s'écriait : « Nous avons perdu notre maître. » Bourdaloue, à l'aspect de Massillon qui s'élève, s'applique ces paroles du précurseur sur le Christ : « Il faut que celui-là croisse et que je diminue. » — Dans son humilité, Bourdaloue se trompe. La gloire de Massillon ne devait pas diminuer la sienne. L'un et l'autre devaient rester, avec leurs qualités différentes, deux modèles également parfaits, également dignes d'être étudiés par tous ceux qui aspirent à marcher dans la carrière qu'ils ont si brillamment parcourue.

Avouons-le cependant : si nous admirons comme des chefs-d'œuvre qu'on ne méditera jamais assez les sermons de Bourdaloue et de Massillon, nous ne regardons ni l'illustre jésuite ni l'évêque de Clermont comme un type achevé d'orateur chrétien. Il est vrai qu'on ne peut lire

ce qu'ils ont écrit sans reconnaître qu'ils ont atteint, chacun à sa manière, l'idéal du genre. Ces sermons si fortement conçus et si élégamment écrits sont tellement clairs et limpides que rien n'échappe au lecteur, quoique ils soient déjà vieux de deux siècles. — D'où vient que je comprends tout ce que vous dites, même lorsque vous faites l'admiration de la cour ? demandait un jour à son fils, avec étonnement, la mère de Bourdaloue. La même question aurait pu être adressée à Massillon. Ses auditeurs comprenaient tout ce qu'il disait. Il savait que les orateurs sacrés ne font pas preuve d'esprit, quand il en faut pour les comprendre. La souveraine perfection du style d'un prédicateur, a très-bien dit Rollin, serait que, plein de grâces pour les savants, plein de clarté pour les ignorants, il plût également aux uns et aux autres (1). Massillon et Bourdaloue possédaient cet art difficile de plaire à tout le monde en se faisant comprendre par tout le monde. Leurs sermons seraient goûtés aujourd'hui encore, s'ils étaient prêchés (2). Mais pour être orateur il faut avoir d'autres qualités et d'autres aptitudes que celles qui font l'écrivain. Ce qui le distingue c'est l'art de parler et non l'art d'écrire ni celui de déclamer. Quoique Massillon nous ait laissé des sermons parfaits, nous ne pouvons le considérer comme un prédi-

(1) *Traité des études*, liv. IV, ch. II, art. 1er.

(2) Dans une importante paroisse d'une des plus grandes villes du midi, il y a quelques années, le prédicateur engagé pour le Carême ne put tenir sa parole. Comme le curé se trouvait très-embarrassé, un de ses vicaires offrit ses services qui furent acceptés. Le premier dimanche de Carême il débuta ainsi : « Mes frères, le prédicateur qui s'était chargé de la station quadragésimale n'a pu venir ; il sera remplacé par Massillon, si vous le voulez bien. Ayant, grâce à Dieu, une heureuse mémoire, je vous prêcherai un sermon de Massillon, le dimanche, le mardi et le jeudi. » — Ce Carême dépassa toutes les espérances du vicaire et du curé ; la ville entière voulut l'entendre.

cateur accompli (1). Il lui manquait le don de l'improvisation, c'est-à-dire la faculté de parler de l'abondance du cœur sans avoir confié péniblement à la mémoire des phrases rédigées dans le silence du cabinet. Massillon était l'esclave de son manuscrit. Il se plaignait souvent, « d'être obligé d'apprendre tous les jours sa leçon comme un écolier. » Sa mémoire était prompte et fidèle, mais elle lui fit défaut plus d'une fois et l'obligea de recourir à son cahier. Prêchant un jour à Versailles, il s'arrêta un instant pour se rappeler la suite de son discours. Louis XIV lui dit, avec sa grâce habituelle : « Remettez-vous, mon Père, il est bien juste de nous laisser le temps de goûter les belles choses que vous nous dites. » Quoiqu'il pût compter sur la bienveillance de ses auditeurs, Massillon devait être humilié par ces moments d'arrêt que lui imposaient les caprices de sa mémoire. Il n'est pas étonnant qu'il ait répondu, lorsqu'on lui demandait quel était son meilleur sermon : « C'est celui que je sais le mieux (2). » Comment prêcher, je ne dirai pas des missions, mais seule-

(1) après avoir analysé les qualités et les défauts de Bourdaloue, dans son second *Dialogue sur l'éloquence*, Fénelon termine ainsi sa critique : « Je conclus que c'est un grand homme qui n'est point orateur. » Il aurait porté un jugement semblable sur Massillon.

(2) On attribue la même réponse à Bourdaloue qui se défiait tellement de sa mémoire qu'il tenait habituellement les yeux fermés, et qui fut obligé quelquefois de recourir à son cahier qu'il plaçait toujours humblement sur le siége de la chaire. Cependant Bourdaloue fut moins esclave du manuscrit que Massillon. Il apprenait par cœur les sermons qu'il prêchait devant la cour, mais, nous dit le P. La Rue, il suivait avec une pleine liberté les mouvements de son zèle en prêchant aux pauvres, ce qu'il a fait deux Carêmes entiers dans les hôpitaux, autour de Paris. « Il y trouvait toujours le même concours du grand monde et les mêmes applaudissements, parce qu'il y portait toujours le même art de peindre les mœurs, quoique avec des couleurs moins brillantes, et la même force à convaincre les pécheurs, soutenue d'une voix enlevante par son éclat et par sa rapidité ! » — Massillon n'a jamais prêché qu'en récitant ses sermons.

ment des retraites, lorsqu'on ne peut dire aux fidèles que ce qu'on a lentement appris par cœur. Celui qui ne se préoccupe que de l'enchaînement des idées, et qui naturellement éloquent trouve, dès qu'il veut parler, l'expression convenable, sera moins agréable peut-être que celui qui récite de mémoire, mais assurément il sera plus utile. Être d'abord écrivain dans son cabinet, être ensuite déclamateur en chaire, ce n'est pas assez pour mériter d'être appelé orateur.

A ce point de vue, les deux plus grands orateurs du XVII^e^ siècle sont sans contredit Bossuet et Fénelon. On sait que la vie de Bossuet, suivant l'heureuse expression d'un contemporain, a été presque tout entière dans la prédication. Il nous reste de ce puissant génie un grand nombre de sermons soigneusement écrits, des fragments, des canevas, de simples notes. Ces reliques oratoires ne peuvent pourtant nous donner qu'une idée imparfaite de cette « variété de sermons qu'il a faits sans nombre sur toutes sortes de sujets. » Jamais il n'a répété le même Carême ni le même Avent, ajoute l'abbé Ledieu; c'étaient toujours des matières nouvelles. Aurait-il eu cette fécondité inépuisable si, après avoir recueilli dans la méditation les pensées qu'il voulait exposer au peuple, il avait eu besoin de s'inquiéter des mots qui pouvaient les exprimer avec le plus de grâce et d'énergie? Les mots abondaient aussi facilement sur ses lèvres que les idées dans son esprit. Vers la fin de sa carrière il se contentait d'écrire quelques textes de l'Ecriture ou des Pères et de préciser brièvement l'enchaînement des idées qu'il se proposait de développer. Parfois il faisait simplement une marque à la marge d'un volume de la Bible, puis s'agenouillait le front dans les mains, incliné devant Dieu, abîmé dans ses réflexions. Il se relevait un quart d'heure après et montait en chaire « avec

le ton et la démarche d'un ambassadeur du Dieu vivant. »

On sait comment Fénelon concevait la prédication. Ses dialogues sur l'éloquence font autant d'honneur à sa piété qu'à son goût littéraire. Personne n'a mieux pratiqué que lui les conseils qu'il a donnés. Au prédicateur qui récite son manuscrit, Fénelon préfère « un homme qui médite fortement sur les principes du sujet qu'il doit traiter et dans toute leur étendue, qui s'en fait un ordre dans l'esprit, qui prépare les plus fortes expressions par lesquelles il veut rendre son sujet sensible; qui range toutes ses preuves ; qui prépare un certain nombre de figures touchantes. » Il ne croit pas qu'après ce sérieux travail préliminaire on ait de la peine à trouver en chaire les expressions communes qui doivent faire le corps du discours. Ce beau génie si naturellement orateur n'a laissé qu'un très-petit nombre de sermons écrits, quoiqu'il ait prêché bien souvent. Les vérités qu'un prédicateur doit rappeler aux fidèles étaient l'objet constant de ses réflexions. Il n'avait donc qu'à se recueillir un moment pour disposer dans un ordre oratoire les pensées les plus utiles aux chrétiens sur chaque sujet et pour chaque fête. Quant aux expressions elles ne pouvaient lui manquer. Il savait que si dans l'improvisation la phrase est moins correcte et moins harmonieuse, elle est plus véhémente, plus naturelle, plus persuasive, plus éloquente en un mot. Il ne tenait pas à charmer toujours l'oreille de ses auditeurs mais il tenait à être toujours prêt à les instruire et à les toucher (1).

(1) Dans le 3e *Dialogue sur l'éloquence*, un des interlocuteurs s'écrie : « je trouve qu'il est fort indigne du prêtre qu'il passe sa vie dans son cabinet à arrondir des périodes, à retoucher des portraits et à inventer des divisions ; car dès qu'on s'est mis sur le pied de ces prédications, on n'a plus le temps de faire autre chose, on ne

L'exemple de Bourdaloue et de Massillon fut plus généralement suivi que celui de Fénelon et de Bossuet. Le P. La Rue avoue ingénuement qu'il avait pris la résolution de prêcher sans réciter son cahier, mais qu'il fut insensiblement emporté par le goût du temps, qu'il voyait suivi des plus habiles sans exceptions et des plus vertueux sans scrupules. Il aurait voulu, comme Bossuet, tirer seulement des plans de discours, puis s'exercer en se promenant au choix des expressions et à l'essai des mouvements oratoires. Mais il manquait à la fois de confiance et d'humilité. Il craignait qu'on ne trouvât pas son style assez poli. Il avouait que la culture assidue et chagrine de la mémoire, ne peut être que l'effet d'un ardent désir de plaire et d'un amour-propre servile, qui fait craindre à l'orateur de compromettre sa réputation au lieu de l'enhardir à l'œuvre du salut des âmes. Il continuait cependant à se défier de sa facilité d'élocution et à ne compter que sur sa mémoire. Il en témoigna son repentir dans la préface de ses œuvres, essayant d'inspirer à d'autres ce qu'il n'avait pu gagner sur lui-même. Il exhorta les prédicateurs à travailler à la conversion des âmes avec autant de zèle, d'humilité et de liberté d'allures que les saints pères et les missionnaires, et il conclut ainsi : « Voilà un sermon que je mets à la tête de tous les autres et que j'aurais dû me faire à moi-même lorsque j'étais encore en âge d'en profiter. Au moins il est encore temps de reconnaître ma faute et d'encourager ceux qui me suivent à tâcher de l'éviter. »

fait plus d'autre étude, ni d'autre travail; encore même, pour se soulager, se réduit-on souvent à redire toujours les mêmes sermons..... Pour moi, je le dis franchement, tout cela me scandalise. Quoi! le dispensateur des mystères de Dieu sera-t-il un déclamateur oisif, jaloux de sa réputation et amoureux d'une vaine pompe ? N'osera-t-il parler de Dieu à son peuple sans avoir rangé toutes ses paroles et appris en écolier sa leçon par cœur! »

Les contemporains de Massillon, moins sévères que nous, et charmés par son style enchanteur, lui pardonnaient aisément la peine qu'il prenait pour ne leur faire entendre que des discours écrits avec un art consommé; où le travail ne se laissait pas apercevoir, et dont chaque phrase semblait venir naturellement et sans effort, se placer d'elle-même sur les lèvres de l'orateur. Un parallèle que nous avons déjà cité nous fait connaître le jugement qui fut porté sur Masssillon après son second Carême à la cour. « Massillon a l'extérieur composé, son œil est grave, sa voix touchante, son geste insinuant. Il n'a pas les grands mouvements des déclamateurs impétueux, ni les manières basses et rampantes des froids orateurs. Plus on l'écoute, plus on se fait à son action. Elle est singulière et il s'entend bien à la ménager. Sa présence persuade ce qu'il va dire et ce qu'il dit achève de convaincre. Son style, nourri des Saintes Ecritures, est tel, que les habiles y trouvent de la profondeur, sans que les autres le trouvent obscur ni trop élevé.... aussi modéré que juste dans ses ouvrages, délicat et non recherché dans le choix des termes, il néglige les ornements qu'il ne croit pas devoir servir à la dignité de l'Evangile. Ses discours sont simples en apparence. Quelle onction surtout dans sa manière de parler qui ravit les auditeurs et les laisse dans l'incertitude de ce qu'ils admirent davantage, ou le zèle de l'apôtre ou la finesse de l'orateur. On dirait que l'éloquence a des règles particulières pour lui et des secrets réservés à son esprit. Tout devient éloquent dans sa bouche et sa bouche ne prononce que des oracles. Par un mot il explique un sentiment et par quelques sentiments il épuise un sujet (1) ».

Ce jugement, dont nous n'avons cité qu'une partie,

(1) Caractères des RR. PP. Maure et Massillon. Liège. in-12. 1704.

est l'œuvre assurément d'un ami de l'Oratoire. Il témoigne cependant qu'en 1704 l'éloquence de Massillon était universellement admirée et qu'on le regardait comme un orateur accompli. Quant aux éloges donnés à son action oratoire nous ne pouvons les taxer d'exagération. Sur ce point tous les contemporains paraissent d'accord. Au sortir d'un de ses sermons, le célèbre Baron, un des plus parfaits acteurs qu'ait eus le théâtre-Français, trouvait son action si naturelle, si vraie, si bien en harmonie avec sa parole qu'il dit à un de ses camarades qui l'avait suivi : « Mon ami, voilà un orateur, et nous ne sommes que des comédiens. » Le même acteur l'ayant rencontré dans une maison ouverte aux gens de lettres, lui dit : « Continuez, mon Père, à débiter de même. Vous avez une manière qui vous est propre ; laissez les règles aux autres. » Languet, archevêque de Sens, avait souvent, dans sa jeunesse, entendu prêcher Massillon. Dans sa réponse au discours de réception du duc de Nivernais à l'Académie française, il décrivit ainsi l'action oratoire de l'illustre prédécesseur du récipiendaire : Massillon parut en chaire « avec cet air simple, ce maintien modeste, ces yeux humblement baissés, ce geste naturel ce ton affectueux, cette contenance d'un homme pénétré, portant dans son esprit les plus brillantes lumières et dans le cœur les mouvements les plus tendres. Il ne tonnait point dans la chaire. Il n'épouvantait pas l'auditoire par la force de ses mouvements et l'éclat de sa voix ; non : mais par sa douce persuasion il versait en eux comme naturellement ces sentiments qui attendrissent et qui se manifestent par les larmes et le silence.... dès son troisième sermon, il fut regardé comme le premier prédicateur du royaume(1). » Le témoignage de l'ar-

(I) Languet, entré de bonne heure dans la maison de Navarre, avait vingt-deux-ans lorsque Massillon prêcha son premier Carême à Paris, en 1696.

chevêque de Sens est confirmé par celui de d'Alembert qui, trop jeune pour avoir été l'auditeur de Massillon, interrogea du moins, lorsqu'il écrivit son éloge, ceux qui l'avaient entendu (1). « Son action, dit-il, était parfaitement assortie au genre d'éloquence qu'il avait embrassé. Au moment où il entrait en chaire, il paraissait vivement pénétré des grandes vérités qu'il allait dire : l'air modeste et recueilli, sans mouvements violents et presque sans gestes, mais animant tout par une voix touchante et sensible, il répandait dans son auditoire le sentiment religieux que son extérieur annonçait. Il se faisait écouter avec un silence profond qui loue encore mieux l'éloquence que les applaudissements les plus tumultueux (2). »

Nous pouvons conclure de ces détails que si aujourd'hui on ne compose plus les sermons comme Massillon les composait, on les débite encore moins comme il les débitait. « Nous avons changé tout cela. » Les grands gestes et les grands cris ont trop souvent remplacé l'onction et la gravité. Nous avons vu en chaire des prédicateurs apocalyptiques, émus dès le signe de la croix, enroués après la dixième phrase, en transpiration après l'exorde. C'est ce qu'ils appellent : dramatiser la prédication.

(1) D'Alembert naquit en 1717 ; il publia son éloge de Massillon en 1772.

(2) Massillon avait une voix flexible et sonore et surtout un œil éloquent. Son exclamation favorite : *grand Dieu!* qui revient si souvent dans ses discours, partait du fond du cœur. Un personnage distingué qui avait eu le bonheur inestimable d'être du nombre de ses auditeurs, disait en 1781 à M. l'abbé d'Auribeau, que Massillon, en s'écriant : *grand Dieu !* employait un accent particulier, accompagné d'un regard très-vif vers le ciel et d'un geste si expressif qu'il produisait toujours la plus profonde impression sur l'auditoire. (Voir les *Mélanges historiques* recueillis par M. l'abbé d'Auribeau. »

CHAPITRE IX

Le sermon sur l'Aumône. — Massillon et madame du Deffand. — Les panégyriques et les sermons de vêture. — L'oraison funèbre du prince de Conti.

Massillon, qui nous a laissé moins de sermons que Bourdaloue, en aurait composé un plus grand nombre si Louis XIV, suivant sa première inspiration, l'avait appelé tous les deux ans à prêcher le Carême dans la chapelle de Versailles. Il répéta chaque année, dans les diverses chaires de Paris, une partie des sermons qu'il avait composés pour la cour et qui étaient assez nombreux pour former deux Carêmes distincts. A cette époque, la grande voix de la presse, trop souvent indiscrète, ne dispersait pas aux quatre vents du ciel les paroles des prédicateurs en vogue. En ne livrant pas leurs œuvres à l'impression, ils pouvaient s'en servir toute leur vie et leur conserver longtemps le charme de la nouveauté. Cependant ils avaient à se défier des contrefaçons. D'avides copistes publièrent sans scrupule, à Trévoux, quatre volumes de prétendus sermons de Massillon, en 1705, et six volumes l'année suivante. On y lisait, entre un sermon de M. Poncet, évêque d'Angers, et un autre du P. Bretonneau, une infidèle reproduction des chefs-d'œuvre que Massillon avait fait admirer à Versailles et à Paris. Il s'inscrivit en faux contre ces sermons apocryphes et les journaux firent connaître ses justes plaintes. Ses let-

tres et ses protestations n'arrêtèrent pas les spéculateurs. De toutes les propriétés littéraires, celle des prédicateurs a toujours été la moins respectée. Ces sermons qui reproduisaient les plans et les pensées de l'orateur, sans reproduire son style, furent imprimés quatre ou cinq fois en peu de temps.

Massillon n'avait que trop le droit de se plaindre des éditeurs de Trévoux. Ils lui dérobaient le fruit de son travail. Ils donnaient la substance de ses sermons avec une fidélité désolante ; mais ils dépolissaient son style et lui enlevaient sans remords toute sa grâce et tout son éclat. Prêchant le Carême dans l'Église de Saint-Paul, en 1706, un an après l'édition de Trévoux, Massillon eut le chagrin « de voir son auditoire rempli de gens qui lisaient sa prédication à mesure qu'il la débitait et qui peut-être ne faisaient d'autre usage de cette lecture que de voir si le prédicateur suivait mot à mot l'imprimé (1).» Chacun dut reconnaître que ce qu'il lisait était moins élégant et moins harmonieux que ce qu'il entendait. Nous ne citerons qu'un exemple pour montrer jusqu'à quel point les éditeurs de Trévoux se permettaient de défigurer le style de Massillon. Dans son sermon sur la Samaritaine, il prouve par des exemples que Dieu ne refuse pas aux pécheurs des grâces capables de les convertir, et il s'exprime ainsi : « Hélas, la pécheresse de la cité était fragile, enivrée du monde, pleine de passions et ne paraissait pas née pour la vertu. Cependant fut-il jamais d'amour plus vif pour Jésus-Christ, de pénitence plus prompte, plus fervente, plus durable que la sienne ? Augustin était faible; hélas! ses désirs ses rechutes, ses

(1) M. l'abbé Blampignon, à qui nous devons cette anecdote a donné de tres-nombreux fragments de l'édition de Trévoux au bas du texte de Massillon. Ils pourront servir à d'utiles comparaisons littéraires et faire sentir tout ce que gagne une pensée d'être exprimée en bon style.

perplexités, ses agitations, ses efforts impuissants pour s'arracher à sa boue, et le poids fatal qui l'y entraînait à l'instant, vit-on jamais tant de faiblesse? Et cependant l'Église a-t-elle vu de conversion plus glorieuse à la grâce de Jésus-Christ? » Le même passage, dans l'édition de Trévoux ressemble au texte de Massillon comme un squelette ressemble à un corps vivant. « Madeleine était vive pour le plaisir, faible pour la vertu et ne paraissait pas assez forte pour soutenir les rigueurs d'une pénitence proportionnée à ses crimes; cependant quelle conversion fut jamais plus sincère, plus prompte, plus parfaite que la sienne! Augustin était ardent pour le plaisir, grand amateur des maximes du monde; il semblait être né avec des inclinations toutes tournées vers les créatures; cependant quel fut son amour pour Dieu! vit-on jamais plus de faiblesse dans un pécheur? Cependant vit-on jamais homme devenir plus conforme à l'image de Jésus-Christ? »

Malgré ces trahisons qui pouvaient déflorer sa parole et faire connaître à ses auditeurs ce qu'il allait leur prêcher, Massillon, pendant dix-huit ans, ne cessa jamais d'être entendu avec plaisir. Une anecdote que nous trouvons dans la vie du P. Hubert, de l'Oratoire, nous montre comment la haute société accourait en foule partout où Massillon se faisait entendre. Dans les dernières années du P. Hubert, le prédicateur destiné pour le Carême de Saint-Jean-en-Grève vint à manquer. Massillon, dont les débuts avaient été si brillants, était retenu pour le Carême de Saint-Gervais. « On sait quelle est la proximité de ces deux églises et combien il est difficile qu'un des deux prédicateurs fasse foule, sans que l'auditoire de l'autre se trouve réduit à un plus petit nombre. On sait encore combien l'amour de la réputation qui suit les grands

talents est vif et délicat dans ceux qui en jouissent longtemps, et qu'un prédicateur de ce caractère n'aime pas entrer en concurrence avec un plus jeune, surtout lorsque ce dernier joint des talents rares, singuliers, extraordinaires à la grâce de la nouveauté. Mais, de si basses réflexions n'entrèrent point dans le cœur du P. Hubert. Il crut que puisque Dieu lui donnait encore assez de force, il ne devait pas refuser son ministère à la paroisse qui l'appelait. Sans s'inquiéter du succès, content, disait-il, de prêcher aux gens de livrée auxquels la foule ne permettait pas d'avoir place avec leurs maîtres aux sermons de son illustre voisin, il fournit sa carrière avec paix. Il prit part à la gloire de son collègue sans la lui envier (1). »

Massillon se fit rarement entendre en province. Pourtant il ne put refuser de se rendre à Nancy, où le duc de Lorraine le pria de venir prêcher un Carême. Sa réputation l'avait précédé. Il trouva dans cette petite capitale un goût très-vif pour la prédication et d'heureuses habitudes de piété. On accourait de trente lieues à la ronde pour l'entendre (2). Un zèle si rare étonna Massillon. Il aurait dû lui faire comprendre que la province, moins blasée que la capitale, avait besoin d'une éloquente exposition des vérités de la foi, et qu'il ferait bien de parcourir la France en missionnaire. Ç'eût été, du reste, le meilleur moyen de se faire désirer à Versailles et de reparaître devant la cour.

En prêchant à Paris, Massillon, quoique trop enclin

(1) V. Notice biographique sur le P. Hubert, en tête de ses sermons. Ce prédicateur grave et solide ne dédaignait pas toujours les antithèses mises à la mode par quelques-uns de ses prédécesseurs. Il divise ainsi son sermon pour le jour des morts : « On doit regarder les âmes du purgatoire, 1° comme d'*innocentes criminelles ;* 2° comme d'*heureuses misérables.*

(2) V. Bougerel, qui s'appuie, dit-il, sur des mémoires particuliers.

à n'écrire que lorsque la nécessité l'y obligeait, dut quelquefois sinon composer de nouveaux sermons, du moins modifier ceux qu'il avait déja prononcés et les adapter aux circonstances, à l'état des esprits, aux préoccupations de son auditoire. Il est certain, par exemple, que son sermon, ou si l'on aime mieux, son admirable homélie sur l'aumône, prêché d'abord le quatrième dimanche du carême de 1704, a été de nouveau prononcé en l'année 1709, pendant que la France entière était désolée par une lamentable famine qu'avaient engendrée deux autres fléaux : une guerre souvent malheureuse au dehors, un luxe effréné à l'intérieur. C'est ce qui explique le tableau lugubre tracé par l'orateur de l'effroyable misère qui affligeait le royaume. — « Certes, dites-moi, tandis que les villes et les campagnes sont frappées de calamités, que des hommes créés à l'image de Dieu et rachetés de tout son sang broutent l'herbe comme des animaux, et, dans leur nécessité, vont chercher à travers les champs une nourriture que la terre n'a pas faite pour l'homme et qui devient pour eux une nourriture de mort, auriez-vous la force d'y être seul heureux ? Tandis que la face de tout un royaume est changée et que tout retentit de cris et de gémissements autour de votre demeure superbe, pourriez-vous conserver au dedans le même air de joie, de pompe, de sérénité, d'opulence ? Et où serait l'humanité, la raison, la religion?... La main du seigneur est étendue sur nos peuples dans les villes et dans les campagnes ; vous le savez et vous vous en plaignez : le ciel est d'airain pour ce royaume affligé ; la misère, la pauvreté, la désolation, la mort marchent partout devant vous. Or, vous échappe-t-il de ces excès de charité, devenus maintenant une loi de discrétion et de justice ? Prenez-vous sur vous-même une partie des calamités de vos frères? Vous voit-on

seulement toucher à vos profusions et à vos voluptés, criminelles en toute sorte de temps, mais barbares et punissables même par les lois des hommes en celui-ci? »

Cette description oratoire des calamités dont gémissait la France n'était pas exagérée. La guerre pour la succession d'Espagne, la plus juste peut-être de toutes celles que Louis XIV avait soutenues, était aussi la plus longue et la plus désastreuse. Les ennemis du grand roi, non contents de le vaincre, voulaient l'humilier et le réduire à l'impuissance, lui naguères si puissant. Les négociations entamées pour la signature d'un traité de paix n'amenaient aucun résultat. En attendant la victoire de Denain et la paix d'Utrecht, la France s'épuisait d'argent et de soldats. Un hiver exceptionnel par sa rigueur et sa durée occasionna, en 1709, la plus affreuse disette. Les arbres fruitiers, les blés, les pâturages, les divers grains qui peuvent servir à la nourriture de l'homme furent consumés par le froid dans différentes parties de l'Europe et principalement en France. Cette famine augmenta d'une manière exorbitante le prix de toute chose, à un moment où l'argent, devenu de plus en plus rare, depuis quelques années, semblait avoir tout à fait disparu. Il y eut des troubles dans Paris qui n'a pas besoin de mourir de faim pour s'émouvoir et se soulever. Jamais la France ne s'était trouvée dans une si triste situation. Les expédients dont on s'était servi les années précédentes, tels que l'augmentation des charges, ne pouvaient pas produire des ressources suffisantes. Les vaisseaux qui étaient partis pour la mer du Sud arrivèrent justement dans le temps qu'on ne savait à quoi se résoudre. Ils portaient dans leurs flancs plus de trente millions de matières d'or et d'argent (1). Ce secours inespéré permit de continuer la

(1) V. Reboulet, Hist. de Louis XIV, t. VIII. p. 276.

campagne, mais les vivres nécessaires à l'entretien des troupes coûtèrent, dans une seule année, plus de quarante-cinq millions. C'est alors que Louis XIV créa l'impôt du dixième qui enrichit beaucoup plus les traitants que le trésor royal.

Massillon a flétri ces avides percepteurs, ces financiers usuraires qui profitaient des malheurs publics pour accroître par l'agiotage leur fortune scandaleuse : « Que dirai-je ? Ne mettez-vous pas peut-être à profit les misères publiques ? Ne faites-vous pas peut-être de l'indigence comme une occasion barbare de gain ? N'achevez-vous pas peut-être de dépouiller les malheureux, en affectant de leur tendre une main secourable ? Et ne savez-vous pas l'art inhumain d'apprécier les larmes et les nécessités de vos frères ? Entrailles cruelles ! dit l'esprit de Dieu, quand vous serez rassasiées, vous vous sentirez déchirées ; votre félicité sera elle-même votre supplice et le Seigneur fera pleuvoir sur vous sa fureur et sa guerre. »

Saint-Simon se rencontre ici avec Massillon ; mais l'indignation du duc et pair contre les traitants est plus acerbe que celle du prédicateur. Il ne se contente pas d'indiquer la plaie, il la met à nu. « Les papiers dont le commerce était inondé et qui tous avaient plus ou moins perdu crédit, faisaient un chaos dont on n'apercevait point le remède : billets de monnaie, billets des receveurs généraux, billets d'ustensiles étaient la ruine des particuliers, que le roi forçait de prendre en paiement de lui, qui perdaient moitié, deux tiers et plus, avec le roi comme avec les autres. Ces escomptes enrichissaient les gens d'argent et de finance aux dépens du public. La capitation doublée et triplée à volonté écrasait nobles et roturiers, seigneurs et gens d'église, sans que ce qu'il en revenait au roi pût suffire, qui tirait le sang de tous ses sujets sans distinction, qui en

exprimait jusqu'au pus et qui enrichissait une armée infinie de traitants et d'employés à ces divers genres d'impôts entre les mains de qui en demeurait la plus claire partie. »

Maury nous apprend qu'il a plusieurs fois entendu dire aux contemporains de Massillon que jamais aucune tragédie n'avait ni fait verser plus de pleurs, ni excité de plus longs et de plus douloureux gémissements que le sermon sur l'*Aumône*, et surtout ce tableau de la famine présenté avec tant d'énergie et tant de vérité à l'imagination d'un peuple menacé de mourir de faim. S'il faut l'en croire, non-seulement on fondit en larmes autour du prédicateur, mais encore les voûtes du temple retentirent de sanglots. La cherté du pain et la rareté de l'argent ne disposaient que trop l'auditoire à donner libre cours à ses pleurs, pendant que Massillon s'apitoyait sur «tant de misères publiques et cachées, tant de familles déchues, tant de citoyens autrefois distingués, aujourd'hui sur la poussière et confondus avec le plus vil peuple.» Mais l'effrayant fantôme de la famine n'était pas la seule cause de ces douloureux gémissements. Lorsque tout ce peuple répondait par des sanglots à cette terrible interrogation que l'orateur adressait aux usuriers: «Ne mettez-vous pas à profit les misères publiques ?» il affirmait solennellement l'injustice et la barbarie des avides collecteurs d'impôts, et protestait, autant qu'il était en son pouvoir, contre l'impunité des traitants. Il ne restait aux malheureux qu'exploitaient les agioteurs que la consolation de pleurer. Je me trompe: on essaya aussi de leur procurer la consolation de rire. Ce fut pendant cette année 1709 que fut représentée pour la première fois la comédie de *Turcaret*, qui livrait à la risée populaire les financiers enrichis par l'usure. Quelques éclats de rire purent sembler une vengeance

inoffensive ; mais les Turcarets n'étaient pas seuls atteints par la comédie de Lesage, qui n'était que le prélude des comédies de Beaumarchais. Le théâtre allait renouveler les hardies personnalités d'Aristophane et devenir un instrument de révolution.

Le bruit que fit la comédie de *Turcaret* et le caractère de ce pamphlet dramatique, dont le vrai héros est un valet qui se moque à la fois, en les volant, des gentilshommes et des financiers, purent faire mesurer à Massillon la distance qui devait séparer le siècle nouveau du grand siècle, dont il était le dernier représentant. Mais il eut à la même époque une autre occasion de pressentir quels progrès allait faire l'impiété. Au moment de sa plus brillante réputation, Massillon voyait souvent la supérieure du couvent de la Madeleine du Traisnel à la rue de Charonne (1). Au nombre des élèves de cette maison se trouvait la jeune de Vichy-Chamrond qui devait devenir bientôt célèbre sous le nom de Madame du Deffand. Mais, à douze ans, elle donnait de graves inquiétudes à ses parents et à ses maîtresses par sa précoce incrédulité. On lui avait donné à lire l'histoire de l'Ancien-Testament, par Royaumont, un des solitaires de Port-Royal ; elle en avait fait le sujet d'inconvenantes plaisanteries au grand scandale de toute la maison. Massillon fut prié de la voir et de la catéchiser. Il lui fit avec douceur quelques paternelles remontrances sur son caractère frondeur. Elle lui répondit avec un esprit et une assurance qui l'étonnèrent. — Comment l'avez-vous trouvée? lui demanda la supérieure après l'entretien. — Charmante, répondit-il. — Mais que faut-il faire?

(1) L'auteur des souvenirs de Mme de Créquy raconte une anecdote curieuse sur le séjour de Mlle de Vichy au couvent de la Madeleine de Traisnel. Il nous apprend que la Supérieure de cette maison s'appelait Mme de Véni d'Arbouze. (t. II. p. 72.).

— Continuer à lui faire lire de bons livres et ne pas la tourmenter. Dieu qui lui a donné tant d'esprit lui accordera la grâce dont elle a besoin pour diriger sa raison.» La prédiction de Massillon ne s'est pas entièrement réalisée. Dans une lettre à Voltaire, du 28 septembre 1765, Madame du Deffand rappelle le fait que nous venons de raconter. — « Je me souviens, dit-elle, que dans ma jeunesse, étant au couvent, madame de Luyne m'envoya le P. Massillon. Mon génie trembla devant le sien. Ce ne fut pas à la force de ses raisons que je me soumis, mais à l'importance du raisonneur (1).»

L'émotion produite par le sermon sur l'*Aumône* durait encore, lorsque Massillon attendrit de nouveau tous les cœurs et fit répandre des larmes abondantes, en déplorant du haut de la chaire, la mort du prince de Conti. C'est aussi en 1709 qu'il prononça l'oraison funèbre de ce prince. Avant d'en parler, nous dirons un mot, pour n'y plus revenir, des panégyriques et des sermons de vêture prêchés par Massillon. Son neveu, qui nous les a conservés, les fit précéder, en les éditant pour la première fois, d'un avis au lecteur, où il crut devoir déclarer que « tous ces discours n'étaient pas de la même force. » Mais il louait avec raison l'orateur sacré de n'a-

(1) Madame du Deffand naquit en 1697 et mourut en 1780. Si c'est vers douze ans qu'elle a eu cet entretien avec Massillon, c'est vers l'année 1709. — Horace Walpole assure que la jeune pensionnaire ne fut pas plus intimidée par le caractère que persuadée par les raisonnements de Massillon, qu'elle soutint la discussion avec beaucoup de bon sens, et que le futur prélat la quitta plus frappé de sa beauté et de son esprit que scandalisé de ses hérésies. Il ajoute, au surplus, que jamais madame du Deffand ne fit parade d'un scepticisme trop à la mode dans la société : qu'elle désira toujours « de pouvoir être dévote, ce qui lui paraissait l'état le plus heureux de cette vie. » Elle-même parle souvent de ce désir ans affectation et sans respect humain. — V. corresp. inéd. de Madame du Deffand, publiée par le marquis de Saint-Aulaire. Notice prélim. VII.

voir jamais séparé l'instruction des auditeurs de l'éloge des saints. Il est certain que Massillon n'est jamais monté en chaire uniquement pour faire briller son esprit. Ses panégyriques ne sont pas des discours académiques, mais des sermons de morale. Plusieurs doivent être comptés au nombre de ses premiers essais. Les panégyriques de saint Benoît, de saint Bernard, de saint Thomas d'Aquin, datent probablement de sa jeunesse. Ceux de sainte Agnès et de sainte Madeleine me paraissent contemporains de son Grand-Carême. Celui de saint Jean-Baptiste a été prêché à Sceaux devant le duc et la duchesse du Maine. Celui de saint François de Paule a été prêché à Paris devant le cardinal de Noailles. Celui de saint Etienne a été prêché à Meaux, peu de temps après la mort de Bossuet.

Dans les panégyriques de saint Bernard, de saint Louis et de saint Thomas d'Aquin, Massillon s'est attaché à présenter un fidèle tableau de la vie de ces grands saints, qui furent en même temps de grands hommes aux yeux du monde, persuadé, dit-il, que le simple récit de la vie d'un saint est à la fois un parfait éloge de ses vertus et une excellente instruction pour ceux qui entendent raconter les beaux exemples qu'il a donnés. Se conformant aux habitudes de son temps, il crut devoir partager en deux ou trois points ses panégyriques. Les oraisons funèbres elles-mêmes n'échappaient pas à ces divisions obligées. Il nous dit de saint Louis que sa sainteté ne l'empêcha pas d'être un grand roi et que sa royauté ne l'empêcha pas d'être un grand saint. Il nous montre saint Bernard tour à tour parfait religieux, homme apostolique, docteur invincible. Il nous fait admirer saint Thomas d'Aquin guidé par la piété vers la science et affermi dans la science par la piété. Un panégyrique biographique est souvent gêné par ces divisions artificielles. Lorsqu'on

se propose de louer un saint en racontant l'histoire de sa vie et d'édifier les fidèles par le touchant exemple de ses vertus ; lorsqu'on ne veut pas transformer un panégyrique en sermon de morale, une division en plusieurs points, dont chacun doit développer une idée principale, est en général inutile. Pourquoi ne pas exposer simplement les grandes actions accomplies par un saint depuis sa naissance jusqu'à sa mort, au lieu de dire dans un premier point ce que Dieu a fait pour ce saint et dans un second point ce que ce saint a fait pour Dieu ? Les diverses périodes de la vie d'un saint peuvent servir naturellement à déterminer les diverses parties de son éloge oratoire.

Dans les autres panégyriques, Massillon n'accorde pas une large place au récit de la vie des saints dont il prononce l'éloge. Convaincu que la plupart de ses auditeurs connaissent aussi bien que lui l'histoire des héros chrétiens dont il doit célébrer la sainteté, il rappelle en peu de mots les principaux traits de leur vie et s'attache à faire ressortir de chacun de ces traits une leçon, une règle de conduite qu'il se plaît à développer. Le moraliste l'emporte sur le panégyriste. « J'abrége ce récit, dit-il, pour venir à l'instruction. » Les plans de plusieurs de ces discours sont légèrement tracés, quelques-uns sont plus subtils que solides et pourraient servir de cadre à l'éloge de tout autre saint que celui dont l'orateur s'est proposé de célébrer les vertus. Mais les développements des divers points de morale que la vie d'un saint lui donne l'occasion de traiter sont toujours ingénieux et brillants. Malgré quelques légères négligences qu'on pourrait signaler ça et là (1), le style a partout

(1) Ainsi dans le panégyrique de saint Benoît : « Il est difficile d'offrir d'abord aux illusions du monde, *pas encore approfondies* un esprit en garde pour ainsi dire, et une âme qui se défie de ses

la même ampleur soutenue, la même magnificence oratoire. On y admire toujours une abondance inépuisable, une merveilleuse harmonie, un mélange heureux de hardiesse et de retenue, un goût exquis qui ne se dément jamais.

Avec quelle finesse Massillon analyse et décrit, dans son panégyrique de saint Benoît, les prestiges trompeurs du monde et les courageux efforts que doit faire une âme chrétienne pour ne pas ajouter à ces attraits décevants des charmes imaginaires, pour ne désirer que le vrai bonheur et ne s'éprendre que des biens éternels. « Dieu a dispensé avec un ordre si admirable et si divin nos destinées que, quelque heureuse qu'en paraisse la condition, il manque toujours quelque chose à notre bonheur. Mais loin de chercher dans les promesses de la foi cette félicité qui nous manque, nous la cherchons dans les promesses du monde même. Nous remplaçons par l'erreur de notre imagination ce qui manque à nos désirs : nous ne jouissons jamais, nous espérons toujours. C'est-à-dire, ce n'est pas le monde présent que nous aimons; nous n'y sommes pas assez heureux; c'est ce monde chimérique que nous nous formons à nous-mêmes. Ce n'est pas un bonheur qui nous éloigne de Dieu, car il n'y en a point hors de lui; c'est une vaine image après laquelle nous courons, sans jamais pouvoir y atteindre; c'est un prestige qui nous joue, qui ne se montre jamais que de

embûches. » — « Ces vaines images, *pas encore effacées*, se représentent sans cesse à l'âme retirée. » — « Pourquoi s'obstiner jusqu'à la fin à nous attacher à l'ombre qui nous *fuit*, à l'erreur qu nous accable de son vide et de son néant, et *fuir* la vérité qui nous rappelle ? » Dans le panégyrique de saint François de Paule : « Un pontife qui ne s'est pas *clarifié* lui-même. » Nous trouvons aussi ce mot employé comme synonyme de glorifier dans une des conférences faites à Saint-Magloire : « Vous vous *clarifiez* vous-mêmes. » Le panégyrique et les conférences on dû être composés vers le même temps.

loin, et qui s'évanouit et s'éloigne encore lorsque nous croyons y toucher et le saisir. O mon Dieu ! et c'est à ces choses que nous sacrifions notre bonheur éternel! Le monde tout seul est trop triste et trop dégoûtant pour nous plaire et pour nous séduire, il faut que nous nous en mêlions pour nous-mêmes, et que nous aidions par nos erreurs l'impuissance de ses attraits. Ainsi ce monde misérable et réprouvé que nous aimons n'existe nulle part; c'est une chimère qui n'est qu'en nous mêmes ; c'est une divinité imaginaire qui est l'ouvrage de notre cœur tout seul : ce sont nos désirs et nos espérances qui sont nos dieux, auxquel nous sacrifions tout et qui forment nos seuls plaisirs et nos passions les plus violentes. »

C'est ainsi qu'on rencontre dans les discours les moins connus et les moins cités de Massillon des pages admirables qui lui assignent une place à côté de nos plus célèbres moralistes. On sent qu'il est dans son véritable domaine quand il étudie et met à nu les faiblesses du cœur humain, en présence de tout cet ensemble de tentations résumées dans un seul mot : le monde. Il n'a pas eu la prétention d'écrire des maximes ni de tracer des caractères, mais il a jeté sur nos maladies morales un regard sûr et profond qui embrasse l'âme entière et pénètre ses replis les plus cachés. Il n'a pas circonscrit son observation, comme La Bruyère, et ne s'est pas arrêté, comme La Rochefoucauld, à la vue fixe et prolongée d'une seule passion. Qui a distingué plus clairement que lui les causes des perpétuelles hésitations du cœur de l'homme, de sa facilité à choisir ce que la raison condamne et de sa promptitude à trouver des excuses pour justifier son choix? Il ne sait que trop qu'on remet aisément au lendemain un changement de conduite réclamé par la conscience. On espère que la veillesse sera un temps plus

favorable à la vertu. Massillon répond, dans le panégyrique de sainte Agnès. « Nos passions finissent-elles avec la jeunesse ?... Les premiers dérèglements ne laissent-ils pas un fonds de faiblesse qui semble se fortifier avec les années, et la fragilité d'une vieillese criminelle n'est-elle pas toujours le fruit et la punition de la licence des premières mœurs ? Une femme mondaine ne veut-elle pas encore plaire au monde, lorsqu'elle n'en est plus que la risée et le dégoût ? Ne cherche-t-elle pas encore des regards qui la fuient? Ne ranime-t-elle pas encore un visage flétri et suranné, par des artifices qui rappellent plus ses années que ses attraits ? Ne se donne-t-elle pas encore une jeunesse empruntée qui ne trompe que ses yeux seuls ! Que dirai-je ? N'achète-t-elle pas peut-être des assiduités criminelles qu'elle ne saurait plus mériter? Des choix honteux ne deviennent-ils pas la ressource de son indigne faiblesse? Et l'âge, en changeant ses traits, a-t-il changé quelque chose à la honte de son caractère? Vous voulez nous apprendre, ô mon Dieu, qu'on ne revient pas aisément à vous, quand une fois on vous a abandonné jusqu'à un certain point; et qu'un cœur livré depuis longtemps au monde et aux plaisirs n'offre presque plus de ressource à la grâce. »

On invoque aussi pour excuse le tempérament et on prétend qu'on n'en sera plus la victime dès qu'on aura ressenti les premières glaces de la vieillesse. Mais n'appelle-t-on pas tempérament l'habitude du vice volontairement contractée, qui a fini par rendre comme nécessaire le déréglement, par vouer au crime la volonté, par secouer le joug des devoirs et même celui des bienséances? « Quel siècle a jamais vu plus de ces tristes exemples que le nôtre ? » demande Massillon, effrayé une fois de plus par le flot montant de l'immoralité ! « Le crime se cachait du moins autrefois; il fait gloire au-

jourd'hui de se donner en spectacle. C'était autrefois une œuvre de confusion et de ténèbres ; il affecte aujourd-hui la lumière et semble chercher effrontément le grand jour, dans un sexe même dont la pudeur a toujours fait le mérite. On voit des femmes infortunées porter avec ostentation sur leur front leur déshonneur et leur ignominie ; tirer une gloire honteuse que le public soit instruit du succès de leurs funestes appas ; compter comme autant de victoires et de titres d'honneur les âmes faibles qu'elles ont fait tomber dans le piége ; déchirer elles-mêmes sans pudeur le voile que la bienséance avait mis jusqu'ici sur le déréglement, et prendre, ce semble, autant de soin de publier leur honte que les siècles précédents en avaient pris de les cacher. On voit l'impudence devenue un bon air, l'indécence poussée à un point qu'elle inspire même le dégoût à ceux à qui elle s'efforce de plaire, et le nom de la pudeur, consacré à celui de la Vierge illustre que nous honorons, devenu un nom de mépris et de risée. » Les derniers mots de cet éloquent réquisitoire, qui étonneraient dans la bouche d'un prédicateur contemporain, contiennent une transparente allusion au rôle d'Agnès, dans la comédie de l'*Ecole des femmes*. Ce n'était pas la première fois que la chaire se plaignait des hardiesses du théâtre. Depuis, d'autres poëtes comiques ont poussé plus loin que Molière l'audace de leurs profanations.

Le panégyrique de saint Etienne fut prêché à Meaux, le 2 août 1706, en présence de Monseigneur Henri de Thiard de Bissy, qui avait succédé à Bossuet, mort deux ans auparavant, et qui fut depuis cardinal. Nous lisons, en effet, à cette date, dans le journal de l'abbé Ledieu : « Le P. Massillon, de l'Oratoire, célèbre prédicateur du roi, engagé pour le panégyrique de saint Etienne de ce jour-ci, est arrivé à Meaux environ une heure après

midi et seulement pour monter en chaire sans même dîner à l'évêché. Il s'y est reposé dans une chambre ; il est monté en chaire à l'heure ordinaire et a fait un très-beau sermon sur le zèle pour la défense de la vérité, dont la troisième partie a été qu'il fallait défendre la vérité avec charité, et a fini par trois mots de compliments à Monsieur de Meaux, en lui faisant l'application de sa division. » L'abbé Ledieu est enchanté de cette troisième partie où il semble voir une leçon indirecte faite à Monseigneur de Bissy. Il est bien aise que Massillon ait été si sobre de compliments pour l'évêque de Meaux. Il fait remarquer que le prédicateur n'est arrivé que pour le sermon et qu'il n'a pas dîné à l'évêché. Les tendances jansénistes de l'abbé Ledieu se révèlent dans ces quelques lignes. Sans doute aucun évêque n'aurait pu diminuer les regrets que lui causait la mort de Bossuet. Mais ce dont il pouvait le moins se consoler, c'était de voir sur le siége de Meaux, un prélat aussi opposé aux doctrines jansénistes que le cardinal de Bissy. La nomination de ce prélat, transféré de l'évêché de Toul à celui de Meaux, un mois après la mort de Bossuet, avait mécontenté tout le parti, qui aurait voulu voir arriver sur ce siége un évêque moins romain. Il peut se faire que Massillon, qui n'était pas encore suffisamment édifié sur les dangers auxquels le jansénisme exposait l'Eglise de France, ait partagé le mécontentement de ses amis. Toujours est-il que dans son compliment à l'évêque dont il avait refusé le dîner il n'a pas déployé l'abondance accoutumée de ses périphrases. Il termine ainsi son discours : « Telles sont les instructions que nous donne aujourd'hui le généreux martyr dont la solennité nous assemble en ce lieu saint : la vérité trouva en lui un défenseur éclairé, un défenseur intrépide, un défenseur tendre et charitable. Quelle consolation pour vous, mes

frères, de retrouver toutes ces qualités dans le pasteur fidèle que le Seigneur vous a suscité dans sa miséricorde; c'est-à-dire de retrouver un docteur éclairé, pour vous instruire, un ministre ferme pour vous corriger, et un père tendre pour vous secourir et vous consoler dans vos peines et vous faciliter à tous les voies de la vie éternelle.» Que l'on compare cette brève péroraison au chaleureux compliment qui termine la première partie du panégyrique de saint François-de-Paule, prêché devant le cardinal de Noailles, dont la faiblesse de caractère devait redoubler l'audace des jansénistes et leur prêter un appui. L'archevêque de Paris est appelé un nouvel Esdras qui va rétablir les mœurs d'Israël. « Seigneur ! que nous reste-t-il à vous demander pour votre Eglise, que des pontifes qui lui ressemblent » s'écrie Massillon, dont la bouche ici parle de l'abondance du cœur.

Aux détails déjà cités sur le panégyrique de saint Etienne, l'abbé Ledieu en ajoute d'autres qui nous donnent la date d'un des quatre sermons prêchés par Massillon pour une profession religieuse. « Dès le samedi précédent (par conséquent le 31 juillet 1706), le père Massillon avait prêché au Pont la profession d'une fille de M. de La Barre, frère de Mme de Quincy, puis il était demeuré à Quincy avec M. et Mme d'Ormesson, et toute la compagnie, et le jour de saint Etienne venu à Meaux avec la même compagnie qui a ouï son sermon. » Il serait intéressant de savoir pour quelles novices Massillon a prêché les quatre sermons de vêture qu'il nous a laissés. On reconnaîtrait par là même les nobles familles avec lesquelles l'éloquent Oratorien entretenait les relations les plus suivies. Mais nous ne pouvons citer que le nom de Mlle de la Barre, qui nous est révélé par le journal de l'abbé Ledieu. Le secrétaire de Bossuet ne

donne aucun détail qui permette d'indiquer avec certitude quel est celui des quatre sermons de vêture qui a été prêché pour la profession de cette religieuse. Il est probable que ce fut celui que l'éditeur a placé le premier et qui est le plus remarquable de tous. Le second fut prêché dans un monastère de la Visitation nouvellement fondé à Chaillot, à l'occasion de la première profession religieuse dont cette maison fut témoin. Les deux autres sont des discours moins travaillés, de pieuses exhortations dont le style facile et onctueux est en harmonie avec la simplicité du plan. Il est permis de croire que ces sermons moins solennels n'ont pas été prêchés devant un auditoire aussi distingué que celui qui se trouvait réuni dans la chapelle des Visitandines de Chaillot ou dans l'église du couvent du Pont.

Les sermons de vêture de Massillon ne sont pas uniquement des discours ascétiques. La morale chrétienne à l'usage du monde y occupe une large place. On venait en foule assister à la touchante cérémonie de la profession religieuse. Parmi les parents et les amis de la jeune novice, plusieurs déjà émus par son exemple étaient préparés à prêter une oreille attentive et un cœur attendri aux exhortations du prédicateur. Massillon ne pouvait négliger une occasion de faire entendre des conseils favorablement écoutés et de mettre à profit les bonnes dispositions de son auditoire. Sans perdre de vue qu'il devait surtout rappeler aux religieuses, dont la vie s'écoulait dans la solitude et le silence du cloître, la grandeur de leur sacrifice et l'étendue de leurs obligations, il s'adressait volontiers à cette foule vivement impressionnée, pour qui l'exemple d'une jeune fille renonçant à toutes les joies du monde était à la fois un spectacle et un enseignement. Il n'avait aucune peine à être éloquent lorsque il exposait le bonheur et la dignité de la

vocation religieuse. Il lui suffisait d'écouter son cœur. N'avait-il pas lui-même cherché de bonne heure loin du monde un asile hospitalier? Il connaissait par expérience les joies austères et la douce paix de la vie religieuse au sein d'une communauté. Il racontait ses consolations quand il montrait dans cette vocation privilégiée une triple grâce : une grâce d'élection, une grâce de préservation, une grâce de consécration. En félicitant celle qui va consommer son sacrifice, en la louant de se soustraire à tous les dangers qui l'auraient entourée dans le monde, il trace de ces dangers un tableau saisissant pour tous ceux de ses auditeurs qui demeurent dans le monde par goût plus encore que par devoir et se laissent attirer vers lui par tout ce qui devrait les en éloigner. « Dangers dans la naissance : elle est une espèce d'engagement à toutes les passions. Dangers dans l'élévation : elle vous fait une loi de tout ce que l'Evangile condamne. Dangers dans les soins publics : il faut prendre sur soi les passions des grands et la misère des peuples ; allier les maximes de la religion avec celles de la prudence de la chair et opter entre sa conscience et sa fortune. Dangers dans l'usage des grands biens : vous avez sans cesse à vous défendre ou des profusions qu'inspire la vanité ou de la dureté que produit l'avarice. Dangers dans les exemples : le vice perd son horreur par l'autorité de ceux qui nous le montrent, et nous sommes rassurés en trouvant dans les faiblesses d'autrui une excuse à nos faiblesses propres. Dangers dans les entretiens : on veut plaire et on ne plaît que par les passions ou qu'on reçoit ou qu'on inspire. Dangers dans les amitiés : le venin s'insinue par la conformité des humeurs et par les douceurs de la société ; on ne peut se passer de délassements, et le monde n'en fournit que de funestes à l'innocence... Dangers dans le mariage : la durée du lien re-

froidit presque toujours celle de la tendresse; il est rare que la conformité des humeurs ratifie un nœud que la conformité des intérêts forme presque toujours; une société sainte devient une tentation domestique, et dès que le devoir devient un joug, le cœur s'est bientôt formé d'autres chaînes. Dangers dans l'état de liberté: les passions qui n'ont point de frein s'échappent malgré nous-mêmes, et l'éloignement d'un lien sacré n'est souvent que l'amour d'une servitude plus universelle. »

Mais le cloître pouvait aussi avoir ses dangers. On n'y entrait pas toujours avec une vocation sérieuse; on n'y conservait pas toujours le même degré de piété. La volonté des parents remplaçait quelquefois l'appel de Dieu. Une vive contrariété faisait prendre soudain le monde en dégoût; mais on le regrettait après lui avoir dit adieu. Vu à distance, à travers la grille, le monde paraissait encore aimable. On oubliait ses défauts pour ne se souvenir que de ses attraits. Massillon ne pouvait pas garder sur les fausses vocations un silence absolu. Il plaint celle qu'une ferveur passagère a jeté dans le cloître et qui s'est liée par des vœux téméraires. Il plaint aussi celle qui, devenue infidèle à sa vocation, regrette le monde au fond de sa cellule et ne trouve plus dans la vie régulière qu'un fardeau qu'elle n'a pas la force de porter. Mais il plaint surtout celle que la cupidité d'une famille a obligée d'entrer dans le lieu saint, où ne l'appelait pas le choix du Seigneur. « Accablée sous le poids des chaînes qu'elle-même ne s'est point imposées; changeant les secours de la piété dont elle est environnée en des attraits de vice; nourrissant la corruption de son cœur de tout ce qui devait en soutenir la foi... elle se dit sans cesse à elle-même qu'une vertu moins nécessaire et moins contrainte ne lui eût pas paru si odieuse; qu'il est terrible de porter un joug auquel on ne s'est pas soi-

même condamné, et que Dieu est trop juste pour exiger qu'on soit fidèle aux devoirs d'un état que des passions étrangères nous ont choisi. Et de là, ô mon Dieu! que de retours affreux sur soi-même! que de regards d'envie et de complaisance sur un monde auquel on n'a renoncé que malgré soi! quelle tristesse répandue sur toutes les pratiques saintes de son état! quelles imprécations secrètes, peut-être, contre les auteurs de son infortune. »

Dans les autres sermons de vêture, Massillon ne revient pas sur ces injustes calculs dont quelques familles ne se faisaient point scrupule, décidant arbitrairement, et pour des motifs d'intérêt ou de vanité, du genre de vie que devait embrasser chaque enfant. Il se contente de signaler une fois cet abus. C'est qu'en vérité les victimes du cloître étaient moins nombreuses qu'on a bien voulu le dire. L'histoire est loin de justifier sur ce point les exagérations des romanciers. Ni la tendresse maternelle n'était entièrement évanouie au XVIIIe siècle, ni la volonté des jeunes filles n'était incapable de résistance, ni les supérieures des couvents n'étaient bien aises de recevoir des postulantes malgré elles. Plus d'une fois, sans doute, le cloître servit de prison plus ou moins dure à une jeune fille sacrifiée par intérêt de famille ; mais ces excès d'autorité domestique ne pouvaient pas être fréquents. Il y fallait le concours de plusieurs volontés également décidées à laisser commettre une injustice. Or, tout s'opposait à ce qu'un tel concours fût habituel. « Les vœux forcés sont singulièrement exceptionnels : ils sont en contradiction avec les habitudes générales et la conscience des mœurs du XVIIIe siècle. Ne voyons-nous pas dans les Mémoires du temps des jeunes filles résister très-nettement à l'ordre formel de leurs parents qui veulent leur imposer le voile et triompher de leur volonté ?... Lorsqu'on écarte les déclamations

philosophiques et les traditions romanesques, le couvent apparaît bien plutôt comme un asile que comme une prison. Il est avant tout le refuge de toutes les existences brisées...» (1).»

Si les sermons de vêture étaient pour l'orateur sacré une occasion heureuse de rappeler à des auditeurs frivoles, épris par les dissipations dangereuses du monde, la nécessité de servir Dieu ; une oraison funèbre, prêchée devant un cercueil, pouvait contenir de plus austères enseignements, en rappelant aux plus oublieux la grande pensée de la mort. Dans le temple chrétien, cette pensée dominera toujours l'éloge du plus illustre héros. Elle tempère, dans la chaire de vérité, les louanges officielles, qu'elle oblige à se maintenir dans de justes bornes. Comment louer à l'excès celui dont le tombeau vient de recevoir les dépouilles mortelles, et pour qui l'Eglise, inquiète sur le sort de son âme, adresse à Dieu de pressantes supplications? C'est la pensée de la mort qui a permis à Massillon de faire un discours chrétien en prononçant l'oraison funèbre du prince de Conti. Le héros, assurément, était digne de l'orateur, mais son éloge, très-facile dans une Académie, eût été embarrassant dans une église, si sa mort singulièrement édifiante n'eût fait

(1) *La femme au XVIII^e siècle*, par E. et J. de Goncourt, p. 12. A ce témoignage on peut ajouter celui de l'auteur des *Souvenirs de la marquise de Créquy* : «Je crois bien que dans une portion de ma famille et du vivant de mon frère on n'aurait pas mieux demandé que de me voir prendre le voile ; mais on avait dans ma tante l'abbesse et mon oncle l'évêque affaire à deux personnages qui n'entendaient pas composition sur les obligations de conscience et sur le chapitre de la vocation religieuse. Mgr du Mans avait toujours un œil ouvert sur toutes les professions qui devaient survenir dans les couvents de son diocèse, afin d'en écarter les pauvres filles intimidées par leurs familles, ou circonvenues par la captation des béguines, et ma tante avait fait sortir de son cloître une jolie novice, qu'elle avait dotée, pour aller épouser un chevau-léger.» (T. 1^er, pag. 30.)

pardonner tout ce que sa vie avait eu de trop mondain.

François Louis de Bourbon, prince de Conti, était né à Paris en 1664. Il montra de bonne heure les plus heureuses dispositions pour l'art militaire, ce qui le rendit cher à son oncle, le grand Condé. Désireux de déployer sa valeur sur un théâtre digne d'elle, il alla guerroyer en Hongrie contre les Turcs, pendant que la France était en paix. Ni Louis XIV ni Louvois n'avaient approuvé cette résolution. Le ministre de la guerre fit intercepter les lettres que le prince écrivait des bords du Danube, et il put y lire, à l'adresse de son maître, des phrases semblables à celles-ci: « C'est un roi de théâtre quand il faut représenter, c'est un roi d'échecs quand il faut se battre. » C'était plus qu'il n'en fallait pour encourir la disgrâce de Louis XIV. Au retour de la campagne de Hongrie, le prince de Conti fut exilé à Chantilly. A son lit de mort, Condé obtint du grand roi la grâce de son neveu. Le prince de Conti servit sous le maréchal de Luxembourg. Il déploya tout son talent militaire et tout son courage à la bataille de Fleurus (1690), de Steinkerque (1692) et de Nerwinde (1693). La renommée raconta ses exploits. L'éclat de sa jeune gloire était rehaussé par l'amabilité de sa personne. Il fut élu roi de Pologne en 1697 ; mais transporté à Dantzig par Jean-Bart, il se vit disputer le sceptre par l'électeur de Saxe. Déjà les Polonais étaient divisés en plusieurs partis. Celui qui soutenait les intrigues de l'électeur de Saxe triompha en cette occasion. Pour conquérir le trône de Pologne les armes à la main, le prince de Conti aurait eu besoin d'une armée française. Louis XIV ne tenait pas à soutenir loin des frontières une guerre onéreuse. Le prince de Conti, qui était arrivé en Pologne trois mois trop tard, regagna la France, où Louis XIV le tint éloigné des affaires aussi longtemps qu'il le put. Après les nom-

breuses défaites essuyées par les armées françaises, pendant la guerre pour la succession d'Espagne, il fallut songer à utiliser le génie militaire du prince de Conti. En 1699, il obtint le commandement de l'armée de Flandres. Cette nomination rendit à l'armée la confiance et l'espoir de réparer les désastres des années précédentes. Mais la joie des troupes ne fut pas de longue durée ; le prince ne put pas aller se mettre à leur tête. Atteint d'une maladie de langueur au moment d'entrer en campagne, il mourut le 22 février, à l'âge de 45 ans. Sa mort fut pleurée comme une calamité publique. Jean-Baptiste Rousseau, qui était le grand poëte lyrique de cette époque, se fit l'interprète des regrets de tous, et consacra une ode élégiaque à la mémoire du héros. Massillon fit couler plus de larmes en prêchant son oraison funèbre. Il consentit à la publier, pour consoler la douleur des nombreux amis de l'illustre défunt. C'est le seul discours qu'il ait lui-même livré à l'impression (1).

Le médisant Saint-Simon ne parle pas du prince de Conti avec son acrimonie accoutumée : « Il prenait à

(1) « J'ai sous les yeux, écrivait M. de Sainte-Beuve, son oraison funèbre du prince de Conti, publiée en 1709 et avec des notes critiques écrites à la main en marge par un contemporain qui avait assisté à la cérémonie même et qui marque les différences entre le morceau imprimé et le morceau débité. (Ces notes manuscrites se trouvent sur l'exemplaire de la bibliothèque Impériale.) Les critiques que fait ce lecteur dont j'ignore le nom sont la plupart d'une grande justesse ; il y relève des inexactitudes et des irrégularités d'expression, des phrases embarrassées, des répétitions, le mot *goût*, par exemple, répété à satiété... » (*Causeries du Lundi* t. IX, p. 14.) Si je ne me trompe, le mot *goût* n'est employé qu cinq fois ; c'est trop sans doute, mais on ne peut dire qu'il est re pété à satiété. Un lecteur difficile et minutieux peut cependant signaler dans cette oraison funèbre plus d'une phrase qui pourrait être plus correcte : — Peu d'années s'écoulent et *meurt* encore la pieuse princesse qui l'enfantait tous les jours à Jésus-Christ. » — « Objet des regards et des souhaits de toute la cour, au milieu de tout *ce frivole* il a des vues vastes et sérieuses. » — « Il ne lui fallait que l'histoire du héros qu'il *a* devant les yeux. »

tâche de plaire au cordonnier, au laquais, au porteur de chaise, comme au ministre d'État et au général d'armée, et si naturellement, que le succès en était certain. Il fut aussi les constantes délices du monde, de la cour, des armées, la divinité du peuple, l'idole des soldats, le héros des officiers, l'espérance de ce qu'il y avait de plus distingué.» A cet éloge, l'auteur des *Mémoires* apporte quelques restrictions. Il nous représente le prince de Conti comme incapable d'aimer, tenant à avoir des amis comme on tient à avoir des meubles, mais si charmant qu'on ne pouvait s'empêcher d'idolâtrer un si aimable égoïste. Il ajoute sur un ton douteux, qui peut être celui de la critique aussi bien que celui de la louange: « Galant avec toutes les femmes, amoureux de plusieurs, bien traité de beaucoup, il était encore coquet avec tous les hommes.» Ces coups de pinceau ne s'accordent guère avec l'éloge que fait Massillon de son héros, considéré comme «bon mari.» Il nous le représente : « respectant les liens de la nature, les doux titres de père et de mari, et ne connaissant pas cet usage insensé qui fait que la plupart des grands semblent être nés seuls sur la terre, croient que tout ce qui renverse la première institution de la nature est un privilége de la grandeur, et regardent tout ce qui lie comme un joug qui les déshonore.» S'il fallait admettre tout ce qu'insinue Saint-Simon, qui prête une oreille trop attentive aux historiettes calomnieuses du grand monde, Massillon n'aurait pas été fort adroit en insistant sur la grandeur et la sagesse du prince de Conti « jusque dans ces devoirs obscurs et domestiques où l'homme se relâche toujours, et où l'humeur prend si aisément la place de la vertu (1).»

(1) La princesse Palatine qui, pour la médisance, peut aller de pair avec Saint-Simon, traite sévèrement le prince de Conti dans une lettre du 19 avril 1701, trop injuste pour que nous la citions. Elle va jusqu'à lui reprocher d'aimer ses pages.

Pour préparer l'oraison funèbre qu'il était chargé de prononcer, Massillon se servit d'un mémoire sur le prince de Conti, rédigé par le marquis de Lassay, qui avait combattu à ses côtés en Hongrie (1). Il y puisa les renseignements dont il avait besoin pour raconter la vie militaire du prince. Sans avoir le ferme burin de Bossuet, Massillon a tracé un excellent tableau oratoire de la bataille de Nerwinde. Il a su faire entrer dans sa description le coup de sabre qui atteignit à la tête le prince de Conti pendant ce rude combat. Mais ce qui me frappe le plus dans cette oraison funèbre, c'est la continuelle insistance que met Masillon à rappeler que s'il loue du haut de la chaire le prince de Conti, s'il le représente tour à tour comme un héros, comme un sage, comme un esprit supérieur et universel, c'est à cause de sa foi, qu'il a conservée toujours intacte et ferme, et à cause de sa mort si véritablement chrétienne. S'il rappelle comment le prince de Condé mourut content en se voyant revivre dans son neveu, il s'écrie : « Dieu préparait une gloire plus durable au prince de Conti ; il voulait le sanctifier par de longues infirmités. » Au milieu de son second point, après avoir montré son héros aussi aimé dans la vie civile qu'admiré dans les combats, il s'interrompt pour demander : « Que manquerait-il à son éloge, s'il eût été alors aussi agréable aux yeux de Dieu qu'il était grand devant les hommes? »

Massillon loue justement le prince de Conti de n'avoir par permis à l'incrédulité d'affaiblir sa foi, même durant les années où sa vie dissipée se partagait entre la gloire et le plaisir. « Dois-je le dire ici, Messieurs, dans un siècle où la religion est devenue le jouet ou de la débauche ou de la fausse science, dans un siècle où l'impiété est comme la première preuve du bel esprit ; dans un siècle où croire encore en Dieu est presque la honte ou de la rai-

(1) Sainte-Beuve : *Causeries du Lundi*, t. IX, p. 153.

son ou du courage ; dans un siècle où, pour n'être pas confondu avec le vulgaire, il faut se donner l'affreuse distinction de l'incrédulité ; dans un siècle, enfin, où tant d'hommes superficiels blasphèment ce qu'ils ignorent, se croient plus habiles à mesure qu'ils sont plus téméraires, apprennent à douter de la religion avant de la connaître, s'érigent en docteurs de l'impiété avant d'avoir été les disciples de la foi et s'élèvent contre la science de Dieu sans avoir même celle des hommes ; au milieu de ces abus, la foi du prince de Conti, si supérieure en lumières, en connaissances, honore la vérité de la religion... Sa curiosité ne va qu'à se convaincre que la raison ne saurait aller à tout ; que l'homme ne connaît des voies de Dieu que ce que Dieu en a voulu révéler à l'homme ; que le point fixe de nos lumières c'est la foi ; qu'on retrouve, en secouant le joug, les mêmes abîmes et les mêmes incertitudes que dans la soumission ; que les dogmes de l'impiété n'ont rien de plus clair et de plus intelligible que les mystères de la religion ; et qu'en refusant de croire on perd la foi sans que la raison y gagne et s'éclaircisse. »

Ce fut surtout aux approches de la mort que le prince de Conti montra combien sa foi s'était conservée pure et inébranlable. Tous les témoignages s'accordent sur ce point. « Il conserva sa présence d'esprit, dit Saint-Simon, jusqu'au dernier moment, et en profita. Il mourut dans son fauteuil, dans les plus grands sentiments de piété, dont j'ai ouï raconter au P. Latour des choses admirables. » L'œil fixé sur l'éternité, il souffrit sans se plaindre les douleurs les plus aiguës. L'ardeur de ses sentiments religieux édifiait tous ceux qui l'approchaient. Comment citer sans émotion les dernières paroles qu'il adressa au prince son fils ? « Je voudrais vous avoir donné de meilleurs exemples et j'espère que si Dieu m'avait conservé la vie

je vous en aurais donné. Souvenez-vous toujours qu'il faut servir Dieu, lui être fidèle, et au roi; et vivre en honnête homme et en bon chrétien, pour attirer les bénédictions du ciel. »

La mort chrétienne du prince de Conti était un salutaire exemple qu'il fallait donner à méditer aux jeunes amis du duc d'Orléans, à tous ces grands seigneurs qui faisaient de l'impiété l'assaisonnement de leurs débauches. Massillon a longuement décrit cette mort, la regardant avec raison comme le plus beau trait de la vie de son héros. Il rappporte les dernières paroles du prince de Conti mourant : « Si l'on pouvait comprendre l'état où l'on se trouve dans ces derniers moments, on verrait bien qu'il n'y a de ressources pour l'homme que dans la religion. » Cette déclaration suprême d'un prince à qui rien n'avait manqué de tout ce qu'on peut envier ici-bas, et qui, à sa dernière heure, jugeait la vie des hauteurs de l'éternité, confirmait éloquemment les exhortations de l'orateur sacré. Elles exprimaient la meilleure leçon qui devait ressortir de son oraison funèbre. Il ne faisait que les commenter, lorsqu'il s'écriait dans sa péroraison : « Ecoutez, grands, et instruisez-vous. Tout ce que le monde a le plus admiré, les victoires, les talents, le nom, la sagesse, les lumières, qu'on le trouve vain et frivole au lit de la mort! Que la vie la plus glorieuse devant les hommes, la plus remplie de grands événements, paraît alors vide sans Dieu, et digne d'un éternel oubli! Qu'on découvre de folie dans la sagesse qui ne nous a pas conduits au salut. »

Quoique le prince de Conti n'eût été que montré à la Pologne, le choix de la majorité de la Diète électorale était trop honorable pour que Massillon pût le passer sous silence et ne pas montrer son héros conduit par la providence jusques sur les premières marches d'un trône.

En rappelant comment l'audace d'une minorité factieuse et les intrigues de l'électeur de Saxe empêchèrent le prince de Conti de ceindre la couronne de Pologne, il se demande ce que serait devenu ce royaume s'il eût été gouverné par un prince français. Que de malheurs, que de guerres civiles, que d'invasions étrangères, que d'injustes partages auraient été évités. Que de flots de sang auraient été épargnés ! Le tableau des calamités qui ont désolé la Pologne depuis qu'elle a dû renoncer à l'espérance d'avoir pour roi le prince de Conti n'a rien perdu de sa vérité. On dirait qu'il ne date que d'hier. Le moscovite, acharné sur sa proie, en dévore les débris avec la même fureur que le jour où il la déchirait pour la première fois.

«Un peuple qu'elle avait toujours regardé comme *son esclave devient son tyran* (Jérémie). Ses autels sont renversés, ses prêtres arrachés du sanctuaire et menés en servitude, ses vierges déshonorées, ses campagnes inondées de sang refusent la nourriture à son peuple; *au dehors le glaive, la mort au dedans.* Le Seigneur qui les frappe ne se lasse point. Il répand d'une main une coupe de venin et de mortalité, et tient élevé de l'autre le glaive de la guerre et de la vengeance. Tous les fléaux de sa colère tombent à la fois sur cette terre infortunée; toutes *ses voies pleurent* et ne sont plus qu'une triste solitude, et au milieu de tant de calamités la fureur de ses citoyens n'est pas encore assouvie.... » Massillon ne semble-t-il pas prophétiser l'avenir plutôt que raconter le passé? Hélas! quand finiront les malheurs de la Pologne? Quand refleuriront pour elle les beaux jours de sainte Hedwige et de saint Casimir? Quand sera-t-elle arrachée aux serres sanglantes de ses persécuteurs ? Quand recouvrera-t-elle avec le bonheur de la paix l'honneur de la liberté ?

CHAPITRE X

Oraison funèbre du Dauphin, fils de Louis XIV. — Situation de la France à la naissance du Dauphin. — Son éducation. — Montausier et Bossuet. — Vie inutile du Dauphin, ses talents militaires, sa mort. — Seconde phase du jansénisme. — Les réflexions morales de Quesnel. — La bulle *Unigenitus*. — Conduite du cardinal de Noailles. — Négociations de Massillon pour obtenir de lui l'acceptation et la publication de cette bulle.

Deux ans après la mort du prince de Conti, Louis XIV fut frappé dans ses plus chères affections de famille. Son fils, le grand Dauphin, mourut de la petite vérole, à Meudon, le 14 avril 1711. Massillon, quoiqu'il ne jouît pas d'une grande faveur à la cour, fut chargé de prononcer l'oraison funèbre de ce prince. Son éloquence parut seule capable de déplorer dignement la perte de l'héritier du trône. Il n'était pas facile de louer en chaire, après sa mort, un prince que les contemporains avaient si peu loué pendant sa vie. Saint-Simon nous a laissé du Dauphin un portrait, qui, sans doute, n'est pas flatté, mais qui malheureusement est ressemblant : « Il était sans vice ni vertu, sans lumières ni connaissances quelconques, radicalement incapable d'en acquérir, très-paresseux, sans imagination ni production, sans goût, sans choix, sans discernement, né pour l'ennui, qu'il communiquait aux autres, et pour être une boule roulant au hasard par l'impulsion d'autrui ; opiniâtre et petit en tout

à l'excès, avec une incroyable facilité à se prévenir et à tout croire, absorbé dans sa graisse et dans ses ténèbres, et qui sans aucune volonté de mal faire eût été un roi pernicieux (1). » Quelles leçons pouvait-on retirer de cette vie qui avait été si nulle ? Là encore ce fut la mort qui inspira l'orateur sacré et lui dicta des paroles dont la tristesse profonde arracha des larmes à tous les auditeurs. Massillon, dans son exorde, oblige ceux qui l'écoutent à rentrer en eux-mêmes, à pleurer à la fois les malheurs de la patrie et les crimes qui les ont provoqués. La mort du Dauphin, arrivée après tant d'autres calamités, est présentée comme le suprême châtiment dont la justice de Dieu frappe une nation coupable. « Quels fléaux réservés dans les trésors de sa colère pour instruire et châtier les hommes, Dieu peut-il donc encore faire tomber sur son peuple? *Nous attendions la paix;* le roi sacrifiait sa gloire, ses intérêts, sa tendresse à nos désirs ; *il était pacifique avec ceux qui haïssaient la paix*: elle s'éloigne encore de nous ; *et voilà encore la fureur et la guerre.* Nos champs ont gémi dans une longue stérilité ; la maladie et la mort ont répandu le deuil dans nos villes ; nous avons vu tomber les cèdres mêmes du Liban ; trois princes du sang royal, dans l'intervalle pres-

(1) Saint-Simon voyait toujours les défauts d'autrui à travers un verre grossissant, mais les chansons du temps parlaient aussi du Dauphin avec ce ton de pitié dédaigneuse. Dans un *noël* de 1684, qu'on ne peut citer en entier, tant il « brave l'honnêteté, » on lit le couplet suivant :

Que fait dans son bel âge
Monseigneur le Dauphin ?
Est-il toujours bien sage
Dort-il tout le matin ?
Il n'aime que la chasse,
Elle lui coûte peu;
Quand ce plaisir le lasse
Il retourne à son feu.

que d'une année, ont été enlevés à la France qui les pleure encore... Enfin le fils et l'héritier lui-même vient d'être frappé. Les châtiments de Dieu vont en augmentant comme nos crimes. Mes frères, quand arrêterons-nous donc son bras levé sur nous? »

Quel effet a dû produire cette soudaine interrogation après une douloureuse énumération des fléaux qui étaient venus s'ajouter aux désastres de la guerre pour la succession d'Espagne ! Tant qu'il parle en prédicateur, Massillon est à son aise; il retrouve sans effort ces accents sévères qui lui sont familiers. Mais dès qu'il lui faut commencer l'éloge du prince il est embarrassé. Son plan est confus. Il l'indique vaguement par ces mots qui expriment à peine une division : A la vue de ce tombeau, « détrompons-nous de l'erreur de nos jugements et de la vanité de nos espérances. » Il eut mieux fait de ne pas essayer une division trop difficile à préciser, et de raconter simplement la vie du Dauphin, en mêlant à son récit les portraits historiques et les réflexions morales qu'on admire dans son discours et qui en font toute la valeur littéraire. Mais les habitudes du temps ne lui permettaient pas d'être si aisément éloquent. Une oraison funèbre devait nécessairement être divisée en deux ou trois points, comme un sermon. Ne prononcer qu'une biographie oratoire eût été une innovation, et Massillon s'était trop accoutumé aux formes classiques de la prédication solennelle pour devenir novateur.

Les épisodes sont nombreux dans l'oraison funèbre du Dauphin et la plupart sont traités avec un rare bonheur. On dirait que Massillon veut cacher la pauvreté du sujet principal sous l'éclat des ornements accessoires. Sa tâche eût été trop ingrate s'il eût été réduit à ne parler que du défunt. Comment ne pas citer ce tableau de la situation prospère où se trouvait la France, au moment de la nais-

sance du Dauphin : « La France, sortie des troubles inséparables d'une longue minorité, voyait croître avec le roi ses espérances et sa gloire. Nos troupes aguerries par nos propres dissensions ; de grands généraux formés, et, en combattant même contre la patrie, devenus des chefs consommés pour la défendre ; les finances rétablies par les soins d'un ministre habile ; la licence changée en règle ; les anciennes maximes, presque oubliées, rappelées à leur premier esprit ; les arts, déchus dans la faiblesse du gouvernement, reprenant avec lui leur éclat et leur vigueur ; les lettres, que nos troubles et nos malheurs avaient comme bannies, rétablies en honneur pour publier nos victoires ; ces hommes uniques, dont les ouvrages seront de tous les temps, et qui jusque-là n'avaient paru que successivement de siècle en siècle, ou de règne en règne parmi nous, devenus communs et se pressant, pour ainsi dire, de naître tous à la fois sous un règne déjà si glorieux ; l'Etat, comme le roi, dans une jeunesse vive et florissante. Au milieu de tant de prospérités le Dauphin est donné à la France..... »

Massillon aurait pu se dispenser d'ajouter à ce tableau l'énumération des victoires remportées par Louis XIV sur la nature aussi aisément domptée que ses ennemis : « Les merveilles se multiplient ; l'abondance embellit le dedans du royaume, tandis que la valeur en recule les frontières ; la pompe des maisons royales répond à la grandeur du roi ; de superbes édifices sortent en un instant comme par enchantement du sein de la terre ; l'ouvrage de plusieurs siècles devient l'ouvrage de quelques mois ; la stérilité des lieux se tourne en ornement, et le roi, de retour de ses campagnes, après avoir vaincu ses ennemis, vient se délasser chez lui à vaincre encore la nature. » Louis XIV dut être flatté en entendant louer en chaire son goût excessif pour la magnificence et la splen-

deur des châteaux royaux. Mais l'orateur sacré aurait dû savoir que les ruineuses profusions du roi, imitées par toute sa cour, avaient appauvri le royaume, en y introduisant l'amour du luxe, le besoin de l'opulence, la fureur du jeu, l'usure légale, l'agiotage. Il aurait dû se souvenir de l'irritation qu'avait produite, en 1710, l'impôt du dixième, par lequel le roi s'attribuait la haute propriété des biens de ses sujets, et qui ne parvint pas à combler l'énorme déficit du trésor (1). Massillon sera moins ébloui par la beauté de Versailles et par les triomphes du grand roi sur la nature, lorsqu'il prononcera son oraison funèbre, quatre ans après celle du Dauphin, et reconnaîtra que Dieu seul est grand.

La principale gloire du Dauphin est peut-être d'avoir eu pour précepteur Bossuet. La postérité ne se souvient que de ce bonheur de sa vie. Massillon ne pouvait se dispenser de louer cette célèbre éducation du Dauphin dont l'Europe entière s'était occupée, pour laquelle tant

(1) Lorsque la paix d'Utrecht fut signée, le Roi commanda des fêtes magnifiques à Fontainebleau, quoique le trésor fut vide. Il pensait qu'on le croirait riche si on le voyait dans une seule fête dépenser quatre millions. Desmarets, contrôleur général des finances, ne savait où trouver ces quatre millions, que le plus riche financier du moment, Samuel Bernard, ne voulait pas prêter. On les préleva sur la crédulité publique. Desmarets fait fabriquer trente millions de billets de la caisse des emprunts et les remet à Samuel Bernard pour qu'il les négocie. Afin de donner de la valeur à ces billets, il rédige un projet de loterie qu'il a soin de laisser, comme par mégarde sur son bureau. Ses laquais en prennent aussitôt connaissance. Ils se hatent de vendre chèrement aux agioteurs le secret qu'ils ont dérobé dans le cabinet de leur maître. Les agioteurs s'arrachent les billets de la caisse des emprunts, leur supposant un grand avenir. Leur crédulité fait monter en peu de jours ces valeurs de 35 à 85 pour cent. A la faveur de cette hausse Samuel Bernard écoule ses titres qui ne lui ont rien coûté et réalise pour le Roi plus de quatre millions. Le secret de cette frauduleuse opération fut bientôt connu. Les billets baissèrent des deux tiers et furent appelés des *Bernardines*. — V. *Les Manieurs d'argent*, par M. Oscar de Vallée, ch. III.

d'hommes illustres avaient mis en commun leurs travaux, qui avait été l'occasion d'une édition spéciale des classiques latins, *ad usum Delphini*, qui avait obligé Bossuet à composer, entre autres chefs-d'œuvre, le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, et le *Discours sur l'histoire universelle*. Mais ni le précepteur du Dauphin, ni Montausier, son gouverneur, ne parvinrent à faire un grand prince de leur royal élève. C'était une nature ingrate, un caractère froid, un esprit indolent et sans aptitude pour les travaux littéraires. « On n'a nulle consolation avec lui, écrivait Bossuet au maréchal de Bellefonds, et on marche, comme dit saint Paul, en espérance contre l'espérance (1). » Dans cette éducation dont l'insuccès fut rendu plus sensible par le merveilleux succès qu'obtint Fénelon auprès du duc de Bourgogne, on avait oublié le précepte de La Fontaine : « Ne forçons pas notre talent. » Le Dauphin aimait passionnément les exercices du corps. Il avait toute la bravoure d'un digne petit-fils de Henri IV. Peut-être aurait-il pu devenir un habile général, mais l'art militaire fut la seule chose qu'on négligea de lui apprendre. Il n'était pas né pour les belles-lettres ; on crut devoir lui donner toutes les connaissances « nécessaires à un gentilhomme qui veut se rendre recommandable entre les personnes de qualité. » Montausier et Bossuet ne faisaient du reste que se conformer aux intentions de Louis XIV, qui savait pour-

(1) Lettre du 6 juillet 1677. Bossuet n'écrivit pas seulement pour le Dauphin une grammaire latine mais encore, dit l'abbé Ledieu, « des notes sur la force et le jeu des conjonctions et des particules indéclinables, sur l'usage d'un grand nombre de mots latins pris en sens propre et des significations, pris des meilleurs auteurs, dont il rapportait des exemples à preuve. » — On raconte qu'une dame très-malheureuse exposant ses souffrances au Dauphin, il lui demanda : Faites-vous des thèmes?— Non, monseigneur. —Eh bien vous n'avez qu'une idée imparfaite du malheur. Si ce mot est de lui, il peut avoir prononcé cet autre qu'on lui attribue : « On veut que je sache comment s'appelait Vaugirad du temps des druides. »

tant mieux que personne qu'on pouvait être grand roi sans être érudit. Massillon ne pouvait critiquer un système d'éducation qui avait si mal réussi. Louant le Dauphin comme un prince à peu près accompli, il fait honneur de ses vertus à ceux qui l'ont élevé et trace de chacun d'eux un portrait qui doit fixer notre attention. « L'un, d'une vertu haute et austère; d'une probité au-dessus de nos mœurs; d'une vérité à l'épreuve de la cour; philosophe sans ostentation, chrétien sans faiblesse, courtisan sans passion; l'arbitre du bon goût et de la rigidité des bienséances; l'ennemi du faux, l'ami et le protecteur du mérite; le zélateur de la gloire de la nation, le censeur de la licence publique; enfin un de ces hommes qui semblent être comme le reste des anciennes mœurs et qui seuls ne sont pas de notre siècle. »

Il y a de l'exagération dans cet éloge de M. de Montausier. Il est vrai que Fléchier avait déjà dépeint le gouverneur du Dauphin comme le type achevé de l'honneur et de la vertu; mais la reconnaissance lui en faisait un devoir. Quant à Massillon, qui parlait déjà au nom de la postérité, il aurait pu être moins enthousiaste. Quoi qu'il en ait dit, il y avait de l'ostentation dans le stoïcisme austère et bourru de M. de Montausier. Son caractère, a dit Montesquieu, avait quelque chose des anciens philosophes et de cet *excès de leur raison.* Il aurait pu dire plus justement : et de cet excès de leur orgueil. La douceur, cet aliment essentiel de toute véritable vertu chrétienne, manquait à M. de Montausier. Il se piquait d'une rude franchise et voulait qu'on sût qu'il ne pardonnait rien. On lui fit remarquer que Molière l'avait mis sur la scène sous le nom d'Alceste. — Plût à Dieu, répondit-il, que je pusse ressembler au *Misanthrope* de Molière. S'il craignait que la ressemblance ne fût pas parfaite, ce n'était pas faute d'être épris des beaux yeux

de Célimène. Le souvenir de ses propres faiblesses aurait dû le rendre moins sévère envers les défauts d'autrui (1).

Nous n'apporterons aucun correctif au portrait de Bossuet. Tous les traits en sont fidèles. Massillon a résumé en quelques mots heureux, dignes de celui dont ils évoquaient la mémoire et rappelaient le style, les éloges que les contemporains et la postérité ont décerné d'une commune voix à l'homme incomparable mort sept ans auparavant, mais vivant encore dans tous les souvenirs, excitant toujours la même admiration et les mêmes regrets. « L'autre, d'un génie vaste et heureux, d'une candeur qui caractérise toujours les grandes âmes et les esprits de premier ordre; l'ornement de l'épiscopat, et dont le clergé de France se fera honneur dans tous les siècles; un évêque au milieu de la cour, l'homme de tous les talents et de toutes les sciences, le docteur de toutes les Eglises, la terreur de toutes les sectes, le père du dix-septième siècle, et à qui il n'a manqué que d'être né dans les premiers temps pour avoir été la lumière des

(I) On sait que M. de Montausier, assez galant pour imaginer la *Guirlande de Julie,* avait épousé Mlle d'Angennes en 1645, après avoir abjuré le calvinisme. En 1658, après la paix qui suivit les troubles de la Fronde, il fréquenta les beaux esprits du temps et fut assidu aux soirées de Mlle Scudéry. Ses sentiments platoniques ne l'empêchèrent pas d'être sensible aux attraits d'une suivante de sa femme. Mme de Montausier, au fait de cette intrigue, n'osa pas chasser de chez elle cette suivante. Indulgente pour les faiblesses de son mari, elle ferma les yeux, quand elle fut nommée gouvernante du Dauphin, sur la passion de Louis XIV pour Mlle de La Vallière. Mme de Montespan elle-même trouva une protection auprès d'elle. « M. de Montespan pénétra un jour chez Mme de Montausier, et voulut arracher sa femme d'entre les bras de Mme de Montausier qui cria au secours de ses domestiques; il lui dit des choses horribles et mêla ces reproches des injures les plus atroces. » La gouvernante du Dauphin fut tellement humiliée de cette scène qu'elle en tomba malade et dut bientôt quitter la cour.

conciles, l'âme des Pères assemblés, dicté des canons et présidé à Nicée et à Ephèse. »

Lorsque le Dauphin eut terminé son éducation, Louis XIV, toujours jaloux de son autorité et ne voulant partager avec personne la grandeur souveraine, tint son fils éloigné des affaires et le laissa traîner à Meudon une vie inutile. Massillon est en contradiction avec l'histoire lorsqu'il dit : « Monseigneur est associé aux secrets du gouvernement et aux mystères des conseils... Le roi décharge dans son sein le poids de ses pensées et les soucis même de la prospérité et de la gloire : la confiance prend la place de l'autorité paternelle; l'amitié augmente chaque jour par l'usage de la confiance, et Monseigneur devient le collègue de l'empire plutôt que l'héritier du trône. » On ne pouvait parler autrement devant Louis XIV. Comment reprocher au grand roi de n'avoir pas permis à son fils de se montrer au peuple sur la première marche du trône et de s'habituer à porter le sceptre? Mais les historiens s'accordent à dire que le Dauphin était retenu à la cour dans une sorte d'anéantissement. Fils du roi de France, père d'un roi d'Espagne, craignant Louis XIV plus qu'il ne l'aimait, jaloux de l'aîné de ses fils, le duc de Bourgogne, qui ne devait lui survivre que d'une année, il ne jouissait d'aucun crédit et n'osait demander la plus légère grâce pour lui-même et pour les autres. On le voyait « passant des journées entières appuyé sur ses coudes, se bouchant les oreilles, les yeux fixés sur une table nue, ou assis sur une chaise, frappant ses pieds du bout d'une canne pendant toute une après-dînée. » Comparant ce qu'il était à ce qu'il aurait pu être, il s'ennuyait. Pour dissiper cet ennui qui fut le supplice de toute sa vie, il n'avait d'autres ressources que la table et la chasse. Il eut recours aussi à un genre de distraction dont son père ne

lui avait que trop donné l'exemple. « Les faiblesses de ses jeunes années » ont été rappelées et condamnées par Massillon, qui ne croyait pas que l'oraison funèbre ne dût faire entendre que la voix de la louange. Ce qu'il disait du Dauphin, sur ce point délicat, atteignait plus encore Louis XIV; mais il avait trop de tact pour offenser une vieillesse noblement repentante. « Hélas! qu'est-ce que la jeunesse des princes, dit-il, et les inclinations les plus heureuses et les plus louables que peuvent-elles contre tout ce qui les environne? Moins exposés qu'eux, sommes-nous plus fidèles? Nos chutes se cachent sous l'obscurité de notre destinée : mais qu'offrirait notre vie aux yeux du public si elle était en spectacle comme la leur? Ah! c'est un malheur de leur rang que souvent, avec plus d'innocence que nous, ils ne sauraient jouir comme nous de l'impunité d'un seul de leurs vices. » Les intrigues du Dauphin eurent leur cause moins dans la vivacité de ses passions que dans l'accablante monotonie de sa vie inoccupée. Il n'aspirait qu'à se désennuyer. Il fut très-attaché à Mlle de Caumont, fille du duc de La Force, dame d'honneur de la Dauphine. On se hâta de la marier avec le marquis du Roure, mais le Dauphin persista dans son attachement. Louis XIV fit acte d'autorité, il exila Mme du Roure à Montpellier. Devenu veuf, le Dauphin, résigné à son obscurité, finit comme son père, par la dévotion et un mariage secret. Mlle Choin fut pour lui ce que Mme de Maintenon était pour Louis XIV. Meudon devint ainsi une contrefaçon de Versailles.

Il fallait au Dauphin l'odeur de la poudre et l'agitation de la vie des camps. Tant qu'il était sous les armes, on pouvait saluer en lui l'héritier du trône. Bon pour les soldats, généreux, libéral, il était adoré par l'armée qu'électrisait sa bravoure et qui l'appelait *Louis-le-Hardi*.

A la tête de l'armée du Rhin, en 1688, il prit Philisbourg, Heidelberg, Manheim, assisté de Vauban et du maréchal de Duras. Il commanda l'armée de Flandre en 1694 et sentit une fois de plus qu'il n'était heureux qu'à la tête de ses troupes ; Massillon ne pouvait manquer de rappeler la gloire militaire d'un prince qui n'en eut pas d'autre. Il a tracé, à cette occasion, un portrait du prince d'Orange qui rappelle, s'il ne l'égale pas, le portrait de Cromwell. « Du fond de la Hollande sort un nouveau vase de la colère du Seigneur, destiné de Dieu pour détrôner les plus saints rois et être l'instrument de ses vengeances sur les royaumes et sur les peuples ; un prince profond dans ses vues, habile à former des ligues et à réunir les esprits, plus heureux à exciter les guerres qu'à combattre ; plus à craindre encore dans le secret des cabinets qu'à la tête des armées ; un ennemi que la haine du nom français avait rendu capable d'imaginer de grandes choses et de les exécuter, un de ces génies qui semblent être nés pour mouvoir à leur gré les peuples et les souverains ; un grand homme s'il n'avait jamais voulu être roi. »

En louant la bonté du Dauphin, Massillon fait allusion à un trait qu'il n'a pas osé raconter dans toute sa simplicité. Il a cru que la solennité de l'oraison funèbre lui faisait un devoir de recourir à des périphrases, dût-il être moins touchant. Après la première maladie du Dauphin, les halles de Paris députèrent six des principales harengères pour aller à Versailles le féliciter sur sa convalescence. Le fils de Louis XIV, moins esclave de l'étiquette que son père, voulut qu'on les fît approcher de son lit. Il était possible, ce semble, de rappeler ce fait et de nommer les halles sans que la dignité de la chaire en souffrît. Massillon a dit en style oratoire : « L'amour ose tout. Le peuple, oui, le peuple le plus bas et le plus

obscur court aux pieds du trône, et les portes augustes de la gloire et de la majesté s'ouvrent à l'amour... Monseigneur se laisse voir; cette foule obscure s'approche du lit de sa douleur. » Félicitons cependant Massillon d'avoir cité textuellement les paroles que prononça le Dauphin peu de temps avant sa mort, lorsque craignant de communiquer à d'autres la maladie contagieuse qui le consumait, il pria le roi de ne pas s'exposer au danger en venant le visiter : « Hélas ! tout couvert de sa douleur et de sa plaie qui infecte tous ses membres, quelles sont ses craintes et ses inquiétudes? Il craint pour le Roi. Une vie si précieuse exposée devient la plus vive de ses peines : *Je mourrais de douleur*, dit-il, *si le roi au sortir d'ici avait seulement mal à la tête.* »

Il semble qu'après l'oraison funèbre du Dauphin, Massillon aurait dû être nommé au premier évêché vacant, par Louis XIV reconnaissant. Il n'en fut rien. Ceux qui disposaient des bénéfices ecclésiastiques auraient bien voulu peut-être récompenser un orateur sacré que l'opinion publique mettait au-dessus de tous ses rivaux (1) ; mais ils craignaient d'élever sur un siége épiscopal un Oratorien. Le jansénisme de l'Oratoire fit tort à Massillon. Si on l'avait mieux connu, on aurait compris qu'il avait un mérite trop réel pour être d'un autre parti que celui de la modération et de la vérité. Le régent devait lui donner quelques années plus tard ce

(1) Un jésuite, le P. de la Rue, pouvait seul être comparé à Massillon, qu'il était loin d'égaler. Dans l'épître dédicatoire des *Mémoires de Grammont*, dont la première édition a été publiée en 1713, Hamilton cite ces deux orateurs comme célèbres par leurs oraisons funèbres et il nomme Massillon le premier. « Tantôt nous voulions que, comme il n'y a pas d'apparence qu'il reste quelqu'un sur la terre, quand vous n'y serez plus, les révérends PP. Massillon ou de La Rue vous entreprissent par avance. Mais nous jugeâmes qu'il était contre l'usage de vous envelopper tout vif dans les figures d'une oraison funèbre. »

que lui refusait Louis XIV. En attendant qu'on lui rendît justice, on recourait à lui pour essayer d'apaiser les troubles religieux qui attristaient à cette époque l'Eglise de France. Avant de rappeler le rôle conciliateur dont Massillon voulut bien se charger un moment, il faut exposer brièvement la seconde phase de la grande querelle religieuse du dix-septième siècle.

La paix clémentine ne devait pas durer longtemps. Ce ne fut pas Jansénius qui occasionna une nouvelle prise d'armes, ce fut Quesnel. Les combats se livrèrent toujours autour d'un livre comme autour d'une forteresse vaillamment attaquée, opiniâtrement défendue ; mais ce livre n'était plus l'*Augustinus,* c'était les *Réflexions morales.* Quesnel avait publié, en 1671, un petit volume qui ne contenait que de courtes réflexions sur les quatre évangiles. Ce livre qui, sous une nouvelle forme, devait faire tant de bruit, passa d'abord inaperçu. Il parut d'abord avec l'approbation de plusieurs docteurs en théologie et un mandement de Mgr Vialard, évêque de Châlons, qui avait exigé et avait obtenu diverses corrections. L'auteur ne s'était pas encore fait connaître, et on ne soupçonnait pas qu'il renouvellerait un jour, dans une explication, en apparence inoffensive, du Nouveau Testament, les erreurs de Jansénius sur la liberté de l'homme. Il était encore prêtre de l'Oratoire, qu'il ne quitta qu'en 1684, lorsque l'assemblée générale imposa l'obligation de signer un formulaire de doctrine qui condamnait le fatalisme janséniste. Après avoir travaillé pendant plus de vingt ans au remaniement de son livre, Quesnel fit paraître en 1693 et 1694, sous leur forme définitive, quatre volumes de réflexions morales sur les quatre évangiles, sur les actes et les épîtres des apôtres. Quoique ce grand ouvrage fût loin d'être identique au petit volume soumis à l'examen de Mgr Vialard, Ques-

nel, et après lui ses amis, ne se firent aucun scrupule de mettre en tête de toutes les éditions des *Réflexions morales* l'approbation donnée par l'évêque de Châlons à l'édition de 1671.

Le cardinal de Noailles, qui a joué un si triste rôle dans les interminables querelles que fomentait l'esprit de parti, succéda à Mgr Vialard sur le siége de Châlons, en 1695. Entouré aussitôt par de chaleureux amis de Quesnel et trompé sans doute par l'approbation de son prédécesseur, publiée si déloyalement en tête des nouvelles éditions des *Réflexions morales*, il recommanda la lecture de ce livre aux fidèles et au clergé de son diocèse par un mandement dont il eut bientôt à se repentir. « Ce livre, disait-il à ses curés, vous tiendra lieu d'une bibliothèque entière. » L'année suivante, Mgr de Noailles fut transféré à l'archevêché de Paris. Les amis de Quesnel s'empressèrent de lui demander une nouvelle approbation des *Réflexions morales;* mais il sentait que le siége qu'il occupait donnait à ses actes une gravité exceptionnelle. D'ailleurs, on lui avait reproché de plusieurs côtés d'avoir agi avec trop de précipitation en approuvant un ouvrage où s'étaient glissées subtilement de dangereuses erreurs (1).

(1) Le 23 avril 1696 Quesnel écrivit à Wilard, en un style familier à toute la secte : « Je laisse faire le bon abbé Dom Antoine de Saint-Bernard (le cardinal de Noailles), car comment faire pour l'empêcher? Je suis bien aise de n'être point consulté. Ce qui sera bien sera avoué : s'il y a quelque chose qu'on ne puisse approuver, on en sera quitte pour dire qu'on n'y a pas de part. Pourvu qu'on ne touche point aux endroits notés, tout ira bien; mais je souhaite bien que cela se termine bientôt pour une bonne fois. Je sais qu'il avait dit à des gens qu'il avouerait sous le nom de sa nouvelle abbaye (l'archevêché de Paris) les quatre frères (les quatre volumes des réflexions morales); et il le devait faire pour repousser l'insolence des contredisants ; mais je vois bien qu'il saigne du nez. » Voilà sur quel ton les jansénistes parlaient entre eux du *bon abbé Dom Antoine*, dont ils surent capter la confiance et dominer le caractère irrésolu.

La publication d'un livre qui avait pour titre : *Exposition de la foi touchant la grâce et la prédestination* (1), parut à Mgr de Noailles une occasion heureuse d'exposer ses véritables sentiments et de contenter tout le monde. Il condamna cette exposition de la foi par une ordonnance et une instruction pastorale qui, tout en réprouvant les cinq propositions, faisait énergiquement l'éloge de ce qu'on appelait la doctrine de saint Augustin sur la grâce, et défendait d'accuser personne de jansénisme sur de légers soupçons. Les partisans de Quesnel, irrités par la condamnation d'un livre qui renfermait l'exacte doctrine du parti, firent payer cher à Mgr de Noailles son hésitation à épouser ouvertement leur querelle. Au commencement de janvier 1699 parut un libelle qui aurait dû prouver à l'archevêque de Paris qu'il est impossible de marcher à la fois dans deux chemins différents et que c'est éterniser les disputes que de ne pas savoir prendre une franche détermination. Ce libelle avait pour titre : « *Problème ecclésiastique*, proposé à M. l'abbé Boileau, de l'archevêché de Paris. A qui l'on doit croire, de M. Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons en 1695, ou de Mgr Louis Antoine de Noailles, archevêque de Paris en 1696? » Ce libelle, dont l'auteur, après avoir mis en parallèle la doctrine des *Réflexions morales* et celle de l'*Exposition de la foi* dont il rendait manifeste l'identité, se contentait habilement de poser des questions, était accablant pour Mgr de Noailles, dont il révélait la fausse position et qu'il mettait formellement en contradiction avec lui-même. Après une attaque si audacieuse, il aurait dû prendre un parti décisif et déclarer que sa bonne foi avait été surprise lorsqu'il avait recommandé le livre de Quesnel. Les jansénistes qui l'entouraient, tels

(1) Attribué à Saint-Cyran et publié par le P. Gerberon, à Mons, chez Gaspard Migeot.

que l'abbé Boileau, qui logeait à l'archevêché, lui persuadèrent que le problème ecclésiastique était l'œuvre d'un jésuite. Ils n'ignoraient pas cependant que le P. Gerberon en était l'auteur (1).

Quelques évêques, attristés de la faiblesse du cardinal de Noailles, crurent qu'ils devaient agir avec une vigueur proportionnée à l'activité que déployaient les jansénistes. Le 15 octobre 1703, Mgr Foresta de Collongue, évêque d'Apt, condamna les *Réflexions morales*, avec défense de les lire sous peine d'excommunication encourue par le fait même. Un livre publié en 1705 : *Quesnel séditieux et hérétique*, résuma la doctrine contenue dans les quatre volumes incriminés et montra que l'auteur enseignait positivement qu'on ne résiste jamais à la grâce et qu'on ne peut pas y résister ; que cette grâce, sans laquelle on ne peut rien, manque aux justes qui tombent, que J.-C. n'a souffert que pour les prédestinés. Mgr de Grammont, archevêque de Besançon, et Mgr Bargedé, évêque de Nevers, ne tardèrent pas à publier des mandements portant condamnation des *Réflexions morales* et déclarant que l'auteur s'attachait à inspirer aux fidèles un esprit de révolte contre l'autorité spirituelle et temporelle. Ces mandements provoquaient d'innombrables pamphlets. Trop de bruit se faisait autour du livre de Quesnel pour que le Souverain Pontife pût tarder plus longtemps à porter une sentence doctrinale. Le 13 juillet 1708 il condamna par un bref les *Réflexions morales*. Le cardinal de Noailles espérait qu'un livre muni de son approbation ne serait jamais flétri par le Saint-Siége. Il ne craignit pas d'exprimer tout le chagrin que le bref de Clément XI lui avait causé. En 1710, les évêques de Luçon

(1) D'Aguesseau déféra le *Problème ecclésiastique* au parlement. Ce libelle fut condamné au feu le 10 janvier et brûlé le 15 du même mois devant la principale porte de la cathédrale.

et de La Rochelle publièrent une ordonnance longuement et mûrement rédigée. Elle était divisée en deux parties. La première prouvait que les cinq propositions se retrouvaient sous d'autres termes dans le livre de Quesnel; la seconde montrait que la doctrine Janséniste était opposée à la doctrine de saint Augustin. Les partisans de Quesnel, prenant le cardinal de Noailles par son côté faible, lui persuadèrent que les évêques de Luçon et de La Rochelle l'avaient gravement insulté, en portant des censures contre un livre honoré de son approbation. Il publia un mandement (28 avril 1711) où il s'éleva contre l'*instruction pastorale* des évêques de Luçon et de La Rochelle, les accusa d'avoir favorisé l'impénitence des pécheurs d'habitude, d'avoir amoindri l'autorité de saint Augustin et même d'avoir renouvelé quelques erreurs de Jansénius. Ainsi fut donné à l'Eglise l'affligeant spectacle d'un archevêque s'arrogeant le pouvoir de censurer directement deux de ses confrères, et indirectement le Souverain Pontife. Louis XIV fut très-irrité de la conduite du cardinal de Noailles. M^me^ de Maintenon chargea l'évêque de Chartres et M. de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice, d'accommoder cette triste affaire. Ils pressèrent le cardinal d'abandonner le livre des *Réflexions morales*. Mais il lui en coûtait trop de reculer. Il demanda du temps et ne fit rien. Le roi pria le Souverain Pontife de se prononcer, non plus seulement par un bref, mais par une bulle. Les jansénistes répandirent le bruit que le duc de Bourgogne, héritier de la couronne, depuis la mort récente de son père, se déclarait ouvertement pour le livre de Quesnel. Le duc de Bourgogne écrivit un mémoire qui fut un de ses derniers travaux et un témoignage de la sagacité avec laquelle il jugeait les querelles religieuses qui divisaient l'Eglise de France : « Soit que les jansé-

nistes, disait-il, soutiennent ouvertement la doctrine de Jansénius, soit qu'ils se retranchent sur le fait, soit qu'ils s'en tiennent au silence respectueux ou à un prétendu thomisme, c'est toujours une cabale très-unie et des plus dangereuses qu'il y ait jamais eu et qu'il y aura jamais. » Malgré les intrigues du parti, soit en France, soit à Rome, Clément XI publia, le 8 septembre 1713, la célèbre constitution qui commence par ces mots : *Unigenitus Dei filius*.

A un siècle et demi de distance il peut nous sembler qu'on aurait évité bien des disputes, poussées avec aigreur de part et d'autre, si on avait laissé le livre de Quesnel tomber de son propre poids dans l'oubli où il est enseveli depuis longtemps avec tant d'autres lourds volumes publiés par la secte qui a le plus fait gémir la presse. Mais des questions de principe étaient engagées. On ne pouvait laisser passer, sans la dénoncer comme une hérésie, la négation de la liberté humaine, même lorsqu'elle se cachait sous des commentaires de l'Evangile comme sous un manteau de piété. Au livre de Quesnel et à la conduite qu'on se décidait à tenir touchant sa condamnation, se rattachaient une grave question de dogme, une grave question de morale et une grave question de discipline. Pour s'en convaincre, il suffit de lire attentivement les cent une propositions condamnées, qui sont comme la monnaie des cinq propositions de Jansénius. Le fatalisme religieux y est enseigné sur un ton moins didactique, mais en français plus clair que le latin de l'*Augustinus*.

Comme l'évêque d'Ypres, Quesnel confond l'ordre de la nature et l'ordre de la grâce. « La grâce d'Adam, dit-il, était une suite de la création et était due à la nature saine et entière (35e prop.). » Deux mots pouvaient résumer le jansénisme : avec la nature seule on ne peut

faire que le mal, avec la grâce on ne peut faire que le bien. Quesnel enseigne ces deux erreurs. « La volonté que la grâce ne prévient point, n'a de lumière que pour s'égarer, d'ardeur que pour se précipiter, de force que pour se blesser; capable de tout mal, impuissante à tout bien (1). » Pour Quesnel la grâce n'est plus un secours que Dieu donne à notre libre arbitre pour nous aider à préférer le mal au bien. « La grâce, dit-il, n'est autre chose que la volonté toute-puissante de Dieu qui commande et qui fait tout ce qu'il commande (11e propos.). — La grâce de Dieu n'est autre chose que sa volonté toute-puissante, c'est l'idée que Dieu nous en donne lui-même dans toutes ses écritures (19e prop.). » En quoi consistera donc notre liberté? Jansénius va nous le dire : Sans la grâce nous sommes *forcés de faire le mal en général*, mais nous sommes libres de faire tel ou tel mal en particulier : *hæc necessitas peccatum in genere duntaxat non singula peccata in particulari respicit.* De même avec la grâce nous sommes forcés de faire le bien en général, mais nous sommes libres de faire tel ou tel bien en particulier. Cette singulière liberté suffit à Quesnel, il n'en reconnaît pas d'autre et dit clairement : « Le pécheur n'est libre que pour le mal sans la grâce du Libérateur. » (prop. 38.) « Le premier effet de la grâce du baptême est de nous faire mourir au péché, en sorte que l'esprit, le cœur, les sens n'aient non plus de vie pour le péché que ceux d'un mort pour les choses du monde (prop. 43). » Puisque la grâce est toute-puissante, il suffit de la rece-

(1) 39e propos. -- Jansénius avait dit : « Probavimus... nullum omnino bonum moraliter opus, *hoc est nullum opus quod non sit peccatum*, ab infidelibus posse fieri. » *Augustinus*, l. III, cap. XI, de Gratia Dei. — L'Eglise enseigne que le péché a rendu l'homme incapable de tout bien surnaturel, mais l'a laissé capable de quelque bien naturel. Selon Jansénius, c'est faire trop d'honneur à la nature déchue; il la déclare incapable de tout bien naturel en même temps que de tout bien surnaturel.

voir pour être sauvé. Mais ne la reçoit pas qui veut ; Dieu la donne à qui bon lui semble. Quesnel a formulé ainsi sa doctrine sur la prédestination : « Tous ceux que Dieu veut sauver par J.-C. le sont infailliblement (prop. 30.).» A la vérité l'Église enseigne que Dieu veut sauver tous les hommes, qu'il ne refuse sa grâce à personne, que chacun est libre de correspondre à la grâce reçue ou de lui résister, de se sauver ou de se perdre. Mais « les vérités, dit Quesnel, sont devenues comme une langue étrangère... Ce déchet est une des marques les plus sensibles de la vieillesse de l'Église (prop. 95.). »

Il est inutile d'insister plus longtemps. Pour quiconque n'était pas aveuglé par l'esprit de parti, il était évident que Quesnel, continuant le jansénisme sous une autre forme, enseignait un fatalisme désolant, sous prétexte de religion épurée ; que le Souverain Pontife, mis en demeure de se prononcer sur le livre des *Réflexions morales*, devait le condamner comme cachant l'hérésie sous des formules pieuses ; que la constitution *unigenitus* relevait la nature humaine, trop abaissée par les jansénistes, soutenait les droits légitimes de la raison et défendait la liberté.

La parole du Souverain Pontife aurait dû ramener à l'unité tous les esprits, mais elle accrut l'irritation des jansénistes qui redoublèrent d'efforts pour susciter dans le clergé de France de nouvelles divisions. Ils y parvinrent, grâce à la faiblesse vaniteuse et à l'irrésolution du cardinal de Noailles, qui subit de plus en plus leur influence et devint leur docile instrument. Dès que la bulle fut arrivée en France, le roi, qui l'avait sollicitée, ordonna une convocation des évêques qui pouvaient se réunir à Paris. L'assemblée fut fixée au 13 octobre 1713. Elle tint ses séances à l'archevêché, sous la présidence du cardinal de Noailles, dont on eut à déplorer dès le

premier jour l'hésitation. Ce ne fut qu'au bout de trois mois que la commission nommée par l'assemblée commença son rapport qui remplit six séances. Elle proposait de déclarer que l'assemblée du clergé de France reconnaissait avec joie la doctrine de l'Eglise dans la constitution, qu'elle l'acceptait avec autant de soumission que de respect, qu'elle condamnait le livre de Quesnel et les propositions censurées, de la même manière que le Pape. On recueillit les suffrages. Quarante évêques furent de l'avis de la commission. Le cardinal de Noailles et huit autres prélats dirent qu'avant de délibérer sur le fond il fallait rédiger l'instruction pastorale qui devait être publiée par l'assemblée avec la bulle. On rédigea l'instruction pastorale et on en donna lecture le 1er février 1714 ; quarante évêques l'approuvèrent. Le cardinal de Noailles et les prélats qui le suivaient déclarèrent que les questions qui les divisaient ne roulaient point sur la foi et qu'ils prenaient le parti de demander des explications au Pape. Tous les efforts tentés pour les ramener à de meilleurs sentiments et prévenir le scandale d'une division manifeste de l'épiscopat français furent inutiles. Le 5 février, l'assemblée se sépara. Ses déclarations, son instruction pastorale furent envoyés avec la bulle à tous les évêques de France. Plus de 70, parmi ceux qui étaient restés dans leur diocèse, se joignirent aux membres de l'assemblée et publièrent la bulle. Quatorze évêques se montrèrent formellement opposés à la constitution. Quelques-uns, préférant une conduite indécise, évitèrent de se prononcer nettement. Le 14 février, le roi donna des lettres-patentes pour la publication de la bulle et la suppression du livre condamné. Le lendemain, Joly de Fleury, avocat général, porta ces lettres au Parlement et en requit l'enregistrement, qui fut adopté à la pluralité des voix. Quelques jours après, la

bulle fut acceptée par la Sorbonne, dont l'exemple fut imité par toutes les Facultés de théologie du royaume.

Pourtant le 28 janvier le cardinal de Noailles publia un mandement par lequel il défendait, sous peine de suspense, de rien statuer sur la bulle, indépendamment de son autorité. Ainsi un archevêque de Paris se permettait de suspendre dans son diocèse l'acceptation d'une bulle émanée du Souverain Pontife, approuvée par une assemblée d'évêques spécialement convoquée, publiée déjà dans la plupart des diocèses de France. Ce n'était plus du gallicanisme, c'était de l'entêtement, pour ne pas dire de la révolte; c'était donner un exemple qui n'aurait pu être imité sans introduire l'anarchie dans l'Eglise. Cette conduite, aussi téméraire qu'imprudente, blessa vivement Louis XIV qui aurait voulu ramener les opposants à l'unité. S'il la laissa impunie ce fut par égard pour M^me^ de Maintenon. Le 24 mars le cardinal écrivit au roi pour demander un délai afin de travailler à une instruction pastorale qui sauvegarderait à la fois et ce qu'il devait à l'autorité du saint Siége et ce qu'il devait à sa dignité. On crut qu'il rentrerait enfin dans une voie meilleure. Alors commencèrent d'interminables négociations qui n'aboutirent à rien. Le cardinal ne demandait qu'à gagner du temps, « persuadé, dit Dorsanne, qu'il n'avait rien de mieux à faire que d'amuser les négociateurs et que cette affaire n'était pas de nature à se gâter en se prolongeant (1).» Massillon fut du nombre de ces négociateurs qui proposèrent naïvement des moyens de sortir d'une fausse position à un homme qui ne demandait qu'à y rester.

Le cardinal de Rohan, qui depuis longtemps hono-

(1) V. au mois de décembre 1714 le journal de l'abbé Dorsanne, grand-vicaire du cardinal de Noailles et janséniste obstiné comme la plupart des habitués de l'archevêché.

rait Massillon de sa confiance et de son amitié, le chargea de demander à l'archevêque de Paris s'il s'accommoderait d'un bref dans lequel le Pape déclarerait que par la constitution *unigenitus*, il n'a pas prétendu donner atteinte à la grâce efficace. Le cardinal répondit qu'il avait demandé au Pape des explications, que si le Saint-Père les donnait bonnes, il était tout disposé à les accepter, ainsi que tout se réduirait à savoir de quelle manière serait conçu le bref dont on lui parlait. Massillon transmit cette réponse à l'hôtel de Soubise. Le cardinal de Rohan jugea que l'archevêque de Paris devrait faire un mandement conforme au bref que l'on obtiendrait de Rome. Il chargea Massillon de rédiger un projet de mandement et de le soumettre au cardinal de Noailles. Une oraison funèbre aurait moins coûté à Massillon, mais pour le bien de la paix il ne recula pas devant cette besogne ingrate. Le 20 décembre il présenta son travail au cardinal. Les jansénistes de l'archevêché n'en furent pas satisfaits. Pour les contenter il aurait fallu tenir leur langage. Massillon et ceux dont il était l'interprète, « voulaient que le cardinal de Noailles convînt qu'il avait approuvé comme bon un livre qui était mauvais et rejeté comme mauvaise une constitution qui était bonne. On exigeait qu'il révoquât sa lettre pastorale du 28 février, qu'il adhérât à l'assemblée, et qu'il qualifiât le livre de Quesnel comme renouvelant les erreurs de Jansénius et en contenant plusieurs autres (1). » Lorsque Massillon alla demander ce qu'on pensait de son projet, le cardinal de Noailles lui fit des reproches de s'être chargé de pareilles pièces et il lui témoigna qu'il l'avait cru plus

(1) V. Anecdotes ou mémoires secrets sur la constitution *Unigenitus*. Utrecht, 1732, t. I., p. 242 et suiv. En citant ce livre nous citons l'histoire du jansénisme racontée par lui-même. Le journal de Dorsanne contient un récit plus minutieux encore de l'infructueuse négociation de Massillon.

attentif à ses intérêts. « Massillon lui répondit qu'il avait fait de son mieux pour arriver à une conclusion favorable et il le pria de dresser lui-même un projet d'explication. » Le cardinal qui ne voulait ni accepter une rédaction, ni rédiger lui-même, a dit : « Qu'un tel projet n'était pas aisé à faire, que d'ailleurs tout ce qui devait y entrer était renfermé dans son instruction pastorale, trop étendue pour la lui faire voir et qu'il lui en donnerait seulement un précis que le cardinal de Rohan et l'évêque de Meaux avaient fort approuvé; que plus il lirait ce précis plus il remarquerait qu'il remplit tous les vides de la constitution. »

Six jours après, Massillon vint apporter au cardinal de Noailles un projet d'explication où il avait autant que possible reproduit les textes mêmes du précis qui lui avait été donné à lire et à méditer. Croyant de bonne foi que l'archevêque de Paris ne demandait qu'à sortir honorablement de l'impasse où il s'était jeté, il avait envoyé plein de joie au cardinal de Rohan ce même projet d'explication, en lui disant que le cardinal de Noailles l'acceptait et qu'il l'avait pour ainsi dire dicté. « Il y a lieu de croire que cet extrait du précis avait été dressé le 6 janvier (1715), jour des rois, à l'hôtel de Soubise, où le P. Massillon passa l'après-dinée avec le P. Daniel. Du moins il est certain que ce jour-là ils furent longtemps enfermés tous deux avec le cardinal de Rohan sans qu'il fût permis à personne d'entrer. »

Ainsi un jésuite et un oratorien travaillaient de concert au grand œuvre de la conciliation ; mais que pouvaient-ils contre la force d'inertie du cardinal de Noailles? « La négociation du P. Massillon était répandue dans tout Paris. Il lui était même échappé plusieurs choses qui n'étaient pas d'un habile négociateur. Il avait fait voir à quelques gens son extrait de précis comme étant

un modèle d'explications désirées par le cardinal de Noailles... il avait encore dit que le cardinal de Noailles avait approuvé son projet d'acceptation, ce qui était une fort belle nouvelle à débiter... Tout cela fit comprendre à l'archevêque de Paris qu'il ferait bien de ne l'écouter plus. Il prit l'extrait du précis et sans dire s'il en était content ou non, ni sans fixer de jour pour une nouvelle audience, ils se séparèrent. C'est ainsi que finirent les travaux du P. Massillon, plus prédicateur que négociateur. Car outre qu'il n'avait pas assez de fermeté pour n'être pas ébranlé par les attaques des deux Éminences, il donnait trop à connaître que la conduite du cardinal de Rohan était plus de son goût que celle du cardinal de Noailles (1). »

On pourrait s'étonner du peu de succès des négociations de Massillon si d'autres avaient été plus heureux. Mais personne n'a réussi mieux que lui. Ce n'était point par les voies de la persuasion qu'on devait triompher des temporisations volontaires du cardinal de Noailles qui ne voulait ni reculer, ni s'engager plus avant. Toutefois cette négociation sans résultat ne fut pas inutile à Massillon. Il connut par une expérience personnelle le peu de bonne foi des jansénistes et leur opiniâtreté à chercher des faux-fuyants. Quand il sera élevé sur le siége de Clermont il écrira des lettres qui prouveront qu'il a gardé bon souvenir de tout ce qu'il a tenté inutilement pour pacifier les querelles religieuses. Il était plus facile d'écrire un sermon sur le petit nombre des élus que de faire entendre raison au cardinal de Noailles.

(1) Anecdotes sur la constitution *Unigenitus*, loc. cit.

CHAPITRE XI

Mort de Louis XIV. — Massillon prononce son oraison funèbre. — Il est nommé à l'évêché de Clermont. — Retard de ses bulles. — Il prêche le *Petit-Carême*.

La résistance du cardinal de Noailles était d'autant plus opiniâtre que les Quesnellistes se croyaient à la veille du triomphe de leur parti. Le règne de Louis XIV touchait à son déclin. Malgré sa vieillesse, le grand roi tenait sans doute d'une main ferme les rênes du gouvernement, et les mécontents n'osaient pas braver son autorité, rendue plus vénérable par l'âge et le malheur. Mais il ne pouvait pas vivre encore de longues années. Quels changements allait apporter sa mort! Que de projets ajournés jusqu'à ce moment devaient s'exécuter alors avec toute l'audace que donne la certitude de l'impunité! Toutes les oppositions qui se cachaient dans l'ombre, par peur ou par respect pour une majesté inclinée vers la tombe, attendaient la mort du roi pour éclater au grand jour. Les Quesnellistes espéraient bien provoquer une réaction et en profiter. Ils ne prévoyaient pas que leurs amis de la veille deviendraient le lendemain leurs ennemis; que le ministre du régent réprimerait leur rébellion avec plus d'énergie que Louis XIV lui-même; qu'il traiterait leur interminable dispute non pas comme une opinion religieuse, mais comme une agitation politique.

Louis XIV mourut le 1er septembre 1715, dans les sentiments d'une profonde piété, tournant vers le ciel des

yeux qui ne pouvaient plus regarder la terre sans être attristés par les perspectives de l'avenir. Il conserva jusqu'au dernier soupir sa grandeur et sa majesté, mais on eût dit que l'antique monarchie, dont il avait porté si haut la gloire, expirait avec lui. Les mécontents, qui s'étaient si longtemps contenus, troublèrent le deuil de la nation par l'expression soudaine de leur joie. Plus d'une statue du grand roi fut couverte d'inscriptions dérisoires. Son convoi ne rencontra point partout le respect dû aux dépouilles mortelles d'un monarque dont l'Europe entière avait admiré la grandeur. Le premier outrage fait à sa mémoire fut la violation de son testament qui conférait au duc du Maine la tutelle du jeune roi et n'attribuait au duc d'Orléans que la présidence d'un conseil de régence, où ses ennemis formaient la majorité. Ce monarque, si puissant pendant sa vie, ne put faire exécuter après sa mort sa dernière volonté. A peine eut-il rendu le dernier soupir que les grands du royaume entrèrent dans la chambre du duc d'Orléans et le saluèrent régent. Le lendemain, le Parlement ouvrit avec solennité le testament royal, bien décidé à l'annuler. En donnant des pleins pouvoirs au duc d'Orléans, malgré les dernières volontés de Louis XIV, il consacra le triomphe de l'opposition et condamna, autant qu'il pouvait le faire, la politique du règne qui venait de finir. Une foule innombrable, dans le palais et dans les rues voisines, salua l'annulation du testament comme la promesse d'un nouvel ordre de choses. La *Gazette de France* annonça au public, en trois lignes, l'acte du Parlement comme l'événement le plus ordinaire. Ce roi, qu'on avait tant de fois comparé au soleil, semblait ne laisser après lui aucun crépuscule en se couchant dans la tombe. Maintenant que la mort avait porté les premiers coups, on ne craignait pas de frapper et on se hâtait.

Le duc d'Orléans, disgracié par Louis XIV, fut amnistié par le Parlement qui, le 2 septembre 1715, se vengea de la déclaration royale du 22 octobre 1652, portant « très-expresses inhibitions et défenses aux gens tenant la cour, de prendre aucune connaissance des affaires de l'État et de la direction des finances. » Il fut amnistié aussi par tous ceux qui avaient été disgraciés comme lui; par les jansénistes qui mirent en lui leurs espérances; par les amis de Fénelon et du duc de Bourgogne, imbus de leurs idées politiques; par les opposants de toute sorte, par ceux qui attendaient des réformes et qui oubliaient plus facilement les fautes du premier prince du sang que l'autocratie du roi (1).

Le duc d'Orléans savait bien qu'il ne réussirait pas longtemps à contenter tout le monde. Ses premiers actes, du moins, prouvèrent qu'il voulait se montrer reconnaissant envers ses partisans les plus déclarés. Ceux que le dernier règne avait traités en ennemis ou en suspects ne tardèrent pas à jouir des faveurs du nouveau règne. Le cardinal de Noailles reparut à la cour et fut nommé président d'un conseil de conscience où se traitèrent les affaires ecclésiastiques. Le Père Letellier reçut l'ordre de quitter Paris, et quelques jansénistes exilés

(1) Dès que les courtisans pressentirent la fin prochaine de Louis XIV, convaincus que le duc d'Orléans deviendrait la première autorité du royaume, ils sollicitèrent secrètement ses faveurs pour conserver leur position sous le nouveau règne. « L'avidité du duc de Noailles le poussa le premier à cette défection. Il voulait être principal ministre; on lui promit les finances et il accepta provisoirement. Le duc de Guiche, son beau-frère, moins fier dans son ambition, vendit, pour 500 mille francs, sa foi et son régiment des gardes-françaises. Reynold y joignit les gardes-suisses. Le maréchal de Villars se livra pour la présidence du conseil de guerre. Plusieurs marchés de ce genre furent conclus directement ou par l'entremise des roués. Ce furent le maréchal de Villeroi et le chancelier Voisins qui dévoilèrent les secrets du testament et stipulèrent leurs intérêts (Lemontey, t. 1). »

eurent la permission d'y rentrer. Massillon était du nombre des hommes de mérite que l'influence du Père Letellier avait fait tenir éloignés, les privant arbitrairement des récompenses que leur décernait l'opinion publique. Depuis onze ans il n'avait plus prêché devant la cour aucune station d'Avent et de Carême. Il fut naturellement chargé de prononcer l'oraison funèbre de Louis XIV dans la Sainte-Chapelle (1). Le désir de réparer une longue injustice ne dicta pas seul ce choix honorable. Quelle voix plus éloquente aurait pu alors exprimer les douleurs de la France en deuil et les grandes leçons de la religion, devant le cercueil de ce roi qui n'était mort qu'après tous les grands hommes de son règne, et qui tant de fois avait entendu Bossuet « égaler les lamentations aux malheurs. »

En consultant la tradition encore vivante de son temps, et peut-être aussi sa féconde imagination, Maury a très-heureusement raconté de quelle action oratoire Massillon accompagna les quatre premiers mots de son exorde et quelle impression à la fois profonde et soudaine produisit sur tous les auditeurs cette exclamation sublime qui retentit comme un éclat de foudre inattendu et dont le reste de l'oraison funèbre ne fut plus qu'un écho prolongé. Massillon avait pris pour texte ces paroles de Salomon, que Louis XIV semblait répéter du fond de son tombeau : « Je suis devenu grand, j'ai surpassé en gloire et en sagesse tous ceux qui m'ont précédé... et j'ai reconnu qu'en cela même il n'y avait que vanité et affliction d'esprit. » Il prononça d'abord lentement et d'une voix grave cette condamnation des grandeurs humaines, portée au nom de tous les rois de la terre par le plus heu-

(1) L'oraison funèbre de Louis XIV fut prêchée aussi à Saint-Denis, par Quiqueran de Beaujeu, évêque de Castres, et à Notre-Dame, par Maboul, évêque d'Alet.

reux de tous. Il parut ensuite frappé lui-même des réflexions que toutes ces idées divergentes de grandeur et de misère suggéraient à son esprit. Il voulut entrer en méditation pour se recueillir dans ses tristes pensées. L'émotion visible qu'il éprouvait devint une heureuse préparation oratoire, pour faire partager à ses auditeurs le sentiment profond de la douleur muette dans laquelle il était absorbé. Son silence étonna et inspira le plus vif intérêt. Avant de prononcer un seul mot de son exorde, Massillon, avec la stupeur de l'abattement, la tête baissée et les mains appuyées sur la chaire, resta immobile et taciturne durant quelques instants dans cette attitude. Ses yeux, à peine entr'ouverts, se fixèrent d'abord sur le deuil de l'assemblée qui l'environnait. Il en détourna bientôt la vue pour chercher avec anxiété, dans cette enceinte sépulcrale, d'autres objets moins tristes et moins lugubres. Il n'aperçut de tous les côtés, sur les murs du temple, que les trophées et les emblêmes de la mort. Ses regards ainsi contristés se réfugièrent vers l'autel encore plus surchargé de symboles et de décorations funèbres. Il semblait accablé d'un tel spectacle quand, se tournant avec effroi, pour se distraire des doubles angoisses de cet appareil et de ses noires pensées, il découvrit la représentation funéraire, élevée au milieu du temple comme le sanctuaire de la mort. Consterné de ne voir autour de lui que des sceptres ou des diadèmes couverts de crèpes et une image universelle du néant, dans l'anéantissement de toutes les grandeurs humaines, Massillon voulut rendre compte à l'assemblée du résultat de son silence, lui faire partager la même impression qu'il avait éprouvée, et dès son point de départ, se montrant déjà très-loin des idées vulgaires, s'enfoncer dans son sujet, mettre ainsi, par l'irrésistible ascendant de ses premières paroles, tout son auditoire dans la confi-

dence et à l'unisson des mêmes réflexions solitaires que venait de lui inspirer le monologue secret de sa douleur, en s'écriant du milieu de tous ces débris qui succédaient à tant de gloire : *Dieu seul est grand, mes frères!* Tel fut son début : il excita une émotion extraordinaire et l'éloquence de ce genre n'en fournit aucun d'une semblable énergie (1). »

Pour sentir que Dieu seul est grand et pour obliger son auditoire à se rappeler cette grande vérité, Massillon n'avait pas besoin des tentures funèbres et des images de la mort déployées sous ses yeux ; il lui suffisait de considérer autour de sa chaire ces courtisans si empressés d'oublier celui que son siècle avait surnommé Louis le Grand. Comme cette grandeur s'était promptement évanouie ! Comme l'outrage s'était empressé de remplacer l'adulation ! Faut-il voir dans ce début solennel : Dieu seul est grand ! une première condamnation de l'ambition de Louis XIV et de son amour excessif de la grandeur ? Un reproche adressé à ses flatteurs qui avaient vanté jusqu'à ses défauts ? Faut-il croire que l'âme si douce de Massillon n'était pas sans quelque levain d'aigreur, et qu'en écrivant cette oraison funèbre il s'est souvenu que le grand roi l'avait enveloppé dans la disgrâce dont les Oratoriens étaient frappés, sans lui donner, comme à Fénelon, un évêché pour se consoler ? Nous ne le pensons pas. Il serait injuste de reprocher à Massillon les restrictions qu'il a cru devoir apporter à l'éloge de Louis XIV. S'il semble parfois mêler le blâme à la louange, ce n'est point parce qu'il a écouté une mesquine rancune, mais parce qu'il a écouté la voix de sa conscience et qu'il a voulu faire son devoir. La plupart des critiques se sont placés à un faux point de vue en jugeant cette

(1) Maury. *Essai sur l'éloquence de la Chaire*, chap. L des *Traits frappants*.

oraison funèbre. Laharpe, le premier, a regretté que la louange n'y fût pas sans réserve. L'auteur de l'*Essai sur les éloges* déclare que Massillon était plus « fait pour instruire les rois que pour les célébrer. » Telle est l'opinion du XVIII^e^ siècle, mais je suis surpris qu'elle ait été reproduite de nos jours. « On a félicité Massillon, dit M. Villemain, du courage qu'il a montré en adressant de dures vérités à la cendre du grand monarque. Peut-être s'il eût été moins sévère, s'il eût oublié quelques fautes et quelques malheurs pour ne regarder que la gloire et *n'écouter que l'admiration*, il se serait montré éloquent sans être moins utile : car si l'éloge des grands hommes a pour objet d'exciter l'émulation en honorant la vertu, il ne faut pas craindre d'agrandir ce qui est déjà grand et d'embellir le modèle pour imposer plus de devoirs aux imitateurs. » M. Sainte-Beuve a sans doute raison de n'admirer que de beaux détails dans cette oraison funèbre qui pèche par l'ensemble, mais il a tort d'ajouter : « Massillon, en louant, ne sait point prendre de ces grands partis, comme Bossuet ; il mêle des vérités et des restrictions qui font nuance là où il faudrait une couleur éclatante, une touche large et soutenue. »

On oublie trop que Massillon ne pouvait pas écrire l'oraison funèbre de Louis XIV, comme Pline le jeune a écrit le panégyrique de Trajan. Qu'il ne se soit pas élevé à une hauteur d'aigle, qu'il n'ait pas su concevoir une grande idée générale et ramener à ce centre d'unité toutes les parties de son œuvre, rien n'est plus vrai ; mais qu'il ait mal fait de ne pas se borner à prodiguer d'éclatantes louanges, rien n'est plus faux. Le prédicateur chargé de prononcer une oraison funèbre, n'est pas un panégyriste officiel. Il doit avant tout faire naître dans l'esprit de ses auditeurs de saintes pensées et de religieux sentiments. Il ne peut pas parler en chaire comme il parlerait sur un

fauteuil d'académie. Il trahirait son ministère si son discours n'était qu'un éloge de commande, s'il louait le défunt aux dépens de la vérité. Massillon avait le droit de dire dans son exorde : « La grandeur et les victoires du roi que nous pleurons ont été autrefois assez souvent publiées. La magnificence des éloges a égalé celles des événements : les hommes ont tout dit, il y a longtemps, en parlant de sa gloire. Que nous reste-t-il ici, que d'en parler pour notre instruction ? »

Du reste, celui qu'on a surnommé le Racine de la chaire, toujours plein de tact et fidèle observateur des convenances, n'a manqué en rien à ce qu'il devait à la mémoire d'un roi tel que Louis XIV. Quand il a rappellépar quelles qualités éminentes ce monarque a mérité d'être appelé grand, il a exprimé son admiration avec toute l'éloquence dont il était capable. L'orateur chétien ne pouvait être gêné par aucun scrupule l'orsqu'il avait à louer la foi inébranlable de Louis XIV, sa piété constante, son exactitude à remplir ses devoirs religieux, sa grandeur d'âme dans l'adversité, son humilité devant Dieu et son énergie devant les hommes, durant les désastres des dernières années de son règne, au moment où la victoire semblait avoir abandonné ses drapeaux et où la mort moissonnait autour de lui toute sa postérité. Outre ces solides vertus, Massillon n'a pas craint de rappeler et de décrire avec une délicatesse parfaite, l'heureux mélange d'affabilité séduisante et d'imposante majesté qui caractérisait Louis XIV. « Quelle grandeur quand les ministres des rois venaient au pied de son trône ! Quelle précision dans ses paroles ! Quelle majesté dans ses réponses ! nous les recueillions comme les maximes de la sagesse ! jaloux que son silence nous dérobât trop souvent des trésors qui étaient à nous, et, s'il m'est permis de le dire, qu'il ménageât trop ses paroles à des sujets qui lui prodiguaient

leur sang et leur tendresse. Cependant, vous le savez, cette majesté n'avait rien de farouche ; un abord charmant, quand il voulait se laisser approcher ; un art d'assaisonner les grâces qui touchait plus que les grâces mêmes ; une politesse de discours qui trouvait toujours à placer ce qu'on aimait le plus à entendre. Nous en sortions transportés, et nous regrettions des moments que sa solitude et ses occupations rendaient tous les jours plus rares. Nation fidèle, nous aimons de tout temps à voir nos rois, et nos rois gagnent toujours à se montrer à une nation qui les aime. » Ce serait pousser jusqu'à la subtilité la recherche des restrictions, que de supposer, même dans ces paroles, un blâme discret habilement caché sous la louange; ces mots, *quand il le voulait* ; ces phrases incidentes sur les moments trop rares où le roi se laissait voir, sur ses paroles trop ménagées à ses sujets, ont été écrits, ce me semble, très-innocemment. Avec le parti pris de découvrir sous chaque ligne une arrière-pensée, on trouverait une allusion à la médiocrité des prédicateurs, qui se succédaient à la cour depuis que Massillon n'y paraissait plus, dans cet éloge de la pieuse attention avec laquelle Louis XIV écoutait la parole de Dieu. « Malgré les dégoûts et les censures d'une cour éclairée et difficile, quel respect pour la sainte liberté du ministère et pour les défauts même du ministre ! *Il nous en a dit assez pour nous corriger*, répondait-il à ceux de sa cour qui paraissaient mécontents de l'instruction. »

A quoi se bornent en réalité les dures vérités qu'on reproche à Massillon d'avoir adressées à la cendre d'un grand monarque? A deux réflexions qui contiennent à la fois un regret pour le passé et un avertissement pour l'avenir. L'une déplore les maux qu'entraînent le désir des conquêtes et l'amour de la gloire militaire, l'autre

rappelle comment la misère du peuple suit toujours le luxe effréné des grands. En faisant ces réflexions, Massillon ne flattait pas l'auditoire qui se pressait dans la Sainte-Chapelle ; il le heurtait au contraire. Mais il se faisait l'interprète de la conscience publique, dans une occasion solennelle, où son silence eût été regardé comme un oubli des devoirs de son ministère et comme l'approbation d'une politique dont la France avait assez souffert pour en désirer une meilleure. Dans une magnifique prosopopée, Massillon s'adresse aux superbes monuments élevés au milieu des places publiques de la capitale pour immortaliser le souvenir des victoires de Louis XIV. Il leur demande ce qu'ils rappelleront aux âges futurs, et il s'écrie : « Vous leur rappellerez un siècle entier d'horreur et de carnage; l'élite de la noblesse française précipitée dans le tombeau; tant de maisons anciennes éteintes; tant de mères point consolées (1) qui pleurent encore sur leurs enfants; nos campagnes désertes, et au lieu des trésors qu'elles renferment dans leur sein n'offrant plus que des ronces au petit nombre de laboureurs forcés de les négliger; nos villes désolées, nos peuples épuisés : les arts, à la fin, sans émulation, le commerce languissant. Vous leur rappellerez nos pertes plutôt que nos conquêtes. Vous leur rappellerez tant de lieux saints profanés, tant de dissolutions capables d'attirer la colère du ciel sur les plus justes entreprises; le feu, le sang, le blasphême, l'abomination et toutes les horreurs qu'enfante la guerre. Vous leur rappellerez nos crimes plutôt que nos victoires. O fléau de Dieu! ô guerre! cesserez-vous enfin de ravager l'héritage de Jésus-Christ ! »

(1) Massillon n'a pas osé écrire *inconsolées*. L'usage avait répudié ce mot pour ne conserver qu'*inconsolable*. De même on disait encore *invincible* mais le mot *invaincu*, si bien employé par Corneille, était tombé en désuétude.

En gémissant avec tant d'éloquence sur les malheurs qu'avaient produits les guerres de Louis XIV, même les plus heureuses, Massillon ne faisait que répéter en style oratoire les plaintes qui s'étaient élevées de tout côté et que le roi lui-même avait été obligé d'entendre. Autour de son palais retentit un jour ce cri sinistre, au milieu de violentes clameurs : Du pain! du pain! Le duc de Bourgogne ne put retenir ses larmes lorsque, dans un des conseils qu'il présidait, le duc de Beauvilliers fit connaître, dans sa lamentable réalité, l'état de misère où la France était réduite. En 1697, le duc de Bourgogne avait demandé aux intendants une enquête sur l'état des provinces. Tous signalèrent d'une commune voix les guerres précédentes comme la principale cause de l'épuisement de la nation. « Les charges de la dernière guerre, disait l'intendant de Rouen, ont réduit le peuple à un état de misère qui fait compassion, puisque de 700,000 âmes dont la généralité était composée, s'il en reste ce nombre, on peut assurer qu'il n'y en a pas 50,000 qui mangent du pain à leur aise et qui couchent autrement que sur la paille. » L'intendant d'Alençon ne signalait pas de moindres calamités. » Le nombre du peuple est considérablement diminué par la retraite des huguenots, la mortalité, la misère et les milices. Les villes sont presque abandonnées. La moitié des maisons périt faute de réparation et d'entretien, et la pauvreté répand partout une tristesse et une férocité qui surprennent. » Ainsi s'expriment tous les intendants. Si leurs mémoires, comme on l'a dit ingénieusement, sont les pièces justificatives de Télémaque, ils expliquent le langage de Massillon (1).

(1) V. *des Vicissitudes politiques de la France,* par M. de Larcy, p. 431. Le secrétaire des états de Bourgogne écrivit à Pontchartrain : « Jugez, monseigneur, de la misère où sont réduits les peuples de la province : ils meurent déjà communément de pure faim et,

Le luxe toujours plus excessif de la cour et des grands seigneurs faisait un étrange contraste avec la misère du peuple. Le besoin de la richesse grandissait au moment où diminuaient les moyens de la conserver et de l'accroître. La petite noblesse se ruinait. La bourgeoisie aspirait à devenir magnifique et semblait fatiguée de faire des économies. Si du temps de La Fontaine « tout marquis voulait avoir des pages », l'esprit d'imitation avait augmenté le nombre de ces victimes du luxe dont le fabuliste avait peint en quelques vers les ambitions et les mésaventures. Que de grenouilles s'enflaient si bien qu'elles crevaient! Pendant que les poëtes et les moralistes s'indignaient des exagérations d'un luxe qui n'avait d'autre principe que la vanité et d'autres résultats que la disproportion entre les dépenses et les revenus, l'accroissement des besoins, l'impossibilité de l'épargne, les orateurs chrétiens ne pouvaient pas être moins sevères et oublier que l'Évangile enseigne à chercher les parures de l'âme et non les parures du corps. Massillon n'est pas éloigné de condamner le luxe comme un fléau presque aussi redoutable que la guerre. Les embellissements de Paris, qui devaient prendre, depuis, de si vastes proportions, auraient trouvé grâce plus facilement à ses yeux, s'ils n'avaient pas été le signal d'une profusion universelle, et de l'empire tyrannique de la mode et de ses caprices toujours plus coûteux. « Paris, comme Rome triomphante, s'embellissait des dépouilles des nations. La cour, à l'exemple du Souverain, plus brillante et plus magnifique que

principalement dans le Charolois et l'Autumnois, où il y a deux mois qu'ils ne vivent pour la plupart que de la seule racine de fougère. Il sont attroupés dans les bois, d'où ils volent tout ce qu'ils peuvent attraper. Ils mettent le feu la nuit dans les métairies, afin que le bétail se trouvant accablé dans les incendies ils puissent en dévorer les restes. » — *Des libertés de la Bourgogne*, par M. Rossignol, p. 193.

jamais, se piqua d'effacer l'éclat des cours étrangères. La ville, l'imitatrice éternelle de la cour, en copia le faste. Les provinces, à l'envi, marchèrent de loin sur les traces de la ville. La simplicité des anciennes mœurs changea ; il ne resta plus de vestiges de la modestie de nos pères que dans leurs vieux et respectables portraits, qui, en ornant les murs de nos palais, nous en reprochaient tout bas la magnificence. Le luxe, toujours le précurseur de l'indigence, en corrompant les mœurs, tarit la source de nos biens ; la misère même, qu'il avait enfantée, ne put le modérer, la perpétuelle inconstance des ornements fut un des attributs de la nation ; la bizarrerie devint un goût ; nos voisins mêmes, à qui notre faste nous rendait si odieux, ne laissèrent pas d'en venir chercher chez nous le modèle, et après les avoir épuisés par nos victoires, nous sûmes encore les corrompre par nos exemples. »

M. Sainte-Beuve, tout en se plaignant de trouver dans l'oraison funèbre de Louis XIV « des vérités et des restrictions, » regrette d'y rencontrer l'éloge de la révocation de l'édit de Nantes, et il prétend que cet éloge se concilie difficilement avec la réprobation de la Saint-Barthélemy. Cependant si injuste que puisse être la révocation d'un édit de tolérance, on ne peut la comparer à un épouvantable assassinat. Pas un de ceux qui ont approuvé le zèle imprudent de Louis XIV pour l'unité religieuse n'ont loué Charles IX déjouant une odieuse conspiration par un massacre plus odieux encore. Ne jugeons pas un orateur du XVII^e^ siècle d'après nos idées modernes. Massillon, exprimait des idées que la France entière partageait lorsqu'il disait : « L'hérésie, depuis si longtemps redoutable au trône par la force de ses places, par la faiblesse des règnes précédents forcés à la tolérance, par un déluge de sang français qu'elle

avait fait verser ; par le nombre de ses partisans et par la science orgueilleuse de ses docteurs, par l'appui de tant de nations, et même par l'ancien souvenir et l'injustice de cette journée sanglante qui devrait être effacée de nos annales, que la piété et l'humanité désavoueront toujours, et qui, en voulant l'écraser sous un de nos derniers rois, ranima sa force et sa fureur, et fit, si j'ose le dire, de son sang la semence de nouveaux disciples, l'hérésie, à l'abri de tant de remparts, tombe au premier coup que Louis lui porte, disparaît et est réduite ou à se cacher dans les ténèbres d'où elle était sortie, ou à passer les mers et à porter, avec ses faux dieux, sa rage et son amertume dans les contrés étrangères. » Il est certain que de nos jours aucun orateur chrétien n'emploierait de pareilles expressions en rappelant la révocation de l'édit de Nantes. A deux siècles de distance nous pouvons comprendre combien cet acte fut non-seulement injuste mais impolitique. Il changea des ennemis impuissants et intéressés à la soumission en ennemis passionnés et n'aspirant qu'à la vengeance. Il fit de Louis XVI, et par conséquent de la France, l'objet de la haine de tous les pays protestants. Il donna au prince d'Orange, devenu roi d'Angleterre en 1688, une force inattendue. Il mêla les tristes horreurs de la guerre civile aux malheurs de la guerre étrangère. Mais les contemporains ne pouvaient pas juger cet acte comme nous le jugeons nous-mêmes. La liberté des cultes n'existait alors nulle part en Europe. Elle n'était pas entrée dans le droit public. Les protestants étaient moins tolérants encore que les pays catholiques. Louis XIV désirait ardemment établir dans son royaume l'unité religieuse en même temps que l'unité politique, elles devaient l'une et l'autre se prêter un mutuel appui. Les meilleurs esprits partageaient ses désirs, ne pré-

voyant pas quels moyens on emploierait pour atteindre un but si excellent. L'abus du pouvoir ne choquait personne. Comment les évêques qui n'avaient pas protesté en 1682 contre la conduite de Louis XIV, envers la cour de Rome, auraient-ils protesté en 1685 contre la révocation de l'édit de Nantes ? Dans l'un et l'autre cas ils admiraient un roi gravement préoccupé des intérêts de la religion. Sur ce point Jésuites et Jansénistes étaient d'accord. Bossuet croyait que cette mesure amènerait peu à peu la conversion de tous les protestants et le triomphe de la foi catholique. Est-il étonnant que Massillon n'ait pas été d'un autre avis que Bossuet, qu'il n'ait pas pressenti qu'on dirait un jour de Louis XIV ce qu'il a dit lui-même de Charles IX : « En voulant écraser l'hérésie, il ranima sa force et sa fureur. » Le pape Innocent XI ne se méprit pas sur les principes et les conséquences de cette mesure aussi inopportune qu'arbitraire. Il ne croyait pas à la solidité des conversions forcées. Il n'osa pas blamer directement Louis XIV, mais il se garda bien d'adresser ni à lui ni à son ambassadeur un seul mot de félicitation. Ce blâme indirect fut senti en France. Pourtant Arnault lui-même ne craignait pas de justifier le silence gardé par le pape. « Je pense, écrivit-il, qu'on n'a pas mal fait, à Rome, de ne point faire de réjouissances pour la révocation de l'édit de Nantes et la conversion de tant d'hérétiques, car comme on y a employé des voies un peu violentes, quoique je ne les croie pas injustes, il est mieux de n'en pas triompher (1). »

Massillon qui était entré dans sa cinquante-troisième année, lorsqu'il fut choisi pour prêcher l'oraison funèbre de Louis XIV, devait enfin recevoir ces récompenses ec-

(1) V. *la Monarchie Française au XVIII*e *siècle*, par M. de Carné. chap. III : les questions religieuses à la fin du règne de Louis XIV.

clésiastiques que de moins dignes que lui n'avaient pas attendues si longtemps. Sous le dernier règne on pouvait ne pas s'étonner qu'il ne fût pas élevé à l'épiscopat; un seul mot expliquait tout : il était en disgrâce. Lorsque la dispensation des charges et des dignités dépend uniquement des préférences des souverains, le mérite seul ne suffit pas pour les obtenir, il faut avant tout être en faveur. Le régent était comme obligé de réparer le long oubli du règne précédent; Massillon pourtant ne fut pas compris dans les premiers choix. Le cardinal de Noailles, président du conseil de conscience et distributeur des bénéfices, pourvut d'abord ses amis. Ceux qui l'avaient servi étaient pressés; ceux qui avaient servi l'Eglise durent attendre. Il fit nommer aux premiers siéges vacants les abbés de Castries, de Tourrouvre, d'Entraigues, de Lorraine, et enfin le très-petit neveu d'un grand homme, le triste abbé Bossuet. Le 6 novembre 1717, Massillon fut nommé à l'évêché de Clermont, sur le refus de l'abbé Letellier, qui ne crut pas pouvoir accepter des fonctions que sa santé chancelante ne lui permettrait pas de remplir convenablement. Ses nombreux amis se réjouirent en apprenant sa nomination. Le P. Gauthier, supérieur de l'Oratoire de Marseille, ne pouvait oublier que Massillon avait fait ses études au collége de cette ville. Il s'empressa de lui écrire une lettre de félicitation. Il en reçut la réponse suivante qui, dans sa brièveté, nous révèle la piété vraiment épiscopale qui animait le brillant auteur du *Petit-Carême*.

« Un homme de Dieu comme vous, mon Révérend Père, doit me plaindre beaucoup et prier pour moi. C'est l'office le plus essentiel que je puisse attendre de l'amitié dont vous m'honorez. C'est tout ce que je puis vous dire dans l'accablement de lettres et d'affaires où je me trouve dans ces commencements. Je n'aurais rien

à souhaiter si le diocèse de Clermont devenait un jour digne de votre zèle. Avec un ouvrier comme vous je me croirais bien fort, et je pense que je vous représenterai un jour si vivement les besoins de cette grande Église, que votre piété ne vous permettra pas de vous y refuser. Souffrez que je remercie ici tous nos Pères de l'honneur de leur souvenir, que je me recommande à leurs prières, et que je vous proteste de tous les sentiments d'estime et de respect avec lesquels je suis, mon Révérend Père, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Massillon, Père de l'Oratoire.

« *A Paris, ce 2 décembre* (1). »

Les troubles qui agitaient l'Église de France retardèrent l'expédition des bulles de Massillon. Le diocèse de Clermont attendait son nouveau pasteur avec une légitime impatience. Deux partis le divisaient : celui des Jésuites et celui des Oratoriens. Plusieurs petites intrigues dévotes s'agitaient en divers sens. Chaque parti espérait que l'évêque nommé épouserait ses querelles et servirait ses pieuses passions. Mais ces agitations locales ne pouvaient pas émouvoir Massillon, trop préoccupé de la situation malheureuse où se trouvait l'Église de France. Les discussions religieuses prenaient une tournure qui inquiétait vivement la cour de Rome et l'obligeait à laisser sans pasteurs les siéges vacants.

Les Jansénistes agissaient avec une audace qu'ils n'auraient pas osé déployer sous Louis XIV. Le 5 mars 1717, la Sorbonne, qui avait accepté trois ans auparavant la bulle *Unigenitus*, vit quatre évêques munis d'un notaire, entrer dans la salle où les docteurs étaient assemblés,

(1) Cette lettre fait partie de la riche collection d'autographes de M. le comte de Clapiers, qui a bien voulu nous permettre de la publier.

pour y déposer leur appel au futur concile général (1). Le régent, irrité d'un acte qui envenimait les querelles au moment où il s'efforçait de les apaiser, fit expédier aussitôt des lettres de cachet qui obligèrent les quatre évêques de se retirer dans leurs diocèses. Le notaire qui avait passé l'acte d'appel fut conduit à la Bastille. Le syndic de la Faculté de théologie dut aller mourir en exil. Soutenus par le hardi coup d'éclat des quatre évêques, les Jansénistes firent signer de tous côtés des lettres d'appel, offrant de l'argent à tous ceux que cet argument palpable pouvait déterminer à donner leurs signatures. Pour se procurer de l'argent et obtenir un plus grand nombre d'adhésions, on fit des emprunts, en employant des manœuvres déloyales qui trompèrent les crédules prêteurs et les ruinèrent. Les deux principaux emprunteurs furent arrêtés. L'un d'eux, Servien, secrétaire de l'évêque de Chalons, fut condamné aux galères. On écrivit en sa faveur à l'évêque de Marseille. Belsunce, devant qui Servien s'humilia, déplorant sa conduite passée, crut à la sincérité de son repentir. Il fit diminuer sa peine, puis obtint sa liberté. Dès qu'il fut libre ce malheureux servit le parti avec plus de fanatisme que jamais.

Les Jansénistes voulaient surtout déterminer le cardinal de Noailles à se joindre aux appelants. On vit un jour près de deux cents partisans de Quesnel traverser Paris en soutane et en long manteau et venir rassurer dans son palais l'archevêque incertain, en étalant sous ses yeux les forces du parti. Le cardinal, encouragé, rédigea son acte d'appel et le signa le 3 avril, mais il le tint secret, attendant une occasion favorable pour le faire

(1) C'étaient MM. de la Broue, évêque de Mirepoix, Colbert de Croissit, évêque de Montpellier, de Langle, évêque de Boulogne, et Soanen, évêque de Sénès, dont nous raconterons les rapports avec Massillon.

connaître. Cette indécision ne contentait pas les principaux meneurs de la secte. Sans consulter le cardinal, ils publièrent son acte d'appel, qui fut inséré dans les registres de l'Université de Paris. Le chapitre de l'église métropolitaine y adhéra le 23 septembre (1). Le pape ne pouvait pas laisser se déployer impunément une audace qui ne reculait pas devant le schisme. Le 8 février 1718, il promulgua un décret condamnant l'appel des quatre évêques comme schismatique et contenant des propositions hérétiques. L'appel qui avait paru sous le nom du cardinal de Noailles était aussi censuré comme schismatique et approchant de l'hérésie. De plus, le Souverain Pontife persista dans son refus d'accorder des bulles aux sujets nommés pour les évêchés vacants. « Ils me sont suspects dans la doctrine, disait-il, je ne puis leur confier les églises pour lesquelles le roi me les a proposés, que lorsqu'ils auront promis d'accepter la bulle

(1) On a dit qu'en France tout finit par des chansons. Le jansénisme faisait trop parler de lui pour ne pas inspirer des couplets sans nombre. On publia, en 1724, deux volumes de *chansons et de poésies sur la constitution Unigenitus*. Nous n'emprunterons à ce recueil que les premiers vers d'une parodie de la fameuse scène du *Cid*. Le cardinal de Noailles interpelle Clément XI.

A moi, Clément, deux mots :
— Parle.
— Ote-moi d'un doute.
Connais-tu bien Quesnel ?
— Oui : — Parlons bas, écoute !
Sais-tu que ce vieillard fut la même vertu,
La sagesse et l'honneur de son temps ? le sais-tu ?
— Peut-être.
— Cet esprit qu'en mes écrits je porte,
Sais-tu que c'est le sien, le crois-tu ?
— Que m'importe.
— En quatre mots d'appel je le fais savoir.
— Prélat audacieux !
— Parle sans t'émouvoir.
C'est une fermeté que toute âme bien née
Eût voulu voir en moi dès la première année.

Unigenitus. » Massillon était du nombre des évêques nommés que l'état de l'Église de France empêchait de recevoir leurs bulles. Le pape aurait consenti à faire une exception en sa faveur, mais le régent voulait recevoir toutes les bulles en même temps. Cette affaire commençait à s'aigrir. Le cardinal de la Trémouille, chargé des affaires du roi auprès du saint Siége, en appréhendait les suites. Il crut pouvoir, pour le bien de la paix, prendre sur lui de déclarer au pape que tous les sujets nommés depuis peu et à nommer dans la suite, observeraient la constitution *Unigenitus* et la feraient observer dans leurs diocèses. Il donna cette assurance par un billet écrit de sa main, ce dont la cour de France le blâma tandis que la cour de Rome voulut bien s'en contenter. Pendant que le pape faisait expédier les bulles, on tenait à Paris des conseils de régence très-orageux. Le 15 mai, l'irascible duc de Saint-Simon ne proposa rien moins qu'une rupture éclatante avec Rome et un appel général au futur concile. Le régent, que ses vices n'empêchaient pas d'avoir du bon sens, résista à toutes les sollicitations du parti. Le même jour il apprit que le pape avait préconisé tous les évêques nommés aux siéges vacants.

Massillon n'était pas assez riche pour payer ses bulles. Un des plus célèbres financiers des dernières années du règne de Louis XIV, Antoine Crozat, marquis du Chatel, retiré des affaires, pourvut généreusement à tous les frais. Crozat était du petit nombre des parvenus que l'éclat de l'or n'avait pas éblouis. Son patriotisme croissait avec sa fortune. Dans un moment de pénurie du trésor, recevant de l'Inde quelques retours heureux, il prêta deux millions au régent et prévint ainsi une crise qui semblait inévitable. Il avait obtenu en 1712 le privilége exclusif du commerce avec la Louisiane, pendant quinze ans. Cette colonie, qui devait nous échapper comme

tant d'autres, ne lui rapporta pas tous les bénéfices qu'il attendait. Il remit ses lettres patentes en 1717. L'on fondait alors la fameuse compagnie des Indes qui fit naître tant d'espérances suivies de tant de déceptions. Il semblait que l'or fabuleux du Pactole allait être roulé par les flots du Mississipi.

Le retard des bulles, qui ne furent accordées à Massillon que six mois après sa nomination, permit à l'orateur sacré, obligé par sa nouvelle dignité à s'éloigner de Paris, de se faire encore entendre une fois à la cour, avant d'aller cacher sa gloire et sa vie en Auvergne. Le régent le pria de prêcher un carême devant Louis XV, alors âgé de huit ans. Pour que l'attention du jeune roi ne fut point fatiguée par de trop nombreux sermons, Massillon ne prêcha que les dimanches, le vendredi saint, le 25 mars, fête de l'Annonciation, et le jour de la fête de la Purification, parce que c'était l'habitude à la cour de commencer ce jour-là la station quadragésimale. Dix sermons composent donc le *Petit-Carême*. Massillon nous invite lui-même à leur donner un nom moins solennel. « Ces sermons, dit-il modestement, ne sont que des entretiens particuliers faits pour l'instruction du roi Louis XV avant sa majorité, et pour les personnes de la cour qui composaient seules l'auditoire de la chapelle du château des Tuileries, quand ces discours y furent prononcés. »

Ce fut probablement en lui annonçant sa nomination à l'évêché de Clermont que le régent pria Massillon de prêcher le Petit-Carême. Il se retira aussitôt dans la maison de campagne de l'Oratoire pour y composer dix sermons nouveaux, en rapport avec l'auditoire spécial qu'il allait avoir. Six semaines lui suffirent pour choisir ses sujets d'instruction, pour en esquisser les plans, pour donner à ses sermons une forme presque définitive,

que des retouches légères ne pouvaient plus modifier d'une manière sensible. S'il est vrai que d'ordinaire il ne mettait que huit jours pour écrire un sermon, il n'est pas étonnant que deux mois de solitude lui aient suffi pour achever le Petit-Carême. Un admirateur de Massillon nous a décrit la maison de campagne où il se retira pour se préparer à parler aux grands de leurs devoirs. « Nous avons été nous-même, en 1820, visiter les lieux où Massillon composa ses discours. Une tradition certaine nous apprend que c'est à *Montataire*, village d'environ neuf cents habitants, situé au pied d'une montagne, sur la rivière. Sur cette montagne se trouve l'église et un ancien château flanqué de plusieurs tours, que possédait la maison Doria. On y conserve, par respect pour sa mémoire, la chambre où travaillait ce grand orateur et telle qu'elle était de son temps. De l'une des croisées on aperçoit l'Oise sur les bords de laquelle étaient alors le château de La Versine, au grand Condé, et où l'on découvre encore les vestiges d'un camp de César, le château de Verneuil, où avait demeuré Gabrielle d'Estrées, et celui de Creil, où fut renfermé Charles VI pendant sa folie. L'une de ses tours subsiste en entier, et c'est là que l'espoir de charmer la frénésie de cet infortuné monarque donna lieu à l'invention des cartes à jouer. De la seconde croisée, du côté opposé, on jouit de la vue de la délicieuse vallée de Mello, dans laquelle serpente le Terrain, et où est situé un château de ce nom, l'un des plus beaux de la France, habité à cette époque par la famille Montmorency. Pourrait-il exister une retraite plus propre à inspirer le génie? D'une part les souvenirs attachés à César, à Condé, ou au premier baron chrétien, au bon Henri et jusqu'à ses faiblesses ; de l'autre, l'état déplorable d'un roi de France, monté sur le trône à l'âge de douze ans et qui en régna

quarante-deux, aux obsèques duquel ne se trouva aucun prince du sang, et pour qui le Parlement ordonna « que le Trésor n'ayant pas de quoi fournir à la pompe funèbre, on vendît, par provision, et le plus promptement que faire se pouvait, les bons meubles du feu roi, jusqu'à la somme qui serait nécessaire pour accomplir ses funérailles. » Que de tableaux divers pour fournir à l'éloquent Massillon tous ces grands traits qui peignent avec tant de vérité, d'onction, d'énergie, de talent, le faux éclat, la frivolité, les vicissitudes, l'inconstance, la fragilité, le vide, le néant des grandeurs humaines ! »

Il est à regretter que dans ce séjour inspirateur Massillon, averti sans doute trop tard par le régent (1), n'ait consacré que six semaines à la composition de son *Petit-Carême*. Il fallait sans doute sa merveilleuse facilité, son rare talent d'écrivain, pour achever si promptement l'œuvre qui a le plus contribué à sa réputation ; mais en lisant attentivement ces dix sermons on remarque sans peine que Massillon, pour en tracer le plan et pour les écrire, s'est trop passé du secours du temps, oubliant cette maxime rarement démentie par l'expérience : « le temps n'épargne pas ce qui se fait sans lui. » Au XVIII^e^ siècle, le *Petit-Carême* dut sa célébrité à Voltaire, dont les jugements étaient regardés comme les oracles infaillibles du bon goût. Il avait toujours sur sa table, s'il faut en croire d'Alembert, le *Petit-Carême* à côté *d'Athalie*. Toujours est-il qu'il écrivait à d'Argental : « Les sermons du P. Massillon sont un des plus agréables ouvrages que nous ayons dans notre langue. J'aime à me le faire lire à table ; les anciens en usaient ainsi et je suis très-ancien. Je suis d'ailleurs un adorateur très-zélé de

(1) Massillon fut nommé à l'évêché de Clermont le 6 septembre 1717, et il prêcha le premier sermon de son *Petit-Carême*, le 2 février 1718.

la divinité. J'ai toujours été opposé à l'athéisme. J'aime les livres qui exhortent à la vertu, depuis Confucius jusqu'à Massillon. » Qui aurait osé, en ce temps-là, n'être pas entièrement de l'avis de Voltaire? D'Alembert ne craint pas de dire que « le *Petit-Carême* est sinon le chef-d'œuvre, au moins le vrai modèle de l'éloquence de la chaire. » Laharpe n'est pas moins enthousiaste : « Le *Petit-Carême* est composé dans le dessein de traiter de toutes les vertus et de tous les vices, dans leurs rapports avec les hommes chargés de commander aux autres hommes; et ce beau plan que Massillon sut adapter si bien aux circonstances est parfaitement rempli. Toutes les vérités importantes sont exposées ici avec un courage qui n'en dissimule rien et revêtues d'un charme qui ne permet pas de les repousser (2). »

Si la richesse de la forme pouvait empêcher de remarquer la pauvreté du fond, il faudrait louer sans réserve le *Petit-Carême*. Où trouver ailleurs un style plus harmonieux et plus élégant? Quel art de relever par l'expression des pensées communes! Quelle abondance d'images et en même temps quelle aimable simplicité! Quel mélange d'abandon et de délicatesse, de hardiesse et de retenue! Sans doute, on rencontre, ça et là, quelques phrases incorrectes, des tournures prétentieuses, des métaphores obscures, des traits qui visent trop à l'effet. On regrette que les antithèses soient si nombreuses, que certains mots soient répétés trop souvent. Mais ces taches légères disparaissent dans la magnifique ampleur de ce style abondant. Reconnaissons que Massillon se montre grand écrivain dans le *Petit-Carême*, mais

(1) L'exagération d'un critique tel que Laharpe fut dépassée, comme il arrive toujours, par les petits écrivains. On peut lire cette phrase dans les *Principes des lois du goût* ou *Rhétorique raisonnée* : « Le *Petit-Carême* de Massillon vaut, à lui seul, les ouvrages de tous les autres prédicateurs. »

hâtons-nous d'ajouter qu'il ne s'y montre pas profond penseur. Son rare talent lui permettait d'improviser en peu de jours cent cinquante pages d'un style toujours égal, dont la grâce, l'éclat, l'élévation, la souplesse ne cessent pas de charmer le lecteur. Mais l'art d'écrire ne suffit pas pour créer des chefs-d'œuvre oratoires. Il faut concevoir de grandes pensées. Massillon n'a pas médité assez profondément les sujets qu'il voulait traiter. Il s'est contenté trop facilement des premiers plans que la réflexion lui a suggérés. Le génie ne se révèle dans aucun de ses plans. Il s'est tracé à la hâte un cercle étroit et s'y est enfermé. Dans cette prison volontaire où il ne pouvait s'élancer d'un vol rapide vers les hautes régions de la pensée et planer avec majesté, il essayait de se faire pardonner par la grâce enchanteresse de ses mouvements le peu d'élévation de son essor. Les dix sermons du *Petit-Carême* traitent invariablement des inconvénients de l'ambition, de la fausseté de la gloire humaine, des avantages que la religion procure à la grandeur. Les mêmes idées reviennent à chaque instant, amenant les mêmes amplifications. On dirait une série de mélodieuses variations sur un thème unique. En laissant de côté les grandes vérités de la religion pour se borner à un petit cours de morale à l'usage des courtisans, Massillon s'est vu trop souvent obligé de développer plusieurs fois les mêmes lieux communs. La finesse de ses observations, digne parfois de La Bruyère, et la perfection de ses tableaux de mœurs ne corrigent pas la monotonie à laquelle il s'est condamné. Il aurait évité la fréquente répétition des mêmes pensées s'il avait donné à son cadre général de plus larges proportions.

N'oublions pas cependant que les auditeurs jugent un discours d'une autre manière que les lecteurs. Ils sont moins frappés de la faiblesse d'un plan et plus saisis par

le développement oratoire de ses diverses parties. En excusant la fâcheuse rapidité avec laquelle Massillon, qui ne se croyait pas obligé de créer des chefs-d'œuvre, a dû choisir et diviser ses sujets, en lisant les sermons du *Petit-Carême* comme nous lirions des réflexions détachées, des portraits, des caractères, nous serons ravis nous aussi, par la beauté de l'élocution et la vivacité des peintures. Quels regards pénétrants jetés sur les dernières profondeurs du cœur humain! Quelle analyse ferme et délicate des passions dont il subit le joug! Que de réflexions dont la justesse frappera toujours parce que la nature de l'homme ne change pas! Mais sans nous arrêter à ce qui sera vrai dans tous les temps et tous les états sociaux, cherchons, dans le *Petit-Carême*, un reflet de la société pour laquelle il fut écrit. Ce beau monument littéraire est aussi un précieux monument historique. Que valait la noblesse qui entourait Louis XV enfant en 1718? Massillon l'a peinte avec énergie mais en même temps avec la retenue que lui imposaient les convenances, dans plusieurs tableaux où la cour du régent pouvait facilement se reconnaître. N'était-ce pas à cette cour que les grands et ceux qui « tenaient en leurs mains la fortune publique, » renversaient sans peine tous les obstacles qui s'opposaient à leurs passions, ou plutôt n'était-ce pas à cette cour que leurs passions ne rencontraient aucun obstacle? « Les occasions préviennent presque leurs désirs, leurs regards, si j'ose parler ainsi, trouvent partout des crimes qui les attendent; l'indécence du siècle et l'avilissement des cours honorent même d'éloges publics les attraits qui réussissent à les séduire; on rend des hommages indignes à l'effronterie la plus *honteuse;* un bonheur si *honteux* est regardé avec envie au lieu de l'être avec exécration; et l'adulation publique couvre l'infamie du crime public. Non,

Sire, les princes, dès qu'ils se livrent au vice, ne connaissent plus d'autre frein que leur volonté, et leurs passions ne trouvent pas plus de résistances que leurs ordres (1). »

Cette société sensuelle dont toute l'activité se consumait à la recherche du plaisir ne trouvait pas le bonheur dans l'assouvissement des passions. Ils buvaient d'un trait la coupe enivrante et ne faisaient qu'allumer davantage la soif de leurs désirs. Lassés de tout, blasés, ennuyés, ils éprouvaient d'amers dégoûts, un vide immense, une honte d'eux-mêmes qu'ils ne parvenaient pas à se dissimuler malgré leurs efforts pour s'étourdir. Massillon essayait de faire sentir à ses voluptueux auditeurs, qu'ils étaient les jouets et les victimes de leurs passions. Il plaint l'heureux du monde allant toute sa vie de l'espérance au dégoût et du dégoût à une nouvelle espérance. « Sa prospérité rallume sans cesse le feu honteux qui le dévore et le fait renaître de ses propres cendres; les sens, devenus ses maîtres, deviennent ses tyrans; il se rassasie des plaisirs et sa satiété fait elle-même son supplice; et les plaisirs enfantent eux-mêmes, dit l'esprit de Dieu, le ver qui le ronge et qui le dévore. Ainsi ses inquiétudes naissent de son abondance, ses désirs toujours satisfaits, ne lui laissant plus rien à désirer, le laissent tristement avec lui-même, l'excès de ses plaisirs en augmente de jour en jour le vide, et plus il en goûte, plus ils deviennent tristes et amers. » L'ennui qui paraît devoir être le partage du peuple, ne s'est pourtant, ce semble, réfugié que chez les grands; c'est comme leur ombre qui les suit partout. » Les plaisirs presque tous épuisés pour eux, ne leur offrent plus qu'une triste uniformité qui endort ou qui lasse; ils ont beau

(1) Sermon pour le 1er dim. de Car. — Sur les tentations des grands.

les diversifier, ils diversifient leur ennui. En vain ils se font honneur de paraître à la tête de toutes les réjouissances publiques; c'est une vivacité d'ostentation; le cœur n'y prend presque plus de part; le long usage des plaisirs les leur a rendus inutiles; ce sont des ressources usées qui se nuisent chaque jour à elles-mêmes. Semblables à un malade à qui une longue langueur a rendu tous les mets insipides, ils essaient de tout et rien ne les pique et ne les réveille : et un dégoût affreux, dit Job, succède à l'instant à une vaine espérance de plaisir dont leur âme s'était d'abord flattée (1). »

Les favoris du régent faisaient trop souvent de l'impiété un assaisonnnement de leurs plaisirs. Massillon vit avec douleur les commencements de ce mépris hardi des choses saintes qui devait caractériser le règne de Louis XV. La mère du régent écrivait le 10 mars 1718 : « La jeunesse ne croit plus à Dieu et oublie tout exercice de piété. » Et quelques mois plus tard : « Les jeunes gens d'ici sont si corrompus... qu'ils ne croient ni à Dieu ni à diable et qu'ils regardent l'impiété et la dépravation comme une gentillesse. » Pendant que la princesse Palatine s'indignait ainsi des progrès que l'incrédulité faisait à la cour, Massillon s'écriait dans la chapelle des Tuileries : « Aujourd'hui, hélas! l'impiété est presque devenue un air de distinction et de gloire, c'est un titre qui honore, et souvent on se le donne à soi-même par une affreuse ostentation, tandis que la conscience n'ose encore secouer le joug, et nous le refuse. Aujourd'hui c'est un mérite qui donne accès auprès des grands; qui relève pour ainsi dire la bassesse du nom et de la naissance; qui donne à des hommes obscurs, auprès des princes du peuple, un privilége de familiarité

(1) Sermon pour le 3e dim. de Car. — Sur le malheur des grands qui abandonnent Dieu.

dont nos mœurs mêmes, toutes corrompues qu'elles sont, rougissent; et l'impiété, qui devrait avilir l'éclat même de la naissance et de la gloire, décore et ennoblit l'obscurité et la roture. Ce sont les grands qui ont donné du crédit à l'impie; c'est à eux à le dégrader et à le confondre (1). »

Cette noblesse incrédule et voluptueuse aspirait aux plus hautes dignités du royaume. L'exemple du régent prouvait assez que ni les vices ni l'impiété n'empêchaient de gouverner l'État. Espérant arriver à tout par l'intrigue, on courait après la faveur. Les favoris du duc d'Orléans croyaient que rien n'était au-dessus de leur mérite; volontiers ils eussent pris par devise le *quo non ascendam* de Fouquet. Massillon avait connu de près ces ambitieux courtisans, leurs jalousies, leurs viles adulations, leurs abaissements, leurs déceptions amères, leurs cuisants chagrins. Il a tracé du malheur et de l'avilissement que l'ambition entraîne toujours après elle un tableau qui peut soutenir la comparaison avec les morceaux les plus achevés de son *Grand-Carême*. « L'ambitieux ne jouit de rien : ni de sa gloire, il la trouve obscure; ni de ses places, il veut monter plus haut ; ni de sa prospérité, il sèche et dépérit au milieu de son abondance ; ni des hommages qu'on lui rend, ils sont empoisonnés par ceux qu'il est obligé de rendre lui-même ; ni de sa faveur, elle devient amère lorsqu'il faut la partager avec des concurrents; ni de son repos, il est malheureux à mesure qu'il est obligé d'être plus tranquille. L'ambition le rend donc malheureux, mais de plus elle l'avilit et le dégrade. Que de bassesses pour parvenir ! Il faut paraître non pas tel qu'on est, mais tel qu'on nous souhaite. Bassesse d'adulation, on encense et on adore

(1) Sermon pour le 2e dim. de Car. — Sur le respect que les grands doivent à la religion.

l'idole qu'on méprise; bassesse de lâcheté, il faut savoir essuyer des dégoûts, dévorer les rebuts et les recevoir presque comme des grâces; bassesse de dissimulation, point de sentiments à soi et ne penser que d'après les autres; bassesse de déréglement, devenir les complices et peut-être les ministres des passions de ceux de qui nous dépendons, et entrer en part de leurs désordres pour participer plus sûrement à leurs grâces; enfin, bassesse même d'hypocrisie, emprunter quelquefois les apparences de la piété, jouer l'homme de bien pour parvenir à faire servir à l'ambition la religion même qui la condamne. Ce n'est point là une peinture imaginée; ce sont les mœurs des cours et l'histoire de la plupart de ceux qui y vivent (1). »

On rencontre, dans le *Petit-Carême*, plus d'une grave leçon semblable à celle qu'on vient de lire. Ces fragments prouvent assez que Massillon ne songeait pas à flatter son auditoire et que, s'il ne dédaignait pas de lui être agréable, il voulait encore lui être utile. Il n'a épargné aux grands seigneurs de la régence réunis autour de sa chaire, aucun des sévères enseignements que le cadre trop restreint qu'il s'était tracé lui permettait de développer. Nous croyons donc que Maury fait peser sur le *Petit-Carême* une accusation injuste, lorsqu'il prétend que cette prédication, d'un genre nouveau, fut, pour l'éloquence de la chaire, le signal de la décadence. Il est certain qu'avant même le milieu du XVIII^e^ siècle, l'austère et majestueuse éloquence qui avait retenti avec tant de liberté chrétienne aux oreilles des peuples et des rois, sous le règne de Louis XIV, fut remplacée par « le bel esprit, par le philosophisme, par le mauvais goût, par le jargon de la métaphysique, par la manie de réduire toute

(1) Sermon pour le 1^er^ dimanche de Carême.

la morale à la bienfaisance... On s'efforça de traiter philosophiquement les sujets chrétiens et chrétiennement les sujets philosophiques, en les ralliant ou en les suspendant le mieux qu'on put à l'étendard de la religion (1). » Mais cette décadence de la prédication n'eût été ni moins prompte ni moins rapide si Massillon n'eût pas prêché le *Petit-Carême*, qui n'a pu opérer dans la chaire aucune « révolution. » N'oublions pas que les dix sermons dont il se compose ne furent publiés qu'en 1745, trois ans après la mort de Massillon, en même temps que ses chefs-d'œuvre de 1699 et de 1704, où il est difficile de constater une première déviation de l'éloquence sacrée. Ce ne sont point les sermons prêchés en 1717 dans la chapelle des Tuileries qui ont décidé les prédicateurs du XVIIIe siècle à laisser de côté l'Evangile ou à le cacher sous un voile épais de métaphysique, de morale naturelle, de philosophie mondaine. N'accusons que le temps où ils vivaient. Pour se faire écouter, ils parlaient le langage que leurs contemporains aimaient à entendre. Il n'est pas facile de résister à l'influence de son siècle et de ses goûts capricieux, quand on veut « fendre des flots d'auditeurs pour arriver en chaire. » Les orateurs sacrés qui s'accommodaient de

(1) *Essai sur l'éloquence*, ch. XXIV. Maury ajoute : « On prêchait alors, je m'en souviens avec douleur, sur les petites vertus, sur le demi-chrétien, sur l'humeur, sur l'antipathie, sur l'amour paternel, sur la société conjugale, sur la compassion, sur la dispensation des bienfaits, etc., etc.; enfin sur la *sainte agriculture*. On aurait pu suivre un Carême entier des prédicateurs à la mode sans entendre jamais parler des quatre fins de l'homme, du délai de la conversion, d'aucune homélie, d'aucun sacrement, d'aucun précepte du décalogue, d'aucune loi de l'Eglise, d'aucun mystère et d'aucun péché mortel. » Notre siècle ne ressemble plus à celui qui l'a précédé. L'aberration dont se plaignait Maury en 1777, sans avoir disparu entièrement, devient de plus en plus rare. Les sermons reprennent généralement dans la chaire la place que les discours avaient usurpée.

leur mieux à l'état normal de leur époque et n'osaient pas secouer sa mollesse trop vigoureusement, apportaient, pour se justifier, une excuse qui n'est pas sans quelque valeur. En théorie elle semble un paradoxe, en pratique elle semble une nécessité. S'il est vrai, comme le dit si bien saint François de Sales, qu'on prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre, quand on veut en prendre beaucoup il faut choisir le miel qu'elles aiment le mieux. A quoi bon prêcher comme Bourdaloue à des gens que cette dialectique serrée, cette parole mâle et sans ornements ferait fuir de l'Eglise? Pourvu qu'on fasse des conversions, qu'importe qu'on ne fasse pas des chefs-d'œuvre? les bons moyens ne sont pas les meilleurs quand les mauvais réussissent mieux.

Massillon, en écrivant le *Petit-Carême* devait avoir son auditoire de courtisans toujours présent à sa pensée. Est-il étonnant qu'il n'ait pu se soustraire entièrement à l'inévitable influence qu'un auditoire exerce toujours sur l'orateur? On était en pleine régence. Comment se faire écouter à la cour en y tenant le même langage que lorsqu'on exposait devant un roi, désireux de les entendre, les grandes vérités de la religion? Massillon se plaignait lui-même de ce que la différence des temps entraînait une différence de prédication. « Nous-mêmes, dans ces chaires chrétiennes qui seules parlent encore aux grands le langage de la vérité, nous-mêmes nous venons ici affaiblir ce langage divin, respecter ce que nous devrions combattre, adoucir par des idées humaines la sévérité des règles saintes, autoriser presque leurs préjugés avant d'oser combattre leurs passions et, sous prétexte de ne pas les révolter contre la vérité, la leur rendre presque méconnaissable (1). » Malgré cet

(1) Sermon pour le vendredi saint. Sur les obstacles que la vérité trouve dans le cœur des grands.

aveu, dont il ne faut pas abuser, nous ne croyons pas que Massillon ait fait assez de concessions aux exigences de son auditoire, pour que Maury ait eu raison de dire : « Combien toutes ces consciences de courtisans, pendant les dissolutions de la régence, durent savoir gré à Massillon de n'avoir pas remué la lie infecte de leurs vices et de leurs débauches, de ne les traduire jamais au tribunal du Souverain-Juge et de pouvoir se distraire ainsi des remords, devant son ministère, par des applaudissements ! »

Le reproche de n'avoir pas assez parlé au nom de Dieu n'est pas le seul qu'on ait adressé à l'auteur du *Petit-Carême* ; on lui a reproché aussi d'avoir trop parlé au nom du peuple. En donnant à Louis XV enfant des conseils dont ce roi devait si peu profiter, Massillon n'a pas été le précurseur des révolutionnaires, dont les traits, dirigés d'abord contre l'absolutisme, devaient si promptement atteindre la monarchie ; il a été seulement l'écho des précepteurs du duc de Bourgogne, qui aurait peut-être épargné à notre patrie de sanglants déchirements et des ruines irréparables, s'il avait pu régner et servir de transition entre Louis XIV et Louis XVI. Dans un temps où l'amour du roi se confondait avec l'amour de la patrie, Massillon était aussi attaché que personne à la monarchie et voyait un fils de saint Louis dans le royal enfant qui l'écoutait. Il parlait à ce jeune prince d'après un idéal du roi très-chrétien tel que l'avaient conçu Fénelon, le duc de Beauvillers, d'Aguesseau et tant d'autres qui sentaient qu'une redoutable réaction s'accomplirait tôt ou tard, si le pouvoir royal s'obstinait à disposer, sans contrôle, de toutes les forces de la nation. L'auteur du *Petit-Carême* avait évidemment lu et relu le Télémaque. Les conseils qu'il donne à la royauté sont ceux que Fénelon n'avait pu présenter sous

le voile de la fiction sans être éloigné de la cour comme un « bel esprit chimérique. » Le grand roi ne prévoyait pas que les paroles de Mentor arriveraient publiquement aux oreilles de son arrière-petit-fils en passant par la bouche de Massillon. L'année même de la condamnation des *Maximes des Saints* (1699), le *Télémaque* fut imprimé, à l'insu de son auteur, sur une copie obtenue de l'infidélité d'un domestique. Les exemplaires furent saisis et on eut recours aux mesures les plus rigoureuses pour anéantir un livre où Louis XIV croyait voir une critique hardie de son règne. On ne pouvait l'atteindre en Hollande, il fut imprimé à La Haye et se vendit à Paris, sous le manteau, dix fois au-dessus de son juste prix (1). Le duc d'Orléans, qui relevait volontiers ce que Louis XIV avait abaissé, fit donner lui-même une édition du Télémaque, voulant laisser au jeune roi de bons conseils, s'il ne lui laissait pas de bons exemples. En reproduisant les paroles de Mentor, Massillon ne craignit donc pas de déplaire au régent. Il lui était permis de dire : « C'est pour le peuple tout seul que le trône lui-même est élevé ; les grands et les princes ne sont, pour ainsi dire, que les hommes du peuple (2)... un roi ne saurait être l'homme de Dieu s'il n'est pas l'homme de ses peuples (3). » Fénelon n'avait-il pas dit : « Ce n'est point pour lui que les dieux l'ont fait roi ; il ne l'est que pour être l'homme de ses peuples. C'est aux peuples qu'il doit tout son temps, tous ses soins, toute son affection (4). » Télémaque, dans

(1) « Il y a longtemps qu'il n'a pas paru de livre qui ait été recherché de tout le monde avec plus d'empressement. » Nouvelles de la république des lettres, août 1699. C'est à la fin de cette année que Massillon parut pour la première fois à la cour pour y prêcher l'Avent.

(2) Sermon pour le 4e dimanche de Carême.

(3) Sermon pour le dimanche des Rameaux.

(4) *Télémaque*, liv. V.

l'île de Crète, fait l'éloge des rois pacifiques et déplore l'ambition des rois conquérants : « Les longues guerres entraînent toujours après elles beaucoup de désordre ; les victorieux mêmes se dérèglent pendant ces temps de confusion. » Massillon est du même avis : « Dans les guerres les plus justes, les victoires traînent toujours après elles autant de calamités pour un état que les plus sanglantes défaites (2). »

La politique de Massillon, si l'on peut employer cette expression qui l'aurait étonné, ne se révèle nulle part plus clairement que dans les lignes suivantes : « Ce sont les peuples qui, par l'ordre de Dieu, ont fait les rois tout ce qu'ils sont; c'est à eux à n'être ce qu'ils sont que pour les peuples. Oui, Sire, c'est le choix de la nation qui mit d'abord le sceptre entre les mains de vos ancêtres; c'est elle qui les éleva sur le bouclier militaire et les proclama souverains. Le royaume devint ensuite l'héritage de leurs successeurs; mais ils le durent originairement au consentement libre des sujets. Leur naissance seule les mit ensuite en posses sion du trône : mais ce furent les suffrages publics qui attachèrent d'abord ce droit et cette prérogative à leur naissance. En un mot, comme la première source de leur autorité vient de nous, les rois n'en doivent faire usage que pour nous. Les flatteurs, Sire, vous rediront sans cesse que vous êtes le maître et que vous n'êtes comptable à personne de vos actions. Il est vrai que personne n'est en droit de vous en demander compte ; mais vous vous le devez à vous-même, et, si je l'ose dire, vous le devez à la France qui vous attend et à l'Europe qui vous regarde. Vous êtes le maître de vos sujets

(1) Sermon pour la fête de la Purification. — Comparer, surtout la seconde partie du sermon pour le 4e dimanche, avec la fin du Xe livre de *Télémaque*.

mais vous n'en avez que le titre si vous n'en avez pas les vertus. Tout vous est permis ; mais *cette licence est l'écueil de l'autorité*, loin d'en être le privilége. » Fénelon avait dit près de vingt ans auparavant : « La puissance montée jusqu'au dernier excès d'autorité absolue est l'avant-coureur du renversement des rois et des royaumes (1). »

Les meilleurs esprits de cette époque semblent préoccupés du désir de prévenir une révolution dont la possibilité les effraie. Ils voudraient mettre des bornes au pouvoir absolu du souverain sans déchaîner la licence populaire ; ils voudraient faire participer la nation, dans une certaine mesure, à la gestion de ses intérêts, sans porter atteinte au légitime pouvoir du souverain. Comment concilier l'autorité et la liberté de telle sorte qu'une nation développe régulièrement ses destinées, sans que les sujets puissent abuser de sa liberté contre le souverain, sans que le souverain puisse abuser de son autorité contre les sujets ? Grand problème ! qu'il est plus facile de poser que de résoudre. Nous sommes loin nous-mêmes d'être arrivés à une solution dont tout le monde soit satisfait. Où trouver le juste et parfait milieu, également éloigné de l'excès de pouvoir et de l'excès de liberté ? Massillon et Fénelon n'étaient pas seuls à chercher ce milieu. Daguesseau écrivait de son côté : « Toute autorité humaine et qui s'exerce sur des hommes est comme un vaisseau qui flotte toujours entre deux écueils opposés : d'un côté l'excès ou l'abus de la

(1) *Télémaque*, livre XVI. La même pensée est exprimée avec une égale force au livre X et au livre XVII. « Quand les rois s'accoutument à ne plus connaître d'autres lois que leurs volontés absolues, ils sapent les fondements de leur puissance. Il n'y a qu'une révolution soudaine et violente qui puisse ramener dans son cours naturel cette puissance débordée ; souvent le coup qui pourrait la modérer l'abat sans ressource. » Il semble qu'en 1699 Fénelon prévoyait 1789.

domination de la part du souverain, de l'autre l'excès ou l'abus de la liberté de la part des sujets. Ces deux écueils contraires sont cependant très-voisins l'un de l'autre. C'est principalement dans cette matière qu'il est vrai de dire que les extrémités se touchent ; jamais la domination n'est plus proche de sa chute que lorsque, franchissant les bornes de la raison et de la loi, elle veut que sa seule volonté en tienne lieu et excite par là ses sujets à se souvenir qu'ils sont nés libres. Jamais, réciproquement, la liberté des citoyens n'est plus près de sa fin que lorsque les désordres, les troubles, les guerres intestines qui en naissent, obligent enfin les peuples fatigués à chercher leur sûreté et leur tranquillité en se donnant ou en recevant un maître qui les fasse passer, souvent sans milieu, de l'excès de la liberté à l'excès contraire de la servitude. Le salut commun des rois et des sujets et la stabilité du gouvernement exigent donc que dans les monarchies mêmes on puisse trouver un juste milieu entre les extrémités contraires. »

Ni les réflexions du célèbre chancelier, ni les fictions poétiques du *Télémaque*, ni les sermons du *Petit-Carême* ne devaient porter leurs fruits. Il n'y avait plus, hélas ! un duc de Bourgogne pour comprendre ces conseils et en profiter. Massillon vécut assez pour voir que Louis XV était incapable de réaliser les vœux et les prophéties qui rendaient si éloquentes ses péroraisons. Le triste successeur de Louis XIV entendit gronder les bruits avant-coureurs de la tempête qui devait renverser le trône le plus antique et le plus glorieux de l'Europe. Il ne fit rien pour éloigner la foudre. Absorbé dans les honteuses voluptés que lui apportait le présent, il se consolait des malheurs à venir par la pensée qu'il n'en serait pas le témoin. « Après moi le déluge, » disait-il, en jouissant de sa vie et de sa royauté avec toute l'insouciance de l'égoïsme.

CHAPITRE XII

Massillon est sacré dans la chapelle du Roi. — Il est reçu à l'Académie française. — Il travaille à l'accommodement. — Il assiste au sacre de Dubois. — Il prononce l'oraison funèbre de la princesse palatine.

Lorsqu'il entendait les sermons que Massillon s'était efforcé de mettre à la portée de son âge, Louis XV permettait à l'orateur sacré de concevoir les plus belles espérances, et de croire à la grandeur de son règne. Son âme s'ouvrait à tous les bons sentiments. Il donna une preuve de sa reconnaissance, en voulant assister au sacre de Massillon. Il y avait dans ce désir plus qu'une simple curiosité. L'occasion de voir de près les imposantes cérémonies d'un sacre ne manquait pas au jeune roi, mais il voulait donner un témoignage public de satisfaction au prédicateur qui ne s'était fait entendre une dernière fois à la cour qu'en se soumettant à des conditions exceptionnelles. Massillon fut sacré le 21 décembre 1718 dans la chapelle des Tuileries, par Mgr de Fleury, ancien évêque de Fréjus et précepteur du jeune roi, par Mgr de Tressan, évêque de Nantes, et Mgr de Caumartin, évêque de Vannes. Une quinzaine d'évêques assistèrent à cette cérémonie. Le roi était dans sa tribune, accompagné de sa suite, parmi laquelle était le cardinal de Rohan. Le nouvel évêque, dit Saint-Simon, eut dix mille écus de gratification en attendant une abbaye. L'attente ne fut pas

longue. Massillon fut pourvu de l'abbaye de Savigny peu de temps après son élévation à l'épiscopat (1).

En refusant l'évêché de Clermont, l'abbé de Louvois avait permis de nommer à ce siége Massillon. Il s'était réjoui d'avoir hâté pour son ami le jour d'une récompense méritée, mais il n'eut pas la consolation d'assister à son sacre. Il mourut le 5 novembre 1718. Sa mort laissait une place vacante à l'Académie. Personne alors n'était plus digne de lui succéder que l'orateur sacré, dont les dernières prédications avaient charmé la cour. Massillon fut reçu à l'Académie française deux mois après son sacre, le 23 février 1719. Tous les honneurs arrivaient à la fois à celui qui était resté si longtemps dans la simplicité de la vie religieuse à l'Oratoire. Massillon allait bientôt quitter Paris pour n'y plus revenir, désireux de se consacrer entièrement au diocèse qui venait de lui être confié. L'Académie ne voulut pas le laisser partir sans avoir l'honneur de le compter au nombre de ses membres. Dans son discours de réception, ou plutôt son *Remercîment*, il laissa d'abord parler son affection et s'émut au souvenir du bon et fidèle ami dont il allait occuper la place. « Il faut que l'amitié ait sur les cœurs des droits plus vifs et plus intéressants que la gloire même, puisque l'honneur que vous me faites aujourd'hui me laisse encore sensible au chagrin de ne le devoir qu'à la perte d'un ami et d'un de vos plus illustres confrères... Au sortir presque de l'enfance et dès que M. l'abbé de Louvois fut en état de se choisir des amis, il me fit l'hon-

(1) M. Sainte-Beuve, ordinairement si exact, se trompe quand il dit que le sacre de Massillon eut lieu le 16 décembre 1718. Il aura été induit en erreur par les premières lignes du chapitre où St-Simon raconte ce fait. Le 16 décembre « le roi eut curiosité de voir son sacre. Il fut dit que pour sa commodité il se ferait dans sa chapelle. » Plus bas, Saint-Simon dit que « la cérémonie s'en fit le 21 décembre. »

neur de me mettre de ce nombre..... Sa modestie m'a élevé à une place que le choix du prince lui avait d'abord destinée : je ne m'attendais pas que sa mort me préparât celle que son mérite lui avait acquise depuis longtemps parmi vous. » Ce n'était pas encore l'usage, à l'Académie, que le nouvel élu consacrât son discours de réception à l'éloge de son prédécesseur. Massillon, n'écoutant que son cœur s'étendit plus longuement qu'on n'avait coutume de le faire sur les qualités et les mérites de celui qu'il remplaçait. Il le peignit capable de remplacer les grands hommes que sa famille avait donnés à l'État, et rappelant comment la mort s'était jouée des espérances de cette famille un moment si puissante, il ajouta : « Il les vit passer devant lui comme des songes et ne survécut à tant de pertes que pour s'assurer par ses qualités personnelles ces égards publics qui ne survivent guères à la faveur. »

Après ce juste tribut de souvenirs et de regrets à une amitié qui avait fait la douceur de sa vie, Massillon remercie l'Académie d'avoir jeté les yeux sur lui. « Vous avez eu égard, en me choisissant, à quelques suffrages publics que mon ministère m'avait attirés et vous n'avez pas voulu faire attention que cette sorte de réputation nous la devons moins à l'éloquence de nos discours qu'à la piété de ceux qui nous écoutent. » Sa modestie ne pouvait s'exprimer en meilleurs termes. Après avoir témoigné délicatement sa reconnaissance, Massillon rappelle les services rendus par l'Académie aux belles-lettres. Il trace un rapide tableau de l'histoire de la littérature en France. Ce tableau est conforme en général à celui que Boileau a rimé dans son *Art poétique*. Il n'y manque pas même le *Malherbe vint!* Naturellement l'éloquence de la chaire y occupe une large place. Avant la naissance de l'Académie, quel faux goût d'éloquence!

« Les astres en fournissaient toujours les traits les plus hardis et les plus lumineux ; et l'orateur croyait ramper si, du premier pas, il ne se perdait dans les nues. Une érudition entassée sans choix décidait de la beauté et du mérite des éloges, et pour louer son héros avec succès il fallait presque avoir trouvé le secret de ne point parler de lui. La chaire semblait disputer ou de bouffonnerie avec le théâtre ou de sécheresse avec l'école, et le prédicateur croyait avoir rempli le ministère le plus sérieux de la religion quand il avait déshonoré la majesté de la parole sainte, en y mêlant ou des termes barbares qu'on n'entendait pas ou des plaisanteries qu'on n'aurait pas dû entendre. » Enfin l'Académie parut et la France n'envia aucune gloire littéraire aux meilleurs siècles de l'antiquité. « La chaire rougit de ce comique indécent ou de ces ornements bizarres et pompeux dont elle s'était jusque-là parée, et substitua l'instruction à une pompe vide et déplacée, la raison aux fausses lueurs et l'Évangile à l'imagination. Partout le vrai prit la place du faux. »

Massillon ne pouvait être plus agréable à l'Académie qu'en attribuant à son influence les merveilles littéraires du XVII^e^ siècle. Cet éloge du reste ne blessait pas la vérité, puisque la plupart des hommes de génie du grand siècle ont été membres de l'Académie. Massillon qui excélait dans l'art de louer délicatement, ne pouvait manquer, en prononçant son discours de réception, de se conformer à l'usage et de prodiguer les plus flatteuses louanges. Il jette des fleurs à pleines mains sur la tombe de Louis XIV, dont il parle en académicien et non plus en prédicateur. Il redit sous une forme nouvelle les espérances et les rêves de bonheur tant de fois exprimés dans les péroraisons du *Petit-Carême*, et dont il pouvait se bercer, à l'aurore du règne de Louis XV. Il appelle

Mgr de Fréjus, précepteur du jeune roi, le plus illustre des académiciens. Il fait fumer enfin son encens le plus exquis aux pieds du duc d'Orléans. Le régent n'était peut-être pas connu par ses contemporains comme il l'a été par la postérité. Massillon pouvait ignorer ce que les mémoires du temps nous ont appris. Les habitudes académiques lui faisaient un devoir de louer le « glorieux dépositaire de l'autorité royale. » Ne devait-il pas d'ailleurs se montrer reconnaissant envers un prince qui avait réparé l'injustice du règne précédent et l'avait promu à l'épiscopat? malgré ces bonnes raisons qui justifient tant d'éloges, il semble que l'éloquent récipiendaire aurait pu s'étendre moins longuement sur les bonnes qualités du duc d'Orléans, qui avait, aux yeux d'un évêque, de si graves défauts. Les auditeurs de Massillon ne furent pas surpris de ces éloges; ils s'y attendaient. Ils admirèrent la souplesse de son talent qui passait si aisément du style de la chaire au style académique le plus élégant et le plus délicat. Les hommes de lettres furent étonnés, s'il faut en croire madame de Tencin, de trouver « dans un homme de communauté un bon goût, un bon ton et une bonne grâce dont n'approche point le style des grands seigneurs les plus distingués par leur esprit dans les sociétés de la cour. »

L'évêque de Fréjus, qui avait sacré Massillon deux mois auparavant, fut chargé de répondre à son discours de réception à l'Académie. Il fit naturellement l'éloge du récipiendaire, mais sans se préoccuper de la finesse des pensées et de la grâce des expressions. « Le grand prince qui nous gouverne avec tant de sagesse, dit-il, a fait voir, en vous plaçant sur le chandelier, son discernement pour choisir les plus dignes sujets et son amour pour l'Église. Vous avez montré que vous connaissez toutes les parties de l'orateur chrétien, la pureté de la doctrine,

la solidité des pensées, la force et la noblesse des expressions et les grâces extérieures. » Rappelant le succès du *Petit-Carême*, qui passait alors pour le principal titre de gloire de Massillon, le précepteur du jeune monarque remercia le prédicateur du soin qu'il avait pris pour se mettre à la portée de son royal élève : « Il semble que vous ayez voulu imiter le prophète qui, pour ressusciter le fils de la Sunamite, se rappetissa pour ainsi dire... et qui, après avoir ainsi réchauffé l'enfant, le rendit à sa mère plein de vie. » En terminant son discours de réception Massillon avait exprimé ses regrets de ne pouvoir assister aux réunions des membres de l'Académie. « Heureux si, ne me sentant pas capable de partager avec vous la gloire de vos travaux, je pouvais du moins en être ici le témoin et l'admirateur, et si, appelé ailleurs par les devoirs de l'épiscopat, le regret de ne pouvoir jouir longtemps de l'honneur que vous me faites n'égalait le plaisir que je sens de l'avoir reçu. » Le directeur devait répondre que les regrets de l'Académie égalaient ceux du récipiendaire. L'abbé Fleury n'y manqua pas, mais en faisant cet échange de courtoisie il rappela avec une singulière énergie que les évêques devaient résider dans leurs diocèses et se tenir éloignés de Paris. Il semble conseiller à Massillon d'oublier qu'il était académicien pour se souvenir uniquement qu'il était évêque. « Nous voyons hélas ! que nous allons vous perdre, et que le devoir indispensable de la résidence va vous attacher pour toujours à cette chère Épouse, à laquelle vous venez d'être uni par de si sacrés liens; en sorte que nous ne pouvons plus espérer de voir nos assemblées honorées de votre présence que quand quelque affaire fâcheuse vous arrachera malgré vous à votre Eglise. » L'abbé Fleury s'exprima-t-il ainsi parce qu'il connaissait la ferme résolution de Massillon de se retirer au

plus tôt dans son diocèse pour n'en plus sortir ? Observateur inexorable des canons, crut-il devoir rappeler à son nouveau confrère que l'épiscopat lui imposait le devoir de la résidence? Était-il bien aise, lui qui allait devenir cardinal et ministre d'Etat, de tenir éloigné de Paris, un homme aussi estimé que Massillon, vers qui, maintenant, se tournaient tous les regards, un ami du duc d'Orléans et de sa mère, la princesse Palatine (1) ? Quoi qu'il en soit Massillon put assister plus longtemps qu'il ne l'aurait voulu aux séances de l'Académie française. Le régent et l'abbé Dubois le prièrent de travailler à la pacification des querelles religieuses, à ce qu'on nommait alors l'*accommodement.*

Le Souverain Pontife, attristé par l'audace des appelants, avait publié le 8 septembre 1718 des lettres apostoliques adressées à tous les fidèles et commençant par ces mots : *Pastoralis Officii.* Il ne pouvait laisser plus longtemps impunis les outrages que des esprits révoltés contre l'autorité légitime avaient prodigués à la bulle *Unigenitus*, publiée cinq ans auparavant. Clément XI avertissait les fidèles de n'avoir plus aucun rapport spirituel avec les opposants qui cessaient d'être en communion avec lui et avec l'Eglise de Rome. Il déclarait que leur soumission pourrait seule les rétablir dans l'unité et la charité du siége apostolique. Quinze jours après le cardinal de Noailles protesta contre la bulle *pastoralis officii* et en appela non plus au pape mieux informé mais simplement au futur concile général. Il prétendait que depuis le moment où il avait appelé de la bulle *Unigenitus* le pape avait cessé d'être compétent sur tout ce

(1) Une anecdote rapporte que Massillon disait quelques années plus tard en parlant du cardinal Fleury : « M. le cardinal et moi nous nous craignons mutuellement et nous sommes ravis tous deux d'avoir trouvé un poltron. »

qui était l'objet de l'appel, et qu'il ne pouvait prononcer ni peines ni censures contre les appelants. Trompé par ses conseillers, qui ne demandaient qu'à séparer l'Église de France de l'Église romaine, le cardinal de Noailles faisait chaque jour un pas de plus vers le schisme. Les parlements, heureux de secouer le joug de l'autorité pontificale, en attendant le moment de secouer le joug de l'autorité royale, se montrèrent favorables aux opposants. L'esprit de révolte dicta les jugements qu'ils rendirent contre la bulle *Pastoralis Officii* et contre les mandements des évêques fidèles qui condamnaient les appels. Ils laissaient une entière liberté aux ennemis du saint-siége et poursuivaient comme coupables d'abus ceux qui écrivaient en faveur de la bulle et de l'autorité du Souverain Pontife. Tout ce qu'osait un petit nombre d'évêques appelants leur paraissait héroïque; tout ce que faisaient les évêques acceptants pour accomplir leur devoir, leur paraissait criminel.

La Faculté de théologie crut que tout lui était permis après le second appel du cardinal. Ne gardant plus de mesures, elle reçut dans son sein et rétablit dans tous ses droits un des plus fougueux partisans de Quesnel, le docteur Petitpied, dont le fanatisme était devenu de la folie. Exilé en Hollande pour avoir refusé de rétracter la signature qu'il avait donnée au fameux cas de conscience, il avait récemment obtenu la permission de rentrer en France et s'était réfugié près de Paris dans le petit village d'Asnières, où il avait inventé une liturgie à son usage. Il disait la messe le dimanche seulement, sur un autel en forme de tombeau, couvert d'une simple nappe, sans croix ni chandeliers. En allant à l'autel il se faisait précéder d'une grande croix, la seule qui fût dans l'Eglise. Le pain, l'eau et le vin qui devaient servir au sacrifice lui étaient portés parmi les offrandes du peu-

ple. On y mêlait les prémices des fruits de la saison et on les plaçait sur l'autel. De temps à autre les bénédictions qu'il est ordonné de faire sur les espèces eucharistiques se faisaient sur les fruits de la saison qu'on avait placés à côté du calice. Pendant que Petitpied préludait ainsi aux fantaisies liturgiques du clergé constitutionnel et de la république française, la Faculté de théologie lui permit de prendre part à ses assemblées. Mais il ne put pas profiter de cette permission. L'honneur qu'on voulait lui faire le fit condamner une seconde fois à l'exil. Quant à la Faculté le régent l'obligea à réparer ses excès de zèle. Par ordre de Sa Majesté, le greffier raya les conclusions qui rétablissaient Petitpied dans les droits du doctorat.

Fatigués du bruit toujours croissant que faisaient autour d'eux les querelles religieuses, le régent et l'abbé Dubois, son ministre, cherchaient un moyen de les assoupir. On ne pouvait imposer silence aux deux partis et il n'était pas facile de les mettre d'accord. Le temps pouvait seul modifier les dispositions des esprits. On devait se lasser enfin d'entendre toujours les mêmes disputes L'attention publique ne tarda pas à se porter sur des sujets plus capables de l'exciter. Le système de Law, la compagnie du Mississipi, l'agiotage, le commerce des actions, les fortunes soudaines, la soif de l'argent passionnèrent Paris bien autrement que l'efficacité de la grâce et la nécessité d'un concile général. De 1718 à 1720 la Sorbonne et le palais du cardinal de Noailles furent presque oubliés et n'attirèrent dans leurs murs qu'un petit nombre de sectaires. La foule allait essayer de s'enrichir à la rue Quincampoix.

Dubois, qui avait plus d'ambition que d'avarice, aimait mieux gagner le chapeau de cardinal que de gagner des millions. Mais pour obtenir la pourpre il devait rendre

à la cour romaine un service signalé. Comme rien ne désolait plus le saint Siége que l'obstination des jansénistes français, il voulut arriver à tout prix à un accommodement. Il fit entrer facilement dans ses vues le P. La Tour, général de l'Oratoire, Massillon, qu'il retint à Paris dans l'espoir d'en faire le trait d'union entre les opposants et les acceptants, et l'évêque de Bayonne, qui passait pour avoir du crédit sur l'esprit du cardinal de Noailles. Pendant les derniers mois de l'année 1719 trente évêques réunis à Paris tinrent des conférences pour trouver un moyen d'obtenir du cardinal l'acceptation de la bulle *Unigenitus*. Le régent fit soumettre à leur examen un corps de doctrine patiemment élaboré par quelques théologiens amis de la paix. C'était comme une interprétation de la bulle où les points contestés étaient expliqués. Les évêques approuvèrent cet écrit et le reconnurent conforme aux principes de l'instruction pastorale de l'assemblée de 1714. Le cardinal de Noailles envoya au régent (14 mars 1720) son acte d'acceptation de la bulle et d'approbation du corps de doctrine, mais à condition qu'après l'avoir montré aux évêques on le lui renverrait. Il se ménageait ainsi un moyen d'annuler tout ce qu'il venait de faire. Il écrivit d'ailleurs une circulaire à ses curés pour leur dire qu'en prenant le parti d'accepter la bulle il avait mis la vérité à couvert par de bonnes explications. Il avait demandé que le corps de doctrine fût approuvé par tous les évêques, sachant bien qu'il serait difficile de réunir tous les évêques à Paris dans un court délai. Mais l'abbé Dubois trouva moyen de le satisfaire et de lui montrer quatre-vingt-dix-sept signatures épiscopales. Six ou sept ecclésiastiques eurent mission de parcourir les différentes provinces du royaume, de présenter aux évêques résidents le corps de doctrine, et de les prier de le signer

comme l'avaient fait les évêques réunis à Paris. Ils s'acquittèrent de leur mission avec une prodigieuse rapidité, laissant à peine aux évêques le temps de lire les écrits qu'ils leur proposaient de signer. Au bout de quelques jours le cardinal de Noailles put voir le corps de doctrine approuvé et la bulle acceptée par tous les évêques de France, à quelques exceptions près.

Le 4 août fut signée par le roi et le 18 août fut envoyée au parlement une déclaration dressée par le chancelier d'Aguesseau pour autoriser le corps de doctrine et l'accommodement, pour condamner les appels et pour défendre de parler contre la bulle *Unigenitus* et contre l'instruction de l'assemblée de 1714. Le parlement, qui était en lutte avec le gouvernement, venait d'être transféré à Pontoise. Opposant à l'abbé Dubois une résistance passive il refusa d'enregistrer la déclaration royale et se mit à examiner les requêtes des appelants contre cette déclaration. Le cardinal de Noailles promit au parlement de ne pas publier de mandement d'acceptation tant que la déclaration ne serait pas enregistrée, et de son côté le parlement promit au cardinal de Noailles de ne pas enregistrer la déclaration tant que son mandement d'acceptation ne serait pas publié. Irrité de ces difficultés sans cesse renaissantes, le régent donna le 15 septembre des lettres patentes qui évoquaient au grand conseil toutes les déclarations nées et à naître sur la bulle. Parmi les institutions ambiguës de la France, dit Lemontey, on apercevait à peine un tribunal équivoque, appelé contre toute vérité le grand conseil, réputé utile non par ce qu'il faisait mais par ce qu'on en pouvait faire. C'est devant ce tribunal que fut portée la déclaration, le 18 septembre. Il fallait bien en finir et se passer du parlement puisqu'il s'obstinait à rendre inutiles tant d'efforts tentés pour arriver à la paix. Le 23, le régent ac-

compagné des princes et des pairs se rendit au grand conseil qui, depuis Charles VIII, portait le titre de cour souveraine et qui procédait aussi par la formule de l'enregistrement. Quand la déclaration eut été enregistrée au grand conseil, le parlement craignit d'être laissé de côté de la même manière que dans d'autres circonstances. D'ailleurs il était exilé à Pontoise et menacé d'être transféré à Blois, tandis qu'à Paris une chambre de vacations le remplaçait et rendait promptement la justice. Il pria le cardinal de céder pour mettre un terme à un exil qui les ennuyait et pour ne pas pousser le régent à prendre des mesures plus sévères. Le 16 novembre le cardinal offrit au régent quelques exemplaires d'un mandement d'acceptation, se réservant d'introduire des changements dans d'autres exemplaires. Le 4 décembre, le parlement séant à Pontoise enregistra purement et simplement la déclaration du 4 août, et quelques jours après il fut rappelé à Paris. Le régent put croire un moment avoir rétabli le calme dans l'église de France. Mais les quatre évêques appelants de 1717 renouvelèrent leur appel après l'acte du parlement, et le cardinal de Noailles ne tarda pas à expliquer que son acceptation du corps de doctrine n'était que relative.

L'abbé Dubois avait déployé dans l'affaire de l'accommodement sa persévérance et son activité habituelles (1).

(1) « Ce qui peut passer pour un prodige de la dextérité de Dubois, dit Lemontey, fut d'avoir amené les deux partis à signer un corps de doctrine où ils crurent s'entendre. Le cardinal de Noailles, sensible à l'intérêt public et entraîné par les deux hommes les plus éloquents de leur siècle, d'Aguesseau et Massillon, accepta la bulle. » Ce ne fut qu'en 1728, peu de temps avant sa mort que le cardinal de Noailles accepta sans réserve la bulle *Unigenitus*. Lemontey ajoute que le parlement accepta et enregistra la bulle qu'il avait si longtemps foulée aux pieds. Or, dès le 14 février 1714 le parlement avait enregistré la bulle ; en 1720 il n'eut à enregistrer que la déclaration royale pour l'accommodement.

La cour de Rome le remercia de son zèle pour la paix. Mais les services qu'il rendait à l'Église n'étaient pas désintéressés; il espérait en tirer parti pour arriver au cardinalat, but suprême de son ambition. Ministre aussi puissant et peut-être aussi habile que Richelieu et Mazarin, il n'était pas aussi honoré qu'eux. Il crut que la pourpre lui donnerait toute la considération qu'on lui refusait. Pendant que se poursuivaient les négociations pour la paix, pendant que se tenaient les assemblées des évêques, tantôt chez le cardinal de Rohan, tantôt chez l'abbé Dubois, le siége archiépiscopal de Cambrai vint à vaquer par la mort du cardinal de la Trémouille, arrivée le 10 janvier 1720. L'abbé Dubois demanda ce siége au régent comme une préparation naturelle au cardinalat. On a prétendu que le roi d'Angleterre, Georges Ier, écrivit au régent, en faveur de Dubois, pour consoler ce ministre par un évêché au milieu de ses épreuves. Une recommandation étrangère était inutile. Le duc d'Orléans ne pouvait pas refuser le siége de Cambrai à un ministre qui lui avait rendu tant de services et qui n'avait besoin que de le demander pour l'obtenir. Dubois n'était alors que tonsuré. Il n'était pas même nécessaire à cette époque de recevoir les ordres mineurs pour jouir d'un bénéfice et prendre le titre d'abbé. Massillon qui se trouvait à Paris, retenu pour l'affaire de l'accommodement, devait conférer les ordres sacrés à l'évêque nommé de Cambrai. Il alla demander au cardinal de Noailles le *licet* nécessaire à cet effet. Le cardinal, mécontent de la cour, et ne voyant en Dubois que l'ennemi acharné des quesnelistes, refusa le *licet*. Ce fut donc Mgr de Tressan, évêque de Nantes, qui conféra les ordres sacrés à l'abbé Dubois. La cérémonie se fit à Catelen près de Triel. Dubois reçut les ordres mineurs et le sous-diaconat le samedi 24 février. Le lendemain il

reçut le diaconat et huit jours après il fut ordonné prêtre (1). L'indult pour le siége de Cambrai était sollicité à Rome. Le pape crut devoir récompenser les efforts de l'abbé Dubois pour la pacification des querelles religieuses et accorda l'indult demandé. Le cardinal de Gèvres, archevêque de Bourges, fut chargé de faire l'information ordinaire de vie et de mœurs pour l'abbé Dubois. Il choisit pour témoins de cette information Massillon et Mgr de Tressan. Le 9 juin, l'abbé Dubois fut sacré dans l'Église du Val-de-Grâce par le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg et grand aumônier, assisté par Mgr de Tressan et par Massillon. Peu de temps après le nouvel archevêque fut nommé membre d'un conseil de conscience avec les cardinaux de Rohan et de Bissy, Mgr Fleury, ancien évêque de Fréjus, et Massillon. L'année suivante, présenté par le régent pour le chapeau de Cardinal, il fut revêtu de la pourpre romaine par Innocent XIII.

Plusieurs historiens ont vivement reproché à Massillon la part qu'il a prise au sacre de Dubois et surtout à l'attesstation de bonne vie et mœurs. Il semble qu'un si grave témoignage d'estime donné publiquement par un homme tel que Massillon aurait dû plutôt décider ces historiens à examiner attentivement si tout ce qui est contenu dans les mémoires et les pamphlets du temps, touchant l'abbé Dubois, est entièrement conforme à la vérité. S'il ne fallait voir dans le ministre du duc d'Orléans qu'un personnage infâme, Massillon mériterait

(1) Duclos, Sévelinges, Lacretelle et plusieurs autres historiens, se copiant les uns les autres, ont écrit que Dubois reçut tous les ordres en une matinée. Ils n'auraient pas commis cette erreur s'ils avaient pris la peine de consulter le journal de l'abbé Dorsanne, Tome 1er, p. 507 et suiv. On sait que Dorsanne, qui écrivait pour ainsi dire sous les yeux du cardinal de Noailles, notait jour par jour tous les événements qui avaient rapport à la bulle *Unigenitus*.

d'être blâmé sévèrement, mais il est facile de justifier sa conduite et de citer, en faveur de l'abbé Dubois, des témoins à décharge, en les choisissant non point parmi les amis de l'ambitieux ministre, mais parmi ses ennemis. Ces témoins irrécusables réduiront à leur juste valeur quelques-unes des accusations qui ont pesé longtemps sur sa mémoire. Assurément il n'avait pas les vertus requises pour occuper le siége qu'avait illustré Fénelon et pour être revêtu de la pourpre romaine. On ne lui reprochera jamais assez la coupable ambition qui lui a fait rechercher les dignités de l'Eglise, uniquement pour se faire une sorte de noblesse et s'élever, malgré l'obscurité de sa naissance, au niveau des ducs et pairs. Mais aux justes reproches qu'on est en droit de lui adresser, il n'est pas nécessaire d'ajouter la calomnie et de le représenter comme le plus impie et le plus dépravé des amis du régent.

Prenons acte d'abord du témoignage de Lemontey. Cet historien, qu'on ne soupçonnera pas de partialité, déclare que la vie de l'abbé Dubois devint *extrêmement chaste et sobre* dès l'année 1716, lors de son voyage en Hollande, pour assurer le succès de la triple alliance. Il ne fut plus consumé que par l'excès du travail et les angoisses de l'ambition. « Telle est la vérité qu'il ne faut pas chercher dans les libelles du temps (1). » Puisqu'il est certain qu'à l'époque de son sacre Dubois menait une vie « extrêmement chaste et sobre », pourquoi Massillon aurait-il refusé de servir de témoin dans l'enquête d'usage sur la vie et les mœurs de ce ministre? Selon Saint Simon, trop passionné pour être véridique, Massillon « au pied du mur, étourdi, sans ressources étrangères, sentit l'indignité de ce qui lui était proposé, balbutia, n'osa refuser. Mais qu'eût pu faire un homme aussi

(1) Hist. de la Régence. t. II, p. 87 en note.

mince selon le siècle vis-à-vis d'un régent, de son ministre et du cardinal de Rohan ? Il fut blâmé néanmoins et beaucoup dans le monde, surtout des gens de bien de tout parti, car en ce point l'excès du scandale les avait réunis. Les plus raisonnables, qui ne laissèrent pas de se trouver en nombre, se contentèrent de le plaindre et on convint enfin assez généralement d'une sorte d'impossibilité de s'en dispenser ou de refuser. » Duclos ne fait que répéter Saint Simon. Il plaide à sa manière quelques circonstances atténuantes. « La grâce singulière d'avoir été fait évêque n'ayant que du mérite lui fît craindre que son refus ne fût taxé d'ingratitude... D'ailleurs l'étude et la retraite avaient pu l'empêcher d'être parfaitement instruit de la dépravation du nouveau prélat. Ajoutez à toutes ces raisons une timidité que la vertu bourgeoise conserve au milieu de la cour. Il obéit enfin à la nécessité : les rigoristes le blâmèrent, les gens raisonnables le plaignirent et l'excusèrent. » Nous n'acceptons pas ces justifications. Massillon ne pourrait pas être excusé s'il avait contribué à donner une attestation de bonne vie à un homme notoirement dépravé, poussant le scandale jusqu'à l'excès. Qu'on ne dise pas que Massillon ne connaissait pas l'abbé Dubois, qu'on n'allègue pas qu'il vivait dans la retraite. Lorsqu'il prêchait le Petit-Carême, lorsqu'il était reçu à l'Académie française, lorsqu'il travaillait à l'accommodement, Massillon ne vivait pas dans la retraite, il voyait beaucoup de monde, il fréquentait les amis et les ennemis de Dubois, il le connaissait parfaitement. Il savait, ce que Lemontey n'a pu s'empêcher d'avouer, que la vie de Dubois était alors « extrêmement chaste et sobre ». Pour former son opinion il ne s'en rapportait pas aux libelles du temps.

Avant 1716 la vie de Dubois était-elle fort dissolue? Il est certain que tant qu'il ne fut pas ministre, ses mœurs

ne scandalisèrent personne. Son élévation lui suscita des envieux, qui n'oublièrent jamais son origine et ne lui épargnèrent aucun outrage. Par qui fut-il placé et maintenu auprès du duc de Chartres, en qualité de précepteur? Par Saint-Laurent qui était, nous dit Saint-Simon, « grand homme de bien et l'homme de son siècle le plus propre à élever un prince. » Dans une lettre de Fénelon datée du 11 octobre 1711, nous lisons une sorte d'attestation de vie et mœurs. « M. l'abbé Dubois, autrefois précepteur de Monseigneur le duc d'Orléans, est mon ami depuis un grand nombre d'années... S'il était connu de vous il n'aurait besoin d'aucune recommandation et son mérite ferait bien plus que mes paroles. » Au nombre des ennemis que Dubois avait à la cour il faut compter la princesse Palatine. On sait quelle fut sa colère lorsque son fils épousa M^lle^ de Blois, fille légitime de Louis XIV. Elle était persuadée que l'abbé Dubois avait conseillé ce mariage à son fils et avait vaincu ses répugnances. Aussi ne parlait-elle de lui qu'avec rancune. Pourtant elle n'accusait jamais ses mœurs, ce qu'elle aurait fait volontiers si elle avait pu le faire sans mentir. Dans une lettre du 23 octobre 1716, elle raconte comment l'abbé Dubois devint précepteur de son fils, puis elle ajoute : « Si cet abbé était aussi bon chrétien qu'il est habile ce serait un homme excellent; mais il ne croit à rien et cela fait de lui un homme faux et scélérat. Il est instruit, ce n'est pas douteux, et il donne de l'instruction à mon fils, mais j'aimerais bien mieux qu'il ne l'eût jamais vu ; alors ce malheureux mariage que je déplore encore n'aurait pas eu lieu. » Il n'est jamais question de la dépravationde Dubois dans les lettres de la princesse Palatine, si instruite de toutes les anecdotes scandaleuses racontées à la cour et si heureuse de les traduire en son rude allemand qui, dans les mots, brave sans scrupule l'honnêteté. Elle n'a

pas tort quand elle se plaint de ce que Dubois n'est pas un bon chrétien, mais elle exagère quand elle l'accuse de ne croire à rien. En écrivant à sa famille, Dubois avait coutume de tracer à la plume, en tête de ses lettres, un petit signe de croix, ce qui n'est pas d'un impie. Les lettres à sa mère, toujours très-filiales, se terminaient par des expressions semblables à celle-ci : « Souvenez-vous toujours de moi dans vos prières. » Un des ennemis naturels de Dubois, Villefore, l'auteur des *Anecdotes* ou mémoires secrets sur la constitution *Unigenitus*, parle avec amertume, dans ce long pamphlet janséniste, de l'auteur de l'accommodement, mais il est loin de le représenter comme un débauché ne croyant à rien. « Du côté de l'esprit, dit-il, loin d'être inférieur à sa destinée, il sait y répondre et les remplit avec grand art. Sa capacité parut dans les correspondances étrangères, dans les négociations les plus graves, comme aussi dans la forme et dans tout le cours de son gouvernement, lorsque il eut en chef l'administration. Quant aux affaires de la bulle, s'il ne les conduisit pas d'une manière fort canonique c'est qu'il suivit fidèlement toutes les idées du prince qu'il servait. Il n'avait en vue ni de satisfaire la cour de Rome, ni de plaire aux jésuites, ni de ménager les évêques. Il voulait faire réussir les alliances avec l'Espagne et rétablir la paix dans l'Église de France par les voies d'une politique indépendante et bien isolée, et il se moquait du reste. C'était un génie robuste toujours prêt à donner assaut ou à repousser l'ennemi. Mais il fallait lui passer son style un peu libertin, car sur quelque matière qu'il parlât, soit dans des conférences sérieuses, soit dans l'entretien familier, c'était toujours avec l'assaisonnement de ces expressions qui servent d'ornement aux jolis propos d'un corps de garde (1). »

(1) Anecd., t. III. Utrecht 1732.

Les témoignages qu'on vient de lire, empruntés uniquement à des ennemis, nous permettent de contrôler les accusations haîneuses de Saint-Simon qui détestait Dubois autant que l'orgueilleux duc pouvait détester un parvenu, devenu ministre tout-puissant, tandis que lui n'était rien et qui ajoutait à sa colère de grand seigneur sa colère de janséniste contre un défenseur de la bulle. Dans le triste milieu où les circonstances l'avaient placé, où il ne pouvait déployer ses talents sans exciter l'envie, où il n'entrevoyait, pour satisfaire son ambition, que des dignités ecclésiastiques, Dubois menait assurément une vie très mondaine, peu soumise aux lois de l'Église et fort éloignée des habitudes de la piété. Mais il avait la foi, il aimait les gens de bien, les rapprochait sans crainte de sa personne et ne les scandalisait ni par l'excès de ses débauches (1) ni par l'excès de son impiété. Il aurait du se contenter de servir son pays et son roi, mais il n'eût pas l'âme assez haute pour dédaigner de servir son ambition. Il voulut à tout prix être cardinal et n'avoir au-dessus de lui que le régent et le roi. Assez habile pour réussir il ne le fut pas assez pour se faire pardonner son rapide succès. L'autel lui servit de marchepied pour toucher au but. Ce ne fut que pour arriver plus prompte-

(1) Nous ne pouvons omettre de remarquer que les accusateurs les plus acharnés de Dubois n'ont jamais pu citer le nom d'une maîtresse ou d'un fils naturel de l'ambitieux ministre. S'ils avaient pu citer un seul nom ils se seraient fait un plaisir d'en enrichir leurs pages. Dubois cependant cachait moins sa vie que les affaires de l'état. — La Baumelle, dans ses *Mémoires de M^me^ de Maintenon*, raconte une anecdote qui n'est pas vraie mais qui est bien trouvée. Il prétend que lorsque Dubois, en 1693, fut pourvu de l'abbaye de Saint-Just, le P. La Chaise fit observer à Louis XIV qu'il accordait cette faveur à un homme adonné aux femmes, au vin, et au jeu. — C'est possible, répondit le roi, mais il ne s'attache jamais, il ne s'enivre jamais et il ne perd jamais. » Il est probable que Louis XIV n'a jamais prononcé ces paroles, mais elles caractérisent Dubois.

ment et plus sûrement à la pourpre qu'il reçut les ordres à soixante-quatre ans et se fit sacrer évêque. Massillon pouvait-il refuser de reconnaître qu'il n'y avait dans la vie et les mœurs de ce vieillard aucun empêchement canonique? Son attestation ne portait que sur ce point et ne délivrait pas à l'abbé Dubois un certificat de piété.

On peut dire qu'excepté les appelants au futur concile la France entière approuva Massillon et alla plus loin que lui. S'il eut tort de prendre part au sacre de Dubois, quel ne fut pas le tort de l'Académie française qui, le 3 décembre 1722, reçut dans son sein le nouvel archevêque de Cambrai? Quel ne fut pas le tort de l'assemblée du clergé qui, le 29 mai 1723, nomma le cardinal Dubois le premier de ses présidents? Les poëtes eux-mêmes lui prodiguaient leur encens le plus flatteur. Voltaire lui écrivait de Cambrai (juillet 1722) une lettre mêlée de prose et de vers qui se terminait par ces compliments :

« Unissez à jamais l'esprit à la prudence
Q'on publie en tout lieux vos grandes actions.
Faites-vous bénir de la France
Sans donner à Cambrai vos bénédictions.

Souvenez-vous quelquefois, monseigneur, d'un homme qui n'a en vérité d'autre regret que de ne pouvoir pas entretenir Votre Éminence aussi souvent qu'il le voudrait et qui de toutes les grâces que vous pouvez lui faire, regarde l'honneur de votre conversation comme la plus flatteuse (1). » Quelques mois après Louis Racine, dont le poëme de *La Grâce* avait été saisi par la police, apprend que le cardinal Dubois s'est hâté de lever l'interdit. Il lui écrit de Marseille (20 décembre 1722) : « Votre facilité à accorder des grâces vous a fait sans doute accorder

(1) Dès l'année 1719 Voltaire avait écrit une épître en vers où il disait que le *Sage Dubois* excitait l'envie et la jalousie de Richelieu. Après la mort de Dubois il passa de l'excès de la flatterie à l'excès de l'outrage.

celle-ci. Je n'ose cependant en remercier Votre Éminence, je crois qu'il eût été à souhaiter pour ma réputation que cet ouvrage n'eût jamais vu le jour. Heureusement pour moi je suis loin de Paris, je n'entends pas tout le mal qu'on dit de mes vers, et ils seront probablement oubliés quand je serai de retour. Ceux qui ont le talent d'en faire de beaux ont présentement d'assez grands sujets que Votre Éminence leur procure, et votre ministère causera sans doute bien des veilles aux poëtes. » Voilà comment on flattait de son vivant celui qui devait être si violemment insulté après sa mort (1).

Lorsque Dubois fut sacré, lorsque l'accommodement passager des querelles religieuses fut terminé, Massillon dut croire que nulle affaire importante n'exigerait sa présence à Paris et qu'il pourrait se diriger enfin vers Clermont. Il ne demandait qu'à faire son entrée dans son diocèse, avec la ferme résolution de n'en plus sortir. Mais il ne lui fut permis de se rendre au milieu du troupeau confié à ses soins qu'au mois de février 1721. Le mandement qu'il publia au mois d'octobre 1720, pour ordonner des prières publiques au sujet des maladies contagieuses qui désolaient le Midi de la France annonça qu'il lui serait bientôt donné de se trouver au milieu de ses ouailles : « Eloigné de vous, mes très-chers frères, nous pouvons dire avec l'Apôtre que vous nous êtes sans cesse présents. Dieu seul connaît la tristesse qu'une aussi

(1) On peut consulter avec fruit : *Histoire du cardinal Dubois* par M. V. de Seilhac, 2 vol. in-8°. — *Deux Commensaux du cardinal Dubois,* broch. in-12, par L. Veuillot. — *La Monarchie française au* XVIII^e *siècle*, par le Comte de Carné, in-vol. in-8., p. 220, 277 et suiv., 296. — Je m'étonne que ce dernier historien, dont l'érudition ordinairement n'est pas de seconde main, et qui a fait bonne justice de l'historiette de Saint-Simon sur le prétendu mariage de Dubois, ait encore écrit qu'il se fit conférer en vingt-quatre heures tous les ordres sacrés, « depuis la tonsure jusqu'à l'onction épiscopale. » Les dates que nous avons citées sont irrécusables.

longue séparation met dans notre cœur. La seule consolation qui adoucit nos peines c'est que l'ordre lui-même de la Providence nous arrête; que la même main qui nous a donné à vous nous en sépare et que les temps que Dieu a marqués pour nous rendre à notre cher troupeau paraissent enfin s'approcher. » Massillon partit pour Clermont le 12 février 1721. Il fut accueilli avec autant de joie que de légitime orgueil par les religieuses populations de l'Auvergne. Fidèle à sa résolution il se fit une loi de la résidence. Il ne quitta son diocèse qu'une fois, pour accomplir un devoir dont il ne pouvait se dispenser, pour prêcher l'oraison funèbre de la princesse Palatine, mère du régent (13 février 1723). Nous examinerons ici cette oraison funèbre pour n'avoir à nous occuper, dans les chapitres suivants, que de l'épiscopat de Massillon.

La duchesse d'Orléans avait été très-affectée de la mort de son amie, la maréchale de Clérembault. Elle la suivit de près. Atteinte d'une hydropisie, elle vit la maladie faire en peu de temps de rapides progrès et ne songea plus qu'à se préparer à la mort, ce qu'elle fit avec beaucoup de fermeté et de piété. Déjà malade elle voulut aller assister au sacre de Louis XV à Reims. Elle mourut peu de temps après son retour à Saint-Cloud, le 8 décembre 1722. Ses obsèques se firent à Saint-Denis, le 13 février. Les cours supérieures y assistèrent. « L'archevêque d'Albi, Castrie, officia, et l'évêque de Clermont fit l'oraison funèbre, qui fut belle, » dit Saint-Simon.

Massillon n'a pas loué avec trop d'excès les vertus domestiques et les vertus publiques de la princesse Palatine, qui fut sous les deux règnes si différents de Louis XIV et de Louis XV une des figures les plus originales de la cour. Madame Elisabeth Charlotte, duchesse d'Orléans, fille de l'électeur Palatin Georges Louis, naquit à Heidelberg, le 7 juillet 1762. Très-jeune encore, elle fut con-

fiée aux soins de sa tante, électrice de Hanovre, qu'elle ne quitta qu'à l'époque de son mariage. Le frère de Louis XIV étant devenu veuf d'Henriette d'Angleterre, le roi voulut le remarier à une princesse qui apportait des droits éventuels sur la Bavière et des droits probables sur le Palatinat. Elisabeth Charlotte épousa Monsieur, le 16 novembre 1671, et le perdit en 1701. La différence de religion aurait pu être un obstacle à ce mariage. La jeune princesse était à demi-luthérienne et à demi-calviniste ; mais elle embrassa la religion catholique. Sa conversion fut sincère ; elle avait un naturel trop franc et une conscience trop droite pour accomplir sans conviction un acte si important. De même, pourtant, qu'elle parla toujours le français avec un accent allemand très-prononcé, ainsi pratiqua-t-elle toujours le catholicisme avec un accent luthérien dont elle ne songeait pas à se défaire parce qu'elle ne s'en doutait pas. Elle n'avait que dix-neuf ans lorsqu'elle quitta les bords du Neckar pour les bords de la Seine. Sa tante, la princesse Palatine Anne de Gonzague, l'introduisit à la cour. Elle se sentit dépaysée au milieu de tant de décorum et de tant d'étiquette. Les magnificences artificielles du château de Versailles ne lui faisaient pas oublier les beautés naturelles qui encadrent le château d'Heidelberg. « J'aime mieux voir des arbres et des prairies, disait-elle, que les plus beaux palais. J'aime mieux un jardin potager que des jardins ornés de statues et de jets-d'eau, un ruisseau me plaît bien plus que de somptueuses cascades. » Si elle devint française de cœur elle resta toute sa vie allemande d'esprit. « Je ne peux supporter le café, le chocolat et le thé, et je ne puis comprendre qu'on en fasse ses délices. Un bon plat de choucroute et des saucissons fumés sont, selon moi, un régal digne d'un roi et auquel rien n'est préférable. Une soupe aux choux et au lard fait bien mieux mon affaire

que toutes les délicatesses dont on raffole ici. » Sa principale distraction dans cette cour, dont elle ne partageait pas les goûts et qui ne comprenait pas les siens, était sa correspondance. Elle écrivait tous les jours et pour ainsi dire du matin au soir de longues lettres à ses amies d'Allemagne et surtout à sa tante l'électrice de Hanovre. Dans ces lettres, au milieu de détails intéressants et de renseignements exacts, on trouve une foule de commérages. Elle raconte toutes les anecdotes qui circulent autour d'elle, en les saupoudrant de gros mots qu'on s'étonne de rencontrer sous la plume d'une princesse si notoirement vertueuse. Elle trace de la cour où elle vit et de la noblesse qu'elle y voit des portraits peu flatteurs. Elle dit le plus de mal qu'elle peut de madame de Maintenon. Souvent elle pousse la franchise jusqu'à dire du mal d'elle-même. Elle se peint au physique dans ce portrait vigoureux qui n'est que trop ressemblant : « Il faut bien que je sois laide ; je n'ai point de traits, de petits yeux, un nez court et gros, des lèvres longues et plates. Tout cela ne peut former une physionomie. J'ai de grandes joues pendantes et un grand visage. Cependant je suis très-petite de taille, courte et grosse.... Somme totale je suis un petit laideron. Si je n'avais bon cœur on ne me supporterait nulle part. » Elle ne pouvait prendre plus gaiement son parti d'une laideur dont elle avait fini par rire la première. Elle n'avait pas moins de sincérité quand elle traçait son portrait moral: « Lorsque je me vois attaquée de tout côté cela m'afflige vivement ; et, comme je n'ai déjà pas beaucoup de patience, ces tracasseries me font perdre le peu qui m'en reste. Comme il me faut aussi chercher uniquement dans ma propre tête tous les moyens de me tirer de ce labyrinthe et que je n'ai nulle part ni conseil ni appui (car ici tout le monde est si intéressé et si faux qu'on ne peut se fier à per-

sonne), cela me rend revêche et chicanière. Quand je suis dans cet état, ma rate se gonfle et me fait monter à la tête des vapeurs qui me rendent triste et quand je suis triste, je deviens malade (1). »

Le P. Bougerel, dans sa notice exacte et malheureusement trop peu détaillée, écrite quelques années après la mort de Massillon, nous dit que madame la duchesse d'Orléans, mère du régent, faisait un très-grand cas de ce prédicateur et ne l'appelait que son « bon ami. » Cette princesse qui avait beaucoup d'instruction et encore plus d'esprit naturel devait apprécier Massillon et lui adresser d'affectueuses paroles. Ses lettres cependant ne témoignent pas d'une grande admiration pour l'éloquence de l'auteur du *Petit-Carême*. Elle ne le nomme jamais. Elle ne rend compte d'aucun de ses sermons. Il paraît qu'elle n'y assistait que parce qu'elle était obligée de suivre la cour. « Je dois avouer à ma honte, écrit-elle (avril 1769), que je ne connais rien de plus ennuyeux qu'un sermon, nul opium ne m'endormirait aussi bien, surtout le soir. » Elle avait peu d'attrait pour le mysticisme et n'aimait pas les longues prières : « Il m'est impossible d'entendre une grand'messe ; j'en ai sitôt fait avec mes dévotions, car j'ai un chapelain qui expédie la messe en un quart d'heure, ce qui fait bien mon affaire (juillet 1695). » Ajoutons cependant qu'elle entendait la messe tous les jours. Sa principale pratique de piété était la lecture de la Bible. Elle en lisait au moins trois chapitres chaque jour. Son antipathie pour les grand-messes et les sermons et ses jugements injustes sur les couvents ne prouvent pas plus contre la sincérité de sa religion que certains passages de ses lettres, qu'on peut trouver, sans pruderie, déplacés sous la plume d'une femme, ne prouvent contre la pureté de ses mœurs. Il ne

(1) Lettre du 19 fév. 1682.

faut y voir que le résultat de sa franchise et de son habitude de dire et d'écrire « tout ce qu'elle avait sur le cœur. »

Massillon ne pouvait manquer de louer cette franchise que la princesse Palatine poussait parfois à l'excès, mais qui lui valut à la fois l'estime de Louis XIV et l'amour du peuple de Paris. « Plus éloignée encore par l'élévation de son caractère que par celle de sa naissance d'une basse adulation, elle n'employa jamais pour plaire que sa droiture et sa candeur. Les souplesses et les artifices de la dissimulation, qui font toute la science et tout le mérite des cours, lui parurent toujours le sort des âmes vulgaires. C'est se mépriser soi-même que de n'oser paraître ce qu'on est. L'art de se contrefaire et de se cacher n'est souvent que l'aveu tacite de nos vices ; et elle crut qu'on n'était grand qu'autant qu'on était vrai. » La princesse Palatine protestait par la rigidité de sa tenue et par son respect des convenances contre le laisser-aller de la cour. Comme princesse et comme honnête femme, elle ne pouvait voir sans indignation les exemples d'immoralité qu'une portion de la noblesse donnait à la bourgeoisie et au peuple. Elle dit un jour en public à la duchesse de Berry, qui s'était présentée chez elle en costume de fantaisie : « Une princesse doit être vêtue en princesse et une soubrette en soubrette. » La bienséance irréprochable de la duchesse d'Orléans a fourni à Massillon un tableau où ses auditeurs purent voir une leçon. « La France a-t-elle jamais vu de princesse soutenir avec plus de décence et de dignité l'élévation de son rang. Les mœurs avaient beau changer, en vain le siècle ne connaissait plus l'ancienne gravité de nos pères, en vain la licence avait pris la place des règles et des bienséances, en vain la modestie et la pudeur n'étaient plus pour le sexe que des usages surannés, en

vain la cour elle-même, loin de s'opposer à ces nouvelles mœurs, en fournissait souvent le modèle. Madame se ressembla toujours à elle-même. Nous l'avons vue seule presque conserver aux règnes à venir la bienséance et la tradition des premiers usages que l'amour de la paresse et de la commodité abolissait peu à peu, faire passer aux âges suivants ce qui nous reste de grand et d'honorable des anciennes cours, et sauver l'uniformité à une nation que la lassitude seule des changements pourra fixer un jour (1). »

Massillon ne blessait pas la vérité en célébrant les inébranlables sentiments religieux de la princesse Palatine, mais n'est-il pas allé un peu loin, lorsqu'il a dit que sa piété était simple et soumise, exacte et régulière, noble et héroïque ? Elle écrivait en 1709 (18 avril) : « Le confesseur que j'ai maintenant est raisonnable en tout excepté en fait de religion, où il est par trop simple. »

(1) Le même point a été touché avec moins de délicatesse et plus de liberté oratoire par le P. Cathalan, jésuite, dans l'oraison funèbre de la princesse Palatine, qu'il prononça le 8 mars 1723, à Laon, où était évêque Charles de Saint-Albin, fils du régent et de Marie Lebel de la Bussière de Séry. « Combien de fois condamna-t-elle ces négligences hardies d'habillements qui favorisent la corruption et que je ne sais quel goût de liberté et de caprice, le charme funeste de notre nation, a criminellement inventées ! modes indécentes que la gravité ancienne n'aurait pu souffrir ! Elles mirent sur son visage et dans ses yeux toute l'émotion et tout le feu d'une pudeur indignée. » La duchesse d'Orléans mit à la mode un vêtement d'origine germanique qu'on appela une palatine, mais elle ne put faire disparaître certaines modes françaises qui la choquaient. Ses exemples étaient moins imités que ceux de la duchesse de Berry. — En 1683 le pape Innocent XI avait ordonné par un édit « à toutes filles et femmes de se couvrir les épaules et le sein jusqu'au col et les bras jusqu'au poing avec quelque étoffe épaisse et non transparente; » celles qui n'obéissaient pas étaient sujettes à certaines peines spirituelles et temporelles. A ces peines étaient également sujets « les pères, les maris, les maîtres et autres chefs de familles, par la permission ou connivence desquels les filles et les femmes auraient contrevenu à l'ordonnance. » Il est probable qu'en France cet édit ne fut jamais enregistré au Conseil d'État.

Voilà ce semble une piété dont la soumission laisse à désirer, mais ce qui l'excuse, c'est sa bonne foi qu'on ne peut contester. La princesse avait horreur de l'incrédulité. Elle ne cessa de gémir, dans ses lettres, de l'impiété de la jeunesse. C'est une folie, disait-elle de vouloir chercher dans le doute une sûreté que la religion seule promet. En rappelant ces paroles, Massillon était en droit d'ajouter : « Jamais de ces ostentations si indécentes au sexe, surtout de ces étalages vulgaires d'incrédulité qui croit tout savoir quand elle doute de tout ; qui ne se glorifie du naufrage de la foi que pour se calmer souvent sur celui de la pudeur ; et qui ne connaît pas même assez ce qu'il faut croire pour en douter. » S'il avait lu les lettres de celle dont il prononçait l'éloge funèbre Massillon se serait sans doute abstenu de rappeler, comme une preuve de sa piété, son assiduité aux sermons. « La majesté de sa présence » n'était que la majesté de son inattention. Elle ne conserve aucun souvenir de ce qu'elle entend. Elle n'en parle pas dans ses lettres comme M^me^ de Sévigné parlait des sermons de Bourdaloue. Elle écrit de Versailles (8 mars 1701) : « Dimanche, il y avait sermon et j'eus aussi à écrire à ma tante l'électrice de Brunswick... Lundi, je fus avec M. le Dauphin à la chasse du loup... Mardi, nous courûmes le cerf à Saint Germain et le soir il y eut comédie. Mercredi, j'écrivis en Lorraine et à Modène et je fus au sermon. Jeudi, nous allâmes encore à la chasse au loup... Vendredi, il y eut encore sermon et j'eus des affaires tout le jour... Samedi, nous fûmes encore à la chasse au loup... Dimanche, j'écrivis à Hanovre et j'allai au sermon qui fut très-long. » On ne peut témoigner plus d'indifférence à la prédication et au prédicateur. Massillon pouvait se dispenser de dire : « Nous la voyions avec joie dans nos temples avec la multitude des fidèles. »

Dans cette oraison funèbre, qui est loin d'être un chef-d'œuvre, on est heureux de rencontrer un appel à la conscience endurcie du duc d'Orléans. Quelle meilleure occasion pour l'inviter à se souvenir de ses devoirs envers Dieu que les obsèques de sa mère qui, durant les derniers jours de sa vie, disait souvent en parlant de son fils : « Dieu veuille le convertir, c'est la seule grâce que je lui demande. » Massillon rappelle dans la première partie de son discours cet ardent désir d'une princesse dont l'âme religieuse était épouvantée par l'impiété du régent. « Nous pouvons l'ajouter ici, son salut l'intéressait encore plus que sa grandeur. Comme une autre Monique, elle l'enfantait tous les jours par ses prières et par ses larmes. Elle n'offrait jamais à Dieu le sacrifice de son cœur et de ses lèvres sans lui demander qu'il jetât enfin des regards de miséricorde sur ce cher enfant. Et que lui restait-il en effet à désirer pour lui que la gloire des saints. » Dans une éloquente péroraison, Massillon ramène ces vœux et ces prières de la duchesse d'Orléans pour la conversion de son fils. Il la représente, sur son lit de mort, disant au régent : Servez Dieu et le roi. « Elle ne lui souhaite que le don de Dieu et ne compte pour rien de se séparer de lui dans le temps, pourvu qu'elle ne le perde pas dans l'éternité..... Si les vœux des justes mourants sont toujours exaucés, grand Dieu! puissent ceux de la princesse qui expire être écoutés! Puissent les derniers désirs de sa foi et de sa tendresse pour son fils être montés avec elle au pied de votre trône; attirer sur lui les regards de votre miséricorde; le rendre aussi agréable à vos yeux qu'il est grand devant les hommes, et écrire son nom dans le livre de l'immortalité aussi glorieux qu'il le sera dans nos histoires. »

Le duc d'Orléans fut-il ému en entendant cette prière

de Massillon mêlée aux prières de sa mère? L'histoire n'en dit rien. Peut-être fut-il un moment effrayé en considérant dans quelles grossières débauches s'usaient son cœur et sa vie. Mais hélas! il répondit sans doute à la voix de sa conscience, comme Luther à Catherine Bora : « Le char est trop embourbé. » Le duc d'Orléans ne survécut pas longtemps à sa mère. Il mourut le 2 décembre 1723 d'une apoplexie foudroyante, pendant que la duchesse de Falari, celle que les chroniqueurs du temps appellent avec un si juste mépris *la Phalaris*, lui racontait, pour dissiper un violent mal de tête dont il se plaignait, les anecdotes graveleuses qu'il aimait le plus et qui ordinairement surexcitaient ses sens blasés. Quatre mois auparavant, Dubois avait précédé son maître dans la tombe, ne laissant qu'une simple succession mobilière qui n'égalait pas deux années de son revenu.

CHAPITRE XIII

Episcopat de Massillon. — Ses visites du diocèse. — Ses discours synodaux. — Ses exemples confirment ses paroles. — Une anecdote janséniste. — Vertus de Massillon. — Sa charité pour ses prêtres et pour les pauvres. — Lettre au cardinal de Fleury.

Après l'oraison funèbre de la princesse Palatine, Paris n'entendit plus Massillon. Il se hâta de retourner au milieu du troupeau confié à ses soins, n'ayant d'autre ambition que de remplir fidèlement ses devoirs de pasteur des âmes. Il mérita d'être compté au premier rang parmi ces évêques actifs, zélés, dévoués, qui furent si nombreux au dix-huitième siècle et qui auraient empêché la dissolution des mœurs, en même temps que la perversion des idées, si des causes plus puissantes que leurs infatigables efforts n'avaient pas précipité cet inévitable malheur. Nous voudrions pouvoir raconter longuement l'épiscopat de Massillon. Si grand qu'il ait été comme orateur et comme écrivain, il nous paraît plus admirable encore comme pontife. Malheureusement nous n'avons pu recueillir que de rares détails sur cette dernière partie de la vie de Massillon plus glorieuse peut-être devant Dieu que la première, mais cachée dans une province obscure et pauvre, loin des regards de ceux qui distribuaient alors la gloire humaine.

Dès le 9 avril 1721, Massillon annonça une première visite générale de son diocèse. C'était-là, disait-il, une

des premières fonctions de son épiscopat. « Des raisons supérieures, qui nous paraissaient dans l'ordre de Dieu, avaient jusqu'ici éloigné le pasteur du troupeau. » Non content de voir par lui-même toutes les paroisses de son diocèse et tous les prêtres chargés d'instruire et de diriger les fidèles, il se faisait adresser annuellement, par chaque curé, un rapport sur la situation morale de sa paroisse et sur l'état matériel de son église. Ce rapport était rédigé en forme de questionnaire. Chaque curé devait répondre à une série de questions précises. L'ensemble de ces réponses formait une statistique complète qui permettait de connaître exactement les progrès du bien ou du mal, les abus qu'il importait le plus de corriger, les divers points qui réclamaient davantage l'attention vigilante du clergé! Il n'est pas sans intérêt de parcourir ces procès-verbaux des visites pastorales de Massillon (1). Les économistes y trouveraient de précieux matériaux pour résoudre certains problèmes et pour établir, entre le passé et le présent, une comparaison basée sur les faits. Nous avons été frappé surtout des réponses données à ces deux questions : — Y a-t-il des écoles dans la paroisse? — Des scandales ont-ils été donnés dans la paroisse? — La plupart des curés de village déclarent qu'il n'y a aucune école régulière. D'autres font savoir qu'une personne dévouée apprend à lire et à écrire aux petites filles et aux petits garçons. Les paroisses pourvues d'école forment l'exception. Les partisans de l'instruction obligatoire s'indigneront sans doute en recueillant de tels aveux. Mais nous les prierons de remarquer les réponses faites à la seconde question. Beaucoup de curés déclarent que dans leurs paroisses aucun scandale ne s'est produit. D'autres exposent qu'une personne de mauvaises mœurs a donné de

(1) Le recueil de ces questionnaires forme plusieurs volumes conservés à la bibliothèque du séminaire de Clermont-Ferrand.

fâcheux exemples, mais qu'elle a été obligée de quitter le village. Les paroisses affligées par des scandales forment l'exception. L'absence de maîtres d'école n'entraînait donc pas nécessairement l'immoralité dans les montagnes de l'Auvergne. Si les mêmes questions étaient posées aujourd'hui aux curés de tel ou tel diocèse, il est probable que leurs réponses seraient très-différentes de celles qui furent données dans le diocèse de Clermont au commencement du siècle dernier. Il est bon sans doute que chaque paysan sache lire et puisse au jour des élections écrire un nom propre sur un bulletin, mais n'est-il pas regrettable que ce progrès réel ne se soit accompli qu'avec une diminution sensible des habitudes morales et du sentiment religieux?

En parcourant le vaste diocèse de Clermont, resté longtemps sans pasteur, et dont quelques paroisses n'avaient pas été visitées par un évêque depuis plus de cinquante ans, Massillon rencontra plus d'un spectacle affligeant. La province n'était pas entièrement à l'abri de la corruption morale dont Paris était le foyer. Quelques membres du clergé s'étaient laissé atteindre par la contagion. Massillon déplore ce mélange d'ivraie et de bon grain, en annonçant la seconde visite générale du diocèse et en rappelant la première. (Mandement du 12 février 1730.) « Si nous avons trouvé de la consolation dans le zèle de beaucoup de ministres qui partagent avec nous la sollicitude pastorale, Dieu n'a pas permis que notre joie ait été pleine et entière. Les besoins infinis du peuple immense que la Providence nous a confié, la multitude d'ouvriers que nous avons établis pour le conduire, et parmi lesquels il est difficile qu'il ne s'en trouve quelques-uns moins fidèles à l'esprit de leur vocation; les désordres publics qui sont toujours les tristes suites de leur infidélité; la misère même, les calamités des campagnes que nous avons visi-

tées; tout cela a rempli notre cœur d'amertume. Nous avons tremblé sous le poids formidable de notre ministère et sous l'immensité de nos devoirs. »

Ces lignes renferment, si je puis m'exprimer ainsi, tout le programe de l'épiscopat de Massillon. Elever les prêtres et les religieux de son diocèse à la perfection de leur saint état, venir au secours de la misère de ses diocésains, tel fut le double but qu'il ne cessa de poursuivre. Les couvents attirèrent d'abord son attention. Ils étaient fort nombreux en Auvergne, comme dans toutes les autres provinces. Le plus souvent ils n'étaient habités que par un petit nombre de religieux qui ne pouvaient plus rendre à la société les services signalés qu'ils avaient rendus autrefois et que nous ne pourrions oublier sans ingratitude. Leurs richesses étaient moins utiles aux autres que dangereuses pour eux-mêmes. Le moyen âge était fini. Les religieux de tout ordre, pour être partout le sel de la terre, auraient dû se retremper dans la pauvreté. Une réforme générale était nécessaire, mais au-dessus des forces humaines. Amollis par la prospérité, les religieux devaient se purifier dans le malheur. La Révolution leur imposa brutalement le sacrifice qu'ils n'avaient pas le courage d'accomplir. Dépouillés de leurs biens, dégagés de tout fardeau terrestre, ils se sont élancés de nouveau, à pas de géants, dans la voie tracée par les saints, et ont reconquis le droit de parler aux peuples comme des envoyés de Dieu.

Quatre religieux du couvent de Soucilanges menaient une vie peu édifiante. On s'en plaignait hautement. Le mauvais exemple était devenu public et Massillon se vit obligé d'y porter remède. Il eut recours d'abord, pour faire cesser le scandale, au supérieur de ces religieux, espérant déterminer le Père prieur à s'occuper lui-même du bon ordre de sa maison. N'ayant rien obtenu par la

douceur, il agit avec autorité. Il écrivit au Père abbé : — « Je suis enfin forcé, Monsieur, de procéder dans les formes contre la vie scandaleuse de quatre de vos religieux de Soucilanges. Ce n'est qu'à l'extrémité que je m'y détermine, après avoir attendu depuis trois ou quatre ans que vous y missiez ordre, sur les avis que j'en avais fait donner à Dom Poncet, votre prédécesseur, par un de nos grands vicaires. Le prieur qui gouverne le monastère de Soucilanges est un homme fort âgé, détenu dans sa chambre par la goutte et par les paperasses et les procès, dont il s'occupe uniquement. Il ignore, lui seul, le désordre de ses religieux, tandis que c'est un scandale connu de toute la province. Beaucoup d'honnêtes gens lui ont fait des plaintes, mais comme vous savez que c'est un homme entêté, toutes les plaintes ont été inutiles et le désordre n'a fait qu'augmenter chaque jour. Vous avez entendu parler d'un procès qu'il a fait au curé de Soucilanges, à l'occasion d'un mémoire que ce curé avait dressé pour m'être présenté sur le déréglement des religieux. Comme ce curé voulait le faire signer aux prêtres habitués de son église, un de ces prêtres, fort mauvais sujet, sous prétexte de l'aller signer le porta au prieur. Là-dessus le prieur a fait assigner le curé en réparation d'honneur. Les juges séculiers et ecclésiastiques se sont transportés à Soucilanges, et tout ce qui a résulté de cette procédure a été un plus grand éclat de la mauvaise conduite des religieux. Enfin le curé et le vicaire ont donné une dénonciation en forme à mon promoteur, et si vous lisiez les faits renfermés dans le réquisitoire et le nombre infini de témoins allégués, vous en seriez effrayé. L'official et le promoteur vont donc partir pour dresser les informations sur les lieux. Vous êtes encore à temps de prévenir une affaire aussi déshonorante. Je ne suis point d'un caractère à faire de la peine, surtout à des religieux d'un ordre que j'ai toujours

honoré. La douceur avec laquelle je gouverne ce grand diocèse où nous vivons tous en paix en répond assez. Mais à moins d'abandonner toutes les règles, je ne puis pas me dispenser de prendre connaissance d'un scandale aussi public, et le prieur lui-même m'a mis, par son imprudence, dans la nécessité de le faire. S'il avait voulu prendre avec moi des mesures de prudence cette affaire aurait été presque assoupie, en éloignant de Soucilanges les quatre religieux scandaleux qui y vivent comme des soldats aux gardes. Je vous envoie leurs noms et quelques faits principaux de leurs déréglements, je ne doute pas que vous ne les retiriez de ce monastère; cela finira tout. Mais si vous y envoyez d'autres jeunes religieux, il faut y mettre un prieur qui puisse veiller sur leur conduite. Ils se dérangeront encore sous celui-ci, à qui l'âge et les infirmités ne permettent pas d'agir, qui ne sait rien de ce qui se passe et à qui les religieux font accroire tout ce qu'ils veulent. — Je suis, Monsieur, avec tous les sentiments possibles d'estime, V. T.-H. et T.-O. serviteur, J. B., évêque de Clermont (1).

Le monastère d'Ebreuil, sans donner d'aussi déplorables scandales que celui de Soucilanges, était habité par des religieux dégénérés qui ne songeaient qu'à jouir de leurs richesses dans l'oisiveté. En 1737, en vertu de lettres royales qu'il lui fut aisé d'obtenir, Massillon procéda à la suppression de la mense conventuelle et des offices claustraux d'Ebreuil, pour en réunir les revenus au grand séminaire de son diocèse. Mais les moines d'Ebreuil ne voulurent jamais consentir à leur ruine. Trop faibles pour résister seuls, ils ameutèrent les bourgeois contre l'ordonnance épiscopale. Pour les décider à les soutenir

(1) L'original de cette lettre est conservé à la bibliothèque de Clermont-Ferrand dont le conservateur a bien voulu nous la communiquer.

dans ce combat ils leur firent concéder par leur abbé commendataire, Etienne de Fontenay, la propriété des murs, des fossés et des remparts de la ville. Devant une opposition aussi tenace, qui pouvait l'engager en des procès toujours fâcheux, Massillon crut qu'il était sage d'attendre du temps la réalisation de ses désirs; il ne voulut point engager une lutte judiciaire interminable contre un corps qui rassemblait ses dernières forces, afin de reculer l'heure fatale de son trépas. Ces moyens répugnaient à son caractère. A la mort de l'abbé de Fontenay il se contenta d'obtenir en commende l'abbaye d'Ebreuil, afin de pouvoir préparer les voies d'une suppression qui devait donner à son grand séminaire d'importants revenus. Mais il ne vécut pas assez longtemps pour accomplir son dessein et laissa cette tâche à son successeur (1).

Les couvents de religieuses donnèrent moins d'inquiétudes à Massillon. L'un d'entre eux l'obligea cependant à prononcer des paroles sévères. Les mœurs y étaient pures, mais la paix n'y régnait pas. Plusieurs directrices s'y étaient introduites et avaient formé autant de partis. Chacun de ces partis préférait son directeur aux autres et voulait l'imposer à toute la communauté. De là des dissensions, des cabales, des haines féminines. Le parloir devint bientôt l'écho des discordes extérieures; le bruit s'en répandit au dehors et le monde s'en entretint. Massillon fut obligé d'aller lui-même ramener à des sentiments de charité fraternelle ces religieuses irritées, qui se donnèrent en sa présence le baiser de réconciliation. « Je ne devrais venir ici, leur dit-il, que pour me consoler avec vous des désordres et des scandales qui ne peuvent pas manquer d'arriver dans un diocèse aussi

(1) V. *Histoire des ordres monastiques en Auvergne*, par Emile Thibaut, p. 421.

immense que celui dont la Providence m'a chargé... Vous devriez me rendre le joug de mon épiscopat plus supportable et cependant vous l'aggravez, vous me le rendez plus accablant, vous ajoutez un nouveau poids d'amertume à mes peines... Je n'entends plus parler que des contentions et du schisme qui s'est glissé parmi vous : les uns sont à Paul, les autres à Céphas ou à Apollon et aucun n'est à Jésus-Christ... Voilà mes chères filles la source de tous vos malheurs. Attachées à vos guides par des goûts purement humains, Dieu ne bénit pas leur ministère à votre égard. La vanité, la prévention, des motifs peut-être encore plus condamnables décident de votre choix. Chacune veut élever les lumières et les talents de son Paul au-dessus des talents et des lumières du Céphas de l'autre. De ces attachements et de ces prédilections puériles viennent les antipathies, les refroidissements, les cabales, l'usage inutile et souvent profane et criminel des sacrements, les chagrins et les dégoûts de son état, et enfin les dissensions, c'est-à-dire le plus grand fléau dont Dieu puisse frapper un monastère de Vierges... Dieu vous a unies, mes chères filles, par les liens d'une même règle et d'un même asile ; que les hommes ne divisent donc plus ce que Dieu a uni. N'ayez toutes qu'un cœur et qu'une âme, comme vous n'avez toutes qu'un même époux et une même espérance... Recevez les guides que Jésus-Christ vous présente par mon ministère comme Jésus-Christ lui-même. Ceux que votre goût voudrait se choisir ne sont pas à votre égard les envoyés de Jésus-Christ. Ils n'ont pas sa mission, ils n'ont que la vôtre et par conséquent nulle bénédiction ne peut être attachée à leur ministère (1). »

Ces plaintes de Massillon sur les désordres qui affli-

(1) V. dans les œuvres de Massillon, *Discours à des religieuses.*

geaient son âme, et qui ne pouvaient manquer de se produire dans un diocèse aussi étendu que celui de Clermont, ne doivent pas nous faire juger avec trop de rigueur les religieux qui habitaient alors les nombreux couvents disséminés sur les flancs des montagnes et dans les riches vallées de l'Auvergne. La piété, le zèle, le travail n'étaient pas exilés de tous les monastères. Plusieurs voyaient pratiquer à l'ombre de leurs murs les plus édifiantes vertus. Rien ne serait plus injuste que de faire peser une accusation générale de mondanité sur tous les religieux, même à la fin du XVIII^e^ siècle. Le cloître avait encore ses saints, mais le monde a oublié ces vertus cachées pour ne se souvenir que des mauvais exemples trop publics. Pourtant c'était le petit nombre qui déshonorait la vie monastique par de honteux déréglements. A la vérité ceux qui marchaient fidèlement sur les traces de leurs fondateurs ne formaient aussi qu'une minorité. Entre ces deux points extrêmes de vice et de vertu on rencontrait un nombre considérable de moines également éloignés d'une vie sainte et d'une vie scandaleuse. On ne pouvait ni les admirer ni les mépriser. Bornant leurs efforts à n'être point coupables de fautes graves, devant Dieu et devant les hommes, ils ne songeaient pas à s'élever jusqu'aux difficiles vertus exigées par leur profession religieuse. Ils vivaient comme d'honnêtes propriétaires. Ces braves gens ne se faisaient ni maudire ni bénir. On les raillait parfois, mais ils se résignaient à des plaisanteries qui ne diminuaient pas leurs revenus. Cette classification en trois groupes, celui des bons, celui des mauvais et celui des médiocres, plus nombreux que les deux autres ensemble, pouvait s'appliquer aussi au clergé. Chaque diocèse possédait de saints prêtres en plus grand nombre que n'ont voulu le dire les historiens du XVIII^e^ siècle. Pouvait-il en être au-

trement avec les exemples donnés par la plupart des évêques ? Il y avait aussi dans chaque diocèse plusieurs prêtres dont la vie n'était rien moins que sacerdotale. La législation de cette époque ne donnait pas toujours aux évêques le pouvoir de remédier à ce mal énergiquement et promptement. Mais le nombre de ces prêtres qui, au lieu d'édifier le peuple, détruisaient la foi et les mœurs, était moins considérable que ne l'ont dit des écrivains trop portés à rendre le clergé tout entier responsable des fautes de quelques-uns de ses membres. Ils formaient une exception, même pendant les années qui ont précédé l'agitation révolutionnaire, lorsque tant de mauvais instincts étaient excités dans toutes les classes de la société. L'histoire du clergé français pendant la révolution suffit pour prouver tout ce qu'il y avait de vertus solides dans ce corps si nombreux. Ce qu'on pouvait reprocher avec le plus de justice à la majorité des prêtres séculiers ce n'était pas la dissolution des mœurs, c'était l'attiédissement du zèle sacerdotal. Eux aussi se contentaient trop souvent d'être de braves gens et de vivre commodément du revenu de leurs bénéfices. Quand on se transporte par la pensée au siècle de Voltaire et des encyclopédistes, quand on se rappelle le grand nombre de prêtres répandus dans chaque diocèse, loin d'être étonné des scandales qui se sont malheureusement produits en ces tristes temps, on se demande avec admiration comment il ne s'en est pas produit davantage.

Massillon ne négligea rien pour maintenir son clergé à la hauteur de sa mission, pour exciter le zèle des tièdes, pour ramener sous le joug du devoir ceux qui s'en étaient affranchis. Chaque année il réunissait ses prêtres en synode et leur adressait une paternelle allocution. Sa voix se faisait entendre dans les retraites ecclésias-

tiques. Il rappelait lui-même aux curés leurs principales obligations. Les discours synodaux de Massillon et ceux qu'il écrivit pour ses curés réunis en retraite nous ont été conservés. Composés avec moins d'art et d'étude que ses sermons et ses conférences ecclésiastiques, jaillis pour ainsi dire instantanément, comme une effusion de son cœur, ramenant souvent les mêmes exhortations, ils nous aident à connaître sur quel point dut se porter plus fréquemment sa sollicitude épiscopale. Ce qu'il recommande surtout au clergé, c'est la régularité des mœurs, le zèle pour le salut des âmes, le désintéressement, le goût des études ecclésiastiques. En lisant les vingt discours synodaux prononcés depuis l'année où il rentra dans son diocèse pour n'en plus sortir, jusqu'à l'année même de sa mort (1), on reste convaincu qu'à cette époque le clergé de Clermont édifiait en général les fidèles par la pureté de ses mœurs. S'il en eût été autrement,

(1) De 1723 à 1742. — D'Alembert dit que le cardinal de La Rochefoucault exhorta Massillon à revoir ses sermons, à les mettre en état de paraître, ou de son vivant ou après sa mort, et à composer en même temps, pour l'instruction de ses curés de petits discours qui lui coûteraient peu à faire et à retenir, ce qui ajouterait à sa renommée sans fatiguer sa mémoire. Massillon, ajoute-t-il, suivit ce conseil. Depuis cette époque il prêcha tous les ans à ses synodes ces conférences si bien écrites et si pleines de sentiment et d'onction, qui suffiraient pour l'immortaliser. D'Alembert confond les discours synodaux, qui ne peuvent ajouter beaucoup à la renommée de Massillon, avec ses conférences ecclésiastiques dont quelques-unes sont de vrais chefs-d'œuvre. Il est possible que dans les retraites Massillon ait prêché à ses curés telle ou telle de ces conférences qu'il avait écrites à Saint-Magloire. Mais, lorsqu'il remplissait avec tant de zèle, à Clermont, ses devoirs d'évêque, il avait plus de soixante ans et sa mémoire devenait de jour en jour plus ingrate. « On sait, dit l'abbé d'Auribeau, que, pendant son épiscopat, Massillon se bornait à lire ses discours synodaux à ses curés et à son clergé. » Pendant les vingt dernières années de sa vie il ne monta plus en chaire. Il avait perdu l'habitude, selon ses expressions, d'apprendre par cœur sa leçon, comme un écolier, et n'avait pu jamais contracter l'habitude de l'improvisation.

Massillon aurait insisté à plusieurs reprises et avec une énergique sévérité sur un si grave scandale. Il n'a traité ce sujet qu'une fois, dans l'espace de vingt années, ou plutôt il ne l'a qu'effleuré en parlant des suites funestes du déréglement des pasteurs (synode de 1728). « Nous ne pouvons dissimuler que parmi tant de pasteurs fidèles et qui sont l'exemple et l'édification de leur troupeau, il ne s'en trouve qui déshonorent leur caractère et qui scandalisent leurs peuples par des mœurs profanes et fort éloignées de la sainteté de leur état. » Sans formuler ses reproches avec plus d'énergie, Massillon rappelle que l'inconduite du pasteur a pour résultats nécessaires la dépravation du troupeau et l'extinction de la foi. « Que peut devenir au milieu des campagnes un pauvre peuple grossier et ignorant, conduit par un prêtre scandaleux et corrompu? Cette seule image me touche et me fait horreur. Ce peuple ne connaît point d'autre évangile que vos mœurs, point d'autre religion que votre respect pour les choses saintes, point d'autre devoir que vos exemples; vous êtes pour eux leur loi et tout le christianisme. Hélas! les pasteurs les plus fidèles, à force de zèle et d'instruction, ont encore bien de la peine à ramener leur ignorance et leur grossièreté à l'esprit de la vie chrétienne, à les désabuser d'un culte indécent et superstitieux, à les rappeler d'une vie toute animale et sauvage à des mœurs plus saintes ou du moins plus raisonnables, il faut qu'ils travaillent à en faire des hommes, pour ainsi dire, avant que d'en former des chrétiens. Que deviendra donc ce peuple grossier et infortuné entre les mains d'un curé scandaleux? Toutes les ressources de la religion lui deviennent inutiles et même pernicieuses. Plus d'instruction; car comment instruire un peuple que vous scandalisez tous les jours? Plus de sacrements; car comment leur apprendrez-vous à approcher sainte-

ment des choses saintes que vous profanez sans cesse à leurs yeux? Plus de foi; car comment croiront-ils ce que vous paraissez ne pas croire vous-même? Plus d'horreur pour le vice, car que peuvent-ils voir de criminel à ce que vous autorisez par vos exemples? Il faudrait des miracles de la grâce pour préserver une seule âme dans une église si malheureusement partagée. »

On retrouve dans ce court fragment d'un discours évidemment écrit à la hâte les mouvements oratoires les plus familiers à Massillon, l'énumération, l'interrogation pressante, l'ampleur et l'harmonie de la phrase. Dans les autres entretiens synodaux, Massillon n'a plus abordé ce grave sujet. Il n'y était sans doute obligé par aucun fait nouveau. Un arrêt du parlement avait condamné au feu un curé de son diocèse. En déplorant ce triste événement, Massillon parla seulement des divisions qui existaient dans certaines paroisses entre les curés et les autres prêtres et qui suscitaient des procès portés devant des tribunaux laïques. Il ne crut pas devoir exhorter une fois de plus ses prêtres à la régularité des mœurs. Mais il toucha un point délicat en leur recommandant l'esprit de prière. Il leur montra comment l'habitude de la prière pouvait seule les mettre à l'abri des dangers qu'ils rencontraient dans l'exercice de leur ministère, et surtout dans les salutaires fonctions qu'ils remplissaient au tribunal de la pénitence. « Hélas! mes frères, nous y sommes dépositaires des fragilités d'un sexe faible; les images funestes qui nous en restent souillent du moins l'imagination, si elles ne souillent pas le cœur : c'est une étincelle fatale qui reste au dedans de nous et qui souvent est la source d'un grand incendie. L'usage de la prière peut seul dissiper et purifier ces fantômes, et éteindre ces étincelles dans leur naissance. De pieuses intentions ne suffisent pas même pour nous

mettre à couvert des dangers de ce ministère. On est d'abord touché des faiblesses d'un sexe fragile; mais il est à craindre qu'on ne le soit bientôt encore plus de sa confiance. On ne se prête d'abord qu'aux besoins, ensuite aux inutilités ; on commence par le zèle et on finit souvent par l'attachement; on est entré ministre dans le tribunal, et on n'est plus qu'un homme quand on en sort.... Si la prière ne nous soutient dans une fonction si périlleuse, si nous nous y présentons sans précaution, si nous nous exposons témérairement à des dangers d'autant plus à craindre que nous y sommes les seuls juges et les seuls témoins de nos chutes ; si ce sont des motifs de curiosité, d'affection humaine, de complaisance en la confiance qu'on a pour nous, qui nous y conduisent, le tribunal sacré où nous devions purifier les souillures d'autrui, ne sera plus pour nous que le lieu fatal où nous en contracterons tous les jours de nouvelles. »

Massillon aurait voulu ranimer dans le cœur de tous ses prêtres le zèle pour le salut des âmes. Il avait remarqué, en gémissant, dans ses visites pastorales, que certains curés, abusant de leur autorité pour satisfaire leurs animosités personnelles, refusaient sans raison les sacrements à quelques-uns de ses paroissiens. Il réforma cet abus qui soulevait de trop justes plaintes. « Quelle que puisse être la grossièreté de vos peuples, dit-il à ses curés, la vie sainte d'un pasteur fait toujours son effet. Plus même ils sont grossiers plus un exemple qu'ils ont sans cesse devant les yeux les frappe; toute leur religion est dans leurs sens. Les nations les plus sauvages ont quitté toute leur férocité devant les hommes apostoliques. » Il ne pouvait comprendre comment des pasteurs se résignaient à vieillir dans le ministère sans avoir tiré une seule âme de l'égarement. Plusieurs vivaient dans une oisiveté indigne du sacerdoce, insensibles aux be-

soins de l'Église, sans amour pour leurs saintes fonctions. D'autres n'apportaient aucun soin à la tenue régulière des registres de leur paroisse, qui étaient alors des titres authentiques pour l'état civil des fidèles aussi bien que pour leur état religieux. « Les baptêmes, les mariages, les certificats mortuaires, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus sacré et qui fait toute la sûreté de l'état et de la religion, tout cela n'est écrit que sur des feuilles volantes, sans ordre, sans soin, sans précaution. Des titres si augustes et si saints sont dispersés à l'aventure comme des papiers de rebut, et tandis qu'il n'y a point de père de famille qui ne tienne les titres de sa maison et de ses enfants, et l'état journalier de ses affaires temporelles dans un ordre scrupuleux et dans des registres sûrs, qui subsisteront après sa mort, des curés, les pères des fidèles, laissent dans un désordre affreux la filiation spirituelle de leurs enfants selon la foi, les témoignages publics de leur origine chrétienne et tous les titres qui leur donnent droit à l'héritage des enfants de Dieu. » Massillon se plaignait aussi de ce que plus d'un curé, malgré l'obligation rigoureuse que lui imposait son titre de pasteur d'instruire son peuple, se dispensait de faire le prône et laissait pendant des années entières sa paroisse sans instruction. Il réfutait toutes les excuses qu'on alléguait pour se dispenser de la prédication : le défaut de talent, la timidité, le manque de mémoire, la faiblesse de la santé, la vieillesse et le besoin du repos. Mais c'est surtout lorsque il rappelait à ses curés le soin qu'ils devaient avoir pour les malades qu'il retrouvait, presque octogénaire, toute l'éloquence de sa jeunesse. Il énumérait les prétextes spécieux qui faisaient quelquefois différer les secours demandés par un malade. « La rigueur de la saison, la difficulté des chemins, le sommeil de la nuit interrompu, une légère indisposition... voilà les

prétextes auxquels les pasteurs, même d'ailleurs irréprochables, se laissent souvent séduire. La rigueur de la saison? mais, mes frères, vous empêcherait-elle d'aller prendre possession d'une place ou d'un titre où la célérité serait essentielle? et vous croirez la diligence moins importante quand il s'agit d'aller assurer à votre frère une place dans le ciel et le titre d'héritier d'un royaume éternel?... La difficulté des chemins? mais le bon pasteur allait chercher ses brebis à travers les montagnes les plus impraticables; et les chemins peuvent-ils paraître difficiles à un ministre de Jésus-Christ qui va frayer à une âme le chemin du ciel? le sommeil de la nuit interrompu? mais pour ne pas retrancher de votre paresse une heure de sommeil, n'auriez-vous pas horreur de vous-même en vous exposant par vos délais à précipiter votre frère dans un sommeil éternel? Enfin une légère indisposition de santé? mais, mes frères souvenez-vous quelquefois que Jésus-Christ, le grand modèle des pasteurs, dans la défaillance de son agonie, et sur le point d'expirer sous la rigueur des tourments, ne refuse pas son secours à un pécheur qui expirait à ses côtés et qui réclamait sa puissance et sa miséricorde. »

C'est ainsi que Massillon s'efforçait de persuader à ses prêtres que le zèle sous toutes ses formes est le devoir le plus essentiel du sacerdoce et qu'il ne suffit pas à un curé de mener une vie sage et réglée aux yeux des hommes. Il est chargé de la sanctification des âmes, et s'il ne se dévoue pas activement à ce ministère, il ne sera devant Dieu qu'un serviteur inutile, malgré la régularité de ses mœurs. Mais en condamnant « une prétendue vertu indolente, immobile, léthargique, » Massillon exposait dans un magnifique discours, qui est pour ainsi dire un traité, les caractères que doit avoir le zèle des ministres de Dieu contre les vices des hommes. Il mon-

trait comment le véritable zèle est patient, bienveillant, prudent et discret, n'agissant jamais par orgueil ou par ambition, ne cherchant jamais ses propres intérêts. Il recommandait la douceur et l'indulgence à l'égard des personnes du monde avec un accent qui étonne dans sa bouche, d'où sont tombées, du haut de la chaire, de si sévères paroles. Il ne veut pas que le prêtre se hâte de soupçonner, de juger témérairement, de condamner sur de simples apparences. « Nous ne faisons pas de grâce aux actions des mondains... Tout en eux réveille l'idée du vice aux yeux de notre fausse vertu, des manières trop libres avec un sexe différent, quoique souvent un pur effet de la légèreté, nous les croyons des desseins de crime; un entretien que le hasard seul aura ménagé jette à l'instant dans notre esprit le soupçon d'un rendez-vous honteux, nous croyons voir dans une simple indécence de parade un cœur corrompu et livré à la passion; un extérieur moins recueilli, dans une personne consacrée à Dieu, est pour nous un signe infaillible que l'esprit du monde a pris dans son cœur la place de l'esprit de son état... Nous nous faisons un pieux mérite de voir plus clair que les autres dans les défauts de nos frères... Nous nous applaudissons d'une découverte qui vient confirmer nos soupçons. »

De toutes les vertus sacerdotales, il n'en est aucune sur laquelle Massillon ait plus souvent et plus vivement insisté, dans ses discours synodaux, que sur le désintéressement. Presque chaque année il tonnait contre l'avarice des clercs avec une éloquence effrayante. Quand on médite ses paroles, quand on songe à quelles tentations, à quels abus, à quelles revendications de leurs droits l'ancienne organisation des biens ecclésiastiques exposait les curés, surtout au milieu des populations pauvres de la campagne, on déplore moins l'organisa-

uoi actuelle, malgré ses défauts. Sans doute il est humiliant pour les membres du clergé de paraître salariés par l'État comme de simples fonctionnaires. Se souvient-on dans le monde que le budget des cultes est simplement une dette que l'état doit acquitter, et qu'il a contractée lorsque il a voulu rester possesseur des immenses biens dont l'Église de France a été dépouillée? L'acquittement de cette dette, tel qu'il a été réglé, ne fait arriver au curé de campagne qu'un bien modique traitement. Il est maintenant plus pauvre que beaucoup de ses paroissiens; autrefois il était plus riche qu'eux. Mais il n'est plus tenté du moins d'exiger d'eux des redevances irritantes. Il n'attend d'eux que ce qu'ils voudront librement ajouter à ce qu'il reçoit de l'État.

Déjà lorsque il était chargé de prêcher des conférences ecclésiastiques à de jeunes clercs, Massillon en écrivit une sur l'usage des biens de l'Église, où se trouvent condensées toutes les idées qu'il développa plus tard dans ses discours synodaux. C'est sans contredit celle de ses œuvres qui se rapprochait le plus de l'éloquence mâle et vigoureuse de Démosthènes. Comme s'il entrevoyait l'avenir, il se demandait si le trop grand attachement aux biens de la terre ne serait pas puni un jour et si le clergé ne serait pas dépouillé violemment de ses richesses. Rappelant qu'une des causes de la rapide propagation du protestantisme fut l'opulence de l'Église d'Allemagne, il ajouta : «-Et que sais-je si le même abus qui règne parmi nous n'attirera pas un jour à nos successeurs la même peine, et si la justice de Dieu ne permettra pas que des biens sacrés, dont l'usage déshonore si fort son Église, soient livrés aux ennemis de son nom, et deviennent, comme parmi tant de peuples séparés de l'unité, la proie de l'hérésie? »

Devenu évêque de Clermont, Massillon dut publier

une ordonnance pour faire pratiquer le désintéressement dans l'exercice des fonctions sacerdotales, pour mettre des bornes à l'avarice et à la dureté de certains curés envers les fidèles qui lui adressèrent leurs justes plaintes et dont l'oppression le toucha. Mais les sages barrières que cette ordonnance mettait à la cupidité furent quelquefois franchies. Des tribunaux laïques retentirent tour à tour des plaintes des curés et de celles de leurs paroissiens. Ces contestations pouvaient rendre plus sûrs les droits des pasteurs, mais elles ne les rendaient pas plus respectables. Le peuple s'obstinait à refuser ce que ses chefs spirituels s'obstinaient à exiger de lui avec rigueur. En flétrissant l'avarice dans le synode de 1735, Massillon s'écria : « Voilà, mes frères, il faut le dire ici, la plaie la plus universelle du sacerdoce, voilà le vice qui souille presque toute la sainteté et la bonne odeur du sanctuaire. Tous ne le portent pas à un certain excès ; mais il en est peu que cette lèpre ne salisse... » Massillon trace ensuite le portrait du prêtre avare. Pour le rendre plus repoussant, il grossit les traits et assombrit les couleurs. « Les plaintes et les murmures d'un pauvre peuple, vexé et opprimé par l'excès et la dureté de ses exactions, l'endurcissent loin de le toucher et de l'attendrir. Son cœur devient plus dur et plus insensible, à mesure que les cris des malheureux augmentent, et il redouble de barbarie envers ceux qui ont osé même nous en porter leurs plaintes. Qu'il voie son peuple frappé de mortalité, ne croyez pas qu'il soit occupé si leur mort sera précieuse devant Dieu ; le profit infâme qui lui en revient est l'unique objet qui l'occupe, le seul qui le console de leur perte ; j'ai horreur de le dire, le seul peut-être qui fait le sujet de sa barbare joie : disposé à laisser le corps précieux d'un fidèle, d'un membre de Jésus-Christ, en proie aux oiseaux du ciel et aux

animaux de la terre, si une famille indigente ne capitule avec son avarice, et n'assure d'avance, par un prix excessif, à ce pauvre défunt, la consolation de se voir réuni par la sépulture à ses frères, auxquels la foi l'avait uni sur la terre (1). »

Massillon montre ensuite le prêtre avare achetant des droits litigieux, se faisant adjuger des biens que leur possesseur trop pauvre n'a pas le moyen de défendre ; prêtant de l'argent à des conditions usuraires, se livrant, pour augmenter sa fortune, à des trafics bas et honteux. « Il paraît plus souvent dans les marchés publics que dans son église et dans les fonctions de sa paroisse. Plus instruit des moyens sordides d'amasser et des règles obcures d'un vil commerce, que des règles de l'Église, il oublie qu'il est père, qu'il est pasteur, qu'il est honoré du titre sublime de ministre de Jésus-Christ. Le seul titre qui le touche et dont il fait usage est celui de vil commerçant. Ne lui parlez pas du gain et du salut des âmes dont il doit répondre, c'est un langage inconnu qu'il n'entend pas, et tout ce qui ne grossit pas son infâme trésor est pour lui une vaine spéculation et une chimère. Il avilit la dignité de son caractère par des mœurs basses et sordides, et il devient par sa vile épargne et par la crasse même de ses vêtements et l'indécence de tout son extérieur, un spectacle de dérision pour son peuple et de honte pour ses confrères. »

Grâce à Dieu, aucun évêque de nos jours n'adresserait à son clergé des discours synodaux tels que ceux de Massillon sur l'avarice des prêtres et sur la compassion envers les pauvres. Assurément aucun diocèse ne peut se vanter de posséder un clergé absolument parfait, dont tous les membres pratiquent le plus complet désintéressement. La perfection idéale ne se réalisera jamais sur

(1) Troisième discours : *De la compassion des pauvres.*

la terre, où les germes mauvais renaissent plus aisément qu'on ne les extirpe. Mais il nous semble qu'il est des abus qui sont devenus impossibles, et des excès dans lesquels on ne peut plus tomber. Tout ce ce que Massillon déplorait comme une lèpre trop générale ne peut plus être qu'une exception. Cette persuasion doit consoler du changement survenu dans la situation matérielle de l'Église de France.

Après l'habitude de la prière, rien ne pouvait aider plus puissamment le clergé séculier à exercer le zèle, à pratiquer le désintéressement, à se maintenir dans l'esprit de sa vocation que le goût des études ecclésiastiques. Les lèvres des prêtres, dit l'Ecriture, doivent être les gardiennes de la science. L'ancienne Église de France comptait dans son sein un très-grand nombre de théologiens distingués. La Sorbonne et les autres Facultés de théologie rendaient les plus éminents services à la science sacrée. Elles conféraient des grades qu'on ne pouvait obtenir qu'après de longues et solides études. Elles obligeaient ceux qui aspiraient à ces grades à subir de sérieux examens et à donner des preuves publiques de l'étendue et de la profondeur de leurs connaissances. Pour obtenir le titre de bachelier il fallait soutenir pendant cinq heures la thèse appelée *tentative*. Elle roulait, sur la religion en général, sur Dieu et ses attributs, sur la création et la Providence, sur les anges et l'homme, sur la Trinité. On se préparait ensuite pendant deux ou trois années aux thèses qui précédaient la licence. La première appelée *mineure* roulait sur la théologie sacramentelle et durait cinq heures. La *majeure* ne traitait que de la théologie positive, elle durait dix heures. La *Sorbonique* roulait sur la grâce et l'incarnation, les actes humains et la conscience, les vertus et les péchés, elle durait depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. Pour

être reçu docteur, le licencié soutenait d'abord le soir une thèse ou série de propositions divisée en six colonnes. Les deux premières étaient consacrées à l'Écriture sainte, les deux suivantes à l'histoire de l'Église, les deux dernières à la théologie morale. Le lendemain, il soutenait sa dernière thèse, nommée *Aulique*, dans une salle de l'archevêché, recevait solennellement son bonnet de docteur et puis se rendait à Notre-Dame et jurait de défendre jusqu'à l'effusion de son sang la foi catholique, apostolique et romaine (1).

Un grand nombre de jeunes ecclésiastiques, heureusement doués pour l'étude, s'appliquaient avec une infatigable persévérance à surmonter toutes les difficultés que présentaient ces examens. Ils n'y étaient pas uniquement déterminés, il faut l'avouer, par l'amour de la science pour elle-même. De précieux priviléges étaient attachés aux grades théologiques. Aujourd'hui la licence et le doctorat en théologie sont des titres qui, sans doute, ne peuvent pas nuire beaucoup, mais aussi ne peuvent pas servir beaucoup. Dans l'ancienne Église de France les gradués pouvaient seuls posséder les bénéfices les plus importants, tels que les archevêchés et les évêchés, les dignités des cathédrales, les prébendes théologales et les pénitenceries, les cures dans les villes et les lieux considérables. « Indépendamment de ces droits rigoureux que leur accordaient les lois ecclésiastiques et

(1) « Toutes ces thèses exerçaient l'esprit. Pour soutenir avec distinction ces exercices théologiques il fallait quelque talent de parler, quelque adresse à démêler l'objection à y répondre. L'usage de l'argumentation est une pratique excellente pour former l'esprit et lui donner de la justesse lorsqu'il en est susceptible. M. Turgot me disait souvent en riant et en parodiant le mot de Mme de la Ferté à Mme d'Olonne : « Mon cher abbé, il n'y a que nous, qui « avons fait notre licence, qui sachions raisonner exactement. » Et lui et moi nous en pensions bien quelque chose. » (*Mémoires de Morellet*. t. 1er, p. 30.

civiles, et qui furent plus d'une fois étendus par le clergé de France, les docteurs et les licenciés étaient recherchés de toutes parts. Appelés par les évêques à occuper les premières dignités, les postes les plus éminents, plusieurs d'entre eux étaient promus à l'épiscopat et répandaient au loin le renom et l'influence de la mère commune, *almæ matris* (1). »

Si la haute influence de la Sorbonne et des autres Facultés de théologie, dont elle était le modèle, si les priviléges attachés à des grades laborieusement obtenus, maintenaient dans l'ancienne Église de France un nombre considérable de prêtres profondément instruits, l'ensemble du clergé voué au ministère pastoral avait perdu le goût de l'étude et ne faisait rien pour accroître, ou même pour conserver les notions élémentaires qu'il avait dû acquérir avant d'être promu aux ordres sacrés. M. Dupanloup a pu dire sans exagération : « Le niveau de la science commune que tous les prêtres doivent posséder est plus élevé de nos jours qu'il ne le fut peut-être jamais à aucune époque (2). » Massillon était entouré à Clermont de nombreux docteurs en théologie. Les Oratoriens et les Jésuites possédaient dans leurs maisons rivales plusieurs religieux entièrement voués aux études ecclésiastiques. Mais ses visites pastorales lui avaient prouvé que le clergé des campagnes n'avait pas honte d'être ignorant. Il ne négligea rien pour inspirer aux nombreux curés disséminés dans son vaste diocèse le désir de s'instruire et l'amour de la lecture. « Le sacerdoce, leur disait-il, est pour la plupart le terme fatal de leurs études. On ne s'était proposé que d'en savoir assez pour soutenir ces épreuves pénibles de doctrine et

(1) V. *Des études religieuses en France depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours,* par l'abbé Duilhé de Saint-Projet, p. 294.

(2) *Instruction sur les études ecclésiastiques,* 9 avril 1855.

de capacité par où il faut passer pour être admis aux saints ordres. Est-on revêtu du saint et dernier caractère, on est charmé de n'avoir plus de compte à rendre aux hommes de son ignorance ou de sa capacité... On n'a plus de goût pour l'étude; on ne lit plus. Les livres sont devenus des meubles de rebut, souvent même on n'en a pas; et c'est beaucoup quand le presbytère de certains pasteurs est décoré du moins de la présence d'une seul Bible. » Il montrait ensuite à quelles suites funestes s'exposaient ceux qui perdaient l'habitude du travail, et au lieu d'acquérir chaque jour de nouvelles lumières, oubliaient le peu qu'ils avaient appris. « Je souffre de le dire ici, mais dites-le vous-mêmes à ma place, vous qui le voyez tous les jours. Quelle vie mènent d'ordinaire ces pasteurs sans nulle étude, ignorants, oiseux et désœuvrés, au fond de leur campagne?... Aucun livre, aucune étude ne les attachent à leur presbytère; le séjour leur en devient insupportable. Sans cesse errants, ou pour dissiper leur ennui, ou pour aller dissiper celui de quelques-uns de leurs confrères qui font profession de la même oisiveté qu'eux; si quelque obstacle les retient dans leur paroisse, ce n'est que pour y traîner leur inutilité de maison en maison, et se montrer trop souvent à leurs paroissiens pour pouvoir espérer de leur être jamais utiles. » Plusieurs préféraient à l'étude le jeu et la chasse. Massillon leur fit sentir que l'habitude du jeu fait perdre à un prêtre le goût de tout ce qu'il y a de saint et de sérieux dans son état. Il condamnait en termes sévères l'habitude de la chasse qu'il regardait comme une occupation peu décente pour un prêtre, comme un exercice qui ne convenait pas à la douceur et à la dignité de son caractère. « Il néglige son troupeau, il ne daigne pas d'aller au secours de celles de ses brebis qui périssent, et il court comme un insensé après des animaux. Il

s'attache à une proie vile et il méprise la proie sainte d'une âme qu'il pourrait gagner à Jésus-Christ et l'enlever à la puissance du démon.... Quelle vénération peuvent avoir les peuples pour un pasteur qu'on voit tenir en ses mains le signe et le gage de notre salut, après avoir vu, il n'y a qu'un moment, ces mains destinées à des usages si divins, employées à manier des armes meurtrières et dressées à porter la mort et la terreur à de vils animaux (1). »

Pour ranimer le goût de l'étude et faciliter l'habitude du travail, Massillon renouvela les ordonnances de ses prédécesseurs sur les conférences ecclésiastiques. Il eut la douleur, sur la fin de sa vie, de voir ces ordonnances mal observées. Dans son dernier discours synodal, avec l'accent de la tristesse, sinon du découragement, il supplia son clergé d'assister fidèlement à ces conférences. Chargé d'années et n'ayant plus que peu de mois à vivre, il se sentait accablé sous le fardeau de l'épiscopat et il eut la pensée de se démettre d'un joug qui lui attirait tant de peines. Il s'accuse lui-même, avec une touchante humilité, des imperfections de son clergé. « Si les premiers pasteurs, revêtus du don des miracles et remplis de tous les dons de l'Esprit-Saint visiblement répandus sur eux, malgré leur vigilance apostolique, ne pouvaient pas empêcher que des loups ne se glissassent dans le troupeau, que pourions-nous nous promettre, nous, leurs indignes successeurs dans l'épiscopat, de notre négligence, de la faiblesse de notre foi et de notre piété, et de la médiocrité de nos talents et de nos lumières? » Se plaignant ensuite du relâchement de plusieurs curés sur la tenue des conférences, il s'écrie : « Aurais-je la douleur, mes frères, de voir s'affaiblir et tomber presque, sous mon épiscopat, un usage si honorable à mon clergé et que

(1) Discours sur la modestie des clercs, 3e réflexion.

j'ai reçu encore comme tout fervent et comme un dépôt précieux des mains de mes prédécesseurs ? » Après tant d'avertissements inutiles, il était nécessaire de punir ceux qui, malgré les désirs si souvent exprimés de leur évêque, persistaient à se tenir éloignés des conférences. Le caractère de Massillon se révèle dans la seule punition qu'il voulut infliger à ceux qui refusaient d'obéir. « Voici, mes frères, la seule peine que nous prononçons en plein synode contre les curés qui s'absentent habituellement de la conférence de leur canton : ils seront d'abord avertis, après une ou deux absences, par le directeur ou le promoteur de la conférence. Si, malgré ces monitions, ils continuent de s'absenter sans alléguer de raison valable de leur absence, l'assemblée, après ous les avoir dénoncés, les en déclarera de notre part ubliquement exclus pour toujours, comme indignes de participer aux droits de leurs confrères, dont ils méprisent la société. »

Massillon instruisait son clergé par ses exemples aussi bien que par ses paroles. Le souvenir de ses vertus épiscopales s'est fidèlement conservé à Clermont, et sur ce point les témoignages contemporains sont unanimes. Il donna des preuves publiques de son désintéressement. Ses autres vertus, quoique plus cachées, se révélèrent assez pour être un sujet d'édification. Son humilité était sincère. Elle l'empêcha de publier ses sermons et de jouir pendant sa vie de la gloire dont ils devaient entourer son nom. En les léguant à son neveu il le conjura de les garder pour son usage, « son intention n'étant pas qu'ils soient jamais donnés au public. » Tout ce qu'il a écrit pendant son épiscopat respire une douce et profonde piété. La vieillesse ne ralentit pas son zèle pour les progrès spirituels du diocèse confié à ses soins. M. Sainte-Beuve, qui a parlé si gravement de

Massillon dans ses *Causeries*, a pris un ton plus léger quand il a rappelé son souvenir dans l'*Histoire de Port-royal*, qui prêtait plus souvent à la pesanteur qu'à la légèreté. Il se fait l'écho des médisances jansénistes. « Massillon, dit-il, jeune et dans l'Oratoire avait eu une veine de ferveur qui plus tard s'était fort calmée... Son talent naturel, comme il arrive à tant de grands talents, était resté chez lui assez indépendant du fond de l'inspiration même. Si le père Massillon, du temps qu'il était à Saint-Honoré, (lisez Saint-Magloire,) avait paru bien humble et occupé seulement de l'éternité, l'évêque vieillissant semblait avoir légèrement oublié son sermon sur le petit nombre des élus. Aux années où il prêchait devant la cour il disait à quelqu'un qui lui parlait de ses sermons : « Quand on approche de cette avenue de Versailles on sent un air amollissant. » Cet air avait fini par agir sur l'éloquence même, et, prélat, il en avait aussi emporté quelque chose. Il vivait riche, mondain, très-poli, ne fuyant nullement la compagnie des personnes du sexe et ne s'interdisant pas les honnêtes divertissements de la société. »

Ce tableau de la vieillesse de Massillon, plus perfide par ce qu'il insinue que par ce qu'il affirme, est en contradiction avec tous les témoignages que M. Sainte-Beuve aurait pu recueillir à Clermont, et qu'il aurait dû préférer aux méchanchetés recueillies en Hollande. Comment ignore-t-il, lui qui se pique d'être moraliste, qu'on ne s'attiédit pas après soixante ans, lorsque on a été fervent jusqu'à cet âge ? Si Massillon avait été mondain, il n'aurait pas observé si rigoureusement l'obligation de la résidence, et Paris l'aurait souvent attiré. Quant à sa richesse, on en connaît l'étendue et on sait l'usage qu'il en faisait. Pour tracer ce portrait de fantaisie, M. Sainte-Beuve n'a consulté qu'une anecdote que

les jansénistes de Hollande racontaient, dit-il, en se signant d'horreur, et qu'il préfère montrer avec un sourire. On dit qu'un jour de grande fête, au sortir du dîner, le prélat étant à jouer avec les dames, après que le jeu eut duré assez longtemps, quelqu'un fit remarquer que c'en était assez pour un jour de grande fête et qu'il fallait donner quelque chose à l'édification. L'évêque alla sur-le-champ chercher un de ses sermons et le lut. Alors une de ces dames lui dit que si elle avait fait un pareil écrit elle serait une sainte. Mais l'auteur, en moraliste avisé, répondit qu'il y a un pont bien large de l'esprit au cœur; sur quoi un père de l'Oratoire, qui était dans un coin, ajouta : « Et il y a bien quatre arches de ce pont de rompues. » Cette anecdote, fût-elle exacte, ne prouverait pas tout ce qu'on veut lui faire prouver. Elle est assez agréable, dit M. Sainte-Beuve, qui ne se demande pas si elle est assez vraisemblable. Personne pourtant ne pouvait mieux que lui se défier de la valeur historique des anecdotes jansénistes. S'il avait relu le P. Bougerel, il y aurait vu qu'on remarquait en Massillon une « attention pour tout ce qui regardait l'accomplissement de ses devoirs dont il ne s'est jamais départi. » Cet oratorien, qui était son contemporain, affirme n'avoir écrit que ce qui était connu de tout le monde.

Dès qu'il eut prit possession de son siége, Massillon n'eut rien de plus empressé que de travailler à l'instruction et à la sanctification de son clergé. L'année même de son arrivée à Clermont il chargea le directeur du grand séminaire de rédiger un plan d'éducation cléricale. Il publia lui-même, le 31 mars 1725, un mandement à ce sujet. Non-seulement il y renouvelait les ordonnances rendues par ses précesseurs, relativement aux exercices du séminaire, mais il y ajoutait plusieurs

réglements nouveaux (1). Quelques années après, il établit dans son diocèse une maison de retraite pour les prêtres vieux et infirmes. M. Crozat, le cadet, avait donné pour cet établissement quarante mille écus déposés par lui à la monnaie. Le Gouvernement faisant des difficultés pour payer les arrérages de ce dépôt, le prélat écrivit au cardinal de Fleury, le suppliant de lui faire obtenir une faveur qu'il avait bien voulu accorder à l'évêque de Laon. « Je n'ai jamais compté que sur votre protection, lui disait-il. Ce n'est pas pour moi que je la réclame, je n'ai besoin de rien... mais je suis obligé de réclamer votre autorité et de vous importuner même quelquefois pour les intérêts de ce pauvre diocèse que la providence m'a confié (2). »

Plein de compassion pour la vieillesse et les infirmités de ses prêtres, Massillon était profondément touché de la misère du pauvre peuple dant il était le premier pasteur. Une de ses plus belles lettres est assurément celle qu'il écrivit au cardinal de Fleury pour le conjurer de ne pas exiger des campagnes de l'Auvergne des impositions qu'elles étaient incapables de payer.

« Je supplie très-humblement Votre Éminence de ne pas trouver mauvais que je sollicite une fois son cœur paternel pour les pauvres peuples de cette province. Je sens toute l'importance de pareilles remontrances, mais, Monseigneur, si les misères du troupeau ne viennent pas jusqu'à vous par la voix du pasteur, par où pourront-elles jamais y arriver? Il y a longtemps que tous les états et toutes les compagnies de l'Auvergne me pressent de représenter à Votre Éminence leur triste situation. Ce ne

(1) V. Notice sur le séminaire de Clermont par M. l'abbé Germond de Saint-Sulpice conservée en manuscrit à la bibliothèque du grand Séminaire.

(2) Extrait du catalogue des lettres autographes provenant du cabinet de M. le chevalier de R... y. Paris, Charavey.

sont point des plaintes et des murmures de leur part, vous méritez trop de régner sur tous les cœurs. C'est uniquement leur confiance en votre amour pour les peuples qui emprunte ma voix. Ils vous regardent tous comme leur père et l'ange de l'état et sont trop persuadés que si, après avoir été informé de leurs besoins, vous ne les soulagez pas, c'est que le secours aurait peut-être des inconvénients plus dangereux que le besoin même, et que le bien public, qui est le grand objet du génie sage et universel qui nous gouverne, rend certains maux inévitables.

« Il est d'abord de notoriété, Monseigneur, que l'Auvergne, province sans commerce et presque sans débouchés, est pourtant de toutes les provinces du royaume, à proportion, la plus chargée de subsides. Le conseil ne l'ignore pas; ils sont poussés à plus de six millions, que le roi ne retirerait pas de toutes les terres d'Auvergne, s'il en était l'unique possesseur. Aussi, Monseigneur, les peuples de nos campagnes vivent dans une misère affreuse, sans lit, sans meubles. La plupart même, la moitié de l'année, manquent de pain d'orge ou d'avoine qui fait leur unique nourriture, et qu'ils sont obligés de s'arracher de la bouche et de celle de leurs enfants, pour payer leurs impositions.

« J'ai la douleur d'avoir chaque année, Monseigneur, ce triste spectacle devant les yeux dans mes visites. Non, Monseigneur, c'est un fait certain que dans tout le reste de la France, il n'y a pas de peuple plus pauvre et plus misérable que celui-ci. Il l'est au point que les nègres de nos îles sont infiniment plus heureux, car en travaillant ils sont nourris et habillés, eux, leurs femmes et leurs enfants, au lieu que nos paysans, les plus laborieux du royaume, ne peuvent, avec le travail le plus opiniâtre, avoir du pain pour eux et pour leur famille et payer leur

subsides. S'il s'est trouvé dans cette province des intendants qui aient pu parler un autre langage, ils ont sacrifié la vérité et leur conscience à une misérable fortune.

« Mais, Monseigneur, à cette indigence générale et ordinaire de la province se sont jointes, ces trois dernières années, des grêles et des stérilités qui ont achevé d'accabler les pauvres peuples. L'hiver dernier surtout a été si affreux, que si nous avons échappé à la famine et à une mortalité générale qui paraissait inévitable, nous n'en avons été redevables qu'à un excès et à un empressement de charité que les personnes de tous les états ont fait paraître pour prévenir tous les malheurs. Toutes les campagnes étaient désertes, et nos villes pouvaient à peine suffire à contenir la multitude innombrable de ces infortunés qui y venaient chercher du pain. La bourgeoisie, la robe et le clergé, tout est venu à notre secours. Vous-même, Monseigneur, avez déterminé la bonté du roi à nous avancer soixante mille livres. C'est uniquement à la faveur de ce secours que la moitié de nos terres, qui allaient toutes rester en friche par la rareté et la cherté excessive des grains, ont été ensemencées. Mais le pauvre peuple qui, pour ensemencer ses terres, a été obligé d'emprunter du roi et des particuliers et d'acheter des grains d'un prix alors exorbitant, va être obligé, par la vileté du prix où ils sont maintenant, d'en vendre trois fois autant qu'il en a reçu, pour rembourser les avances qu'on lui a faites, de sorte qu'il va retomber dans le même gouffre de misère, si Votre Eminence n'a pas la charité de faire accorder, cette même année, quelque remise considérable sur les impositions que le conseil va régler incessamment.

« Au reste, Monseigneur, je supplie instamment Votre Eminence de ne pas regarder ce que je prends la liberté de lui écrire comme un excès de zèle épiscopal.

Outre tout ce que je vous dois déjà, je vous dois encore plus la vérité. Ainsi, loin d'exagérer, je vous proteste, Monseigneur, que j'ai ménagé les expressions, afin de ne pas affliger votre cœur. Je ne doute pas que notre intendant, quoique il craigne beaucoup de déplaire, n'en dise encore plus que moi. Que Votre Eminence ait la bonté de s'en faire rendre compte. Je sens bien que, dans une première place, on ne peut ni tout écouter, ni remédier à tout. Cette maxime pouvait être admise sous les ministères précédents, mais sous le vôtre tout est écouté. Les grandes affaires qui décident du sort de l'Europe ne vous font pas perdre de vue les plus petits détails. Rien ne vous échappe de cette immensité de soins et rien ne paraît non-seulement vous accabler mais même vous occuper. C'est dans cette confiance que j'ai hasardé cette lettre. Avec un vrai père on ose tout, et quand on lui parle pour ses enfants on peut bien l'importuner, mais on est bien sûr qu'on n'a pas le malheur de lui déplaire. »

Massillon avait le droit de tenir au cardinal Fleury ce ferme langage, accompagné de toutes les précautions oratoires dont la vérité, de tout temps, a dû s'envelopper pour arriver jusqu'au pied du trône. Evêque, il devait faire connaître les malheurs de son peuple lorsque l'intendant de la province n'en révélait pas toute l'étendue. Il pouvait se faire l'avocat des pauvres, lui qui considérait comme leur appartenant tous les biens que l'Eglise mettait à sa disposition. Un de ses premiers biographes, le P. Bougerel, nous dit que de toutes les vertus qu'il a pratiquées c'est sa charité envers les pauvres qui a été le plus remarquée. Quelques faits prouveront la générosité de ses aumônes. Un marchand de Clermont, père de deux enfants en bas âge, allait être traîné en prison par des créanciers inhumains auxquels il ne pouvait payer deux mille francs. En vain s'était-il adressé à ses amis; ses

prières et ses larmes avaient été inutiles. Massillon, instruit de la détresse de cet honnête négociant, lui fait porter à l'instant une bourse de vingt-cinq louis par son jardinier, auquel il recommande de taire son nom. Le marchand se jette à ses genoux et le conjure de lui faire connaître son bienfaiteur. Le jardinier de retour trouve déjà le marchand aux pieds du généreux prélat. « Je vous dois la vie, lui disait-il, je vous dois plus encore, Monseigneur, je vous dois l'honneur. » Et prenant la main de son évêque il l'arrosait de ses larmes. Mais dès qu'il voulut parler de reconnaissance, Massillon lui dit : « Je suis assez payé ; donnez cette somme à vos créanciers, et dites-leur que je suis caution pour le reste. »

Un couvent nombreux de religieuses était sans pain depuis plusieurs jours. Elles étaient résolues de périr plutôt que d'avouer cette affreuse misère, dans la crainte qu'on ne supprimât leur maison à laquelle elles étaient bien plus attachées qu'à la vie. Massillon apprit en même temps et leur indigence extrême et le motif de leur silence. Pressé de leur donner des secours il craignit de les alarmer en paraissant instruit de leur état. Il envoya secrètement à ces religieuses une somme très-considérable qui assurait leur subsistance jusqu'à ce qu'il eût trouvé moyen d'y pourvoir par d'autres ressources. Ce ne fut qu'après sa mort qu'elles connurent le bienfaiteur à qui elles étaient si redevables (1).

En 1740, on était sur le point de renvoyer tous les malades de l'Hôtel-Dieu de Clermont, faute de ressources pour les faire subsister. Massillon en fut instruit et sur-le-champ il envoya quatre mille livres. L'hiver suivant ses aumônes furent plus abondantes, il fit porter secrètement à cet hôpital quinze mille livres. On a ignoré pendant longtemps d'où pouvait venir ce secours

(1) D'Alembert.

si imprévu et si néceessaire. En 1762 il lui donna un contrat de cinquante-deux mille livres sur le clergé. Enfin il l'institua son légataire universel (1). Il avait réduit ses droits épiscopaux à des sommes très-modiques, et avait aboli certains droits exorbitants qui étaient regardés comme de vrais impôts établis sur le clergé. Sa charité essayait en vain de se cacher pour ménager la délicatesse des malheureux qui recevaient ses bienfaits. Tout son diocèse la connaissait et lui en témoignait sa reconnaissance. Quand il paraissait dans les rues de Clermont le peuple se prosternait sur son passage en criant : *Vive notre Père!* On ne pouvait se soustraire à la vénération qu'il inspirait, surtout lorsque la majesté de la vieillesse eut ajouté à sa douceur naturelle un irrésistible attrait. Marmontel a consigné dans ses mémoires l'émotion qu'il éprouva lorsque, dans toute la fraîcheur de sa jeunesse, il obtint de voir Massillon dans sa maison de campagne de Beauregard. « L'accueil plein de bonté que nous fit ce vieillard illustre, la vive et tendre impression que firent sur moi sa vue et l'accent de sa voix, est un des plus doux souvenirs qui me restent de mon jeune âge. Dans cet âge où les affections de l'esprit et celles de l'âme ont une communication réciproquement si soudaine, où la pensée et le sentiment agissent et réagissent l'un sur l'autre avec tant de rapidité, il n'est personne à qui quelquefois il ne soit arrivé, en voyant un grand homme, d'imprimer sur son front les traits du caractère de son âme ou de son génie. C'était ainsi que sur les rides de ce visage déjà flétri et dans ces yeux qui allaient s'éteindre je croyais démêler encore l'expression de cette éloquence si sensible, si tendre, si haute quelquefois et si profondément pénétrante. » Celui dont les jeunes écrivains venaient admi-

(1) P. Bougerel, d'après des mémoires venus de Clermont.

rer la noble vieillesse ne recherchait pas ces flatteurs hommages; les bénédictions de son peuple lui suffisaient.

CHAPITRE XIV

Massillon et les jansénistes. — Sa lettre au P. Mercier. — Le concile d'Embrun. — Lettres à l'évêque de Séez. — Mort de Marguerite Périer. — Lettre au cardinal de Bissy. — Le nouveau bréviaire de Clermont. — Paraphrases morales de plusieurs psaumes. — Mission de Bridaine à Clermont. — Dernières années et mort de Massillon. — Conclusion.

En travaillant à l'accommodement et en prenant part au conseil de conscience, Massillon avait pu connaître les intrigues des jansénistes et leur opiniâtre attachement à des doctrines fausses, dangereuses, condamnées par le saint-Siége et par l'immense majorité des évêques français. Il travailla sans relâche à maintenir dans son diocèse l'esprit d'obéissance aux décisions de l'Église, et à le préserver des lamentables divisions qui agitaient la province autant que Paris. On rapporte qu'il se plaisait à rassembler à sa maison de campagne des oratoriens et des jésuites. Il les faisait jouer ensemble aux échecs et les exhortait à ne se faire jamais de guerre plus sérieuse. Ces deux ordres religieux auraient épargné en effet à l'Église de France de profonds déchirements s'ils n'avaient jamais eu de plus redoutables rivalités. Dès qu'il eut pris possession du siége de Clermont, Massillon renouvela l'ordonnance de son prédécesseur sur l'acceptation de la bulle *Unigenitus* et sur la défense de lire les *Réflexions morales* de Quesnel. Les procès-verbaux des

conférences ecclésiastiques prouvèrent l'universelle adhésion de son clergé. Un religieux de Riom, le P. Mercier, du couvent des Cordeliers, le félicita de son zèle et lui proposa d'en instruire la Cour et la France entière. Massillon lui écrivit, le 19 novembre 1724, une lettre qui nous a été conservée et qui montre avec quelle promptitude il était parvenu à pacifier son diocèse.

« Vous me félicitez, mon cher Père, sur le dernier procès-verbal de la conférence de Riom, comme si c'était un nouveau réglement dans mon diocèse. Il est aussi ancien que mon épiscopat; et dans le premier synode que je tins en y entrant, je renouvelai l'ordonnance de mon prédécesseur sur l'acceptation de la bulle *Unigenitus* et sur la défense de lire le livre des *Réflexions morales*. Si j'ai ordonné qu'on rappelât cette ordonnance dans la dernière conférence de Riom, c'est sur l'avis que me donna un de mes grands vicaires, qu'il y avait encore quelques personnes qui ne se faisaient point un scrupule de lire ce livre condamné par l'Église.

« Vous me demandez une copie du procès-verbal, pour l'envoyer, dites-vous, en Cour et partout ailleurs, selon votre zèle; et je n'ai pu m'empêcher d'en rire. Mais je vous dirai que je n'ai pas besoin d'être prôné; qu'ainsi je veux bien vous avoir pour ami, non pour procureur. C'est faire injure à un évêque de croire le louer en publiant qu'il maintient l'intégrité d'un dépôt dans son église. C'est à nous à rendre ce témoignage aux autres et non pas à le recevoir d'eux. Ce serait d'ailleurs une ostentation pitoyable de publier dans des diocèses étrangers des actes domestiques que j'aurais été obligé de faire pour le bon ordre de mon diocèse. Un évêque doit être plus obligé à faire son devoir qu'à faire du bruit, à moins que l'Église ou ses talents ne l'appellent à combattre l'erreur par des écrits publics.

« Vous voyez que mon diocèse, que j'ai trouvé plein de troubles en y entrant, est aujourd'hui le plus paisible du royaume. Je l'attribue moins à mes soins qu'à une protection particulière de Dieu sur cette grande église, et à celle de tant de saints évêques qui l'ont gouvernée et dont je suis le successeur indigne. J'en ai fait sortir tous les *réappelants* et le petit nombre *d'appelants* qui restent sont venus se soumettre à moi et m'ont témoigné être disposés à faire tout ce que j'exigerais d'eux. Toutes les disputes sont si fort tombées ici qu'on ne parle non plus des erreurs condamnées que de celles de Nestorius et d'Eutychès.

« Si vous avez trouvé quelques laïcs qui sont entrés en contestation avec vous, c'est que, tout plein de ces matières, vous croyez par un bon zèle devoir en parler à tout le monde; et il n'est pas étonnant qu'il se soit trouvé des laïcs qui, par un esprit de contradiction ou par une mauvaise plaisanterie, ont affecté là-dessus de vous contredire. Il faut les instruire de leurs devoirs e ne pas les accoutumer à disputer sur les matières qui les passent.

« Une des grandes plaies que le jansénisme ait faites à l'Eglise, c'est, à mon avis, d'avoir mis dans la bouche de femmes et de simples laïcs les plus relevés et les plus incompréhensibles mystères, et d'en avoir fait un sujet de conversation et de dispute. C'est ce qui a répandu l'irréligion. Il n'y a pas loin, pour les laïcs, de la dispute au doute et du doute à l'incrédulité.

« Aidez-moi, mon cher Père, à maintenir la sage tranquillité qui règne dans mon diocèse. Réservez-vous à instruire l'Église dans vos ouvrages que nous attendons avec impatience, et, en attendant, ne faites part de vos lumières qu'à ceux qui sont capables de vous entendre et d'en profiter. »

Massillon qui avait décidé tout son clergé à se soumettre aux jugements de l'Église et à ne pas disputer avec plus de chaleur sur les erreurs des jansénistes que sur l'hérésie d'Eutychès ou de Nestorius, vit échouer son éloquence persuasive auprès du plus obstiné des quatre évêques réappelants, Soanen, évêque de Séez, jugé par le concile d'Embrun, condamné à quitter son diocèse et à se retirer dans l'Abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne.

L'accommodement aurait peut-être amené une paix durable dans l'Église de France, si la mort du régent et de Dubois n'avait ranimé l'espoir et la hardiesse des quesnelistes. Le cardinal de Noailles n'avait pas encore accepté la bulle franchement et sans restriction. Il hésitait toujours, n'adressait à Rome que des lettres évasives, promettait plus qu'il ne tenait, cherchait des prétextes subtils pour traîner les négociations en longueur, tâchait de contenter à la fois le saint-Siége et la secte dont l'influence le dominait, et n'arrivait qu'à mécontenter tout le monde. Par respect pour la haute position et la vieillesse du cardinal, le Souverain Pontife ne voulait employer pour le ramener aucun moyen rigoureux. Il espérait que sa douceur et ses ménagements parviendraient à le fléchir. Le cardinal, qui voyait approcher la fin de sa vie, n'était pas sans inquiétude sur la conduite qu'il n'avait cessé de tenir envers les décisions du saint-siége. Sa conscience ébranlée le poussait à donner enfin l'exemple de la soumission. Quand on apprit qu'il inclinait vers l'acceptation pure et simple de la bulle, trente curés de Paris lui adressèrent un mémoire pour lui rappeler sa fermeté passée, l'encourager à la résistance, l'exhorter à ne se rendre à aucune sollicitation. Le roi supprima comme scandaleux le mémoire des curés. Ils rédigèrent aussitôt une remontrance pour se plaindre de

cette suppression. Un nouvel arrêt du conseil d'État déclara que c'était mépriser à la fois la puissance ecclésiastique et la puissance royale et que les curés ne formaient point un corps qui eût le droit de faire des remontrances au roi. Ces actes illégaux eurent pour résultat de retarder la soumission définitive du cardinal de Noailles.

L'audace de plusieurs membres du clergé de second ordre avait pour excuse l'implacable obstination des évêques réappelants. Celui d'entre eux qui subit le plus complétement la domination du parti fut Soanen, évêque de Séez. Agé de quatre-vingts ans (1), incapable d'agir beaucoup par lui-même, il se laissait mener par de fanatiques sectaires qui flattaient son amour-propre, louaient comme une admirable fermeté son puéril entêtement, et le comparaient en toute occasion à saint Anathase ou à d'autres illustres évêques des premiers siècles, oubliant que ces grands hommes luttèrent toute leur vie non point pour leurs opinions personnelles mais pour la foi de l'Eglise. Soanen ne craignit pas d'ordonner publiquement les ecclésiastiques que lui envoyaient les jansénistes de Hollande. Telle fut son animosité contre la bulle qu'il voulut empêcher ses diocésains d'écouter après sa mort l'évêque acceptant qui lui succéderait sur le siége de Séez. Il publia une instruction pastorale dans ce but, le 28 août 1726. Cet acte schismatique ne pouvait pas être toléré. Le roi ordonna que l'évêque de Séez qui, dans sa révolte, ne gardait plus aucune mesure, serait jugé par le concile de sa province.

L'archevêque d'Embrun convoqua aussitôt le concile provincial. L'évêque de Séez y fut invité dans les mêmes

(1) Soanen était né à Riom en 1647. Entré dans l'Oratoire, il fut un des prédicateurs les plus distingués de cette congrégation et prêcha devant la cour les Carêmes de 1686, 1688, 1699. — Il fut nommé à l'évêché de Séez, en 1695.

termes et de la même manière que les évêques de Valence, de Glandèves, de Grasse et de Digne. Cet acte si vigoureux et si canonique mit en émoi tout le parti. On se demanda si Soanen devait se rendre à Embrun ou se dispenser d'y aller en prétextant son grand âge. Plusieurs l'exhortèrent à s'y rendre, lui disant qu'il en savait plus que ses juges et que sa seule présence les interdirait. Il suivit ce dernier conseil. On le vit arriver à cheval, escorté d'une vingtaine de cavaliers. C'étaient ses diocésains les plus dévoués qui avaient voulu lui former à leur manière une garde d'honneur et faire sur ses juges une bonne impression.

Le concile s'ouvrit le 16 août 1727 avec toute le majesté prescrite. Pour rendre leur jugement plus solennel, les Pères du concile invitèrent treize évêques des provinces ecclésiastiques voisines à venir prendre part à leurs délibérations. Il y en eut trois qui s'excusèrent sur des raisons de santé ; les dix autres se rendirent à l'invitation du concile (1). Les prélats réunis pour juger un de leurs confrères épuisèrent l'une après l'autre toutes les voies de la douceur et de la persuasion, afin de décider l'évêque de Séez à modifier ses sentiments et à rétracter son instruction pastorale. Tout en avouant qu'il ne l'avait pas rédigée lui-même, Soanen déclara qu'il en adoptait le fond et la forme, qu'il l'avait publiée et qu'il la soutenait en son entier. Désespérant de vaincre l'obstination de l'inflexible vieillard, le concile porta son jugement le 20 septembre. L'instruction pastorale de l'évêque de Séez fut condamnée à l'unanimité, comme téméraire, scandaleuse, séditieuse,

(1) Ce furent MM. de Malissoles, évêque de Gap, de Belzunce, évêque de Marseille, de Castellanne, évêque de Fréjus, de Moucley, évêque d'Autun, Dousset évêque de Belley, de Vaccon, évêque d'Apt, de Villeneuve, évêque de Viviers, Milon, évêque de Valence, Caulet, évêque de Grenoble, Laffitau, évêque de Sisteron.

injurieuse à l'Église, aux évêques, à l'autorité royale, schismatique, remplie d'erreurs et fomentant des hérésies, principalement en ce qui y était contenu contre la signature pure et simple du formulaire, en ce qui y était faussement et injurieusement avancé contre la constitution *Unigenitus*, et en ce qui y était dit en faveur des *Réflexions morales*. » Le concile ordonna que l'évêque de Séez, en punition des excès dans lesquels il avait persisté opiniâtrement, demeurerait suspendu de tout pouvoir, de toute juridiction, de tout exercice de l'ordre épiscopal et sacerdotal. Il établit un grand vicaire dans le diocèse de Séez, pour le gouverner aux lieu et place de l'évêque suspendu et interdit. Il enjoignit à ce grand vicaire de convoquer le synode du diocèse, en arrivant à Séez, de faire signer purement et simplement le formulaire à ceux qui ne l'auraient pas souscrit, et de faire publier incessamment la bulle *Unigenitus* dans toute l'étendue du diocèse (1). » Soanen fut obligé de se retirer chez les Bénédictins de l'abbaye de la Chaise-Dieu, non loin de Riom, sa patrie.

Les décrets du concile d'Embrun inspirèrent au cardinal de Noailles de sérieuses réflexions. Plus il vieillissait plus son engouement pour les Jansénistes, qu'il avait si ouvertement favorisés, se changeait en défiance. Il les voyait se diviser entre eux sur des points de doctrine importants. En Hollande plusieurs ne faisaient pas difficulté d'approuver l'usure, ce qui dut étonner le cardinal de Noailles, car peu d'années auparavant il avait publié, sous l'inspiration du parti, un mandement qui condamnait même le prêt à intérêt. Des visionnaires qu'on appela figuristes préludaient aux tristes spectacles que devaient donner les convulsionnaires de Saint-Médard. Préoccupé de plus en plus de son salut, le cardinal de

(1) V. Histoire de la constitution *Unigenitus*, liv. V.

Noailles voulut l'assurer par sa soumission. Il écrivit au Pape, le 19 juillet 1728 : « Je vous atteste en présence de Jésus-Christ que je me soumets sincèrement à la bulle *Unigenitus*, que je condamne le livre des *Réflexions morales* et les cent une propositions qui en ont été extraites de la même manière qu'elles sont condamnées par la constitution et que je révoque mon instruction pastorale de 1719, avec tout ce qui a paru sous mon nom contre ladite bulle... Je dois avouer à Votre Sainteté que depuis que, par la grâce de Dieu, j'ai pris cette résolution, je me sens infiniment soulagé, que les jours sont devenus pour moi plus sereins et que mon âme jouit d'une paix et d'une tranquillité que je ne goûtais plus depuis longtemps. » Trois mois après le cardinal réjouit l'Eglise par la publication d'un mandement qui fit connaître à son clergé et à la France entière sa soumission complète et absolue. Il mourut peu de temps après avoir donné enfin cet exemple et accompli ce grand devoir. L'archevêque d'Aix, Mgr du Luc de Vintimille lui succéda sur le siége de Paris. Il eut la joie de voir le chapitre de l'Eglise métropolitaine s'empresser d'adhérer sollennellement à l'acceptation du cardinal de Noailles. De son côté la Faculté de théologie renouvela son décret d'acceptation du 10 mars 1714 et ordonna que tout ce qui avait été fait contre ce décret serait effacé des registres. Les opposants ne furent plus qu'une petite minorité sans gloire et sans appui, tramant ses complots dans l'ombre, multipliant les libelles anonymes, sapant en aveugle les fondements de l'ordre social . Ces longues disputes religieuses, cette résistance acharnée à l'autorité devaient hâter l'heure des grandes catastrophes. Le jansénisme, qui s'était transformé en quesnelisme au commencement du siècle, entra dans une nouvelle phase qu'on pourrait appeler le parlementarisme. Il cessa

d'être un système de doctrine pour devenir de plus en plus un système d'opposition.

L'exemple donné par le cardinal de Noailles fit espérer que l'évêque de Séez, éclairé à son tour par le voisinage de la mort, consentirait à faire sa soumission. Il n'en fut point ainsi. Massillon avait plus de droits que personne à exhorter à l'obéissance ce vieillard obstiné dont la condamnation avait fortifié la résistance en fortifiant son orgueil. L'un et l'autre avaient appartenu à la même congrégation avant d'être promus à l'épiscopat, l'un et l'autre avaient fait honneur à l'Oratoire par le succès de leur prédication. Massillon écrivit à Soanen plusieurs lettres. Deux seulement sont parvenues jusqu'à nous. Dans ses lettres, l'évêque de Clermont ne dissimule pas la vérité, mais il n'oublie jamais ce qu'il doit à l'âge et au malheur. Comment des réflexions si justes, présentées avec une convenance si parfaite, n'ont-elles pas décidé Soanen à renoncer à un parti pour ne s'attacher qu'à l'Eglise. La première lettre est datée du 19 janvier 1729 (1).

« Il est vrai, Monseigneur, qu'ayant appris, il y a six ou sept mois, que vous étiez indisposé à la Chaise-Dieu, j'eus l'honneur de vous offrir le château de Beauregard pour y venir changer d'air, dans la persuasion où j'étais encore que la cour ne vous aurait point refusé, ni à moi, cette consolation. La rigueur extrême de la saison me jette dans les mêmes inquiétudes à votre égard, et je

(1) On l'a toujours publiée jusqu'ici sous la date du 19 janvier 1728. Evidemment c'est une erreur. Le Concile d'Embrun s'est terminé le 20 septembre 1727 et Massillon rappelle qu'il a offert à Soanen le château de Beauregard, *il y a six ou sept mois*.

La seule lettre qui nous reste de Soanen à Massillon est datée du 18 avril 1729. Il y est question de la lettre de Massillon du 19 janvier de la même année. — Le 16 mai 1728, Colbert, évêque de Montpellier, écrivait à Soanen : « On dit, Monseigneur, que vous avez reçu la visite de M. de Clermont. En êtes-vous content? »

vous offre avec un cœur bien sincère, tout ce qui peut dépendre de moi pour vous ménager quelques adoucissements.

« Il est triste, Monseigneur, de souffrir et de souffrir en vain. Le plaisir que vous trouvez dans vos peines n'en justifie point le motif, vous savez que l'erreur a toujours eu ses martyrs comme la vérité. Plus votre terme approche, plus vous devez examiner devant Dieu si vous ne prenez point le change ; s'il est possible que l'Église ait canonisé l'erreur, et que vous seul, avec un petit nombre d'adhérents, soyez le défenseur de la vérité. Vous souffrez, dites-vous, pour empêcher que le molinisme ne devienne la doctrine de l'Église et que le clergé ne se départe de nos libertés et de nos maximes. Mais l'Église peut-elle jamais ériger en dogme une opinion ou fausse ou douteuse? Les portes de l'enfer pourraient-elles donc prévaloir?

« J'ai eu l'honneur de conférer avec la plupart des évêques de France sur ces matières ; mais je n'en ai pas trouvé un seul qui ne fût prêt à souffrir plus que vous ne souffrez, plutôt que d'abandonner l'ancienne doctrine et nos libertés. Vous prétendez qu'on y donne atteinte en condamnant l'appel interjeté de la bulle *Ungenitus*, mais l'Église a toujours improuvé ces appels interjetés sur des matières décidées. Nous conservons donc nos appels, mais nous condamnons l'usage que vous en faites.

« Vous affligez l'Église par votre injuste séparation. Vous calomniez vos confrères ; vous nous regardez tous comme des déserteurs de la vérité, comme des évêques livrés à la cour et disposés à tout sacrifier pour une misérable fortune, c'est là du moins le langage de vos adhérents. Je suis assurément le plus faible et le plus imparfait de mes confrères ; mais je vous déclare devant Dieu que c'est l'amour de l'Église et de sa doctrine

tout seul, qui me retient dans l'union avec le Pape et tous mes confrères, que je croirais être hors de l'Église si j'en étais séparé, et que je perdrais plutôt mille vies que de rompre les liens sacrés qui font toute ma sûreté et ma consolation.

« Je demande tous les jours à Dieu, Monseigneur, qu'il vous mette dans les mêmes dispositions. Dépouillons-nous de toutes les complaisances inséparables de la singularité, regardons comme un piége que nous tend l'orgueil ce désir souvent caché à nous-mêmes de nous donner en spectacle. Il est terrible d'être tout seul de son côté et d'avoir contre soi tout ce qui porte un nom d'autorité dans l'Église ; cette solitude, loin de flatter l'amour-propre, doit alarmer la foi. Il faut pour être tranquille dans cet état, pouvoir parvenir à se persuader qu'on est seul plus éclairé ou plus sincère que tout l'univers ensemble, et penser, comme le pharisien, qu'on n'est pas fait comme le reste des hommes.

« Recevez, Monseigneur, ces effusions de mon cœur avec la même simplicité que je l'épanche dans le vôtre. Elles ne sont en effet que les suites de l'attachement tendre et respectueux avec lequel je suis, cette année et toutes celles qui la suivront, votre, etc. »

La seconde lettre, plus développée et plus pressante que la première, convainquit peut-être Soanen, mais elle ne le persuada pas. Il était comme un arbre vieilli dans une fausse direction, qu'on peut déraciner mais qu'on ne peut pas redresser. Cette lettre est du 14 février 1729.

« Je crains, Monseigneur, qu'il ne me soit échappé dans ma dernière lettre quelque terme qui ait pu vous déplaire. Ce serait vitesse et inattention plutôt que mauvaise volonté. Je vous proteste que je ne me serais point permis de vous parler de ces tristes discussions si vous ne m'en aviez donné lieu par votre lettre. Dieu m'est

témoin que loin de vouloir ajouter une nouvelle douleur à vos peines, je souhaiterais pouvoir les partager avec vous, pour vous en soulager, sans partager néanmoins le motif qui vous les fait souffrir. Si vous connaissiez, Monseigneur, mon respect pour votre âge, pour vos vertus épiscopales, et pour vos talents, vous connaîtriez que tout ce que j'ai l'honneur de vous écrire ne part que de l'affliction profonde où je suis de voir tous les dons que vous avez reçus du ciel pour l'utilité et l'édification de l'Église, tournés contre elle.

« Je ne voudrais pour me défier de la bonté de votre cause que lire les écrits odieux que vos apologistes répandent tous les jours dans le public. Je ne compte pour rien les invectives et les satires dont ils sont assaisonnés contre le Pape et ce qu'il y a de respectable dans l'Église, ce qui a toujours été, comme vous le savez, le style du schisme et de l'erreur ; mais tous les principes y sont renversés : il n'y a plus de décisions, il n'y a plus d'Église que le concile ne soit assemblé. La voix unanime du Pape et de tous les évêques [ensemble n'est plus qu'un vain son; Jésus-Christ n'est plus avec nous, il faut retourner à Trente, pour l'y trouver. En attendant, tout particulier peut dogmatiser, et nulle autorité n'est en droit de lui imposer silence. Quand tout le corps des pasteurs se réunirait pour le condamner, ce ne serait point l'Église, qui n'existe pas jusqu'à la tenue du concile, et l'anathème retomberait sur eux.

« Je viens de lire un livre intitulé : *Jésus-Christ sous l'anathème*. L'auteur y décide nettement que, comme la synagogue prévariqua en condamnant Jésus-Christ, l'Église a prévariqué en condamnant le P. Quesnel; que l'église, comme la synagogue alors, est dans la défection générale prédite dans l'Évangile, que les pharisiens et les sadducéens sont encore parmi nous les maîtres de

la doctrine, c'est-à-dire, les jésuites dénotés par les premiers, qui n'ont qu'une écorce de religion, et les évêques, marqués par les sadducéens, qui n'en ont pas du tout.

« Ces blasphèmes, mon cher seigneur, ne font-ils pas horreur à votre piété? Une bonne cause serait-elle défendue par de tels excès? Ou plutôt quand il faut nécessairement en venir là pour la défendre n'est-ce pas la marque d'un caractère de réprobation? Peut-on être en sûreté à l'abri de ces impiétés? Ne laissez point séduire, mon cher seigneur, votre zèle et votre bonne foi par les louanges de ceux qui vous applaudissent : ce sont des esprits factieux et excessifs et vous devriez les avoir connus. S'ils voulaient précisément soutenir un dogme nous serions bientôt d'accord; mais ils outrent tout et c'est ce que la sagesse de l'église ne souffrira jamais.

« Les jésuites ont leurs opinions que l'Église tolère; mais croyez-vous que la plupart des évêques pensent et enseignent comme eux? je puis attester le contraire. Au lieu de vous unir à nous pour nous aider à soutenir la même doctrine et la saine morale, vous nous affaiblissez en vous séparant de nous; vous donnez de nouvelles armes au molinisme; vous aidez ses sectateurs à persuader au monde qu'on ne peut combattre leur doctrine sans tomber dans des excès opposés; et votre conduite seule serait capable de la faire prévaloir sur la vérité.

« Unissez-vous donc à nous, Monseigneur. Votre zèle et vos lumières nous seront d'un grand secours. Venez défendre avec nous la vérité, mais avec les armes de l'Église, mais dans son sein, mais sous ses étendards, mais avec vos confrères qui vous aiment et qui donneraient leur vie pour vous arracher du camp ennemi, auquel vous n'appartenez point.

« Pouvez-vous vous persuader que vous ne seriez point en sûreté, uni à la mère-Église de Rome et à tout l'épis-

copat, et que vous n'avez rien à craindre tout seul? J'en dis de même de tous vos adhérents; vous êtes seuls, comparés au reste de l'Église. Vous avez été élevé dans son sein, vous y avez vieilli, ne doit-il pas être douloureux pour vous, à la fin de votre carrière, de la voir armée contre vous et de mourir dans sa haine et sa disgrâce? Remettez-vous-en à elle des intérêts de la vérité que vous croyez soutenir. Confiez-lui vos peines et vos alarmes, non comme un maître qui veut lui prescrire des lois, mais comme un enfant qui veut écouter ses instructions. N'attendez point cette Église à venir assemblée pour lui donner des marques de votre docilité. Vos jours sont trop avancés pour vous flatter de la voir jamais. Donnez-les à l'Église que vous voyez et qui est une et toujours la même, qu'elle soit assemblée ou dispersée. Vous réjouirez les anges du ciel. Votre exemple sera peut-être le remède que Jésus-Christ prépare aux maux de l'Église.

« Quelle consolation pour vous, Monseigneur, de mourir dans son baiser de paix! Quelle joie pour moi de voir rentrer dans le port un confrère chéri que la tempête avait exposé à un triste naufrage! N'écoutez là-dessus que les mouvements de votre piété; fermez l'oreille aux sollicitations étrangères. Ce sont des hommes nourris dans le trouble ou dans l'amour de la dissention dont ils sont remplis.

« Je crois que j'aurai cet été la consolation de vous aller voir à la Chaise-Dieu. Comme je n'y ferai point une visite épiscopale, rien n'y tirera à conséquence pour la prétendue exemption de cette abbaye. J'y trouverai un ancien confrère que tant de liens d'éducation et de caractère me rendent extrêmement cher. Quelle joie pour moi de pouvoir *os ad os loqui* et vous marquer le respect et l'attachement avec lesquels je suis, etc.

« P. S. Vous comprenez bien, mon cher seigneur, que mes lettres ne sont que pour vous seul. Vous m'ôteriez la consolation d'avoir jamais aucun commerce avec vous, si je croyais qu'elles pussent passer en d'autres mains. »

Soanen a dû écrire, de son côté, plusieurs lettres à Massillon. Malheureusement nous n'en connaissons qu'une (1). Elle répond brièvement à celles qu'on vient de lire et n'entre dans aucune discussion. Elle est datée du 18 avril 1729.

« Ayez pour agréable, Monseigneur, que je vous renouvelle les assurances de mon dévouement par la bouche de R. P. Prieur de cette abbaye, qui va vous rendre ses devoirs et qui a bien voulu se charger des miens. Je ne puis vous parler par un plus sûr interprète de ma vénération pour vous que par celui à qui j'ai confié ma conscience et mes sentiments pour Dieu. Je me joins à ce cher Père pour vous demander, Monseigneur, la continuation de vos bontés pour les jeunes ordinands de cette abbaye, dont tous les sujets m'édifient beaucoup par leur piété et leur charité.

« Je ne vous dis rien, Monseigneur, au sujet de vos dernières lettres du 14 et du 19 janvier 1729, non pas parce qu'elles n'étaient qu'une réponse à ma dernière, car je ne compterai jamais avec vous, me faisant un devoir de vous prévenir en amitié, mais uniquement parce que je me tiendrai avec joie à la règle si sage et si aimable que vous m'avez proposée, en me marquant, avant vos dernières lettres, que vous vouliez conserver avec moi l'union de votre cœur, malgré la différence de vos sentiments, me disiez-vous, et de votre conduite.

« Je me ferai une douce loi de votre maxime qui, dans le temps présent, est plus nécessaire que jamais. D'ail-

(1) C'est la 295 du recueil des lettres de l'évêque de Séez.

leurs tous les principes que vous m'alléguez dans vos deux lettres sont absolument les mêmes que ceux de Mgr l'archevêque d'Embrun, dans la sienne. Mais en même temps que je vois une entière conformité entre vos dogmes et les siens, je me flatte qu'il y a une différence infinie dans vos cœurs; c'est ce qui m'a porté à lui répondre par une lettre un peu vive.

« Mais pour vous, Monseigneur, à qui Dieu m'a uni par tant de liens sacrés, non-seulement de l'épiscopat, mais encore de notre éducation et de notre ministère précédent, je ne vous répondrai que par ma tendresse et par mes vœux; et j'aimerai toujours beaucoup mieux les petites plaies de l'ami que les fausses caresses de l'ennemi. »

La condamnation de l'évêque de Séez par le concile d'Embrun était le coup le plus rude qu'on eût porté jusqu'alors contre une secte rendue audacieuse par l'impunité. Elle essaya d'en amoindrir l'effet en attaquant la sentence du concile. Douze évêques, déjà connus par leurs appels ou par leur opposition à la bulle, prêtèrent leur nom et leur appui à cet acte irrégulier. Ils ne s'étaient pas émus lorsque des tribunaux laïques avaient jugé sans autorité la doctrine des évêques, avaient supprimé leurs mandements et brûlé leurs écrits, et maintenant ils élevaient la voix pour présenter l'apologie d'un évêque jugé par ses juges légitimes et pour protester contre sa condamnation. Le roi déclara séditieuse la lettre des douze évêques et blâma leur conduite contraire aux lois de l'Eglise et de l'état (1). Au nombre des évêques qui avaient cru servir Soanen par cette démarche imprudente se trouvait un ami de Massillon, Mgr de Tourouvre, évêque de Rodez. Persuadé qu'on ne pouvait

(1) V. Lettre de M. de Maurepas aux douze évêques opposants. Versailles 19 mars 1728.

que nuire à un accusé, au lieu de lui être utile, en augmentant l'irritation de la cour, Massillon fit connaître son avis à Mgr de Tourouvre. Sa lettre du 28 février 1728 achève de nous révéler son opinion sur les jansénistes de son temps.

« Il est vrai, mon cher seigneur, que je n'aurais point été d'avis ni de la démarche que vous avez cru devoir faire ni de la manière dont elle s'est faite. Il y aurait eu des moyens de la rendre plus utile, supposé qu'elle eût été nécessaire, et si j'avais pu conférer avec vous, je me flatte que vous n'auriez pas été éloigné de ma façon de penser.

« Les remèdes qui aigrissent le mal sont une nouvelle plaie que l'on a faite à l'Église. Il est certain qu'il y a de l'excès et de la révolte dans le parti. Ceux qui sont à la tête et qui écrivent pour sa défense sont des esprits outrés et qui passent le but sur toutes les matières qu'ils traitent ; et si leur cause était bonne ils réussiraient à la rendre mauvaise par la façon de la soutenir. Il est vrai encore que de l'autre côté on ne s'est pas toujours tenu dans de justes bornes et qu'on a défendu l'Église avec des armes qui l'affaiblissaient et qui relevaient le courage de ceux qu'on voulait abattre. Il y a des esprits excessifs partout.

« Quel parti donc prendre pour des évêques qui aiment la paix et la vérité? Il n'y a point à délibérer ; il faut prendre le parti qui n'est point parti, c'est-à-dire précisément celui de l'Église, qui désavoue et ceux qui la défendent mal et ceux qui l'attaquent. C'est le seul moyen de se rendre utile et de ramener les esprits.

« Je connais assez, comme vous savez, les *appelants ;* et c'est parce que je les connais que dans aucun temps il ne m'a été possible de les goûter. Orgueil, amour de la singularité, mépris pour ceux qui ne pensent point comme eux, quelque rang que l'on puisse tenir dans l'Église, parti

extrême sur tout, hardiesse à décider et à revenir sur tout ce qu'il y a de mieux établi, nulle règle, nul amour de la paix, une intrigue et une cabale éternelles, les laïcs, les femmes, les dévotes, les mondains, tout leur est bon ; si vous les connaissez, les voilà. Je les ai toujours vus tels de mes propres yeux, pendant près de trente ans que j'ai été à Paris. En vérité, mon cher seigneur, un homme sensé et qui a un peu vécu ne peut que revenir de ce parti, s'il a été capable d'y donner dans ses jeunes ans ; et d'autant plus que pour peu qu'on paraisse les favoriser, ils vous associent, ils grossissent leur liste de votre nom, ils chantent victoire comme si vous pensiez de même qu'eux, et prennent une condescendance de charité pour une adhésion totale à leur entêtement.

« Ainsi, mon cher seigneur, laissez-les continuer tant qu'ils voudront. Ce n'est point ainsi que l'on défend la vérité ; c'est en front de bandière, pour parler militairement, enseignes déployées et avec le gros de l'armée. Les voies singulières n'ont jamais prospéré. L'autorité et le consentement public ont toujours pris le dessus. Les doctrines outrées n'ont qu'un temps. La mode passe : il n'est plus du bon air d'être frondeur. On laisse crier le petit nombre de désespérés qui se font un mérite de s'obstiner, le bon sens et la règle prennent enfin la place du parti.

Vous me connaîtriez peu, mon cher seigneur, si vous croyiez que votre démarche pût diminuer mon respect et mon attachement tendre pour vous. J'ai désapprouvé la démarche sans condamner la personne. Je connais trop la droiture de votre cœur, la candeur de votre piété, votre éloignement des discussions et votre amour pour l'Église. Je suis persuadé que vous avez pris dans ces dispositions, si dignes de l'épiscopat, les motifs qui vous ont fait agir. L'exemple de vos confrères vous a rassuré. Vous vous proposiez un bien et vous vouliez courir au secours

d'un confrère que vous croyez injustement persécuté. Vous avez nui à sa cause en voulant la défendre. Il fallait demander justice des procédés, s'il y en avait d'illégitimes à son égard, et ne pas justifier sa conduite qui n'est susceptible d'aucune justification. Vous pouviez condamner les juges, s'ils avaient prévariqué, mais il ne fallait pas absoudre le coupable. Je le plaignais comme vous, et respectais son âge, son caractère, ses mœurs épiscopales ; mais je voyais avec douleur qu'il nous avait ôté lui-même les moyens de le défendre.

« Je reçois quelquefois de ses nouvelles. Il ne cesse de me dire qu'il ne souffre que pour la défense de la grâce efficace et pour les libertés de l'Église gallicane. J'ai beau lui répondre que, sur ce pied-là, de cent vingt évêques que nous sommes il y en aurait au moins cent dix d'exilés. Ce bon vieillard n'entend rien; il ne perd point de vue son fantôme. Ses correspondants abusent de sa simplicité, et la lui grossissent sans cesse, avec des éloges si pompeux sur sa fermeté, qu'il est surpris que nous ne donnions pas tous dans un piége si usé, et où il n'y a que des enfants ou des têtes échauffées qui puissent s'y prendre. J'espère que Dieu aura égard à vos intentions, mais je le connais de longue main. Je crains fort qu'il n'entre dans sa conduite un peu de complaisance sur les applaudissements du parti et sur le triste spectacle qu'il donne à l'Église.

« Vous voyez, mon cher seigneur, par la confiance avec laquelle je vous parle, sur des matières sur lesquelles j'ai fait profession de garder un profond silence, que rien ne s'est passé de nouveau dans mon cœur sur votre compte, qu'un nouveau désir de recevoir plus souvent de vos nouvelles et un renouvellement de la tendresse et du respect avec lesquels je suis, etc... »

Les trois lettres que nous venons de citer font autant

d'honneur à Massillon que ses sermons les plus éloquents. Elles expriment la tristesse dont son âme était pénétrée à la vue des divisions qui déchiraient l'Église de France. Elles montrent quelle charité il ne cessait de déployer pour ramener des esprits égarés, pour apaiser des cœurs irrités, pour réunir ce que l'hérésie avait séparé. Sa fermeté envers l'erreur n'altéra jamais sa charité envers les personnes. Il poussait la condescendance aussi loin qu'elle pouvait aller sans blesser la foi. Il en donna une preuve remarquable à la mort de Marguerite Périer, la nièce de Pascal. Le concile d'Embrun avait aiguillonné le fanatisme janséniste au lieu de le dompter. Poursuivie par l'Église et par l'État, la secte s'efforça de persuader à ses partisans qu'elle était soutenue par Dieu. Elle imagina des miracles et prétendit que si elle avait des ennemis puissants sur la terre elle avait des amis encore plus puissants dans le ciel. Le tombeau du diacre Pâris, dans le cimetière de Saint-Médard, vit accourir une foule immense, surexcitée par le parti, s'enivrant elle-même de l'espérance d'évènements merveilleux, agitée souvent par des convulsions démoniaques, provoquant à l'envi un délire et un état morbide qui devenaient contagieux, et criant bruyamment au miracle chaque fois que se produisait un phénomène cataleptique ou un désordre moral. Les spectacles donnés autour de ce tombeau et jusques dans les charniers voisins prirent un tel caractère que le cimetière de Saint-Médard dut être fermé par ordre du roi. Le ridicule se mêlait au sacrilége dans ces scènes qui attirèrent tout Paris et où la décence n'était pas toujours respectée. On publia plusieurs vies du diacre Pâris, transformé tout à coup en thaumaturge. Quelques évêques, entre autres Colbert à Montpellier et Soanen dans son exil, écrivirent en faveur des miracles de Saint-Médard, que l'archevêque de Pa-

ris avait déclarés faux et supposés, dans un mandement du 15 juillet 1731. Ils recommandèrent même la dévotion au diacre Pâris. Les plus zélés voulurent posséder le portrait de ce saint d'un nouveau genre, Marguerite Périer le suspendit au chevet de son lit à côté de celui de Pascal. Le grand homme ne pouvait être plus sévèrement puni de son attachement au jansénisme. Lorsque Marguerite Périer gravement malade voulut se préparer à la mort et recevoir les derniers sacrements, son curé lui demanda si elle acceptait la bulle et lui déclara qu'il ne pouvait l'administrer que lorsqu'elle aurait accompli cet acte de soumission. Mais qu'attendre d'une femme chargée du poids de quatre-vingt-treize années et louant Dieu des miracles accomplis par le diacre Pâris ? La situation était délicate. Massillon trancha la difficulté. Il ne crut pas devoir inquiéter davantage la bonne foi de cette âme exaltée. Il chargea un de ses grands vicaires de lui donner les derniers sacrements sans condition (1).

Tout ce qui pouvait aigrir les esprits répugnait à Massillon. Sa douceur ne convertissait pas les jansénistes, qui auraient voulu le voir armé contre la bulle et le traitaient dans leurs libelles, de *pacifique prélat ;* mais du moins elle ne leur fournissait aucune occasion de

(1) En rappelant ce fait, dans l'*Histoire de Port-Royal,* M. Sainte-Beuve l'accompagne de réflexions qui ne sont pas toutes justes. « Il y avait alors à Clermont, dit-il, le plus éloquent et le plus accommodant évêque, l'orateur doué entre tous de la veine la plus riche et la plus abondante dont ait joui la parole fançaise, l'aimable et brillant Massillon.... Il n'était pas de ceux dont la constance est si rigide. Sa foi même, dit-on, s'était tempérée à temps. Elle n'avait pas creusé, tant s'en faut, jusqu'au fanatisme. » Pour apprécier la foi et la constance de Massillon, il suffit de lire ses lettres à Soanen et à l'évêque de Rhodez. « Son bon procédé envers Marguerite Périer ne prouve pas qu'il était le plus *accommodant* des évêques, elles prouvent qu'il savait avec un grand esprit de discernement unir la prudence à la rigidité.

faire un peu plus de bruit, et d'écrire un nouveau pamphlet. En adressant ses remerciements à un évêque qui avait publié un livre de piété et lui en avait offert un exemplaire, il lui disait : « Je l'ai lu avec beaucoup de plaisir et de consolation. J'y trouve un esprit de paix, de modération et de charité dont je suis charmé; et au fond ce doit être là l'esprit épiscopal. Nous n'écrivons pas en docteurs, nous écrivons en prêtres, pour instruire, ramener et fortifier les faibles (1). »

Pourtant il est des circonstances où les évêques qui ont reçu de Dieu plus de talent que les autres et qui peuvent défendre plus utilement la vérité, à cause même de la gloire qu'ils ont acquise, doivent écrire en docteurs. On a reproché à Bossuet, si ardent à étouffer le quiétisme à sa naissance, de n'avoir pas écrit sur le jansénisme un de ces traités lumineux et décisifs qui auraient terminé la discussion. Que de troubles auraient été prévenus, si ce beau génie, dont la voix était écoutée comme un oracle, avait employé à l'éclaircissement des questions qui se rattachaient à l'*Augustinus* et aux *Réflexions morales*, les trésors d'érudition, de dialectique, d'éloquence que lui a coûtés l'éclaircissement des questions qui se rattachaient aux *Maximes des saints*. Il est permis, pareillement, de regretter que Massillon ait gardé un si profond silence lorsqu'il était temps de parler. Il a laissé défendre la bulle et l'autorité des décisions de l'Église par des évêques dont la science égalait sans doute la sienne, mais qui étaient loin de posséder l'art d'écrire au même degré. Un seul traité écrit du style des *Conférences ecclésiastiques* eut plus fait pour convaincre les esprits et mettre un terme aux disputes

(1) Extrait du catalogue de la collection de lettres autographes de M. Lazariette, ancien receveur des finances à Nantes. — N° 2046.

que les instructions pastorales de l'évêque de Laon, de Mgr de Belzunce, du cardinal de Bissy. Massillon a cru peut-être sincèrement qu'il ne possédait pas les talents et les lumières nécessaires pour prendre une part utile à la discussion. Retenu d'ailleurs par les liens qui l'attachaient aux jansénistes, il pensa qu'il pouvait se borner à faire accepter la bulle dans son diocèse sans exhorter à la soumission tous les opposants. Du reste, Massillon devait à l'éducation théologique qu'il avait reçue dans l'oratoire d'être fortement imbu de cet ensemble d'opinions qui constituait le gallicanisme. Il n'était pas, si je puis m'exprimer ainsi, un évêque de l'avenir. Mgr de Belzunce parlait et agissait comme devaient le faire la plus part des évêques de France, un siècle plus tard. Il voyait dans le parlement non-seulement « un des trois fléaux de la Provence » mais un corps ambitieux qui aspirait à étendre son autorité même sur les consciences, et qui devait à la fin produire la constitution civile du clergé. Il a passé sa vie à combattre les empiètements de ce pouvoir illégitime qui voulait soumettre à la fois l'Eglise et la royauté. Il a déployé dans cette lutte le courage et l'énergie qu'il fit admirer pendant que la peste ravageait son diocèse et qui ont rendu son nom immortel. Il pouvait prendre, lui aussi, pour devise le mot de saint Anselme : « Dieu n'aime rien tant que la liberté de son église (1). »

(1) Les jansénistes n'ont pas épargné à Mgr de Belzunce les accusations, les pamphlets, les épigrammes en latin, en français et en provençal. Ils ne pouvaient lui pardonner la répulsion que lui inspirait l'obstination des Oratoriens et sa préférence, trop marquée peut-être, pour les jésuites. Comment l'Oratoire n'aurait-il pas été suspect à Mgr de Belzunce. Dans l'assemblée générale de cette congrégation tenue en 1746, les opposants signèrent une protestation où on lisait : « Je ne reconnais point que Dieu veuille d'une volonté intérieure et formelle sauver tous les hommes... Je crois que N. S. J. C. n'a point prié et par conséquent offert le

Il n'en était pas ainsi de Massillon. Il ne sentait pas ce que voyait si clairement Fleury lui-même, que les libertés de l'Église gallicane pouvaient être plutôt appelées des servitudes. Plus l'Eglise de France prenait de libertés envers la cour de Rome, plus elle s'asservissait à l'État. Les prétentions des laïques à régler les affaires religieuses croissaient d'année en année. Redouter les abus de pouvoir du Saint-Siége au lieu de redouter les abus de pouvoir des parlements, c'était étrangement méconnaître où était le danger. Consulté par le cardinal de Bissy sur les troubles qui agitaient l'Eglise de France et sur les moyens de porter remède à un mal si profond et si ancien, Massillon lui écrivit le 7 décembre 1732 avec sa franchise ordinaire. Tout en repoussant les doctrines des jansénistes, il trouve que l'on abuse de la bulle *Unigenitus* qui les condamne. Il croit que le cardinal est allé trop loin dans son mandement sur la juridiction ecclésiastique, en présentant les évêques comme indépendants de l'autorité civile. « Il est à craindre, dit-il, que nous perdions en voulant trop gagner. » Il critique ensuite l'indulgence qu'il affecte à l'égard des opinions ultramontaines. « Vous paraissez même justifier l'énormité de ces prétentions en vous contentant de nous avertir que les ultramontains ne les regardent pas comme des articles de foi. Il semble que par là ils nous font grâce, que c'est uniquement pour ménager notre incrédulité qu'ils nous tolèrent et ne font pas un nouveau symbole de leurs opinions, cependant qu'ils ne nous regardent pas moins en secret comme hérétiques, nous

sacrifice de sa vie pour le salut du monde réprouvé.... Je m'oppose à tout ce que l'assemblée pourrait faire et statuer... Surtout en faveur de la bulle *Unigenitus*, que je regarde comme l'abomination de la désolation dans le lieu saint et que j'anathématise comme telle. »

autres Français qui osons les combattre, quoique pour ne pas révolter une Eglise aussi considérable que celle de France et éviter un schisme, ils ont la condescendance de s'abstenir des censures à notre égard... L'infaillibilité des Papes, leur supériorité au-dessus des conciles, leur pouvoir de déposer des souverains sont des opinions qui renversent le fond et la majesté de la hiérarchie et de plus toute la sûreté des sociétés civiles. Il m'a toujours semblé qu'un évêque français n'en devait pas parler. Mais ces maximes s'affaiblissent tous les jours sous la plume de plusieurs de nos écrivains, soit par la reconnaissance des faveurs qu'ils ont obtenus de la cour de Rome, soit par l'espérance de les obtenir (1). »

Massillon nous a laissé une autre preuvre de l'influence que les préjugés gallicans exerçaient sur son esprit et de la dose de jansénisme qu'il pouvait supporter sans être incommodé par aucun scrupule. Comme plusieurs évêques de son temps qui, entre autres libertés, prenaient celle de modifier à leur gré la liturgie, Massillon donna un nouveau bréviaire à son clergé. Le discours synodal de 1732 indique l'idée qui a présidé à la composition de ce bréviaire local. Malgré la bulle de Pie V on ne voulait pas accepter en France la prière publique récitée par l'Eglise universelle. Chaque évêque trouvait convenable de corriger, selon ses goûts, le bréviaire romain, de donner une leçon aux Souverains Pontifes, de préférer, pour la prière ecclésiastique, le particularisme au catholicisme. « Tout ce qui *ne nous a pas paru* convenir à la décence et à la dignité de l'office public, nous l'avons retranché : nous y avons substitué les endroits des livres saints et des

(1) Extrait du *Catalogue d'autographes de Charavey ainé* 1865, nº 821. — Lettre de huit pages pleines in-4°. Nous aurions voulu pouvoir citer en entier cette lettre importante. Elle a été acquise, croyons-nous, par M. Feuillet de Conches, à une des dernières ventes d'autographes, au prix de 550 francs. *Non licet omnibus.*

Pères qui nous ont paru les plus propres à nous instruire de nos devoirs... Nous n'avons rien laissé de fabuleux, ni même de douteux dans la vie des saints que l'Eglise nous propose pour modèles et pour l'objet public de notre culte. » Massillon ne se doutait pas qu'un jour toute l'Eglise de France reviendrait à l'unité de la prière ecclésiastique. Il n'était pas frappé des inconvénients qui résulteraient de la liberté laissée à chaque évêque de modifier, selon ses opinions personnelles, le bréviaire et le missel. Les divisions dont gémissait l'Eglise de France auraient pu lui faire comprendre que tel ou tel diocèse courait risque d'avoir tantôt une liturgie moliniste et tantôt une liturgie janséniste. Il croyait bien faire, user d'un droit et même accomplir un devoir. Lorsqu'il annonça le nouveau bréviaire de Clermont, aucun blâme ne se mêla aux félicitations qu'il reçut de tout son clergé.

En présentant à ses prêtres ce nouvel office public, Massillon leur recommanda une fois de plus l'habitude et le goût de la prière, qui est l'âme du sacerdoce et qui fait elle seule toute la force et tout le succès de son ministère. « Un pasteur qui ne prie pas, leur dit-il, qui n'aime pas la prière, n'appartient plus à l'Eglise qui prie sans cesse; il n'est plus lié à son esprit de prière et de charité; c'est un arbre sec et aride qui occupe en vain le champ du Seigneur. » Massillon avait le droit de parler ainsi. Ses exemples confirmaient ses discours. C'est dans la prière qu'il cherchait sa consolation lorsqu'il se sentait comme accablé sous le poids de sa charge et de sa responsabilité. Il n'écrivait plus que pour prier. En dehors de ses discours synodaux, il n'a composé, pendant son épiscopat, que des paraphrases morales de plusieurs psaumes, en forme de prière. D'autres avaient commenté savamment les psaumes, recherchant à la fois leur sens littéral et leur sens mystique. Massillon con-

sidéra uniquement ces hymnes sacrés comme des supplications qui expriment tous les sentiments dont une âme recueillie devant Dieu peut être remplie. Il a développé ces supplications et a présenté aux chrétiens des modèles parfaits de prières en rapport avec leurs diverses situations morales. L'accent particulier de chaque psaume et le sens général de chaque verset lui donnent le ton de la louange, de l'action de grâce ou du repentir, lui tracent un thème qu'il suit librement, variant ses modulations selon les effusions de son cœur. Il exprime tantôt le bonheur d'une âme qui après avoir été engagée dans les passions du monde s'en désabuse et revient à Dieu, tantôt la prière d'une âme innocente qui souffre l'oppression et la calomnie, tantôt les sentiments d'une âme pénétrée de l'énormité de ses crimes passés et en même temps pleine de confiance en la miséricorde du Seigneur.

Ces paraphrases sont essentiellement l'œuvre d'un prédicateur. Massillon ne les a écrites sans doute que pour sanctifier ses loisirs et pour mettre un jour sur les lèvres des fidèles des prières capables d'émouvoir leur cœur. Mais plusieurs de ces paraphrases pourraient être prêchées. Elles donneraient à un sermon de la vie et de l'éclat. On y retrouve plus d'un développement, plus d'un mouvement oratoire semblable à ceux qu'on admire dans le *Grand* et dans le *Petit-Carême*. Le style de Massillon, dans cette œuvre des dernières années de sa vie, est aussi correct, aussi riche, aussi brillant que celui de ses premiers chefs-d'œuvre. L'ampleur y ressemble quelquefois à la diffusion, mais ce défaut est moins sensible dans des élévations de l'âme à Dieu que dans un discours. L'onction et la douceur ne manquent pas à ces commentaires qui semblent des méditations écrites, mais c'est la tristesse chrétienne qui en est la note dominante. On dirait que Massillon s'est moins inspiré du voisinage de

l'autel que du voisinage de la tombe. Du reste, dans les psaumes, comme dans la vie, les cris de joie sont plus rares que les soupirs de douleur. Pour donner une idée du style des paraphrases on peut choisir au hasard. Partout la même éloquence harmonieuse, la même douce chaleur, la même abondance d'idées accessoires autour de l'idée principale. La défaillance d'un main glacée par la vieillesse ne se fait sentir nulle part. Ces réflexions à propos des psaumes sont presque toujours pieuses et rarement philosophiques. Mais de temps en temps Massillon se souvient avec tristesse des progrès de l'incrédulité. Le règne de Voltaire commençait. La littérature et la science allaient se liguer contre la religion. Les esprits décidés à ne plus être chrétiens se partageaient entre l'athéisme et le déisme. Quoique éloigné de Paris depuis vingt ans, Massillon n'ignorait pas l'état de la société. Il a tracé le tableau de l'impiété de son temps en commentant ces paroles du psaume xxv : *Odivi ecclesiam malignantium et cum impiis non sedebo.* « La foi s'altère et s'affaiblit tous les jours parmi les hommes. A force de vouloir que tout soit clair dans la religion, tout y devient douteux. Le monde est plein de ces hommes insensés à qui tout ce qu'ils ne peuvent comprendre paraît suspect. Ils se font au dedans d'eux-mêmes un tribunal impie, auquel ils appellent, ô mon Dieu, de votre autorité même, des oracles de vos prophètes, des merveilles que vous avez opérées pour délivrer l'ancien peuple ou pour appeler le nouveau à la connaissance de l'Évangile par le ministère de douze pauvres; et enfin de tout ce qu'il y a de mieux établi et de plus hors d'atteinte à l'incrédulité sur la terre. Ils forment au milieu du monde une affreuse société, où ils vomissent en secret leurs blasphèmes contre la majesté de votre culte et la piété de vos serviteurs. Rien n'est sacré pour leurs langues im-

pures : le joug respectable de la foi leur paraît une servitude puérile que la faiblesse et la superstition du genre humain s'est imposée. Ils veulent eux seuls être les arbitres de leur religion et de leurs devoirs comme de leur destinée. Hommes dignes de l'exécration de l'univers et cependant honorés souvent comme des sages et des génies sublimes. Esprits faibles et extravagants, trouvant encore moins de fonds et de solidité dans les ténèbres et les abîmes incompréhensibles de l'impiété que dans les vérités de la foi; et cependant sacrifiant leur salut éternel à des doutes frivoles et à une incrédulité dont les contradictions révoltent encore plus la raison que les mystères ineffables de votre doctrine. Et qu'y a-t-il en effet, ô mon Dieu, de plus insensé que de croire ou que le hasard seul ait produit toute la race des hommes sur la terre et que la structure si admirable de leurs corps ne doit son arrangement qu'à un assemblage fortuit et bizarre de la matière, ou que si vous les avez vous-même tirés du néant, et animé leur boue d'un souffle d'immortalité qui les rend capables d'aimer et de connaître, vous les ayez jetés sur la terre comme des ouvrages de rebut, sans vouloir vous mêler de ce qui les regarde, sans leur prescrire ni les hommages qu'ils vous doivent, ni les devoirs qui les lient aux autres hommes; les laissant ici-bas sans destination, sans loi, sans espérance, guidés par la seule impétuosité de leurs passions, et n'ayant point d'autre frein, comme les animaux, qu'un instinct brutal et la liberté universelle de le satisfaire, quand ils n'y trouvent aucun obstacle. »

Pourquoi faut-il que Massillon se soit contenté de combattre l'incrédulité par ses prières et par quelques pages disséminées ça et là dans ses paraphrases morales des psaumes? Pourquoi n'a-t-il pas doté le XVIII^e^ siècle, si riche en livres impies et si pauvre en chefs-d'œuvre re-

ligieux, d'une apologie de la religion ou d'une exposition de la foi telle qu'il pouvait la concevoir et l'écrire ? On dirait que la gloire littéraire effrayait Massillon, toujours est-il qu'il ne l'a pas recherchée. Il n'a pas redigé ses *paraphrases* avec l'intention de les publier lui-même ; elles n'ont été imprimées qu'après sa mort, à la suite de ses sermons. C'était un ouvrage qu'il quittait et reprenait suivant les loisirs que lui laissait sa charge et suivant l'inspiration du moment. Il ne l'a pas achevé. Sa paraphrase ne va pas au delà du psaume XXXI. Il ne consacrait pas beaucoup de temps à la composition de ses mandements. La plupart sont fort courts. Ils ont le plus souvent pour objet de faire chanter un *Te Deum*, soit à la suite d'une victoire, soit à l'occasion du mariage du roi, soit après le rétablissement de sa santé. Comment faire autre chose que du style offciel ? Ça et là cependant on rencontre des réflexions déjà justifiées par l'histoire et qui devaient l'être plus encore par la suite des événements ; celle-ci par exemple à propos de la guérison du roi : « Les successions des branches régnantes n'ont jamais manqué parmi nous que dans les temps où la corruption des cours et le débordement des mœurs publiques attiraient sur nous la colère du ciel. Le sang royal cessait alors de couler des pères aux enfants ; Dieu livrait à l'esprit de révolte et de discussion les grands et le peuple, et la confusion publique expiait les crimes publics. Les tristes exemples des siècles passés doivent devenir une instruction pour le nôtre. » En ordonnant une procession générale pour remercier Dieu de la naissance d'un Dauphin (Mand. du 14 septembre 1729), Massillon dit aux fidèles de son diocèse : « Toutes les nations qui nous sont connues, après une certaine révolution de temps et d'années, ont plus d'une fois changé de maîtres ; de nouveaux noms y sont montés sur le trône à la place

des anciens, dont la postérité était ou éteinte ou chassée par des usurpateurs de l'héritage de ses pères. Les guerres, les dissensions domestiques, le renversement même de la foi ; en un mot la désolation des peuples et des empires a presque toujours été le fruit de ces tristes mutations. »

Le dernier mandement de Massillon (1742) annonça aux habitants de sa ville épiscopale l'ouverture d'une mission. Les provinces du midi de la France étaient parcourues depuis quelques années par un apôtre infatigable dont le nom vivra autant que celui des plus illustres orateurs sacrés, et qui est resté comme le type le plus achevé du prédicateur populaire. Bridaine réunissait toutes les qualités de l'âme et tous les dons extérieurs nécessaires pour produire sur les multitudes qui accouraient à sa voix les effets les plus prodigieux de l'éloquence (1). Animé d'une foi vive et d'un zèle ardent pour le salut des âmes, doué d'une puissante imagination, nourri de la lecture de la Bible et des vies des saints, sa robuste santé lui permettait de supporter sans en être épuisé les fatigues de sa vie de missionnaire. Sa voix forte et tonnante ébranlait les cœurs comme un prélude des trompettes du jugement. Les églises étaient quelquefois trop petites pour contenir la foule avide de l'entendre. Quand il était obligé de prêcher en plein air, sa parole aux sons éclatants arrivait sans efforts jusqu'à l'extrémité de son immense auditoire. Après une préparation sérieuse, rendue facile par l'habitude, il s'abandonnait à son inspiration. Il effrayait, il attendrissait, il menaçait, il consolait. Tout à coup des sanglots éclataient autour de lui. L'orateur et l'auditoire vivaient de la même vie, des mêmes pensées, des mêmes sentiments. Personne ne

(1) Né en 1701, Bridaine mourut en 1767, après avoir prêché deux cent cinquante-six missions.

songeait à retenir ses larmes. Attendri lui-même par l'émotion générale, Bridaine pleurait avec les pécheurs qu'il avait décidés au repentir et à la conversion. Les sermons énergiques et abruptes du missionnaire étaient loin de ressembler aux sermons de Massillon, toujours polis et travaillés avec art. Mais l'évêque de Clermont apprécia comme elle le méritait cette prédication véritablement évangélique où l'homme disparaissait pour ne laisser voir que l'apôtre. Il pria Bridaine de donner une mission dans son église cathédrale. Il assista très-assidument aux exercices de cette mission. Il ne cessait d'exalter et d'envier l'empire de Bridaine sur l'esprit ou plutôt sur la conscience de ses innombrables auditeurs. S'il faut en croire Maury, l'évêque de Clermont, dans sa société la plus intime, se plaisait à dire que Bridaine aurait effacé tous les prédicateurs, si une heureuse culture eût perfectionné ses dons naturels. «C'est une mine d'or, ajoutait-il, mais ce saint homme, qui ne l'exploite pas pour lui-même, ne songe point à séparer le métal du sable. »

Marmontel qui venait de terminer ses études classiques, fut un des auditeurs assidus de Bridaine. Il put mesurer la distance qui sépare l'éloquence chrétienne de la rhétorique. Il n'oublia plus cette parole d'une autorité irrésistible, ces cris déchirants, ces tableaux de l'éternité, ce front ruisselant de sueur, ces yeux enflammés ou remplis de larmes. Il évoqua plus tard les souvenirs de sa jeunesse dans un discours en vers sur l'éloquence.

Le génie éloquent le sera sans apprêts.
Je l'ai vu : cet exemple a frappé ma jeunesse,
Il m'est présent encore, il le sera sans cesse.
Je l'ai vu : Massillon lui-même en fut témoin.
De s'égaler à lui l'orateur était loin,
Ce n'était point ce style ingénieux et tendre
Qui semble attacher l'âme au plaisir de l'entendre,
Ce langage épuré qu'une sensible voix
Parlait si doucement à l'oreille des rois.

C'était un orateur saintement populaire
Qui, content d'émouvoir, négligeait l'art de plaire.
D'une élégance vaine il dédaignait les fleurs
Il n'avait que des cris, des sanglots et des pleurs ;
Mais de longs traits de feu jetés à l'aventure
D'une chaleur brulante animaient sa peinture.

Les résultats de la mission de Bridaine à Clermont consolèrent Massillon, mais sa joie ne fut pas sans mélange d'amertume. Les Oratoriens se plaignirent de ce que le zélé missionnaire avait parlé en chaire contre les membres de leur congrégation. Ils crurent sans doute se reconnaître toutes les fois que Bridaine s'élevait contre ceux qui refusaient d'obéir aux décisions de l'Eglise et dont la résistance indignait et scandalisait les fidèles. Un mémoire fut rédigé contre la mission prêchée à Clermont. Les Oratoriens furent soupçonnés d'avoir écrit eux-mêmes ce mémoire (1). Massillon en fut d'autant plus affligé qu'il n'avait jamais refusé de rendre service à ses anciens confrères et qu'il disait souvent à ses amis : « Je dois tout à l'Oratoire et je n'oublierai jamais les obligations que j'ai à la congrégation. » Le recueil des sermons de Bridaine prouve qu'il n'avait pas coutume d'abaisser la dignité de son ministère et de faire des allusions à ce qui se passait de son temps. Il prêchait les grandes vérités et ne se préoccupait pas des petites erreurs. Le sujet qui revenait le plus souvent dans ses prédications c'était l'éternité. Toutes les têtes s'inclinaient épouvantées lorsque sa grande voix faisait retentir sous les voûtes d'une Eglise ces paroles effrayantes : « Prenez-y garde! L'Eternité marque déjà sur votre front l'instant fatal où elle va commencer pour vous. Et savez-

(1) — « Massillon entre en colère contre ses anciens confrères parce qu'ils sont soupçonnés à Clermont d'avoir fourni un mémoire contre la mission de Bridaine. » Manuscrits de la congrégation. V. *dict. des ordres religieux*, édit. Migne, tom. III. Supplément à l'article *Oratoire* par l'abbé Badiche.

vous ce que c'est que l'Eternité? C'est une pendule dont le balancier dit et redit sans cesse ces deux mots seulement dans le silence des tombeaux : Toujours, jamais, jamais, toujours! Pendant ces effroyables révolutions un réprouvé s'écrie : quelle heure est-il? Et la voix d'un autre misérable lui répond : l'Eternité! »

Massillon n'avait pas attendu la mission de Bridaine pour avoir présentes à l'esprit les années éternelles. Le 17 mars 1737, croyant toucher prochainement au terme de sa carrière et désireux de se préparer à la mort, il dicta son testament et le signa d'une main que la vieillesse rendait tremblante. Ce testament est un précieux témoignage de la foi et de la charité de Massillon. « Nous voulons mourir comme par la miséricorde de Dieu nous avons toujours vécu, dans la communion de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, uni au saint-siége et à l'épiscopat, soumis de cœur et d'esprit à toutes les décisions reçues par le corps des pasteurs, persuadé qu'il n'y a point d'autre voie de salut, demandant tous les jours à Jésus-Christ qu'il calme les troubles qui agitent encore l'Eglise de France et qu'il daigne y rétablir la paix que nous avons tâché de conserver dans ce grand diocèse.... Je nomme et institue pour me succéder... mes héritiers universels les pauvres du grand Hôtel-Dieu de cette ville de Clermont, à la charge d'accomplir et exécuter toutes les dispositions du présent testament. Tous ces biens appartenant en effet aux pauvres et à l'Eglise, nous leur rendons ce qui est à eux. »

L'année suivante, Massillon annonçant à ses curés la troisième visite générale de son diocèse, leur dit que ce serait la dernière fois qu'il aurait la consolation de passer par leurs églises. « La patience divine, ajoutait-il, n'a déjà que trop prolongé la durée de notre épiscopat et différé de vous donner à notre place un pasteur selon

son cœur, qui répare nos fautes, qui coopère plus fidèlement que nous à ses desseins de miséricorde sur vous, et achève en vous l'œuvre de l'Evangile que nous n'avons encore que faiblement commencée. En attendant la fin de notre carrière, dont le terme ne saurait être loin, nous ne cesserons de vous porter dans nos entrailles paternelles, et les infirmités de l'âge n'affaibliront jamais le tendre amour que nous avons toujours conservé pour nos peuples. Trop heureux si notre tendresse vous avait été aussi utile qu'elle a été réelle et sincère ! »

En prolongeant la vieillesse de Massillon, la Providence prolongeait sa préparation à la dernière heure. Il ne fut pas surpris par la mort, quoique frappé par elle subitement. Il succomba à une attaque d'apoplexie dans sa quatre-vingtième année, le 18 septembre 1742. Les regrets et les larmes de son peuple honorèrent sa sépulture. De nombreuses voix louèrent à l'envi ses vertus et ses talents. Il laissait à son diocèse des exemples et des bienfaits qui ne devaient pas être oubliés. Il laissait à la littérature chrétienne des chefs-d'œuvre qui ne devaient pas être surpassés. Plusieurs années après sa mort, ceux qui l'avaient connu ne pensaient à lui qu'avec attendrissement. Un voyageur qui passait à Clermont désira voir la maison de campagne où le prélat passait la plus grande partie de l'année. Il s'adressa à un ancien grand-vicaire qui, depuis la perte de son évêque, n'avait pas eu la force d'y retourner. Il consentit néanmoins à satisfaire le désir du voyageur, malgré la douleur profonde qu'il se préparait, en allant revoir des lieux si tristement chers à son souvenir. Ils partirent ensemble et le grand-vicaire montra tout à l'étranger : Voilà, lui disait-il, les larmes aux yeux, l'allée où ce digne prélat se promenait avec nous... voilà le berceau où il se reposait en faisant quelque lecture... Voilà le jardin qu'il cultivait de ses

propres mains. Ils entrèrent ensuite dans la maison et quand ils furent arrivés dans la chambre où Massillon avait rendu les derniers soupirs : voilà, dit-il, l'endroit où nous l'avons perdu ! Et il s'évanouit en prononçant ces mots (1).

Quand on étudie la vie et les œuvres de Massillon, les critiques de détail qu'il faut faire, pour ne pas sacrifier les droits de la vérité, ne détruisent pas la profonde admiration qu'inspirent son caractère et ses talents. La postérité ne le fera pas descendre du piédestal où l'ont élevé ses contemporains. Le temps qui a jeté une ombre sur tant de gloires a laissé à la sienne tout son éclat. Notre siècle, sans doute, ne ressemble pas à celui qui entendit sa voix; mais les beautés qui l'ont fait mettre au rang de nos plus grands écrivains sont de tous les siècles. On peut trouver dans Bossuet plus d'élévation de pensée et plus de magnificence de style, dans Fénelon plus de sagacité métaphysique et plus d'abondance de poésie, dans Bourdaloue une conception plus large et une dialectique plus pressante, mais, à moins de n'avoir que des admirations exclusives, on recherchera toujours dans Massillon d'autres qualités qu'il possédait à un degré rare. On subira toujours le charme de cette élocution si pure, de cette langue si harmonieuse, de cet art si exquis, de cette mesure si parfaite, de cette élégance si contenue qui constituent ce qu'on a nommé le Beau classique. « Aïmer Massillon, dit très-justement M. Sainte-Beuve, le goûter sincèrement et sans ennui, c'est une qualité et presque une propriété de certains esprits et qui peut servir à les définir. Celui-là aimera Massillon, qui aime mieux le juste et le noble que le nouveau,

(1) D'Alembert, qui raconte ce trait, ajoute cette réflexion philosophique : « La cendre de Titus et de Marc-Aurèle eut envié un pareil hommage. »

qui préfère le naturel élégant au grandiose un peu brusque; qui, dans l'ordre de l'esprit, se complait avant tout à la riche fertilité et à la culture, à la modération ornée, à l'ampleur ingénieuse, à un certain calme et à un certain repos jusques dans le mouvement et qui ne se lasse point de ces lieux communs éternels de morale que l'humanité n'épuisera jamais (1). » En ce temps de littérature fébrile et tourmentée, Massillon peut paraître à quelques-uns trop calme et trop uniforme. Il n'a pas ces élans fougueux, ces audaces d'expression, ces pointes d'esprit, ces traits inattendus dont nos journalistes ont besoin pour piquer l'attention des lecteurs distraits. Espérons du moins que Massillon conservera des admirateurs fidèles parmi les ecclésiastiques qui se destinent au ministère de la parole. Ils apprendront de lui à conserver à l'éloquence de la chaire sa majesté, sa délicatesse, son onction. Le langage passionné de la presse quotidienne, le ton léger des salons, l'accent grossier de la rue ne doivent pas se faire entendre à cette tribune sacrée. Il est vrai qu'un nouveau genre de prédication a été créé de nos jours. Des conférences dogmatiques ont obtenu les plus légitimes succès et ont produit les résultats les plus consolants. Mais la défense du dogme catholique et la réfutation des systèmes rationalistes ne formeront jamais qu'une prédication exceptionnelle et ne pourront être exposées que devant un auditoire spécial. Le sermon et l'homélie formeront toujours la grande prédication chrétienne, celle dont tout le monde a besoin et qui doit retentir partout. Ceux qui n'ont pas la force de pratiquer seront toujours plus nombreux dans nos églises que ceux qui n'ont pas le bonheur de croire.

Il faut plus souvent persuader en chaire, que convain-

(1) Causeries du lundi, t. IX, p. 8.

cre. Il importe donc de se rendre familier le ton de la persuasion. Or, qui l'a mieux connu que Massillon et quel meilleur moyen de l'apprendre que de faire de ses œuvres une étude assidue ? L'éloquence de la chaire a produit sans doute, en notre siècle, des œuvres dignes d'être admirées, mais Bourdaloue et Massillon resteront toujours les guides les plus sûrs du prédicateur, obligé par la nature de son auditoire à ne distribuer la parole sainte que sous la forme du sermon et de l'homélie. C'est à ces deux maîtres qu'il faut sans cesse revenir (1).

(1) Qu'on nous permette une dernière note pour préciser la date d'un sermon de Massillon. Trompé par le P. Bougerel, M. l'abbé Blampignon suppose que le discours pour la bénédiction des drapeaux d'un régiment de Catinat a été prêché en 1701, à Marseille, dans l'église de Saint-Victor. Nous croyons qu'il fut prêché à Vienne dans l'église métropolitaine de Saint-Maurice, vers la fin de l'année 1693 ou au commencement de l'année suivante, peu de temps après l'oraison funèbre de l'archevêque de Vienne, mort le 3 juin 1693 et peu de temps avant la retraite de Massillon à Septfonts. Catinat fut fait maréchal de France, le 27 mars 1693. L'année précédente, il avait dû protéger le Dauphiné, menacé par le duc de Savoie qui prit Embrun et Gap. Massillon parle de Catinat comme du « sage et vaillant général à qui cette province doit sa sûreté et le reste du royaume, sa paix et son abondance. » Il représente Louis XIV « la tête chargée des marques de sa grandeur et de ses victoires..., » dans le temps que tout retentit du bruit de son nom et de ses conquêtes. De telles paroles n'ont pu être écrites qu'avant la paix de Riswick. Quand Massillon dit qu'il parle « dans un temple consacré au chef d'une légion sainte qui sut préférer le culte de Jésus-Christ à celui des statues de l'empereur. » Il désigne l'église de Vienne consacrée à Saint-Maurice, chef de la légion thébaine.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

Rareté des documents qui pourraient servir à écrire la vie de Massillon. — But de cette étude. — Naissance et première éducation de Massillon. — L'Oratoire. — Le Jansénisme. — Quiqueran de Baureu. — Massillon enseigne la théologie à Pézenas, à Montbrison et à Vienne..... 1

CHAPITRE II

Oraison funèbre de l'archevêque de Vienne. — Le gallicanisme. — Vie de Monseigneur Henri de Villars. — Oraison funèbre de l'archevêque de Lyon. — Heureux débuts de Massillon. — Il renonce à la chaire et se retire à l'abbaye de Sept-Fonts. — Il rentre à l'Oratoire..... 26

CHAPITRE III

Massillon à Saint-Magloire. — Ses conférences ecclésiastiques. — De la Vocation. — De la Fuite du monde. — Jugement de Massillon sur les prédicateurs de son temps. — Il va prêcher le Carême à Montpellier. — La prédication en province..... 51

CHAPITRE IV

Massillon prêche l'Avent de 1699 devant la Cour. — Son premier exorde. — La mort des pécheurs et la mort des justes. — Le délai de la conversion. — Paroles adressées à Louis XIV. — Teinte de jansénisme dans le sermon sur les dispositions à la communion. — De la divinité de Jésus-Christ..... 77

CHAPITRE V

Mot de Louis XIV après l'Avent de 1699. — Massillon prêche devant le roi le Carême de 1701 et celui de 1704. — Il succède au P. Maure. — Quelques détails sur ce prédicateur. — Comment assistait-on au sermon? — Analyse du sermon de Massillon et de celui de Jacques Saurin sur la parole de Dieu. — Sermon sur le respect dans les temples..... 108

CHAPITRE VI

Massillon apologiste de la religion. — Un jugement téméraire de M. Nisard. — La controverse en chaire au XVII^e^ siècle. — Sermon sur *la vérité d'un avenir*. — Sur la divinité du christianisme. — Sur les doutes touchant la religion... 133

CHAPITRE VII

Massillon moraliste. — Traces de jansénisme dans les sermons sur le petit nombre des élus, sur l'impénitence finale, sur la confession. — L'épître de Boileau sur l'amour de Dieu. — Une leçon du P. La Chaise. — Tableaux de mœurs tracés par Massillon. — Le luxe, la corruption, les excès de table, la passion du jeu au XVIII^e^ siècle..... 158

CHAPITRE VIII

Massillon cesse d'être prédicateur ordinaire du roi. — Le *cas de conscience*. — Amis et ennemis de Massillon. — Ses lettres au P. Arcère et à l'abbé de Louvois. — Conversions opérées par ses sermons. — Massillon est-il un orateur sacré accompli? 194

CHAPITRE IX

Le sermon sur l'Aumône. — Massillon et madame du Deffand. — Les panégyriques et les sermons de vêture. — L'oraison funèbre du prince de Conti..... 225

CHAPITRE X

Oraison funèbre du Dauphin, fils de Louis XIV. — Situation de la France à la naissance du Dauphin. — Son éducation. — Montausier et Bossuet. — Vie inutile du Dauphin, ses talents militaires, sa mort. — Seconde phase du jansénisme. — Les réflexions morales de Quesnel. — La bulle *Unigenitus*. — Conduite du cardinal de Noailles. — Négociations de Massillon pour obtenir de lui l'acceptation et la publication de cette bulle..... 255

CHAPITRE XI

Mort de Louis XIV. — Massillon prononce son oraison funèbre. — Il est nommé à l'évêché de Clermont. — Retard de ses bulles. — Il prêche le *Petit-Carême*..... 280

CHAPITRE XII

Massillon est sacré dans la chapelle du Roi. — Il est reçu à l'Académie française. — Il travaille à l'accommodement. — Il assiste au sacre de Dubois. — Il prononce l'oraison funèbre de la princesse palatine..... 316

CHAPITRE XIII

Episcopat de Massillon. — Ses visites du Diocèse. — Son discours synodaux. Ses exemples confirment ses paroles. — Une anecdote janséniste. — Vertus de Massillon. Sa charité pour ses prêtres et pour les pauvres. — Lettres au cardinal de Fleury..... 347

CHAPITRE XIV

Massillon et les jansénistes. — Sa lettre au P. Mercier. — Le concile d'Embrun. — Lettres à l'évêque de Séez. — Mort de Marguerite Périer. — Lettre au cardinal de Bissy. — Le nouveau bréviaire de Clermont. — Paraphrases morales de plusieurs psaumes. — Mission de Bridaine à Clermont. — Dernières années et mort de Massillon. — Conclusion. 382

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

Coulommiers. — Typographie de A. MOUSSIN.

1314 4
71
Universalis
BIBLIOTHECA
Ottavianus

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

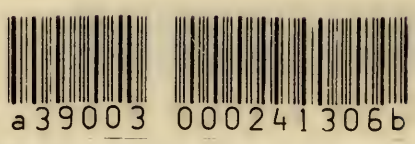
a39003 000241306b

BQ 7077 .M38Z57 1867

BAYLET MARC ANTOINE.

MASSILLON.

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 06 04 07 14 10 9